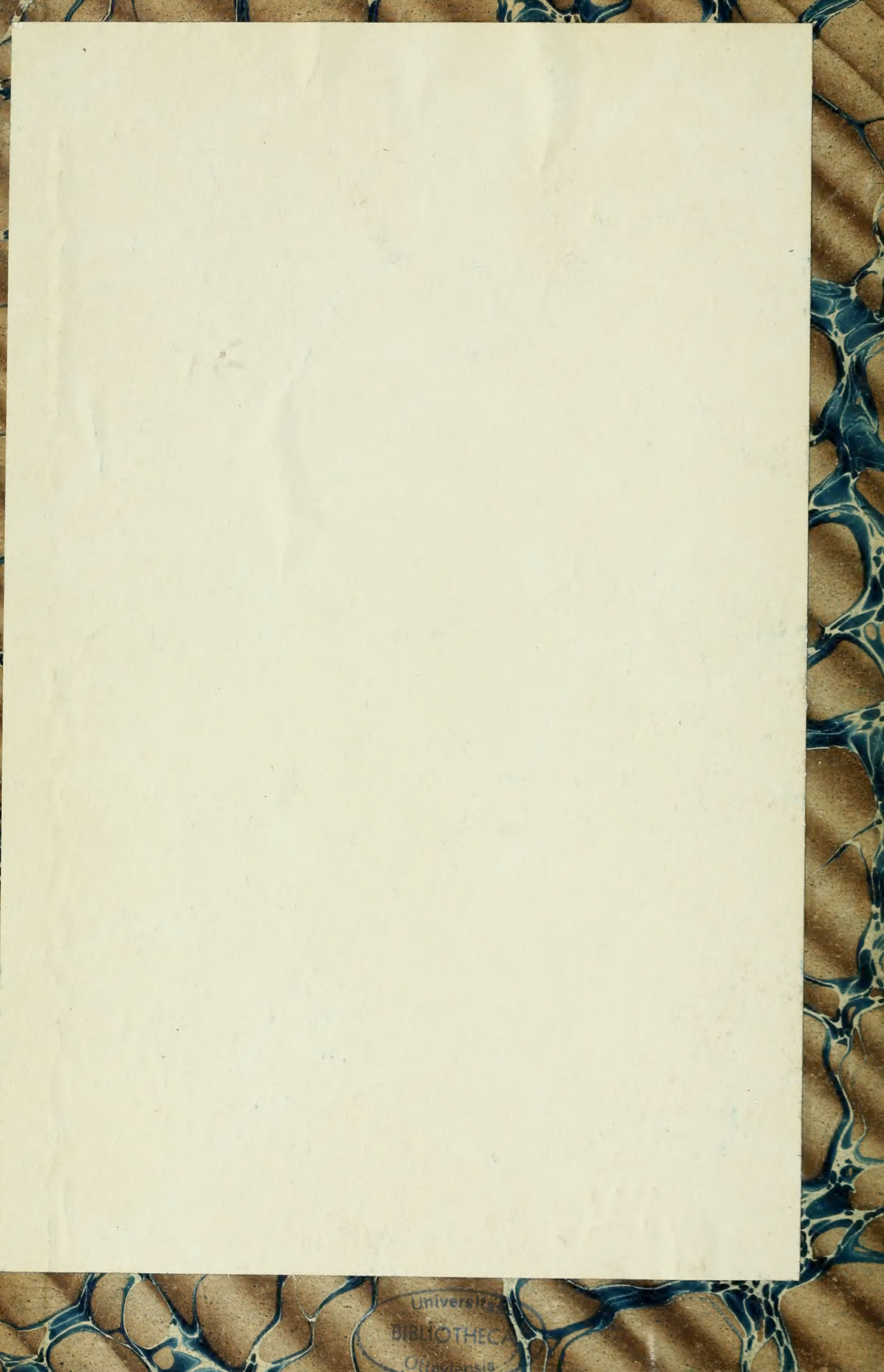
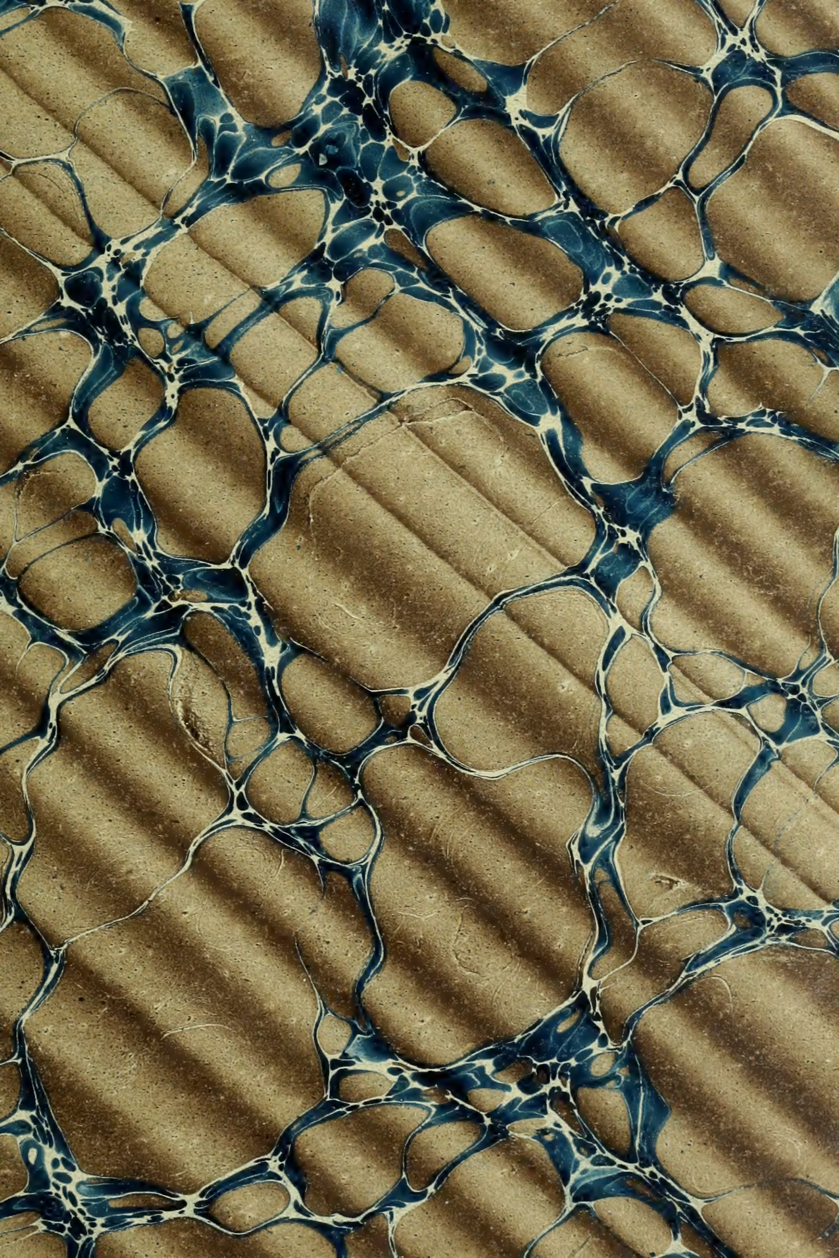

U d'/of OTTAWA
39003002843752


BIBLIOTHECA





Sarre

LA GRANDE QUESTION D'OCCIDENT

AU PAYS DE LA SARRE

★ ★ ★

SARRELOUIS ET SARREBRÜCK

PAR

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT

Description. — Souvenirs historiques.
Diplomatie. — Perfidie prussienne.
Revendications françaises. — La Houille.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

1918

AU PAYS DE LA SARRE

SARRELOUIS
ET SARREBRÜCK



Pierre tombale d'Élisabeth de Lorraine,
comtesse de Sarrebrück, femme de Philippe Ier.

LA GRANDE QUESTION D'OCCIDENT

AU PAYS DE LA SARRE

★ ★ ★

SARRELOUIS ET SARREBRÜCK

PAR

ERNEST BABELON

MEMBRE DE L'INSTITUT

Description. — Souvenirs historiques.
Diplomatie. — Perfidie prussienne.
Revendications françaises. — La Houille.

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE, 28

1918

PRÉFACE

I

On raconte qu'en février 1871, à la fin du siège de Paris, lors des négociations qui s'engagèrent pour l'armistice, au château de Ferrières, le comte de Bismarck, interrogé par le plénipotentiaire français : « A qui faites-vous la guerre ? est-ce à l'Empire ou à la République ? », répondit sur un ton sarcastique qui soulignait son orgueil satisfait : « A Louis XIV. » Le chancelier du nouvel empire allemand eût pu répondre avec autant d'à-propos : à Richelieu, à votre roi Henri II, à Philippe-Auguste, à Charlemagne, ou même au roi Dagobert ou à Clovis, ou encore à l'Empire romain tout entier, car tous ces maîtres de l'Occident furent, à travers les siècles, les champions et les protecteurs de la civilisation latine, barrant la route aux Germains envahisseurs et refoulant dans son repaire enténébré la barbarie d'outre-Rhin.

Une telle réponse n'est point une boutade paradoxale gratuitement prêtée au ministre prussien. En la faisant il eût été le fidèle interprète du sentiment général du peuple allemand, toujours prêt à envahir la France, comme les Germains la Gaule, intoxiqué d'envie et de mégalomanie par les doctrinaires du pangermanisme, possédé du délire de toujours prendre, d'empiéter, de dominer, d'absorber, de s'insinuer

perfidement, sans souci des droits et de la liberté d'autrui. Ouvrez un manuel allemand d'histoire, — de ceux qui ont été fabriqués depuis cinquante ans, pour former l'esprit et le cœur de la jeunesse dans les écoles : il n'y est parlé que d'anciennes « terres d'Empire » à revendiquer, depuis la vallée du Rhône jusqu'à l'embouchure de la Somme. On y invoque le traité de Verdun de 843 pour soutenir cette énormité historique que l'Allemagne s'étend jusqu'à la Meuse ; on rappelle aux enfants allemands qu'ils ont à venger sur les Français, — l'Allemand, a dit Henri Heine, a toujours quelque vieille querelle à venger, — non point seulement Iéna, mais l'incendie du Palatinat, Bouvines, les hordes saxonnes de Witikind écrasées par Charlemagne, ou les tribus barbares incessamment rejetées au delà du Rhin par les empereurs romains. Les Allemands d'aujourd'hui se déclarent sans vergogne solidaires des Barbares de l'antiquité. Ils reconnaissent dans Arminius le premier héros de leur race. Ne lui ont-ils pas érigé, au cœur des forêts de la Westphalie, avec le bronze de canons français, une statue colossale, inaugurée par Guillaume Ier et Bismarck, le 16 août 1875, aux acclamations frénétiques de cinquante mille spectateurs ? Jamais le Prussien, dont le triomphe le plus complet ne saurait assouvir la rancune et l'envie, n'a exhalé plus de fanatisme sanguinaire contre la France que ce jour-là, dans les chants guerriers qui résonnèrent dans la profondeur des bois, en l'honneur du chef barbare, l'égorgeur des légions de Varus, le type historique de la perfidie et de la trahison : voilà le chevalier de la race allemande ! Comme au temps des anciens Germains, l'Allemand prussifié du XIXe siècle, au regard injecté de convoitise et de perfidie, n'a jamais caressé qu'un rêve : se ruer sur la Gaule, s'y préparer de toute son âme, s'armer dans ce but, guetter l'occasion favorable, escalader traîtreusement la frontière, en violant sans scrupule engagements, conventions et traités. Il excelle à créer des prétextes de guerre. En 1870, Bismarck invente la candidature Hohenzollern au trône d'Espagne, falsifie la dépêche d'Ems et, — nos passions politiques aidant, — il réussit à rejeter sur notre Gouvernement

la responsabilité de la guerre. Combien de fois, depuis 1871, l'Allemagne, bien que victorieuse, a-t-elle renouvelé ses provocations perfides? Combien de fois a-t-elle mis notre patience à l'épreuve?

Après avoir entraîné l'Autriche dans l'alliance de l'empire allemand, Bismarck croit, dès 1875, le moment venu de jeter de nouveau les armées de l'Allemagne sur la France : la Russie et l'Angleterre arrêtent l'agression projetée. Au mois d'avril 1887, il fait naître l'incident Schnœbelé ; en septembre de la même année, c'est l'affaire de Vexaincourt. Vingt années durant, Bismarck prononce au Reichstag des discours menaçants, insultants pour la France ; son langage est tel en 1879, après qu'il eut rendu public le texte de l'alliance austro-allemande, que toute l'Europe croit à la guerre prochaine : « Nous tenons la France sous le canon de Metz » (Frankreich liegt vor den Ausfallsthoren von Metz).

Mais qu'on ne s'y trompe point : ces insolences n'étaient pas seulement les démonstrations isolées d'un Barbare que le succès avait enivré ou dont la haine pour la France étreignait le cerveau comme une irréductible passion. Bismarck fut toujours encouragé et applaudi par le Reichstag, par la presse, par l'armée, par l'Université et les savants : il fut l'interprète de toute l'Allemagne prussifiée.

Après qu'il eut été chassé du pouvoir, en mars 1890, l'Allemagne n'en continua pas moins ses provocations. En France, nous nous rappelons assez volontiers les grandes invasions de 1814, de 1815, de 1870, mais nous oublions le reste, même les faits qui se sont passés sous nos yeux.

Résumons-les. En 1905, le gouvernement de Berlin affiche la prétention de se mêler de nos affaires au Maroc, alors que les deux Puissances directement intéressées dans ce pays, l'Espagne et l'Angleterre, avaient donné leur plein assentiment à nos projets. Au mois d'avril, Guillaume II va, avec une ostentation calculée, débarquer à Tanger. Puis, pour tenter de régler contre nous la question marocaine, il provoque la conférence internationale d'Algésiras qui se réunit au début de 1906. Tout de même, l'insolence trop affichée de la diplo-

matie allemande froissa les autres représentants des Puissances ; elle aboutit à un demi-échec. Mais l'Allemand ne se tient jamais pour battu ; il veut sa revanche et il la poursuit sournoisement, de toutes les manières.

En 1907, les meurtriers du docteur Mauchamp, à Marrakesch, trouvent des protecteurs dans les Allemands qui affluent de plus en plus nombreux au Maroc. En 1908, les troubles du Sud marocain sont favorisés par des traitants et des missionnaires allemands que le Gouvernement de Berlin a, ensuite, la prétention d'aller protéger par une expédition armée. L'Angleterre s'y opposa : c'eût été, dès ce jour, fatalement, la guerre avec la France.

En 1909, les agents allemands poussent à la désertion, même à prix d'argent, les soldats de notre Légion étrangère : le consul allemand protège ouvertement les déserteurs et leur donne asile. De là, un nouvel et grave incident diplomatique.

Pendant de longues années, notre intervention au Maroc pour défendre notre commerce et nos nationaux violentés, outragés, assassinés, ne cesse d'être, en Allemagne, l'objet d'une campagne de presse où la haine de la France atteint au paroxysme. Toutefois, le Gouvernement de Berlin est forcé de s'incliner devant le fait accompli et, le 9 février 1909, il reconnait diplomatiquement le bien-fondé de nos revendications, comme l'avaient fait spontanément depuis longtemps l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie.

La convention du 9 février 1909 mit-elle un terme aux intrigues allemandes ? Nullement. Dans l'été de 1911, l'envoi de la canonnière allemande Panther *en rade d'Agadir, fut une provocation si évidente et si brutale qu'elle faillit déchaîner la guerre. Il y eut un commencement de mobilisation générale des deux côtés des Vosges. Ce fut alors que, pour apaiser l'Allemagne, notre Gouvernement crut devoir lui céder une partie du Congo français. Mais quiconque s'imaginerait que cette condescendance extraordinaire dut donner satisfaction au pangermanisme prussien s'abuserait étrangement sur l'appetit de ce vampire inassouvissable. Rebuté du côté du Maroc, il*

cherche un autre champ de provocations ; il forge d'autres « querelles d'Allemand » : le mot est proverbial.

Pris de la folie du militarisme, le Gouvernement de Berlin essaye, à maintes reprises, de 1912 à 1914, de créer un casus belli, *en envoyant, au mépris de toutes les conventions internationales, ses ballons dirigeables ou ses avions survoler nos forteresses de l'Est, atterrir même à Lunéville. La France s'étant trouvée assez maîtresse d'elle-même pour dédaigner ces incartades audacieuses, il lui faut s'y prendre encore autrement. On fait naître et l'on envenime l'incident de Saverne dans l'espoir que la France s'y compromettra.*

Comme le déclarait hier même, au Sénat, M. Clemenceau, dans un discours vibrant de confiance et de patriotique énergie, « pendant un demi-siècle, pas un jour ne s'est écoulé sans que la France pacifique n'eut à subir quelque indigne blessure..... Pas un jour sans une menace de guerre. Pas un jour sans quelque savante brutalité de tyrannie. « Le gantelet de fer », « la poudre sèche », « l'épée aiguisée » furent le thème de la paix germanique, sous la perpétuelle menace des catastrophes qui devaient établir parmi les hommes l'implacable hégémonie. Nous avons vécu des heures affreusement lentes parmi les pires outrages et les avances plus humiliantes encore d'une basse hypocrisie, nous proposant l'acceptation du joug volontaire qui seul devait nous soustraire au cataclysme universel.

« Nous avons tout subi, dans l'attente silencieuse du jour inévitable qui nous était dû[1]. »

Un jour, enfin, nous apprîmes, stupéfaits, qu'un avion français que personne ne vit, même en Allemagne, et qui n'atterrit nulle part, avait, dit une dépêche officielle, survolé Nuremberg, et, — chose à jamais déshonorante pour la science allemande, — il se trouva 93 savants des plus huppés et de tout ordre, pour l'affirmer dans un manifeste solennel à la face des nations ! L'Allemagne n'était-elle pas ainsi provoquée, outragée, violée ? Exaspérée d'une telle insulte, elle se trouvait acculée à la guerre pour venger son honneur !

1. Discours au Sénat, le 19 septembre 1918.

Tout de même, à Berlin où, depuis si longtemps, on manœuvrait pour rejeter, par avance, sur l'ennemi qu'on méditait d'attaquer, la responsabilité de la guerre, devant l'opinion de l'Europe, la misère des raisons à invoquer contre la France ne laissait pas que d'inquiéter. On se tenait à l'affût d'un fait nouveau. Une alliée et complice, l'Autriche, fournit par ricochet l'argument décisif, dans le moment choisi où la France insouciante, tiraillée par les partis politiques et presque entièrement gagnée au pacifisme le plus aveugle, se laissait distraire par les turpitudes du procès de Mme Caillaux.

Dès le mois d'août 1913, les visées belliqueuses de l'Autriche sur la Serbie s'étaient fait jour et avaient été révélées par des diplomates : c'était la conséquence de l'échec de la politique autrichienne dans les Balkans, la suite de la main-mise sur la Bosnie et l'Herzégovine. Vers la même époque, notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, informait notre Gouvernement, notamment par sa lettre du 22 novembre 1913, d'un fait concomitant et des plus graves : c'était le projet d'agression à brève échéance de l'Allemagne contre la France. Il ne restait aux Allemands, tout préparés de longue date, qu'à saisir ou à provoquer l'incident fatidique qui servirait de prétexte à une déclaration de guerre.

Le 28 juin 1914, l'archiduc François-Ferdinand, héritier de la couronne d'Autriche-Hongrie, fut assassiné avec sa femme à Sérajevo, capitale de la Bosnie, province serbe qui avait été brutalement annexée par l'Autriche en 1908. En Allemagne et en Autriche, le mot d'ordre officiel fut de considérer le Gouvernement serbe comme l'instigateur de ce double crime. Aussitôt, dès le 5 juillet, se tint à Potsdam, sous la présidence de l'Empereur allemand, une première conférence à laquelle assistaient les grands chefs de l'armée et de la flotte, les directeurs des chemins de fer, des grandes industries et des principales banques, quelques diplomates et hommes politiques, c'est-à-dire tous les personnages dont la coopération était nécessaire pour la mise en mouvement de cette formidable machine qu'était l'armée allemande. A tous, l'Empereur posa solennellement la question : « Etes-vous prêts

pour la guerre? » *Seuls, les hommes de finance réclamèrent un délai de quinze jours.*

Alors, le Kaiser partit pour des vacances simulées, tandis que, sous couleur de rechercher les complices des auteurs de l'attentat de Sérajevo, pourtant tout de suite emprisonnés, le Gouvernement autrichien remettait au Gouvernement serbe un ultimatum *outrageant, fixant pour la réponse un délai de quarante-huit heures. Puis, comme la Serbie se montrait, malgré tout, assez disposée à s'humilier et à acquiescer à tout ce qui lui était demandé, ne discutant guère que des questions de modalité, brusquement et contre toute attente, le 25 juillet, le ministre d'Autriche à Belgrade déclara que la réponse serbe n'était pas satisfaisante et demanda ses passeports.*

Sans délai, l'Autriche-Hongrie mobilisa, même en Galicie et tout le long de la frontière russe; enfin, trois jours après, le 28 juillet, elle déclara officiellement la guerre à la Serbie, bien qu'elle fût avertie diplomatiquement que celle-ci serait défendue par la Russie, sa protectrice déclarée.

Ce même jour, Guillaume II qui, dans le dessein de donner le change sur ses projets, était parti pour une croisière dans les mers du Nord, rentra incognito *à Berlin. C'est dans l'après-midi du lendemain, le 29 juillet 1914, qu'eut lieu à Potsdam, sous la présidence de l'empereur allemand, un nouveau Conseil d'empire, extraordinaire et secret, d'où sortit la grande guerre. La Russie, protectrice des Slaves du Sud, procédait lentement à une mobilisation partielle contre l'Autriche et elle en avait averti Berlin qui parut d'abord n'y faire aucune objection. La guerre eût pu être ainsi restreinte et localisée. Mais le 29 au soir, Guillaume II, jugeant que l'heure était venue de couper court à toute tentative nouvelle de conciliation, adressa au Gouvernement russe une dépêche comminatoire pour lui intimer de cesser sa mobilisation contre l'Autriche dans un délai de douze heures. La réponse à cette mise en demeure arrogante ne pouvait être douteuse, d'autant plus que l'Autriche ne démobilisait pas.*

Ainsi, soutenue ou plus probablement poussée par l'Alle-

magne, l'Autriche-Hongrie amorça le grand conflit qui est devenu aujourd'hui mondial. L'Allemagne l'envenima et brusqua la situation en déclarant la guerre à la Russie, le samedi 1er août, alors que des arrangements pouvaient encore être tentés in extremis *et que notre diplomatie, — ce sera son éternel honneur, — s'y employait de tout son pouvoir. Aussitôt informé, notre Gouvernement décréta la mobilisation générale, le soir du même jour, à 4 heures, dans toute la France.*

Dès le lendemain dimanche 2 août 1914, de grand matin, les armées allemandes, violant la frontière d'un État neutre, au mépris des traités les plus formels, envahirent le Luxembourg; puis, le 3 août, au soir, le Gouvernement allemand déclara la guerre à la France. Déjà, les jours précédents, des ordres avaient été donnés aux uhlans de pénétrer en territoire français, afin de créer une situation de fait qui rendît désormais impossible toute nouvelle tentative de pourparlers. On les vit à Longlaville, à Cirey, à Petit-Croix. Le premier soldat français qui fut victime de l'agression allemande est le caporal André Peugeot. Il se trouvait le dimanche 2 août à Joncherez, à 2 kilomètres de Delle. Vers 10 heures du matin, il entendit une jeune fille crier : « Voilà les Prussiens ! » Peugeot aperçut en effet un officier de uhlans suivi de quelques cavaliers. Il s'avança pour les arrêter. Aussitôt, l'officier allemand saisit son revolver et blessa mortellement le caporal. Mais celui-ci surmontant sa douleur put, avant d'expirer, épauler son fusil et tuer l'officier. La mort de Peugeot, avant la déclaration de guerre, est un assassinat.

L'histoire mettra en parallèle, d'une part, les procédés et les crimes allemands, et, d'autre part, la réserve et l'extrême prudence de notre Gouvernement qui, contraint d'ordonner la mobilisation de nos armées, la fit exécuter à 10 kilomètres en arrière de notre ligne frontière, afin d'éviter toute possibilité de conflit tant que la guerre n'était pas officiellement déclarée. Si ce fut une faute stratégique dont les conséquences se firent sentir cruellement dans la suite, il faut du moins reconnaître, au point de vue de la moralité des faits qui précédèrent les hostilités, que la France a tout tenté, jusqu'à l'heure

suprême et jusqu'au risque de compromettre les premières opérations de ses armées, pour épargner à notre pays et à l'humanité tout entière le plus épouvantable des fléaux.

Le 4 août, avant le jour, l'Allemagne jetait ses soldats sur la Belgique, autre pays libre et neutre, qui n'avait jamais manifesté la moindre hostilité à son égard : c'est la violation du territoire belge qui provoqua la déclaration de guerre de l'Angleterre à l'Allemagne, le 5 août.

« Et sans cause avouable, rappelle M. Clemenceau dans son admirable discours, sans l'apparence d'un prétexte, sans s'arrêter même aux invraisemblances des mensonges, l'agresseur traditionnel des antiques ruées, se jeta sur notre territoire, pour reprendre le cours des grandes déprédations. »

Ainsi débuta, comme une monstrueuse entreprise de brigandage, l'ébranlement politique et social dans lequel le monde se débat. L'Empire allemand des Hohenzollern et ses alliés sont responsables de tout le sang versé : qu'il retombe sur leur tête, au nom de la Justice divine et de la Morale sociale !

C'est en vain que le Gouvernement de Berlin, ne sachant comment répondre aux documents diplomatiques publiés par les ambassadeurs et les gouvernements etrangers, sentant bien que le piège dans lequel était tombée la France en 1870 et l'accusation portée contre elle ne pouvaient être renouvelés, imagina, pendant deux ans, d'imputer à l'Angleterre la responsabilité de l'éclosion de la guerre ; cette fois non plus, l'échafaudage de mensonges et d'arguties ne tenait pas debout. Alors, les politiques allemands, embarrassés, se sont retournés du côté de la Russie : ils accusent, aujourd'hui, sur un mot d'ordre, le Gouvernement de l'infortuné Nicolas II d'avoir déchaîné la guerre. C'est toujours une lâcheté de piétiner un cadavre. Guillaume II, pour se couvrir devant l'histoire, a dépassé le mensonge : il est allé jusque-là.

II

Les perfidies des hommes d'État de l'Allemagne, leurs menaces, et tous les incidents de la dernière heure qui ont, pour ainsi parler, mis le feu aux poudres, ne sont, malgré leur gravité relative, que des faits contingents qui n'eussent pu entraîner un conflit armé entre les grandes nations européennes si la situation politique internationale n'eût été atteinte d'un mal favorable à l'éclosion d'une immense conflagration. Ces faits sont comparables au bout d'allumette qu'un fumeur imprudent jette négligemment dans le sentier et qui met le feu à toute la forêt. L'incendie n'éclaterait point si une sécheresse prolongée n'avait préparé l'herbe et les feuilles des arbres à un embrasement.

La candidature Hohenzollern au trône d'Espagne en juillet 1870 et le meurtre de l'archiduc François-Ferdinand en juin 1914 ne sont que les incidents occasionnels qui déclenchèrent les grandes guerres dont ils furent le prélude : elles eussent éclaté tout aussi violentes, tôt ou tard, à propos de quelque autre événement local ou secondaire.

Quelles sont donc les causes profondes et invétérées qui amenèrent ces cataclysmes et précipitèrent la France et l'Europe dans cet abîme de sang et de ruines où la civilisation moderne est en danger de sombrer, comme disparut l'Empire romain dans une tourmente analogue ? Il faut remonter aux traités de 1814 et de 1815 pour les saisir dans leur origine primordiale.

Ces traités furent la Charte internationale des Nations européennes au XIX*e siècle, comme ceux de Westphalie l'avaient été aux* XVII*e et* XVIII*e. Mais, inspirés par un sentiment de jalousie et de vengeance à l'égard de la France, leur double but fut, d'abord, de diminuer son territoire et de la réduire au rang de puissance secondaire ; ce fut, en second lieu, de chercher à étouffer le grand souffle libéral, mais irrésistible,*

qui venait de la Révolution et avait si profondément remué tous les peuples. La réaction générale, s'inspirant de l'esprit féodal d'autrefois, s'appliqua aveuglément, par ces traités, à effacer les traces de la Révolution et de l'Empire, à tel point que, dans la répartition nouvelle des nations, les maîtres de l'heure ne tinrent aucun compte du principe nouveau des nationalités, des aspirations et du droit des peuples d'être appelés à se prononcer sur leur propre sort. C'est ainsi que, par ces traités, l'Italie fut replacée sous le joug autrichien et morcelée en principautés où furent intronisés, comme de grands vassaux, des princes autrichiens ou inféodés aux Habsbourgs. Les provinces illyriennes ou yougo-slaves, délivrées par Napoléon, perdirent leur autonomie pour faire partie intégrante de l'Empire d'Autriche. La Belgique, qui à cette époque voulait être française, fut attribuée à la Hollande avec nos forteresses du Nord. Les « principions » voraces de l'Allemagne, traîtres à Napoléon après l'avoir si servilement encensé, reçurent des morceaux des rois, et cela, — Dieu le sait ! — à la suite de quels marchandages, de quelles sollicitations, de quelles bassesses ! Quant au pays rhénan, l'ancienne « Rue des Curés » qui, avant la Révolution, — nous le verrons dans cet ouvrage, — gravitait en fait dans l'orbite de la France et qui, en 1792, était venu à nous avec un enthousiasme si spontané ; qui, à la sollicitation écrite des habitants des villes, des bourgs et des moindres hameaux, avait été incorporé à la France et administrativement partagé en départements ; qui, vingt années durant, avait versé le plus pur de son sang pour défendre contre le germanisme la patrie française : que pouvaient bien en faire les coalisés de 1815 ? Ils n'étaient d'accord que pour l'enlever à la France, au mépris de leurs propres engagements ; ils sentaient, d'autre part, qu'il n'était pas possible, malgré la poussée de réaction féodale, de restaurer les anciens évêchés souverains et les Électorats ecclésiastiques.

Après des tergiversations sans fin et des marchandages de maquignons de foire, on le dépeça. La Bavière reçut le Palatinat ; le duc d'Oldenbourg, accouru de la mer du Nord, fut

gratifié d'une enclave, la principauté de Birkenfeld : la Hesse eut Mayence : la Prusse lointaine fut dotée de cette région sans nom, faite de pièces et de morceaux empruntés à droite et à gauche, qu'on devait plus tard dénommer « la Prusse rhénane » ; et ainsi, par exemple, les Lorrains de Vaudrevange et de Sarrelouis devinrent des Prussiens, de même que les gens de Trèves, de Coblence et de Cologne et même une partie des Luxembourgeois, à la convenance des nouveaux propriétaires souverains. Les populations de ces malheureux pays furent traitées comme un bétail vil, partagées, distribuées, vendues par lots à des étrangers qu'elles ignoraient ou qu'elles exécraient sur leur réputation bien justifiée de barbarie. Au moyen âge, du moins, c'étaient les héritages féodaux qui investissaient les princes et les barons dans leurs souverainetés ou leurs seigneuries : en 1815, ce furent le caprice de diplomates imbus des préjugés de l'ancien régime, l'appétit, l'intrigue, l'influence personnelle et même, dit-on, les pourboires.

Les négociateurs de la Sainte-Alliance, cette « Société des Nations » alliées contre la France et dans laquelle le Gouvernement de la France lui-même entra, eurent, en outre, la prétention de constituer en Europe un certain nombre de grands États politiques, assez égaux en forces pour qu'ils pussent se contre-balancer militairement : ce fut le système qu'on appela « l'Equilibre européen ».

Sous prétexte d'établir cet équilibre prétendu, on agrandit la Prusse de moitié ; d'un trait de plume on supprima l'Italie : on mutila la France. Celle-ci fut amputée de ses départements rhénans : on ne lui laissa rien de l'œuvre territoriale de la Révolution et de l'Empire, pour laquelle elle avait si glorieusement combattu un quart de siècle. Jamais il n'y eut, dans les délibérations diplomatiques, plus solennel mépris du consentement des populations qu'on désagrégea pour les parquer sous les étendards les plus variés et les plus inattendus.

Par surcroît, la France nouvelle fut maintenue vulnérable et impuissante par le rapt de toutes ses forteresses protec-

trices, la vieille mais toujours solide ceinture de Vauban. On lui infligea l'intolérable humiliation de tourner contre elle des places fortes qu'elle avait créées, et qui désormais, sous la dénomination des « places fédérales » — Luxembourg, Mayence, Landau, — reçurent des garnisons prussiennes et autrichiennes chargées de nous tenir en observation permanente : la France, amoindrie et ligotée, était placée sous la surveillance policière de ses pires ennemis. Où était l'équilibre ? Que signifiaient pour la France ces mots hypocrites : « l'équilibre européen ? »

Telle fut l'œuvre de cette Société des Nations qui avait pris le nom mystique de Sainte-Alliance ; dirigée contre la France et la Révolution, elle fut néfaste à l'Europe tout entière. Nous verrons, dans ce livre, les protestations longtemps renouvelées des Rhénans contre la Prusse. Faut-il rappeler ici également les multiples soulèvements des Belges livrés à la Hollande ? ils aboutirent à la création du royaume de Belgique en 1830. On connait aussi les perpétuelles insurrections de l'Italie jusqu'à ce qu'elle fut délivrée du joug autrichien par notre intervention sous Napoléon III. En Rhénanie, la main de fer du « Prince Mitraille », celui qui devait devenir l'empereur Guillaume Ier, étouffa l'effervescence pour l'autonomie qui se manifesta à la suite de notre révolution de 1848. Nous raconterons tout à l'heure la persistance des sympathies françaises dans cette « Prusse » rhénane, soit jusqu'à l'époque de Sadowa en 1866, soit jusqu'en 1870, ou même plus tard encore dans certaines régions comme celle de Sarrelouis.

Le malaise général créé par les traités de 1814 et 1815 s'aggrava bientôt de l'ambition effrénée de la Prusse, qui entraîna pour les nations européennes l'insécurité et la menace permanente de la grande guerre. La Prusse, poussée par ses instincts de nation de proie, violant audacieusement les traités qui l'avaient si imprudemment favorisée, entreprit d'abord d'étendre sa domination sur tous les États du nord de l'Allemagne, écrasant le Danemark en 1864, pour lui prendre le Slesvig, le Holstein et le Lauenbourg ; puis, en 1866, chassant le roi de Hanovre de ses États, envahissant à main armée

la Hesse électorale et le duché de Nassau, se ruant l'arme au poing sur la ville libre de Francfort, expulsant définitivement l'Autriche de l'Allemagne, et, dans toutes ces circonstances, n'hésitant jamais à répandre le sang allemand.

Et cependant, en apposant sa signature et le sceau de sa chancellerie au bas du traité de la Sainte-Alliance, le 26 septembre 1815, solennement renouvelé le 15 novembre 1818, après l'évacuation du territoire français par les troupes alliées, le roi de Prusse s'était engagé, « à la face de l'Univers, à ne prendre pour règle de sa conduite, soit dans l'administration de ses États, soit dans ses relations politiques avec tout autre Gouvernement, que les préceptes de la religion chrétienne, préceptes de justice, de charité et de paix, qui, loin d'être uniquement applicables à la vie privée, doivent au contraire influer directement sur les résolutions des princes et guider toutes leurs démarches. » Tous les Souverains signataires du traité, déclarent se regarder « comme délégués par la Providence pour gouverner les branches d'une même famille, confessant ainsi que la Nation chrétienne, dont eux et leurs peuples font partie, n'a réellement d'autre Souverain que Dieu. »

Après toute cette série de parjures, d'attentats et de forfaits accomplis par la Prusse à la barbe de l'Europe insultée, où en était-on de la Charte internationale de 1815 ? Plus tard, continuant son astucieuse politique, on vit la Prusse imposer son hégémonie à la Saxe, à la Bavière, au Wurtemberg, au grand duché de Bade, menacer la France et la Hollande à propos de la question du Luxembourg, en 1867.

Comme les révolutions belge et italienne, la guerre de 1870 fut la conséquence des traités de 1815, de la situation prépondérante faite à la Prusse, du vertige d'ambition guerrière dont fut pris cet État barbare et de l'amoindrissement injustifié qui avait été imposé à la France. La période comprise entre 1815 et 1870 fut remplie par une suite de tracasseries hargneuses et déloyales à notre égard, d'alertes et de menaces prussiennes qui faillirent, à chaque instant, aboutir au conflit sanglant : il mit cinquante-cinq ans de malaise général avant d'éclater.

Alors, la France vaincue de nouveau et inconsidérément abandonnée par le reste de l'Europe, dut subir une nouvelle amputation sur le Rhin : la Prusse lui prit l'Alsace-Lorraine. Et ainsi la situation pleine de péril pour la paix générale qui remontait aux traités de 1815, loin d'être améliorée, ne fit que s'aggraver avec le développement toujours plus grand des convoitises de la Prusse, infatuée de ses succès guerriers et de sa culture matérielle et devenue l'Allemagne prussifiée. De là, les actes odieux d'agression dont nous avons rappelé quelques traits, postérieurs à la création de l'empire allemand de Berlin, en 1871 ; de là aussi, les doctrines du pangermanisme propagées par la presse et les professeurs des Universités, les projets de domination économique sur le monde entier, le militarisme et les armements formidables ; et par contre-coup, l'obligation pour toutes les nations menacées, d'armer, elles aussi, tous les hommes valides, de vivre sur le qui-vive perpétuel et dans un état de paix armée, au grand dommage des Arts de la paix et du véritable Progrès de l'humanité ; de là enfin, après une nouvelle période de quarante-sept ans remplie de menaces incessantes et de surenchères d'armements, la crise dont nous sommes les témoins épouvantés.

III

L'Allemagne qui, depuis cinquante ans, a accepté le joug prussien, aujourd'hui disciplinée, dressée au « pas de l'oie », par les Junkers, s'est ruée sur la France, à la suite d'une préméditation longuement calculée et de la plus colossale préparation militaire que le monde ait vue. Lorsqu'au début du mois d'août 1914, elle viola la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg et de la Belgique, qu'a-t-elle fait autre chose que se conformer à sa tradition d'audace, de perfidie, de mépris des engagements écrits et de la foi jurée ? Le traité de neutralité de la Belgique soumis au chancelier Bethmann-

Hollweg fut qualifié par lui de « chiffon de papier », expression qui conquit tout de suite la célébrité. Les mots de ce genre ne font fortune et ne deviennent historiques que lorsqu'ils caractérisent une situation vraie et qu'ils résument, en une brève formule, tout un ensemble de faits, d'idées ou d'institutions. Mais, chose curieuse, en vérité, ce n'était pas la première fois que ce terme était employé par la diplomatie prussienne pour désigner les arrangements internationaux revêtus de sa signature.

En 1872, quand il s'agit de régler la question des chemins de fer Luxembourgeois, le Gouvernement de Berlin repoussa un arrangement proposé par le Gouvernement du Luxembourg, en le déclarant par avance « chiffon de papier *sans valeur* ». *Décidément, les ministres et diplomates prussiens ont toujours eu la hantise et la pratique des « chiffons de papier ».*

C'est un fait avéré que l'Allemagne s'est jetée dans la guerre avec le dessein bien arrêté de s'approprier, par la force, une portion notable de l'Est de la France, déjà mutilée en 1815 et en 1871, et de placer la Belgique sous son hégémonie, en faisant d'Anvers un port allemand. Si ce projet qui n'était que le développement brutal des conquêtes prussiennes antérieures, avait été réalisé, la France, ruinée économiquement, ne serait plus, suivant la remarque de Vidal de La Blache « qu'une sorte de péninsule reléguée en périphérie du continent, sans même retirer de cette position à l'écart, l'avantage de sécurité que lui doivent la Scandinavie et l'Espagne[1] ». *Dès à présent on peut dire que l'Allemagne a échoué; bientôt elle sera définitivement refoulée et vaincue.*

Mais les Allemands n'ont pas seulement envahi la France, ils ont ruiné cinq de nos départements; partout il ont fait avec rage, en Barbares, œuvre de haine, de rapine, de destruction et de mort : monuments d'art, cathédrales, églises, édifices publics de toute catégorie, maisons privées, châteaux,

1. Vidal de La Blache, *La France de l'Est*, p. 6.

fermes agricoles ont été pillés, puis incendiés, démolis, rasés, les usines ont été méthodiquement dépouillées par des ingénieurs appelés pour le démontage de l'outillage et son transfert en Allemagne. Le sol a été stérilisé par les mines et la mitraille, les forêts sont devenues des landes désertiques où il ne reste que des troncs déchiquetés et lamentables, les champs cultivables sont sillonnés de tranchées, parsemés de fondrières et bouleversés par les éclatements des obus. Le Barbare, bas et vil, sans pudeur, a commis de sang-froid dans les maisons des vols vulgaires : des femmes d'officiers de haut parage sont venues, en automobiles et avec des voitures de déménagement, pour dévaliser, faire leur choix avec une repugnante âpreté de catins, emportant vaisselle, meubles et pendules, comme, déjà, en 1870. Le Barbare se retirant, quand on lui en a laissé le temps, a incendié et démoli les maisons pour faire disparaître les traces de ses honteux forfaits. Le Barbare a comblé les puits, empoisonné les sources ; le Barbare s'est acharné contre les sépultures des cimetières ; il a scié jusqu'aux troncs des arbres fruitiers autour de ce qui restait des chaumières, tant est grande sa joie lubrique de faire le mal. La culture allemande, pour son éternelle ignominie, a déconcerté les fondements de la morale et dépassé l'imagination dans la science de détruire, de massacrer, de semer la mort dans la nature et de faire le désert, comme le sabot du cheval d'Attila. Elle a rétabli l'esclavage pour les prisonniers de guerre et la population civile : elle a fait la guerre à l'artisan et au laboureur, aux femmes et aux enfants ; elle a tué sans raison et sous des prétextes futiles ou mensongers. Rien, au point de vue de la conduite des opérations de ses armées, ne saurait expliquer un pareil délire d'atrocités et d'actes infamants.

Or, au nom de la morale humaine et pour l'honneur des sociétés civilisées, les crimes collectifs doivent être punis aussi bien que les crimes individuels. « Le ravageur doit indemniser le ravagé » : le destructeur doit réparer ou payer les dégats qu'il a commis. Il faut que le châtiment soit un avertissement assez sévère pour que le criminel et l'infâme ne

soient plus tentés de recommencer et qu'ils éprouvent, s'ils redevenaient les plus forts momentanément, le sentiment des risques qu'ils courent et la peur des représailles.

Comment punir les Allemands? Telle est la question qui va bientôt se poser aux Alliés victorieux. Déjà les manifestes du président Wilson, le grand homme d'État qui domine la crise mondiale de son autorité morale, le montrent préoccupé de faire sortir de l'effroyable convulsion actuelle une organisation de la paix du monde susceptible de durer longtemps, capable de prévenir le retour de semblables calamités.

Il s'inspire noblement de cette pensée de Pascal : « Il est nécessaire que la justice soit forte et que la force soit juste ». Ici, la justice, c'est le châtiment ; pour être juste il doit être impitoyable. Il faut que l'Allemagne soit mise hors d'état de nuire ; il faut que la sécurité de la France pacifique cesse d'être en danger comme elle le fut, sans relâche ni trêve, depuis que les traités de 1815, source du mal moderne, ont installé la Prusse à notre porte.

Edgar Quinet, dans la séance de l'Assemblée nationale du 1er mars 1871, à Bordeaux, protestant contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine par la Prusse s'écriait prophétiquement :

« N'oubliez pas que la France va rester ouverte ! A la moindre velléité d'indépendance, votre puissant ennemi, votre puissant voisin sera toujours là, et cette menace perpétuelle constituera votre châtiment ». Cette prophétie s'est réalisée et durant un demi siècle nous avons dû vivre dans l'état de paix armée, incertains du lendemain, obligés d'envoyer tous nos enfants à la caserne passer les plus belles années de leur jeunesse dans le stérile métier des armes. Notre frontière de l'Est est restée ouverte, en face d'un ennemi envieux et insatiable ; et ainsi la question du Rhin renaît toujours. Les Gaulois, puis les Gallo-romains l'avaient résolue. La France lui donna la même solution à diverses reprises, au cours de son histoire : Pas un soldat de l'Empire allemand ne doit rester sur la rive gauche du Rhin.

C'est la formule inscrite sur une médaille de Louis XIV : Germani vltra Rhenum pulsi. *C'est bien à Louis XIV que Bismarck faisait la guerre : une fois, au cours de sa carrière diplomatique, le « chancelier de fer » a dit la vérité.*

L'histoire ne nous présente point d'autre solution. La paix du monde et le désarmement de l'Europe sont à ce prix.

En présence des provocations des Prussiens, quotidiennement renouvelées depuis un siècle, comme l'étaient celles des Germains, leurs ancêtres, et témoins des atrocités et des horreurs dont ils ont souillé et souillent encore notre sol, il n'y a qu'un article à insérer dans le traité de paix que va leur imposer le monde soulevé d'indignation : « Le Rhin ne sera plus à vous, jamais ! jamais plus » ! Voilà la formule de la réprobation et de l'anathème.

Mais les Prussiens ou l'Empire allemand chassés au-delà du Rhin, s'ensuit-il que la France doive reprendre, du jour au lendemain, en pays rhénan, sa tradition et sa situation d'autrefois, comme elle le fera en Alsace-Lorraine ? Je ne le pense pas : cette tradition est demeurée trop longtemps interrompue. La population à demi-allemande a été depuis cent ans par trop prussifiée. Nous devons tenir compte de son tempérament actuel dans la mesure où ses aspirations ne peuvent nuire à notre défense et à notre sécurité nationales. Nous devons nous borner à affranchir les Rhénans et à les rendre à eux-mêmes, conformément à leur passé. Il serait impolitique de suivre l'exemple des Prussiens en Pologne ou en Alsace-Lorraine et d'annexer de force à la France des populations qui resteraient à notre égard dans un état d'hostilité prolongée ou peut-être irréductible : les députés protestataires alsaciens et polonais au Reichstag ont été le levier de la résistance des populations opprimées et ont causé à l'Allemagne les embarras où elle trouvera sa perte.

Si notre devoir, commandé par la prudence et fondé sur l'expérience de notre histoire, est de prendre des mesures pour assurer notre sécurité dans la paix, nous nous garderons de porter atteinte à ce principe des nationalités pour lequel nous et nos alliés, aurons si rudement combattu. L'on

ne saurait imposer la qualité de Français à des populations allemandes qui ne la demanderaient pas. Le titre de Français, comme jadis celui de civis romanus, *est un titre d'honneur qui doit être sollicité individuellement ; la loi française ne doit l'accorder qu'à bon escient à qui l'aura mérité et aura fait ses preuves de civisme. « Nous pouvons, nous, remarque justement M. Engerand, fièrement proclamer qu'il n'y a pas en France de Français malgré eux, alors que depuis plus d'un siècle il est des Français Allemands malgré eux : c'est en Allemagne, en Autriche, en Russie que l'idée des nationalités fut le plus contredite et mise à mal ».*

Le principe des nationalités a été foulé aux pieds par les négociateurs des traités de 1814 et 1815, et c'est là l'origine des guerres qui, depuis un siècle, ont ensanglanté et accablent encore l'Europe. Gardons-nous de tomber dans cette faute politique et de commettre ce crime social. Sous la Révolution même, de 1792 à 1798, on n'a admis les Rhénans au bénéfice de la situation de Français, qu'après qu'ils en eussent fait la demande écrite et se fussent nettement prononcés dans ce sens.

Pour trouver la solution du problème actuel, nous n'avons qu'à observer le passé et à relire l'histoire de France. Sans être annexé à la Monarchie française, le pays rhénan gravitait dans son orbite ; ses princes ecclésiastiques et laïques étaient, en fait, — on le constatera à chaque page du présent livre, — sous le protectorat de la France. C'est la « rue des curés » qu'il faut rétablir en la laïcisant.

Les Rhénans affranchis du germanisme prussien que nous ne saurions plus tolérer sur notre frontière, fermée nécessairement à l'Union douanière allemande (le Zollverein), *pourront constituer, comme jadis les Électorats ecclésiastiques, un ou plusieurs petits États indépendants, placés sous le Protectorat moral et économique de la France qui se bornera à tenir garnison dans les principales forteresses du Rhin : ces places fortes joueront vis-à-vis de l'Allemagne transrhénane le rôle assigné aux anciennes forteresses fédérales vis-à-vis de la France, par les traités de Vienne de 1815.*

Ces États libres graviteront à nos côtés suivant une modalité dont la formule et les détails sont à étudier et que les événements détermineront. Dans leur régime intérieur, ils pourraient, par exemple, prendre modèle sur les cantons Suisses. Nous avons eu déjà l'occasion de formuler, à titre d'indication générale, cette proposition qui rappelle l'état de choses antérieur à la Révolution, dans deux volumes, Le Rhin dans l'Histoire, *publiés depuis le début de la Guerre et qui ont précédé celui-ci. Nous devions à nos lecteurs de préciser notre pensée. La marche des événements ainsi que la lecture des nombreux écrits qui ont paru sur la question de nos futures frontières de l'Est, n'ont fait que nous affermir dans notre manière de voir.*

Quelque soit le statut personnel ou collectif de la population rhénane, elle saura bien vite apprécier le libéralisme français et le mettre en parallèle avec le dressage prussien. Elle sera, comme nous, débarrassée du militarisme ; au point de vue économique, — passée la crise inévitable qui sera la conséquence de la guerre et du changement de régime, — elle bénéficiera du grand mouvement industriel et commercial auquel la Société des Nations va rapidement donner l'essor. La liberté de la navigation du Rhin en sera la conséquence essentielle et surtout appréciée.

Cette liberté du Rhin, réclamée par les populations riveraines dès le temps de la Révolution, organisée par Napoléon, mais devenue un vain mot par les nécessités du Blocus continental, fut paralysée par la Prusse, dès le jour où le Rhin devint prussien. Enfin rétablie sur de plus larges bases, elle est appelée à connaître une ère de développement grandiose. Le Rhin, canalisé non seulement jusqu'à Bâle, mais jusqu'au lac de Constance, relié par d'autres artères aqueuses, d'une part au Danube, d'autre part au Rhône par les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Genève, n'est point une utopie irréalisable. Ces projets de construction de canaux du Rhin au Danube et au Rhône sont, d'ores et déjà, dressés par les ingénieurs ; ils intéressent le commerce du monde entier. La Suisse aura, par eux, libre accès à la mer et cessera d'être

dans la dépendance économique de ses voisins. On entrevoit le jour prochain où les bateaux de commerce de la Hollande, de l'Angleterre, des États-Unis, de toutes les nations, remontant le Rhin, le Danube ou le Rhône, iront jeter l'ancre au pied du Saint-Gothard, le grand Château-d'eau de l'Europe. Telle est l'une des grandes entreprises industrielles et le programme d'économie politique mondiale qu'aura à envisager le futur Congrès de la paix universelle : voilà pourquoi il importe à toutes les nations autant qu'à la France, que l'Empire allemand cesse de posséder les deux rives du Rhin.

Dans ce vaste pays cisrhénan qui, pour la sécurité de l'Europe et la paix du monde, doit être arraché à la Prusse, c'est-à-dire à l'Etat qui a son siège à Berlin, il est une région, voisine de Metz, qui intéresse particulièrement la France, c'est le bassin de la Sarre, où résident de nombreux Français et où l'âme de la France est encore palpitante, après un siècle d'annexion prussienne. On le verra dans les pages qui suivent : laissée à la France par les traités de 1814, elle ne lui fut enlevée par la Prusse, en 1815, que par une abominable forfaiture diplomatique qui doit être réparée. C'est un coin de la Lorraine, bien qu'il soit à peu près entièrement de langue allemande et que les immigrés allemands l'aient depuis un demi-siècle submergé et dénaturé. Mais le vieil élément lorrain de la population, nous y attend toujours ; et puis, ceux des enfants de la Sarre qui ont pris, depuis 1815 et incessamment jusqu'à la présente guerre, le dur chemin de l'exil pour fuir le joug prussien, nous demandent, eux aussi, de leur rendre leur petite patrie, les tombes de leurs aïeux. Eh quoi! la longueur du temps de leur exil constituerait-elle donc une fin de non-recevoir? Les droits des peuples sont imprescriptibles. Dans les temps antiques, c'est après avoir erré trois cents ans sur les chemins de la Grèce, que les Messéniens, dont le courage et les malheurs ont inspiré de si sublimes élégies dans toutes les littératures, ont été rendus à leurs foyers qu'ils n'oublièrent jamais, non plus que les exilés de Jérusalem. La fidélité à la France de la petite phalange des exilés de Sarrelouis, de Vaudrevange et

des cantons voisins, leur constance, leur vaillance et leur admirable foi nous dictent notre devoir. Beaucoup d'entre eux, ou leurs fils ou petits-fils combattent dans les rangs des armées française, canadienne, américaine : c'est pour ces héroïques soldats, qui, le 1er août 1914, se sont levés et sont accourus de la terre d'exil, c'est pour ces Français de la « Prusse rhénane », que j'ai écrit ce livre ; c'est à eux que je le dédie.

E. B.

20 septembre 1918.

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DU PAYS
SON IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

SOMMAIRE

I. *La route de Metz à Sarrelouis.* — De Metz à Boulay par la route de Mayence. — Teterchen. — La côte de Tromborn. — Felsberg et panorama de la vallée de la Sarre. — Vue à vol d'oiseau sur la Warndt, Sarrebrück, Sarrelouis, Dilling, le Hunsruck.

II. *La Sarre.* — Le Donon. — La Sarre rouge et la Sarre blanche. — La Bièvre. — Le nom de la Sarre. — Sarrebourg, Bitche, Fénétrange. — La région des étangs. — L'étang de Lindre. — Le sel gemme. — Sarralbe. — Sarreguemines. — Saint-Arnual. — Sarrebrück. — Saint-Avold. — Forbach. — Le Westrich et le Bliesgau. — Le Schaumbourg et Tholey. — La Blise. — La Prims. — La Nied et le Niedgau. — Bouzonville. — Merzig. — Mettlach et Montclair. — Castel. — Sarrebourg sur la Leuk. — Conz. — La Moselle et Trèves. — La province française et le département de la Sarre.

III. *Le pays de Sarrelouis. Vaudrevange.* — Le Sarregau. — Caractère des habitants de la campagne. — Les occupations agricoles et forestières. — Les autochtones et la cohue des immigrés. — Les mines et industries de la région de Sarrelouis. — Histoire de l'ancienne Vaudrevange. — Le sieur de Pontis. — La faïencerie des Villeroy. — La tradition française.

IV. *Sarrebrück et la région de la houille.* — La population ouvrière de Sarrebrück et du Bliesgau. — Le bassin minier et son étendue. — Statistique de sa richesse et de sa production. — Le minerai de fer de la Moselle et du Luxembourg et les forges de la Sarre. — Dilling, Saint-Avold, Saint-Arnual, Brebach, Neunkirch, Saint-Ingbert, Saint-Wendel. — Richesse et développement de Sarrebrück. — Forbach et Sarreguemines industrielles. — La population cosmopolite des cités ouvrières ; dépeuplement des campagnes agricoles. — Immigration allemande.

V. *Le rôle de la houille dans l'évolution économique des peuples modernes.* — La houille, générateur essentiel de la force motrice dans toutes les industries. — Tableau comparatif de la production de la houille en France et à l'étranger. — Richesse houillère incomparable de l'Allemagne et fabuleuse production industrielle qui en découle. — Les villes industrielles et commerçantes de la Prusse Rhénane. — Le bassin ferrifère de Briey et de Thionville. — La déphosphoration de la minette. — Le traité de Francfort au point de vue minier et industriel. — Disette de la France et nouvelles convoitises de l'Allemagne. — Les réparations et l'indemnité de guerre nécessaires et légitimes.

I

LA ROUTE DE METZ A SARRELOUIS.

Les chemins de fer qui nous transportent avec rapidité et si commodément d'une ville à une autre, ne sont pas toujours le mode de locomotion le plus recommandable pour visiter à loisir et avec profit les contrées qu'ils traversent. A leur allure pressée, à leurs stations imposées, à leurs heures obligatoires, le touriste qui veut observer un pays, préfère souvent l'automobile ou même la démocratique bicyclette, qui permettent de s'arrêter partout, de pénétrer en tous lieux et aux heures que l'on choisit, d'échapper à la promiscuité des gares et au cosmopolitisme énervant des hôtels à la mode. C'est la réflexion qui, avant la guerre présente, s'imposait à quiconque voulait, en maître de son temps et de ses mouvements, étudier le vaste plateau lorrain qui sépare Metz de Sarrebrück et Sarrelouis et qui fut, jadis, un coin de la France.

Le voyageur qui, dédaignant ainsi le chemin de fer, part de Metz et s'engage sur notre ancienne route impériale de Paris à Mayence, ne tarde pas, quand il a dépassé Noisseville et Les Étangs, à franchir la Nied française et la Nied allemande, à leur confluent, puis à atteindre le bourg industriel et agricole de Boulay. Il est alors à 26 kilomètres de Metz, presque à mi-chemin entre cette dernière ville et Sarrelouis. De Boulay, il gagne en moins d'une heure Teterchen, point de bifurcation des chemins de fer de Metz, de Bouzonville, de Forbach et Sarrebrück, de Bous et Sarrelouis. Encore une étape, celle-ci assez rude parce qu'il faut monter la longue côte de Tromborn, le point le plus élevé de la contrée, et il atteint Berviller qui fut, sur cette route, de 1815 à 1871, le dernier village de France. Quelques kilomètres plus loin, il est à la lisière du plateau qu'il vient de

traverser par monts et par vaux et qui, en cet endroit, surplombe le village de Felsberg.

Arrivé là, à dix lieues de Metz, il s'arrète, surpris par la brusque descente de la route, ravi du panorama champètre qui se déroule devant ses yeux. Le terrain, pour ainsi parler, se dérobe sous ses pieds, formant un seuil gigantesque, en bordure d'une ligne de falaises orientée du nord-ouest au sud-est, au delà de laquelle la large plaine basse où serpente le ruban de la Sarre, se développe à droite et à gauche, à perte de vue. Au nord comme au midi, les dentelures capricieuses du plateau sont, la plupart du temps, solitaires et boisées, mais elles servent parfois aussi d'assises à des villages dont les clochers effilés forment des points de repère et sont, pour le regard, comme les jalons des distances lointaines. Durant l'été, le touriste est captivé par l'aspect du riant damier des cultures dont il domine toute la variété : champs de seigle, d'orge, de sarrasin et d'avoine, trèfles, luzernes, navettes, colzas et autres plantes fourragères et oléagineuses, que borde, le long de la Sarre, le large tapis des prairies. Mais lorsque l'automne étend sur la vallée sa nappe de brouillards endiguée par ces caps et ces golfes frangés de broussailles, le paysage, immobile et muet, semble enveloppé de mystère : il devient grave et profond, comme l'âme de la Lorraine.

A main droite, voici, au premier plan, la chapelle de Sainte-Oranne, au-dessus de Berus, pèlerinage populaire, réputé pour ses guérisons des maladies de l'ouïe; plus loin, l'immense forêt de la Warndt qui se prolonge, avec des éclaircies, jusqu'à Saint-Avold, Merlebach, Forbach, Petite-Rosselle, bourgs, usines, cités ouvrières, fermes ou hameaux de bûcherons et de laboureurs, à demi cachés derrière les rochers, dans les capricieux replis de la vallée de la Rosselle et abrités par les bois contre les vents du nord. Plus loin, au sud-est, en remontant la Sarre, c'est la grande capitale industrielle, Sarrebrück et le noir pays, les puits de houille, les cheminées géantes qui, tout le jour, projettent de blanches et lourdes fumées dans une atmosphère chargée de suie et, la nuit, embrasent l'horizon comme un incendie cyclopéen.

Droit devant lui, du côté du soleil levant, notre observateur aperçoit distinctement une autre ville, mais celle-ci, presque toute proche et comme inondée d'une claire et pure lumière, c'est Sarrelouis, dans sa gaie ceinture de feuillage qui remplace à présent, en partie, les remparts dont Vauban l'avait entourée. Elle étale comme un semis d'étoiles ses faubourgs et ses écarts au milieu de l'émeraude des prés, à travers lesquels la rivière ondule et glisse paisiblement.

Du côté du nord, l'horizon est heurté par le dernier éperon du plateau dont la croupe boisée commande fièrement la plaine et la rivière : c'est le mont Limberg, au pied duquel se cache, dans la verdure, la petite ville industrielle de Vaudrevange qui, avant qu'elle eût été dépossédée par Sarrelouis, était la capitale du pays ; le hameau de Sainte-Barbe, juché sur un promontoire, domine le vieux bourg.

A nos pieds, dans la plaine grande ouverte, encore quelques villages, des cheminées d'usines qui font concurrence à la cime des peupliers, et sur la rive droite de la Sarre, Roden, puis Dilling avec ses puissants hauts-fourneaux, ses aciéries, ses laminoirs. Au delà enfin, les moutonnements brumeux de la forêt, du milieu de laquelle émergent quelques sommets empanachés de hêtres et de chênes géants, jusqu'à l'extrême limite du regard : elle se prolonge en traînes presque ininterrompues jusqu'au Hunsrück, à la Moselle et au Rhin.

Quittant son observatoire de Felsberg, au pied des ruines du château du Diable, notre voyageur descend les lacets de la grande route qui le conduit dans la vallée. Un sol sablonneux remplace le calcaire du plateau; des fours à chaux se dressent de part et d'autre du chemin; des villages, dont nous expliquerons bientôt les noms français : à droite, Picard et Bourg-Dauphin ; à gauche, Beaumarais ; quelques fermes isolées qui portent le nom lorrain de « cense », la cense Souty, la cense Cordier et d'autres. Quelques centaines de mètres avant d'entrer à Sarrelouis, nous sommes rejoints par la route de Saint-Avold qui vient donner la main à celle de Metz à Mayence.

II

LA SARRE.

La Sarre est fille des hautes Vosges. Elle naît au flanc septentrional du Donon qui dresse à plus de mille mètres sa chauve couronne de rochers, au-dessus d'une chevelure de sapins, immense et noire. Sous bois, dans le mystère de ravins profonds et escarpés, sourdent les sources caillouteuses et clapotantes qui, bien vite, marient leurs eaux, blanches d'écume, pour former les deux rivières jumelles qu'on appelle, des nuances de la roche de grès où elles ont creusé leur lit, la Sarre rouge et la Sarre blanche. Celles-ci déferlent, presque parallèlement, de la forêt de Saint-Quirin ; puis elles se réunissent, enfin dégagées de l'étreinte des rochers, pour faire leur entrée dans le joli bourg industriel de Lorquin. Le Donon est l'âme ancestrale de cette région de l'Alsace-Lorraine ; il garde comme un trésor sacré, les souvenirs gaulois et français de cinquante générations. C'est des populations gauloises fixées sur ses pentes que la Sarre a reçu son nom qui signifie « eau courante » ; elles ont de même baptisé, tout près de là, la Bièvre, « la rivière des castors », qui coule à l'est de Sarrebourg et dont le nom est porté par tant d'autres cours d'eau dans toute la France.

La Sarre est déjà mentionnée sous la forme latinisée *Saravus*, par Ausone, le chantre de la Moselle, le poète gracieux de la cour de l'empereur Valentinien. Fortunat, au VIe siècle, l'appelle

Sara. Dans les documents du moyen âge on trouve *Sarra*, *Saroa*, en français « la Saire, la Sarre », et d'autres formes dérivées. Ce nom était des plus répandus dans la toponymie des



Le bassin de la Sarre.

rivières et des lieux-dits de la Gaule, et nombreux sont encore aujourd'hui les cours d'eaux et les localités qui, dans toutes nos provinces, ont des noms formés sur ce thème gaulois : Sarre.

Sarré, Sarrey, La Sarre, le Sarret, Sarry, Sarrette, Sarreau. Cette parenté d'appellation permet, avec bien d'autres rencontres analogues, d'affirmer l'unité et la solidarité de la race d'hommes parlant le même langage, qui a créé ces noms et en a baptisé, dans la Gaule entière, des rivières et des lieux habités. Les découvertes archéologiques confirment ces données de la linguistique : rien, au point de vue des origines ethniques et pré-romaines, qui soit germanique dans la région de la Sarre, depuis le Donon jusqu'à l'embouchure de la grande rivière. Ce pays constituait, à l'époque franque, dans le haut moyen âge, le *Sarregau*, *Saargau*, *Saargove* (*pagus Saronensis* ou *Saracensis*), comme disent les vieux parchemins.

Après la Meurthe, la Sarre est le grand affluent de la Moselle sur sa rive droite. Coulant du sud au nord, elle va se jeter dans la Moselle à Conz, une lieue et demie en amont de Trèves, après un parcours qu'on évalue à 240 kilomètres.

Les géologues démontrent qu'à l'époque diluvienne, la Sarre et ses affluents ont creusé leur lit par érosion, à travers le terrain jurassique du plateau lorrain qui est aujourd'hui comme le berceau de leurs spacieuses vallées. Sur son lent et sinueux parcours, elle arrose, outre de magnifiques prairies et des champs cultivés, bordés de collines boisées et même de vignobles, le vaste bassin houiller de Sarrebrück.

Chemin faisant, elle donne son nom à un grand nombre de petites villes ou de bourgs, pauvres autrefois, mais devenus très florissants, grâce aux industries variées qui s'y sont établies au cours du dernier siècle : Sarrebourg (*Pons Saravi*), la patrie de Custines, ancienne sous-préfecture du Bas-Rhin, sur le chemin du col de Saverne, presque à égale distance de Nancy et de Strasbourg ; Sarwerden ; Sarre-Union ; Sarraltrof ; Sarralbe ; Sarre-Insming ; Sarre-Insberg où fut bâtie, sous Louis XIV, une forteresse ; Sarreguemines ; Sarrebrück ; Sarwelling ; Sarrelouis ; Sarhölzbach, et un autre Sarrebourg, en aval de Merzig : localités lorraines que la nature a rapprochées et solidarisées jusque dans leurs noms, les échelonnant le long du même cours d'eau et dans la même vallée large et sévère.

Le plateau dont nous avons traversé la partie septentrionale

pour aller de Metz à Sarrelouis, est, plus au sud, dans sa portion médiane, ce qu'on appelle la région des étangs lorrains, contrée uniforme, médiocrement salubre, — on y rencontre encore des goitreux à cause des eaux séléniteuses, — plus boisée qu'agricole, marécageuse, sol ingrat, surtout dans les cantons de Faulquemont, de Créange, de Sarralbe, de Morhange, de Saint-Avold, parsemée de prairies et d'oseraies, de joncs, de nénuphars, de champs de seigle et d'avoine ; sillonnée par les canaux des salines et des houillères qui se relient à notre grand canal de la Marne au Rhin à Gondrexange et dont les rameaux s'alimentent les uns dans la Sarre, les autres dans son principal affluent, la Nied, ou bien, plus à l'ouest, dans la Seille qui rejoint la Moselle à Metz.

Quelques-uns de ces étangs ont plusieurs kilomètres de long : on en compte une soixantaine d'importants ; les plus remarquables sont entre Dieuze et Fénétrange et aux environs de Saint-Avold. Celui de Lindre a une superficie de 622 hectares : « le triste étang de Lindre, comme le qualifie Maurice Barrès, auprès du promontoire boueux où les masures de Tarquimpol survivent à la ville romaine de *Decem Pagi*. » Véritables cuvettes naturelles, à fond plat et sans profondeur, ils sont les vestiges de la dépression diluvienne qui n'a trouvé qu'imparfaitement son écoulement vers la Moselle, la Nied ou la Sarre. Ainsi s'expliquent également les immenses dépôts souterrains de sel gemme de cette contrée sans grands reliefs, que dominent majestueusement dans la brume lointaine du sud, les croupes arrondies des hautes Vosges. Tour à tour vidées et empoissonnées de carpes, — environ tous les trois ou quatre ans, — ces vastes lagunes donnent lieu à l'industrie de la pisciculture qui alterne avec l'élevage des bestiaux, des porcs et des moutons, le travail dans les bois, la culture des champs. Dans la période où elles sont asséchées, on ensemence en avoine le sol de leur cuvette, de sorte que le voyageur est bien souvent dérouté par le changement d'aspect que présente la campagne : là où, trois ans auparavant, il contemplait les rides d'une immense nappe d'eau, il voit onduler un champ d'avoine.

La Sarre baigne les vieilles murailles de Fénétrange, lé-



La Sarre à Fénétrange, au pied du vieux château.

preuses et moussues, envahies par les bouquets de sureau et les orties : « cette ville, dans son rempart ruineux, c'est une petite vieille qui garde trop longtemps une robe de dentelles souillées et déchirées » (Barrès). Son ancien château, aux murs obèses et décrépis, a pourtant encore quelques-unes de ses fenêtres à menaux du XVIe siècle, mais la chapelle des sires de Fénétrange est devenue une étable à porcs. De là, à Sarralbe, en passant par Sarre-Union, l'ancien Bouquenom qui fut la capitale du comté de Sarwerden, la Sarre sillonne de son ruban glauque d'immenses prairies, sans un arbre, bordées à l'ouest par des collines que couronnent des bouquets de bois.

L'Albe est canalisée pour conduire à Dieuze la houille nécessaire aux salines du Saulnois. C'est jusqu'à la Sarre auprès de Sarralbe, que s'étend la région des salines, dont le centre est à Dieuze et à Château-Salins. Le trafic du sel gemme fut, dès l'époque romaine et sans doute aussi dans les temps gaulois, le trait d'union entre le pays lorrain, l'Alsace et la région de la Sarre et de la basse Moselle qui sont dépourvues par la nature de ce précieux et indispensable condiment. Au moyen âge et jusqu'à la Révolution, il n'était guère de monastère, d'église, de ville, de seigneur du Sarregau, du Westrich, du Palatinat et même de pays plus lointains, qui ne possédât dans les salines lorraines son *poêle à sel*, dans lequel il entretenait un petit personnel chargé de faire cuire le sel nécessaire à la consommation de sa population ou de ses sujets. Cette propriété des « poêles à sel » donnait souvent lieu à querelles et procès, comme l'impôt de la gabelle ; le transport du sel était l'objet des incessants voyages des « sauniers ».

Dans les forêts, débris épars de l'Ardenne incommensurable, que baignent les étangs lorrains ou qui courent le long des collines du voisinage, on ne rencontre plus guère le sapin des Vosges. Il est évincé par le chêne, le hêtre, le frêne, le charme, l'orme, l'érable, le tilleul, le bouleau, le saule, le peuplier, essences aussi communes en Lorraine qu'en Champagne et en Bourgogne. Dans les villages, il n'est point rare de voir un tilleul géant ombrager de sa frondaison une bonne partie de la place publique : c'est « l'arbre de justice et de réunion », plusieurs

fois séculaire, qui rappelle le chêne de Vincennes sous lequel saint Louis prononçait ses jugements.

Les loups et les sangliers sont communs dans les bois, encore aujourd'hui, et le laboureur se voit parfois forcé de défendre avec le fusil ses troupeaux et ses récoltes. Tandis que l'on chasse la bécassine, le canard sauvage et la poule d'eau, on élève à foison, dans les fermes humides et sales, le porc, l'oie et le canard.

Entre Sarralbe et Sarreguemines, le bassin de la Sarre, jusque-là resserré entre les ondulations des collines qui le séparent de la Seille et la longue chaîne des petites Vosges qui chasse dans le Rhin les rivières de la Basse-Alsace et du Palatinat, s'élargit immensément sur ses deux versants. La rivière devient navigable au confluent de la Blise (*Blies*), à Sarreguemines, ancienne sous-préfecture de notre département de la Moselle.

Avant 1871, la frontière française se dirigeait de là, vers l'est, presque en ligne droite, sur Wissembourg et le cours de la Lauter. Elle était défendue par la forteresse de Bitche, à 22 kilomètres de Sarreguemines, à laquelle elle est reliée par un chemin de fer. Bitche, illustrée par l'héroïque défense du colonel Teyssier, en 1871, se dresse au milieu d'immenses et magnifiques forêts, sur un grandiose piédestal de grès vosgien au pied duquel prend sa source une petite rivière, la Horn, qui, mariée au Schwarzbach, atteint la Blise à Einöd, en passant par Deux-Ponts. La crête des petites Vosges qui passe à Bitche, forme, sur la route de Strasbourg à Deux-Ponts, la lèvre du bassin des eaux qui s'écoulent dans la Sarre.

Jusqu'ici, la Sarre a serpenté directement du nord au sud, depuis sa source. Parvenue à Saint-Arnual, elle s'infléchit à l'ouest, formant un coude où ses flots tumultueux faisaient entendre, avant sa canalisation, comme le Rhin au-dessous de Bingen, des mugissements qui passaient pour les éclats de rire des sorciers au milieu de leurs ébats. Saint-Arnual, aujourd'hui faubourg industriel de Sarrebrück, fut un monastère célèbre, fondé par saint Arnoul, évêque de Metz, l'un des ancêtres de la famille carolingienne. Le saint y mourut en 641, dans une grotte du mont Halberg, où s'élève aujourd'hui un château qui appartient aux barons de Stumm.

Avant la guerre de 1870, Sarrebrück n'était éloignée que de trois bons kilomètres de la ligne frontière imposée à la France par les traités de 1815. Son histoire était à peu près indifférente à tous; ses ressources, ses industries, son bassin houiller n'attiraient guère l'attention du public français, lorsque son nom retentit soudain, le 2 août 1870, comme un coup de tonnerre précurseur d'un grand orage. Sarrebrück fut le seul point du territoire prussien que foulèrent un instant quelques-uns de nos régiments, bientôt décimés et écrasés par le nombre, le 6 août, à la bataille de Spicheren.

Bâtie sur la rive gauche de la Sarre, au pied de hautes collines, à égale distance de Sarrelouis au nord et de Sarreguemines au sud, Sarrebrück doit son nom au grand pont de pierre qui la relie à Saint-Jean, son populeux faubourg de la rive droite. Dans les anciens documents français, on l'appelle *Sarrepont*, comme en latin (*Saravipons*).

La route directe qui y arrive de Metz, se détache de celle de Sarrelouis avant Courcelles, où elle franchit la Nied française; elle passe à Bionville et Fouligny sur la Nied allemande, a 15 kilomètres au sud de Boulay, à Longeville, ancienne abbaye célèbre sous le nom de Glandières et place forte française sous Louis XIV. A 43 kilomètres de Metz, elle traverse Saint-Avold, qui, de monastère mérovingien (Saint-Nabor) fondé, en 509, par saint Fridolin au milieu des bois, est devenue grande ville industrielle.

Les étangs qui s'alignent au nord des côtes de Boucheporn, donnent naissance à des ruisseaux qui se réunissent à Saint-Avold, au pied des pittoresques rochers du Bliesberg, pour former la Rosselle dont les voyageurs admirent encore les riants coteaux avec jardins étagés en gradins et les gorges boisées, « merveille de la nature », bien qu'elle fasse jouer, tout le long de son parcours, des forges et des usines.

C'est dans la forêt de Saint-Avold que se trouve le sommet aplati en terrasse du Hérapel, d'où l'on jouit d'un panorama splendide sur toute la contrée, bien au delà de Longeville et de Creuzwald. Le Hérapel est une ancienne enceinte fortifiée des Gaulois, analogue à celles du mont Sainte-Odile, du Donon, de

Dabo, du mont Beuvray, de Gergovie. Le pays de la Sarre a, d'ailleurs, beaucoup d'autres camps retranchés du même genre, mais qui semblent avoir été moins considérables et sont moins superbement situés. Ces refuges ont dû longtemps servir aux populations indigènes, de lieux de protection, au centre des forêts, contre les invasions germaniques. Les archéologues ont retrouvé dans le Sarregau un grand nombre d'autres vestiges de l'époque gauloise et gallo-romaine, des monnaies gauloises et romaines à foison, des inscriptions votives à Mercure, le dieu des Gaulois ; parmi les monuments les plus célèbres, nous rappellerons seulement à la mémoire de ceux qui ont visité le musée de Metz, le magnifique autel de Mithra, découvert à Sarrebourg, et le grand groupe sculptural trouvé en 1878, à Merten, près de Creuzwald, qui représente un guerrier gallo-romain foulant sous le sabot de son cheval un géant anguipède, symbole des Germains toujours pillards et envahisseurs.

Au-dessous de Saint-Avold, Merlebach est le chef-lieu des houillères de la Société *Sarre-et-Moselle ;* vient ensuite Forbach, aussi sur la Rosselle, en amphithéâtre au pied du Selosberg, entourée de vastes forêts et de montagnes sablonneuses. Forbach, aujourd'hui centre de grandes industries minières, est à 10 kilomètres de Sarrebrück ; Charles-Quint y campa lorsqu'il vint assiéger Metz en 1552 ; elle vit naître le général Houchard ; le général Frossard y établit son quartier général au début de la guerre de 1870. Dans le voisinage, au sud, les hauteurs de Spicheren, célèbres par le combat du 6 août 1870. Au nord, Schœneck avec sa verrerie; Creuzwald, sur la Bist, à mi-chemin sur la route de Saint-Avold à Sarrelouis.

De Sarrebrück, la grande route de Metz se dirige à l'est, sur Saint-Wendel et Creuznach, où elle rejoint celle de Sarrelouis. D'autres voies qui se croisent à Saint-Jean viennent, l'une de Strasbourg par Sarreguemines et Saverne; une autre de Mannheim par Kaiserslautern ; une troisième, de Coblence par Sarrelouis et Trèves. Tous ces grands chemins qui furent successivement, à travers les siècles, voies gauloises et romaines, puis routes royales, nationales, impériales, ont joué, dans l'histoire ancienne et moderne, un rôle stratégique de première im-

portance. Que de hordes étranges de barbares, envahisseurs de la Gaule, elles ont vu passer ! A notre époque et presque sous nos yeux, le perfectionnement de tous les genres de transport les ont réduites à l'office de modestes auxiliaires de l'inextricable réseau de chemins de fer et de canaux devenus, à leur place, les artères surgonflées de la civilisation moderne, c'est-à-dire de l'industrie, du commerce et aussi, hélas ! de la guerre : c'est là ce qu'on pourrait appeler, dans les annales économiques aussi bien que dans les fastes de la stratégie militaire, le nœud de Sarrebrück.

La Sarre, qui s'achemine lentement vers la Moselle, y coule à travers un terrain marno-gréseux, traversant de biais le bassin houiller, entre des hauteurs boisées qui se prolongent, de ce côté-ci, par la forêt de Forbach, et du côté du Palatinat par les collines du Westrich, pays mamelonné, dont les centres principaux : Saint-Ingbert, Neunkirch, Ottweiler, Saint-Wendel, jadis médiocres bourgs agricoles et forestiers, sont aujourd'hui transformés en grosses cités minières et ouvrières ; les paysans et les bergers de la contrée, très superstitieux, ne manquent pas, lorsque leurs bestiaux sont malades, d'accomplir le pèlerinage de Saint-Wendel. Il déposent sur l'autel du saint, en *ex-voto*, de petites vaches, de petits moutons, de petits porcs en cire, en reconnaissance des guérisons obtenues.

Le grand affluent de la Sarre, sur sa rive droite est la Blise (*Blies*) dont le nom gaulois rappelle celui de la Blaise, affluent de la Marne et celui de Blois et du Blaisois. La source de la Blise est dans les gorges de l'ancien baillage de Schaumbourg, célèbre par son château, ses gisements de minerai de fer, de cuivre, de plomb, de cinabre, et aussi par son abbaye mérovingienne de Tholey qui appartenait aux évêques de Verdun. Il n'y a pas cinquante ans, cette contrée, aux hautes montagnes boisées et sauvages qui s'étendent jusqu'à la principauté de Birkenfeld, n'arrivait pas à nourrir sa population, pourtant bien clairsemée, de mineurs et d'hommes des bois, pâtres et bûcherons. Telle était la misère de ces gens, de race germanique, aux mœurs primitives, qu'ils étaient contraints, durant une partie de l'année, de mener une vie errante. Ils descendaient

des grands bois et toute la famille, installée dans une chétive roulotte, s'en allait cahin-caha mendier sur les grandes routes de France, de village en village, vendant la *sanguine* qu'ils avaient façonnée en réglettes, après l'avoir détachée des veines et des anfractuosités de la roche de leur stérile pays. Ces pauvres hères rappellent les tribus germaines que, jadis, les Gallo-Romains autorisaient à s'installer en Gaule, à la lisière des forêts et des marécages, pour combattre les fauves, garder les troupeaux, essarter, déboiser, cultiver la terre, servir dans les cohortes auxiliaires.

Le métier de brigands qui perpétuait les mœurs des anciens Germains n'était pas inconnu parmi eux. Longtemps ils formèrent, dans les forêts du Hunsrück et même de la Warndt, des associations dont les repaires étaient les cavernes des rochers au fond des forêts ; ils venaient par bandes, piller les fermes et dévaliser les diligences sur les routes. On a longtemps conservé dans le pays, le souvenir de Jean l'Écorcheur. Dix-neuf de ces brigands furent exécutés ensemble, avec leur chef, à Mayence, le 21 novembre 1803.

La Blise se précipite en avalanche de cette contrée sauvage, droit au sud, passe à Saint-Wendel, Ottweiller, Neunkirch, Einöd, Bliescastel, l'ancienne résidence des comtes de La Leyen, pour atteindre enfin la vaste pleine nue où elle a son confluent avec la Sarre, après un parcours de 90 kilomètres. En route, elle s'est grossie de l'Ersach qui baigne le château de Hombourg, et du Schwarzbach qui vient de Deux-Ponts, jolie petite ville, le « petit Paris » de Gœthe : « tout, dit le poète, jusqu'aux manières des habitants, indique et rend manifestes les relations avec Paris, qui, depuis assez longtemps, se font sentir d'une manière irrésistible à toute la vie cis-rhénane. » On compte 35 kilomètres de Sarrebrück à Deux-Ponts. Du haut de Hombourg, l'œil plonge au loin à l'est, dans la plaine tourbeuse, au sol noirâtre, qui s'étend jusqu'à Kaiserslautern, à sept lieues de là, encadrée de monts boisés, parfois ensevelie sous une nappe de vapeurs ozonées qui lui donnent l'aspect d'un bras de mer entre deux caps.

Au moyen âge, le pays de la Blise ou *Bliesgau*, dépendait, au

moins en partie, du comté de Sarwerden, séculairement disputé entre les ducs de Lorraine et les comtes de Sarrebrück, jusqu'à ce que Louis XIV, comme Perrin Dandin, vint mettre d'accord les plaideurs.

Après avoir traversé Sarrebrück et accueilli la Rosselle, la Sarre passe entre Völkling et Geislautern où se trouvait l'École des mines fondée par Napoléon pour former des ingénieurs chargés de préparer l'exploitation des bassins houillers et ferrifères de Sarrebrück et de la Moselle. Au confluent de la Sarre et de la Bist qui vient de Differten, se trouve Wadgasse, riche abbaye de Récollets, fondée en 1135, par Simon Ier, comte de Sarrebrück, sécularisée à la Révolution, puis transformée en verrerie et en usine métallurgique.

En aval de Sarrelouis et de Vaudrevange, le lit de la Sarre est échancré sur sa droite par l'embouchure de la Prims, et, sur sa gauche, par celle de la Nied.

La Prims, ou Brems, qui nait près de Tholey, descend du Hochwald, le dernier contrefort du Hunsrück, avec l'impétuosité d'un torrent, passe à Nalbach et finit au-dessous de Dilling, après un parcours de 80 kilomètres. Au delà de la Prims, en aval sur la Sarre, nous arrivons au bourg de Pachten où des colons romains, les *coloni Crutisiones*, élevèrent à Mercure un édicule dont la dédicace est parvenue jusqu'à nous; plus loin, Relling et Becking, en face de l'embouchure de la Nied.

Celle-ci est la grande rivière qui sillonne, avec ses affluents, tout le plateau lorrain. Son bassin formait, au moyen âge, le « Pays de la Nied », *pagus Nedense*, le « Niedgau », renommé pour ses fertiles vallées et ses vastes prairies, qui relevait, partie de l'évêché de Metz et partie du duché de Lorraine. La branche de la Nied qui sort de l'étang de Biehwald et passe à Faulquemont, Bionville, Varize, s'appelle la Nied allemande. Elle rejoint la « Nied française » à Condé-Northen, pour former avec elle la basse Nied. La Nied française, au cours sinueux, souvent bordé de saules têtards, vient des environs de Delme et de Château-Salins. A Han-sur-Nied, elle coupe la route de Metz à Saint-Avold; à Pange, un château du XVIIIe siècle, le plus remarquable de la contrée, se reflète dans ses eaux verdâtres;

enfin, près des Étangs, sous le beau pont de Pontigny, elle traverse la route de Metz à Sarrelouis, avant d'atteindre Condé.



L'ermitage de Castel sur la Sarre.

La basse Nied a 65 kilomètres jusqu'à son embouchure; devenue une imposante rivière elle coule à pleins bords comme la Sarre, et s'achemine lente et tortueuse au milieu des prairies qu'elle inonde souvent, dans une large dépression du plateau lor-

rain. Plusieurs des sources qui l'alimentent sont pétrifiantes et entourées de dépôts de tuf ; mais, c'est dans la prairie de la Havies, auprès de Sarreguemines, que se trouve la fontaine pétrifiante la plus curieuse de toute la contrée. La Nied passe à Bouzonville où elle actionne une importante fonderie ; elle arrose ensuite Gerstling, le dernier village de France avant 1871, Niedaltdorf, Siersdorf, enfin elle se déverse dans la Sarre, à Relling au pied du Siersberg, entre deux croupes boisées, en face et à la limite extrême de l'immense prairie formée, sur l'autre rive de la grande rivière, par les alluvions de la Prims.

Au delà de l'embouchure de la Nied, la Sarre passe, à une allure fluviale, au vieux bourg de Fremerstrof pour atteindre Merzig, petite ville manufacturière et centre agricole, à égale distance, — 45 kilomètres, — de Sarrebrück et de Trèves. En face d'elle, sur la rive gauche de la rivière, Hilbring, puis Schwemling ; plus loin, sur la rive droite, Mettlach dont l'ancienne abbaye, avec sa belle chapelle romane, est devenue une fabrique de céramique ; elle a aussi des carrières et une fonderie de zinc. Mettlach est un des plus beaux sites de la région de la Sarre, entourée de verdoyantes collines, de bois, de roches de grès rouge qui resserrent pittoresquement la rivière : auprès de Mettlach, une montagne étroite comme un dos de chameau et qui force la Sarre à décrire autour d'elle le plus pittoresque des circuits, porte les ruines de Montclair, au moyen âge fief des sires de Joinville, qui avaient contracté une alliance de famille avec les comtes de Sarrebrück. Ce château féodal, clef de la basse Sarre, qui fut possédé dans la suite, par les seigneurs de Clefmont (Haute-Marne) et ceux de Sierck, fut détruit en 1351 par l'archevêque de Trèves, Baudouin, après un terrible siège de sept mois. Rebâti plus tard, il fut assiégé plusieurs fois encore, démoli en 1661, puis de nouveau en 1669.

Dorénavant, la Sarre s'infléchit sensiblement dans la direction du nord-est, et se fraye, courroucée et souvent dangereuse, un chemin entre des murailles de rochers schisteux, les derniers contreforts du Hunsrück. Elle arrose, ainsi contenue, Taben, sur sa gauche, et sur sa droite, Sarhölzbach et Serrig, bourgs

assis à la fois au bord de l'eau et à l'orée des bois sans limite qui longent la rivière et montent au Hochwald.

Castel, ancien *castellum* romain, avec un *columbarium* dont il reste encore 80 niches, est sur un rocher qui surplombe la rive gauche d'une hauteur de cent mètres, en face de Serrig ; on en fait l'ascension par un chemin tortueux et accidenté, pour visiter la « chapelle de l'Ermitage » où, après de singulières péripéties, furent déposés, le 26 avril 1838, les restes vénérés de Jean l'Aveugle, ce roi de Bohême, duc de Luxembourg, qui vint se faire tuer si héroïquement pour la France à la bataillle de Crécy, en 1346. Castel demeura, jusqu'à la Révolution, un poste avancé de la France.

La Leuk qui vient de Trassen, est un torrent ; elle forme au milieu même de la ville de Sarrebourg une cascade de 20 mètres de chute. Nous ne sommes plus qu'à 25 kilomètres de Trèves. La rivière et le chemin de fer de Sarrebrück gagnent côte à côte le gros bourg de Conz, le *Consitium* des Romains, où la Sarre se resserre dans son lit pour passer avec frémissement, « la voix des eaux », sous un pont antique à six arches, avant de confier à la Moselle ses barbeaux chantés par Ausone.

La grande Moselle, née au pied du ballon d'Alsace, arrive de Thionville et de Sierck, deux villes françaises avant 1871. C'est à son confluent avec la Sarre, que le maréchal de Créqui, successeur de Turenne à la tête des armées françaises, subit une sanglante défaite en 1675 ; mais ce grand capitaine se releva glorieusement dans ses campagnes de 1677 et 1678 qui préparèrent la paix de Nimègue, l'apogée du règne de Louis XIV.

Sur la rive gauche de la Moselle, presque en face de Conz, on aperçoit, en remontant la rivière, le bourg d'Igel, célèbre par son monument romain de la famille des *Secundini ;* puis Wasserbillig, qui ouvre la porte du grand-duché de Luxembourg, au confluent de la Sûre.

Dans cette contrée mosellane, comme de Sarrelouis à Trèves, le paysage est verdoyant et varié, les vergers et jardins luxuriants, la nature gaie, les collines abruptes, boisées et, de loin en loin, bordées de carrières de grès rouge et de magnifiques vignobles qui produisent les crus les plus renommés des vins

de la Moselle; mais tout le long des rivières, les établissements industriels et les fabriques de produits chimiques ou autres sont venus étendre, trop souvent, sur le ciel leur voile de vapeurs noirâtres et épancher leurs déjections empestées à travers les prairies.

D'une manière générale, la ligne de partage des eaux qui englobe tout le bassin de la Sarre avec ses affluents, lui donne



La Sarre à Sarrebourg [1].

vaguement un aspect ovoïde dont les deux pointes sont le Donon et le bourg de Conz; il comprend 735.800 hectares de superficie, et les récentes statistiques y indiquent une population d'environ 750.000 habitants, ainsi répartis :

47.000	appartiennent à l'ancien département français		de *la Meurthe*;
231.500	—	—	de *la Moselle*;
30.500	—	—	du *Bas-Rhin*;
141.000	—	à la Bavière rhénane (Palatinat);	
450.000	—	à la Prusse rhénane.	

1. D'après N. Box, *Notice sur les pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines*, t. I.

Ainsi, les frontières de 1815 et de 1871 ont capricieusement morcelé et mutilé tout ce pays que nous venons de parcourir à vol d'oiseau; elles ont disjoint tous ces bourgs ou villages, identiques dans leur population lorraine et parfois, nous l'avons constaté, jusque dans leurs noms. Une barrière artificielle imposée par la brutalité tudesque a capricieusement laissé, en 1814, sous le drapeau français, puis, en 1815, parqué sous les serres de l'aigle noir de Prusse, ces Lorrains, d'origine gauloise, franque et germanique, unis par le sang, façonnés mentalement et physiquement par l'habitat, la vie quotidienne, les intérêts, leurs annales historiques les plus lointaines et peut-être surtout par le lugubre souvenir des incessantes invasions allemandes. Aujourd'hui, tout le bassin de la Sarre est devenu allemand. Les immigrés d'au delà du Rhin, non contents d'imposer aux indigènes leur dialecte, leur administration, leur éducation, leur discipline, une histoire habilement travestie, ont cherché à débaptiser jusqu'à leurs noms de lieux, pour les mieux dénationaliser. Mais la force brutale et la perfidie ne sauraient empêcher toujours ni un fleuve de couler, ni les revendications de l'histoire et l'action de l'habitat de produire leur effet, tôt ou tard.

Louis XIV avait créé une Province française de la Sarre qui subsista depuis 1672 jusqu'au traité de Ryswick, en 1697 : elle s'étendait, à l'est, sur tout le Westrich, depuis le duché de Deux-Ponts jusqu'au comté de Veldenz et à Merzig. La France n'en garda qu'une petite portion, avec Sarrelouis, jusqu'à la Révolution ; puis, la Sarre donna son nom, en 1795, au département français qui fut formé d'une partie de l'Électorat de Trèves, de la Principauté de Sarrebrück et du duché de Deux-Ponts. Trèves fut le chef-lieu de ce département dont les sous-préfectures étaient Sarrebrück, Prüm et Birkenfeld. Mais Sarrelouis, Vaudrevange et quelques cantons voisins, jusqu'à l'abbaye de Tholey, ne faisaient pas partie du département de la Sarre, bien qu'ils s'y trouvassent enchevêtrés ; ce pays plus anciennement français, fut, jusqu'en 1815, rattaché à l'arrondissement de Thionville et incorporé au département de la Moselle.

III

LE PAYS DE SARRELOUIS. — VAUDREVANGE.

Ancienne place forte française, démantelée seulement en 1889 et chef-lieu administratif d'un district de la Prusse rhénane, Sarrelouis se trouve à 10 lieues et demie de Metz, à 11 lieues de Thionville, à 12 lieues de Luxembourg, à 12 lieues de Trèves. Dans son rayonnement immédiat, elle est le centre vital et économique d'une petite contrée qui, à l'encontre de celle de Sarrebrück et de Sarreguemines, est demeurée plus agricole qu'industrielle et qui s'étend aux cantons de Bouzonville, Boulay, Völkling, Merzig. Ce coin de Lorraine, portion septentrionale du Sarregau, aux contours imprécis, se trouve groupé par les habitudes des habitants et pour leurs commodités, autour du grand marché agricole de Sarrelouis. Jadis, il dépendait, au moins en partie, du bailliage de Vaudrevange. Tandis que, d'un côté, il enjambe la Sarre, de l'autre il escalade le plateau lorrain; il n'est limité par aucun accident naturel, il ne correspond pas davantage à une division ethnique ou linguistique, ni même administrative.

Le sol argilo-calcaire du plateau lorrain est, dans sa partie septentrionale, une excellente terre à blé, propice également aux prairies artificielles; les bois y sont relativement peu étendus, les sources assez rares et de débit inconstant, réglé par les pluies; elles sourdent au flanc des vallées fertiles, parfois profondes comme des crevasses, dont le plateau est sillonné.

Parcourez les villages : ils ressemblent à ceux de la Lorraine demeurée française et de la Champagne. Le gouvernement allemand a fait, en ces dernières années, de grands efforts pour améliorer les conditions hygiéniques de la vie des principaux bourgs ; ils sont pourvus de fontaines bien aménagées, de rues proprement tenues, éclairées à l'électricité ; les maisons, aux façades bourgeoises, respirent l'aisance, la régularité, la méthode. Mais les villages ruraux ont conservé leur rusticité séculaire. Ils sont, en général, assez sales : les fumiers des étables sont entassés en carré devant les maisons des paysans et le plus près possible du bord de la chaussée où s'écoule le purin. Le laboureur, aussi indifférent à l'hygiène qu'à l'élégance, attend la saison propice pour les charrier dans les champs. La propriété est très morcelée et enchevêtrée. Les maisons sont, pour la plupart, composées d'un corps de logis, d'une grange avec une vaste et double porte pour les chariots, et des écuries. Elles n'ont qu'un étage surmonté d'un grenier dont la fenêtre est surélevée en mansarde au bord du toit.

L'intérieur du logis n'est pas, chez les gens aisés, sans quelque recherche de confortable approprié au genre de vie de la famille. La pièce principale et la plus vaste est la cuisine. Le mobilier, quand il n'est pas cette vulgaire et maigre camelote de « tape à l'œil » en bois verni, achetée au bazar de la ville voisine, est en vieux chêne massif, vigoureusement sculpté, qui reflète les habitudes traditionnelles de cette forte race de laboureurs, de bûcherons, de soldats. Voici le dressoir aux vieilles assiettes décorées de fleurs peintes, le buffet, la grosse et lourde table, les chaises en bois tourné et mouluré, le lit encadré de larges panneaux ornés de rosaces, de coquilles et d'enroulements géométriques, la grande et belle armoire lorraine, la haute gaine de l'horloge familiale, les chenêts bouletés et l'énorme plaque de cheminée en fonte, à reliefs historiés ; la huche à pétrir, car chaque ménage cuit son pain, une ou deux fois la semaine, dans le four dont la gueule en demi-cercle est voisine de l'âtre quand elle n'est pas dans une « chambre à four » spéciale. Et toutes ces reliques familiales, ce solide mobilier de chêne, bien ciré, qui se rit des injures du temps et des

hommes, sont parfois recherchés par les amateurs parisiens eux-mêmes qui n'ignorent point que le pays lorrain est l'un de ceux où, jadis, l'on travaillait le bois et la terre cuite avec le plus d'habileté, d'expérience et de goût. L'art lorrain, le style lorrain s'est répandu et se retrouve jusque dans nos villages de Champagne qui vivaient de la même vie champêtre, suivaient des usages domestiques tout pareils.

La falaise qui, par endroits, surplombe la plaine à pic, d'une hauteur de 100 à 150 mètres, a généralement des pentes couvertes de bois ou de buissons de coudrier et d'aubépine. Quant aux terres légères de la vallée, elles ne produisent point de blé, mais seulement du seigle, de l'avoine, de l'orge, de l'épautre, du sarrasin, du chanvre, beaucoup de tubercules, pommes de terre, choux, raves, betterave fourragère. L'élève du porc et du mouton est partout pratiqué. Les débordements annuels de la rivière fécondent la prairie naturelle, qui est d'un excellent rendement.

Dans la population agricole, à peu près point d'immigrés ; elle est toute entière de vieille souche lorraine, mais en certains endroits elle s'est raréfiée par l'émigration : l'attirance de la grande ville et l'appât d'un gain, en apparence plus élevé, a, depuis trente ans surtout, porté à s'expatrier bien des pauvres gens, surtout les « manouvriers » et les artisans, mais les familles des petits propriétaires terriens sont demeurées au pays. C'est le vieux fonds lorrain, dur à la besogne, paisible, attaché à sa glèbe féconde ainsi qu'aux légendes de ses magnifiques forêts, façonné pour ainsi dire, de génération en génération, à la culture de la terre, à l'exploitation des bois.

Les hommes sont de taille moyenne ; ils ont les épaules robustes, la démarche ferme et assurée, l'air grave ; ils sont laborieux, silencieux, réfléchis, entêtés. Dans l'ensemble ils paraissent forgés d'un dur et solide métal. De nombreux profils d'hommes rappellent ceux des médailles romaines ; bons soldats, ils perpétuent au milieu de nous le type du légionnaire gallo-romain. Les bruns ne sont pas rares. Ils portent la blouse gauloise, uniformément bleue, ce vêtement traditionnel de nos villages lorrains, champenois, picards, bourguignons, nor-

mands, qu'on trouve aussi bien représenté sur les stèles romaines que porté sur nos champs de foire. Les femmes ont les traits réguliers, de fortes hanches, la physionomie placide ; elles sont parfois belles, quoique, en général, taillées à la serpe ; vigoureuses et énergiques, elles aident aux travaux des champs, tiennent la charrue, manient le hoyau et elles ont de nombreux enfants. C'est là une population saine et forte, gauloise, médiomatrice ou trévire, retrempée, à travers les siècles, par les infiltrations germaniques qu'elle a subies, tenue en haleine par les guerres incessantes dont elle fut victime, aujourd'hui désorientée par son contact forcé avec l'administration prussienne, l'usine et la cohue immense des immigrés allemands.

Gardez-vous de croire que tous ces malheurs publics ont dû, à la longue, faire disparaître et transformer l'élément indigène de cette population rurale. Non ! le villageois autochtone demeure et supporte tous les fléaux, en courbant la tête comme l'herbe sous l'orage ; on ne le déracine point. Aujourd'hui même, au milieu de la terrible invasion des Allemands en Belgique et dans le nord de la France, les habitants des régions envahies sont restés chez eux en majorité, et quant à ceux qui furent contraints de fuir, ils s'empresseront, nous en sommes certains, de rentrer dans leurs foyers dévastés ; ils en remueront pieusement les cendres pour se bâtir une habitation nouvelle, dès que les événements le permettront. Les exceptions à cette règle sont rares et il en fut ainsi dans tous les temps.

Il y a peu d'années, je visitais dans le voisinage de Soissons, au-dessus du village de Pommiers, un plateau élevé où l'on a découvert quelques ruines, et qu'on appelle « Camp de César » : c'est là que des antiquaires proposent de placer la ville gauloise de Noviodunum. On y a trouvé des monnaies gauloises en abondance. La paroi verticale de l'épaisse couche de gypse qui couronne le plateau, est creusée de grottes et de chambres où vit un village de troglodytes, pauvres gens qui vont à la ville exercer de petits métiers ou se louent comme journaliers, bûcherons, bergers, domestiques de culture. Un de ces habitants me raconta qu'il y a soixante ans environ, son grand père avait trouvé dans une chambre de sa demeure souterraine, un trésor

de plus de 500 monnaies gauloises. Le fait était vrai, j'en avais connaissance. « Je puis encore, me dit l'individu, vous montrer la cachette, si vous voulez bien m'accompagner ». Je suivis l'homme, j'entrai dans sa caverne, une chambre spacieuse où était sa famille ; dans le fond, une baie en forme de porte ; puis, une seconde chambre : « Le trésor était là », me dit mon guide, en désignant à hauteur d'homme, dans la paroi du fond, un renfoncement taillé en forme de placard.

Ainsi, une cinquantaine d'années avant notre ère, au temps de Jules César, la caverne avec sa double chambre était déjà habitée par un Gaulois qui, un jour, crut opportun de mettre son pécule à l'abri, dans la partie la plus retirée de son habitation.

Croyez bien que ce sont des générations de Gaulois qui se sont succédé dans cette demeure primitive jusqu'à nos jours. Elles ont vu passer le torrent de toutes les invasions, les horreurs de toutes les conquêtes, subi toutes les dominations : Soissons qui était à leurs pieds, cent fois assiégé, pillé, bombardé, dévasté. Mais ces Gaulois sont restés là, de père en fils, parce que n'ayant aucun avoir, nul des envahisseurs du pays n'eut jamais intérêt à leur voler leur misérable caverne que l'incendie même ne peut atteindre. Les Allemands de 1914, les derniers des Barbares, sont venus à leur tour : les troglodytes de Pommiers sont demeurés là. On ne leur a guère fait de mal. Ceux d'entre eux qui avaient fui, sont déjà revenus depuis que les Allemands ont été obligés d'évacuer la contrée, dans ce village souterrain, leur « chez soi », où, la guerre finie, ils reprendront en pauvres hères leur vie d'autrefois.

Eh bien ! il en fut ainsi partout, dans le pays de Vaudrevange et de Sarrelouis comme ailleurs. Les habitants des villages ruraux, attachés au sol natal par le cœur, les intérêts, les habitudes, la tradition, les tombes des ancêtres, ne s'éloignent que momentanément devant l'invasion. Ils reviennent et rentrent dans leurs maisons ; ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a deux mille ans, des Gaulois.

A deux pas de Vaudrevange, du côté nord, la route se trouve resserrée, sur un assez long espace, entre la Sarre et une immense paroi de grès rouge. Cette falaise est percée de nombreuses

habitations de troglodytes qui, toutes, étaient encore peuplées il a cinquante ans. Seule, l'industrie moderne a réussi à en chasser les habitants, en transformant ces grottes en champignonnières. Mais jusque-là, des générations remontant peut-être aux Médiomatrices du temps de César, sinon plus loin encore, y ont demeuré et s'y sont succédé. Sur la muraille de grès rouge on lit les nombreuses inscriptions qu'elles y ont tracées, et chose étonnante pour un pays qui est actuellement de langue allemande, ces graffites sont tous en français. L'un d'eux, particulièrement apparent, est celui-ci : *1759. Vive Louis XV, notre roi bien-aimé!* C'est quinze années auparavant, en 1744, que le roi Louis XV qui, — lui aussi, eut son heure de popularité, — étant tombé gravement malade à Metz, reçut de tout le peuple les marques de la plus sincère affection et l'on sait qu'à son rétablissement on lui décerna le surnom de Louis « le bien-aimé ».

C'est dans les vallées, au bord des rivières, que se sont installés les usines, les ateliers, les manufactures. Les ouvriers cosmopolites, ces envahisseurs d'un autre genre, sont reconnaissables au premier coup d'œil; ils vivent avec leurs habitudes particulières, dépensant au jour le jour et sans prévoyance leurs salaires élevés, et ne se mêlant guère à la population agricole, moins argenteuse, mais économe, qui seule achète la terre et reste assez étroitement fermée.

Les industries importantes que possède la région de Sarrelouis sont les suivantes :

Une houillère de l'État (mine Kronprinz) à Griesborn, à 4 kilomètres de Frauloutre;

Une houillère privée à Hostenbach, à 5 kilomètres de Differten; deux laminoirs et deux aciéries à Hostenbach et à Dilling ; une fabrique de plaques de blindage pour la marine à Dilling; une aciérie et une fabrique de tubes à Bous; une tréfilerie à Beeking; une fabrique d'explosifs à Sarwelling; une cristallerie à Wadgasse, une faïencerie à Vaudrevange. Des fonderies, fabriques de tôle, de fer blanc et de fil de fer, briqueteries, fours à chaux, quincailleries, verreries, carrières de pierres, grands moulins, sont répandus un peu partout dans la contrée.

Vaudrevange, où la population est aujourd'hui très mélangée par suite de l'immigration et du développement industriel, est sans doute le plus vieil établissement humain de la contrée. Un poste romain y fut installé, à la fois pour surveiller la population gauloise et pour la protéger contre les invasions des Germains. Il y a peu d'années, des fouilles ont mis au jour un



Les bords de la Sarre auprès de Vaudrevange.
Les grottes des troglodytes.

trésor gallo-romain composé de pièces d'orfèvrerie qui sont, aujourd'hui, au musée de Saint-Germain-en-Laye.

Une agglomération minière vint bientôt s'établir autour du castellum romain : on recherchait alors le carbonate de cuivre, appelé vulgairement « bleu d'azur ». Les restes d'un grand nombre de vieux puits de mines se constatent le long des « côtes », comme on appelle la lisière du plateau. L'un des puits d'extraction du minerai, ou plutôt peut-être un des établissements d'exploitation industrielle s'appelait *officina Aemiliana*.

On a retrouvé des outils de mineurs et des restes de boisages de l'époque romaine, au fond des galeries souterraines. A flanc de coteau, dans l'une d'elles, on m'a signalé une inscription romaine qui n'a pas encore été relevée.

Grâce à cette industrie qui s'est perpétuée au moyen âge, Vaudrevange était une ville de plusieurs milliers d'habitants, chef-lieu d'un bailliage lorrain, dénommé baillage d'Allemagne : elle eut terriblement à souffrir durant la guerre de Trente ans. Les bandes germaniques de Gustave-Adolphe la ruinèrent de fond en comble en 1634. C'est en face de Vaudrevange, sur la rive droite de la Sarre, que Turenne fit ses premières armes, sous le maréchal de La Force, contre le trop fameux Gallas qui, à la tête des Impériaux, dévasta, à son tour, toute la contrée et porta même l'incendie et le ravage jusqu'en Bourgogne.

En 1643, le sieur de Pontis, allant avec sa troupe de Longwy à Sarrebourg où il devait rejoindre le maréchal de Guébriant, passa par Vaudrevange; il en raconte ce qui suit dans ses *Mémoires* :

« Vaudrevange, dit-il, est située sur les confins de la Lorraine, environ à quinze lieues de Metz. Elle est composée également d'huguenots et de catholiques. L'église des catholiques sert aussi de prêche aux huguenots. Le curé et le ministre vivent en une parfaite intelligence, l'un avec l'autre. Le dimanche, les catholiques entendent la messe depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures. Et, à dix heures, les catholiques sortent pour faire place aux huguenots, s'entre-saluant les uns et les autres fort civilement. Et, dans la même chaire où le curé a prêché aux catholiques, le ministre prêche ensuite aux huguenots, qui n'ont néanmoins que la nef, le chœur où est l'autel étant propre aux seuls catholiques. Et lorsqu'un dimanche les catholiques sont entrés à l'église à huit heures, le dimanche suivant ils n'entrent qu'à dix heures. Enfin, il s'observe une si parfaite égalité entre eux qu'ayant été traité par le curé, le ministre me vint prier de dîner aussi chez lui, faisant ainsi toutes choses chacun à son tour. »

Cette harmonie parfaite, entre catholiques et huguenots, dans

le pays lorrain, en pleine guerre de Trente ans, au lendemain de la mort de Richelieu, est un trait digne d'être remarqué au passage.

Les grandes guerres, dans l'histoire, ont presque toujours traîné derrière elles, le sinistre cortège des épidémies; aussi Vaudrevange, plusieurs fois dévastée, ayant ses remparts écroulés, une partie de ses maisons incendiées ou démolies, n'échappa pas à cette loi. La population fut diminuée des trois quarts; la ville devint presque inhabitable. Une lacune d'une vingtaine d'années, que l'on constate dans ses registres baptismaux, correspond à cette lamentable époque. Des calvaires érigés sur les emplacements des cimetières des pestiférés existent encore à Vaudrevange même et à Buren, au pied du Siersberg. Lorsque Vaudrevange fut cédé par le duc Charles IV de Lorraine à Louis XIV, en 1661, la petite ville ne s'était pas encore relevée de ses ruines; elle végétait dans la misère.

On conçoit, par ce que nous venons de raconter, pour quels motifs Louis XIV, lorsqu'il eut décidé d'établir une nouvelle forteresse dans la région, renonça à relever les murs et les maisons de Vaudrevange. A proximité de la cité empestée, insalubre, à demi-ruinée, il prit le parti de construire une ville neuve où les malheureux habitants fussent assurés de trouver des maisons saines, confortables et appropriées à leurs besoins.

Aujourd'hui, du vieux Vaudrevange au pied du Limberg, subsistent seules quelques racines de murs et des caves. Cependant, le bourg est revenu à l'existence dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, grâce à l'établissement de la grande faïencerie des Villeroy. Mais les progrès furent lents; Vaudrevange, au début du XIXe siècle, ne comptait encore que 500 habitants; elle en a présentement près de 4.000. Avant la guerre actuelle elle était une coquette petite ville, agréablement située, active, prospère, aisée, sous le patronage d'industriels riches et bienfaisants qui y entretenaient avec autant de prudence que de fermeté les souvenirs français.

Un beau château Louis XVI, bâti par la famille du fameux général de Lasalle, du Premier Empire, domine de sa terrasse les bords de la Sarre. Parcs et jardins mettent autour de la ville un fouillis de verdure qui monte jusqu'à la forêt. En haut du

Limberg, une terrasse-belvédère, ombragée de noyers et de châtaigniers, s'élève à 150 mètres au-dessus de la plaine, offrant au promeneur un vaste panorama qui, par un temps clair et propice, permet d'apercevoir la crête du Donon, c'est-à-dire tout le Sargau.

Le vieux donjon démantelé du Siersberg, représente, avec quelques bases de courtines, les restes d'un château, siège de l'ancienne châtellenie des ducs de Lorraine qui englobait plus de trente paroisses sur les deux rives de la Sarre.

Quelques kilomètres en aval, on visite d'autres souvenirs du moyen âge : le château de Fremerstrof, jadis rendez-vous de chasse des ducs de Lorraine, au pied du Siersberg, et qui fut longtemps un point frontière de la France; le village de Sierstrof, avec son église, petite et basse, du XIe siècle; enfin, un vieux pont sur la Nied.

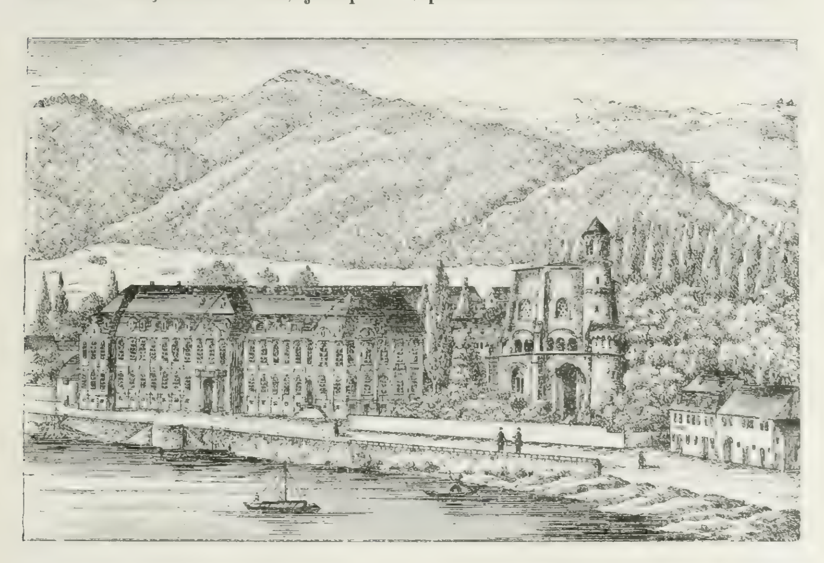
Ce pays de Sarrelouis est le berceau de nombreuses familles de la vieille noblesse lorraine. Les Haraucourt et les Warsberg étaient seigneurs à Vaudrevange ; les Lenoncourt étaient à Dilling : on leur doit le premier embryon des forges de la contrée. En 1685, Louis XIV concéda au marquis de Lenoncourt l'exploitation de mines de fer, à Dilling, moyennant la redevance annuelle d'un écu d'or : c'était un impôt symbolique, préservateur des droits du Roi.

On a remarqué que les habitants du pays de Sarrelouis, devenus prussiens de fait en 1815, ou comme ils disent encore, des « Prussiens par nécessité », des *Müss-Preussen*, ont été, par la suite, tellement dégoûtés du régime prussien qu'ils ont redonné à leurs enfants la nationalité française dont ils s'étaient eux-mêmes laissé dépouiller. Ces familles furent poussées à cette manifestation tout intime, par leurs préférences et leurs aspirations instinctives, sans qu'elles eussent besoin de se rappeler qu'à travers les vicissitudes de leur histoire, les générations dont elles sont issues furent gauloises, franques, lorraines, puis françaises et heureuses, toujours, d'être débarrassées de la domination germanique ou allemande d'outre-Rhin.

Depuis les événements de 1870, de nombreuses familles, fuyant un régime abhorré, ont pris le parti de s'exiler ; d'aucunes sont venues en France, d'autres sont parties pour l'Amérique.

Dans les vingt dernières années, la langue allemande a pris, dans le peuple, le pas sur le patois local mi-français, mi-allemand, grâce aux efforts persévérants du maître d'école, toujours prussien. Mais les personnes âgées et non instruites ne parlent que le patois qui ressemble de très près au dialecte franco-germanique du Luxembourg.

Partout, dans ces villages de la Lorraine allemande, les souvenirs français ont été, jusqu'ici, pieusement conservés et entre-



Mettlach [1].

tenus, malgré les efforts de l'administration prussienne pour les déraciner. Si les noms des localités ont été systématiquement germanisés, de nombreux lieux-dits dans les campagnes sont restés français. Les souvenirs de Napoléon surtout, auquel tout le pays fut si passionnément attaché, y sont demeurés très populaires. Sur le territoire des communes on a même respecté avec soin le groupe des quatre tilleuls qui furent plantés dans chaque village, sous le Premier Empire, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome.

1. D'après Constantin von Briesen, *Urkundl. Geschichte des Kreises Merzig* (1863).

IV

SARREBRÜCK ET LA RÉGION DE LA HOUILLE[1].

Aujourd'hui, Sarrebrück avec ses faubourgs compte 105.000 habitants ; elle en avait 25.000 en 1870, et 20.000 en 1815, quand elle devint prussienne. On évalue la densité de la population de l'arrondissement de Sarrebrück à plus de 400 habitants au kilomètre carré. Cette constatation brutale de la démographie ne saurait avoir pour cause unique la vertu prolifique de la race ; elle montre jusqu'à quel point l'élément lorrain de la population, c'est-à-dire les habitants de vieille souche sarrebrückoise, se trouve submergé par l'afflux immodéré des immigrés. Les Allemands d'outre-Rhin se sont précipités comme des loups sur cette portion de la vallée de la Sarre, pour en exploiter les richesses minières, y construire des usines et des fabriques colossales, y créer des entreprises industrielles de toute espèce, ou bien pour y tenir garnison et attendre de Berlin le signal de l'invasion de la France. Ils y ont attiré de véri-

1. Sur le bassin houiller de Sarrebrück, la plus récente étude est celle de M. L. Gallois, dans les *Travaux du Comité d'études*, t. I : *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est* (1918), p. 105 et suiv. Au point de vue purement statistique, tous les renseignements se trouvent dans la publication officielle du Ministère de la Guerre : *Commission de géographie du Service géographique de l'Armée. Région comprise entre la Meuse et le Rhin. Bassins miniers et métallurgiques.* Paris, Imprimerie nationale, gr. in-8°, 1917. Les cartes les plus complètes et les plus détaillées sont celles de l'*Atlas* qui accompagne les *Travaux du Comité d'études*, et qui ont été dressées par M. de Martonne, sous la direction de M. le général Bourgeois.

tables armées d'ouvriers, non seulement de tous les coins de l'Allemagne, mais italiens, belges, polonais, bohémiens et autres cosmopolites, ces nomades de la civilisation moderne : le pays est métamorphosé socialement et physiquement.

Les relevés géologiques nous informent que l'ensemble du bassin minier de Sarrebrück, situé tout entier au sud-ouest de la chaîne du Hunsrück, forme un immense rectangle dont la portion occidentale est traversée en diagonale par la Sarre. Il s'étend depuis Birkenfeld jusqu'à la forêt de Saint-Avold ; sa plus grande longueur dépasse 100 kilomètres et sa superficie peut être évaluée à 600 kilomètres carrés.

Sur la rive gauche de la Sarre, le territoire des mines embrasse depuis Forbach et Petite-Rosselle à l'est, jusqu'à Teterchen au nord-ouest, Faulquemont et Saint-Avold au sud-ouest. Trois sociétés minières qui avaient été constituées au XIXe siècle, sous le gouvernement français, sur la portion du bassin qui nous restait après 1815, celles de *Petite-Rosselle* (MM. de Wendel), de *Sarre-et-Moselle* et de *la Houve*, ont été à leur tour englobées dans le territoire prussien en 1871. On les désigne parfois sous l'appellation de « mines lorraines » ou de « mines françaises ».

De nouvelles recherches poursuivies naguère en territoire français, ont fait reconnaître que le bassin minier s'allonge géologiquement jusqu'au delà de Pont-à-Mousson, mais le gisement s'enfonce à des profondeurs de plus en plus grandes, jusqu'à 1.300 mètres, ce qui rend l'exploitation impraticable puisqu'elle ne serait plus rémunératrice. Il est également possible que la couche de houille se prolonge très loin dans le Palatinat.

La portion centrale et nord-est du bassin, de beaucoup la plus considérable, qui nous fut ravie en 1815, et qu'on désigne souvent sous le nom de « mines allemandes », comprend en Prusse rhénane, depuis Neunkirch jusqu'à Dilling ; on y joint aussi Geislautern et Sarrebruck sur la rive gauche de la Sarre, et deux appendices en Bavière rhénane (Palatinat), Frankenholz et Saint-Ingbert. Jusqu'ici la richesse et la concurrence des mines de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle ont porté l'État prussien à mettre une relative modération dans l'exploitation du bassin sarrebruc-

kois, en ce qui concerne les mines de l'État : on les tenait en réserve pour l'avenir.

Néanmoins, il y a treize centres d'extraction qui appartiennent, à l'exception d'un seul, au fisc, c'est-à-dire à l'État, qui les exploite directement. Ces douze districts de mines fiscales ont leur siège à Reden, Louisenthal, Heinitz, Sulzbach, Friedrichstal, Dudweiler, Neunkirch, Camphausen, Ensdorf, Furstenhausen, Göttelborn et Von der Heydt. Ces mines fiscales fournissent annuellement, en bloc, près de treize millions de tonnes de charbon. A la fin de 1913, le nombre des ouvriers mineurs qui y travaillaient était d'environ 52.000. La concession privée est celle d'Hostenbach, près de Bous, qui extrait 200.000 tonnes. Dans le Palatinat, l'État bavarois exploite deux groupes de mines, à Mittel-Bexbach et à Saint-Ingbert, donnant ensemble 450.000 tonnes ; dans la même région, la concession privée de Frankenholz produit 400.000 tonnes.

Les livres spéciaux et les statistiques traitent de la richesse et de la nature des couches de la houille, de l'épaisseur et de la largeur des gisements et des filons, de la qualité de la houille : houilles maigres, houilles flambantes, houilles grasses. Nous n'entrerons point ici dans ces détails techniques. Les charbons de la Sarre, nous dit-on, conviennent plus spécialement aux usages domestiques et à la fabrication du gaz d'éclairage. Comme production annuelle, nous nous contenterons, pour en donner quelque idée, de rapprocher et de comparer les rendements de 1889 et de 1913.

D'après les statistiques allemandes, la production de la houille dans le bassin de la Sarre, s'est élevée, en 1889, à 6.083.514 tonnes dont : 6.029.350 tonnes provenant des mines de l'Etat ; 192.324 tonnes, de mines appartenant à des particuliers ; 726.256 tonnes, des mines dites de Lorraine ; et 223.200 tonnes, des mines du Palatinat. Ces mines avaient occupé, cette année-là, 31.742 ouvriers. En 1913, dit le dernier Rapport officiel, la production totale a été de 17.500 000 tonnes (contre 6 millions), et le nombre des ouvriers mineurs s'est accru dans les mêmes proportions depuis 1889.

Outre ses mines de houille, le bassin de la Sarre eut long-

temps des mines de fer, notamment à Tholey, à Forbach, à Saint-Avold, à Dilling. Le voisinage de la région plus abondamment ferrifère du Luxembourg, de Thionville et de Briey, les fit graduellement disparaître. Toutefois, les hauts fourneaux destinés à traiter le minerai et les forges pour affiner le métal sont demeurés, à cause de la proximité des puits de houille qui les alimentent en combustible. Le minerai de fer est convoyé quotidiennement de Thionville et du Luxembourg par chemin de fer ou par bateaux.

Les établissements métallurgiques de Dilling, Völkling, Neunkirch, Saint-Ingbert, Hombourg, Mouterhouse, sont, avec ceux des faubourgs de Sarrebrück, parmi les plus importants du monde. Depuis la découverte, par le Français Gruner, de la déphosphoration de la fonte, en 1880, de grandes aciéries ont été adjointes à leurs hauts fourneaux.

En 1913, le bassin de la Sarre a produit 1.370.000 tonnes de fonte et 2 millions de tonnes d'acier. C'est, à coup sûr, l'un des spectacles les plus extraordinaires du monde moderne, de contempler autour des « fours Martin », où l'acier entre en fusion, ces escouades d'êtres humains noircis, à demi nus et velus, qui font couler comme la lave le métal incandescent, ou le tordent en barres de feu avec leurs longues tenailles.

« Du haut du Bocksberg, dit N. Box, Neunkirch est curieux à voir, mais au point de vue industriel seulement. C'est le plus grand village de toute la Prusse, et sa situation compliquée d'étangs, de cours d'eaux, de hauts fourneaux, de cheminées répandant, au milieu d'un bruit confus de machines et de sifflets de locomotives, des fumées et des vapeurs que l'œil ne peut quelquefois pas traverser, rappelle involontairement l'antre et le travail des Cyclopes. C'est la nuit surtout, quand le ciel répercute les lueurs des foyers attisés et quand tous les feux du puddlage et des fours à coke croisent leurs éclairs, que le spectacle est saisissant. Alors, les ouvriers presque nus, couverts seulement d'un léger justaucorps de toile, ressemblent réellement à ces géants qui, sous les ordres de Vulcain, forgeaient sans relâche, nuit et jour, les foudres du père des dieux. Le jour, et vu de plus près, Neunkirch présente encore un autre

aspect non moins curieux, à cause de ses réseaux de voies ferrées et de câbles aériens qui relient et desservent ses nombreux établissements : toute la vallée et toutes les constructions semblent être englobées et tenues par deux immenses toiles métalliques, produisant, pour le maniement et le transport des matériaux, une économie notable de force, de temps et d'argent[1]. » Deux gigantesques « Centrales électriques », installées à Louisenthal et à Heinitz, desservent toute la contrée. Comme dans tous les centres miniers et industriels, mais avec plus d'intensité et d'animation que dans la plupart d'entre eux, au matin de chaque jour, trains de chemins de fer et tramways électriques, accourus de toutes parts et du plus lointain horizon, déversent à la mine ou à l'usine des escouades d'ouvriers, habitants de la campagne lorraine. Les plus rapprochés viennent en bicyclette ; ceux qui sont des villages les plus éloignés arrivent le lundi et ne s'en retournent que le samedi. Les étrangers au pays sont logés à demeure avec leur famille par les Compagnies dans des *corons*, cités ouvrières uniformément laides, avec leurs alignements de maisonnettes banales, toutes semblables, et leurs jardinets à légumes : l'homme a perdu son individualité et n'est plus qu'un numéro.

A la mine, les chefs de chantiers ou *porions*, sont généralement d'anciens *feldwebels*, formés à l'école pratique installée pour eux à Sarrebrück.

Les puissantes Sociétés qui ont des mines, des forges, des aciéries dans le bassin de la Sarre, possèdent également des mines de fer et des usines dans le Luxembourg et le cercle de Thionville. Les Rœchling, par exemple, sont à la fois à Sarrebrück, à Völkling et à Thionville ; de même les Stumm, les Bocking, les Mannesmann et la puissante firme Burbach-Eich-Dudelange.

Cependant, les mines de houille et les industries sidérurgiques, si considérables qu'elles soient, n'absorbent pas encore toute l'activité ouvrière de l'arrondissement de Sarrebrück. Il existe en outre, dans ce pays, de nombreux ateliers de construc-

1. N. Box, *Notice sur le pays de la Sarre et, en particulier, sur Sarreguemines*, t. I, p. 206 (Metz, 1887, in-8°).

tions mécaniques, d'immenses fabriques de produits chimiques alimentées par la houille et la transformant sur place pour en exploiter les sous-produits. Aussi, le voyageur curieux des choses d'art et des restes archéologiques n'a-t-il rien à voir dans cette ville de pierres noircies, où les cheminées d'usines, remplaçant les beffrois et les flèches des cathédrales, se dressent accumulées comme les mâts des navires à l'ancre dans un port gigantesque.

Le château reconstruit des comtes de Sarrebrück, banal et sans style, est devenu le Bureau central des mines ; seule, l'église du lointain faubourg de Saint-Arnual, du début du XIVe siècle, vaut une excursion ; elle renferme les intéressants tombeaux en sculptures peintes des anciens comtes de Sarrebrück.

Nous voyons, par ce qui précède, comment une population jadis adonnée à la culture d'un sol maigre et pauvre, à l'élevage du bétail, à l'exploitation des forêts, aux petites industries du bois, s'est trouvée arrachée à sa tradition ancestrale et emportée dans un tourbillon social comparable à une maladie endémique. La houille lui a substitué la cohue, « le camp volant » instable et banal des mineurs et des ouvriers d'usines, encadré d'un formidable état-major d'industriels, de commerçants, d'ingénieurs, d'exportateurs, de banquiers dont l'opulence était, avant 1914, en train de devenir proverbiale, car Sarrebrück est, dit-on, de toutes les villes du monde, celle qui, — toutes proportions gardées, — compte le plus grand nombre de millionnaires.

Quel contraste avec le modeste Sarrebrück lorrain d'avant ce paradoxal déchaînement de ses industries ! Le vieux Sarrebruck fut gaulois, lorrain, français et ami de la France, dans ses origines, sa race autochtone, ses traditions, la volonté de ses princes et de ses habitants et son histoire. Mais, depuis 1871, il est devenu foncièrement et exclusivement prussien dans ses hommes d'affaires et sa bourgeoisie, cosmopolite dans sa population ouvrière.

La transformation sociale que Sarrebrück a subie s'est étendue comme la tache d'huile tout le long de la Sarre, jusqu'au delà de Sarreguemines et de Dilling et dans tout le Bliesgau. Toute cette région, maintenant enrichie par l'usine, est devenue comme

une fourmilière humaine gigantesque, où se comptent par milliers et s'enchevêtrent dans le feu, l'eau, la fumée et les montagnes de scories, les appareils métalliques les plus étranges, chefs-d'œuvre de science technique et de laideur titanique.

Brebach, Forbach, Sarreguemines sont les grands satellites de Sarrebrück. On dirait que le trop-plein de celle-ci se déverse sur celles-là. Fabriques de produits chimiques et industries des matières colorantes, traitement des résidus, de la graisse, des chiffons, des ossements, des scories de toute sorte, des succédanés de la houille et de la soude ; tanneries ; industries textiles, filatures, fabriques de draps, de futaine, de dentelles, de peluche, de velours ; de poteries, de briques, de papier, d'allumettes, de pipes ; de boîtes et tabatières en carton vernissé, inventées par un meunier des environs ; noir animal, cirage, encre, colle forte, celluloïde ; quincaillerie, ferblanterie, verreries, clouteries : toutes ces industries ont fait la réputation mondiale de cette région de la Sarre qui est devenue comme le rendez-vous des chiffonniers et des maraudeurs loqueteux de tous les pays. Déjà, avant 1870, les ambulants des roulottes et les va-nu-pieds de Forbach et de Sarreguemines s'en venaient jusque dans les villages de la Champagne, tas de mendiants se livrant plus ou moins à de petits travaux de vannerie, rôdant autour des fumiers pour y ramasser les vieux chiffons et les os, déchets des cuisines.

Malheureusement, ce surpeuplement cosmopolite des centres industriels a eu sa répercussion sur la population indigène jusque dans les cantons ruraux les plus éloignés, tels que ceux de Boulay, de Faulquemont, de Sarrebourg. Le petit artisan et l'ouvrier de la forêt et des champs se sont, plus encore que dans la région de Sarrelouis, laissé prendre à l'attrait fascinateur de la ville et de l'usine.

Pas un village de la contrée des étangs dont la population n'ait cessé de diminuer depuis trente ans. Une fois accompli le service militaire qui les déracine une première fois, les « garçons de ferme », les « journaliers », les gardeurs de troupeaux et tout le personnel des petits métiers ruraux, émigrent de plus en plus vers les cités de l'industrie. Ce courant néfaste, — Vidal de La Blache le montre sans peine, mais tristement, dans son dernier

livre, — entraîne avec lui la disparition de la tradition lorraine et française : « Ce qui, à la place, s'implante définitivement, dit-il, c'est un nouveau genre de vie avec toutes ses conséquences. Il y avait là des villages ruraux vivant à leur aise en petites communautés de 200 à 300 membres, sur des surfaces généralement inférieures à 500 hectares, disposant de lots morcelés en terres cultivables, bois et pâturages communs... Là où s'est installée l'usine, l'ancien village rural a été englouti[1]. »

Là où il y avait un village de 300 habitants, on voit aujourd'hui une ville de 15 à 20.000 âmes. De simples maisons forestières sont devenues des bourgs importants. « Saisis par le tourbillon, ces paisibles villages de cultivateurs et de vignerons n'ont plus que la personnalité illusoire que maintient la persistance d'un nom géographique. » Ils ne sont plus eux-mêmes et leur passé leur devient étranger. L'élément indigène est submergé, sa physionomie dénaturée, sa tradition étouffée, ses mœurs originales et sa constitution sociale altérées. La vieille Lorraine se meurt, disait-on de cette région de la Sarre et même du pays Messin, avant la guerre actuelle.

Tout n'est pas perdu pourtant. Dans plus d'un village de cette région, surtout ceux qu'abrite au loin la forêt, et que protège de la contamination l'absence de chemin de fer ou de grande route, on rencontre encore, par exemple, à côté du laboureur, l'humble artisan sagement satisfait de son sort modeste, qui demande, comme ses vieux parents, son pain quotidien aux industries toutes familiales, qu'hommes et femmes pratiquent à domicile, suivant la commande hebdomadaire du patron de la ville la plus voisine. La broderie d'étoffes et de perles, la confection des couronnes de perles, des chapelets, la fabrication des sabots, des objets de vannerie et de sparterie, des ressorts de montres, des instruments de jardinage, des chapeaux de paille, font encore et malgré tout, l'occupation d'un bon nombre de « manouvriers » des villages de la région de Sarralbe, de Sarrebrück, de Saint-Avold et du Creuzwald. L'avenir préservera-t-il de la funeste contagion ces derniers représentants de la tra-

1. VIDAL DE LA BLACHE, *La France de l'Est*, p. 159.

dition rurale de notre chère Lorraine? Quel état social nouveau sera celui de cette région de la Sarre, après la grande guerre? Combien de temps faudra-t-il à la force inéluctable de l'habitat pour retremper les générations nouvelles, les greffer sur la vieille souche, les souder à la tradition indigène et en faire des autochtones à leur tour?

V

LE RÔLE DE LA HOUILLE DANS L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE DES PEUPLES MODERNES.

La houille est l'aliment indispensable et universel de l'industrie moderne. L'invention de la vapeur elle-même n'aurait pu être pratiquement applicable à la navigation, aux usines et aux chemins de fer, si l'on n'eut eu, pour produire la vapeur, un combustible abondant et à bon marché, puissant sous un volume médiocre.

Au temps où les forges et les hauts fourneaux étaient actionnés au feu de bois, l'énorme quantité de bois qu'il fallait dépenser et son haut prix de revient furent l'obstacle le plus sérieux au développement des industries sidérurgiques : avant la Révolution déjà, on pressentait, non sans inquiétude, dans la région de la Sarre et de la Moselle, la ruine des forêts ; dans des Mémoires qui nous sont parvenus, on se lamente sur les difficultés sans cesse grandissantes qu'on éprouve pour aller chercher le bois de chauffage de plus en plus loin, souvent dans des bas-fonds marécageux ou sur des montagnes où nul chemin n'était pratiqué.

En l'an XII, le comte Colchen, de Metz, résume d'un mot son étude statistique du departement de la Moselle : « Les forêts actuelles sont insuffisantes à la consommation des usines », et il assigne deux causes à cet état de choses : l'augmentation du nombre des usines et l'essartement abusif de beaucoup de bois.

Pourtant, quelques usines de Sarrebrück et des environs avaient commencé, dans le siècle précédent, à remplacer le bois par la houille ou « charbon de terre ». En certains endroits de cette contrée, la couche de houille affleurait presque la surface du sol ; il suffisait d'enlever une mince épaisseur de terre végétale pour trouver le gisement noir. Aussi, chacun, venu du voisinage ou même de plusieurs lieues à la ronde, piochait dans le charbon comme dans une carrière de tourbe ou de sable, chargeait sa brouette ou son tombereau suivant ses besoins : on en était quitte pour payer un droit peu élevé au comte de Nassau-Sarrebrück, propriétaire du sol. La pénurie du bois pour les industries sidérurgiques amena ces dernières à avoir de plus en plus recours à la houille, et ainsi se forma et se développa l'exploitation des mines.

Vers 1770, Gœthe, qui visita Sarrebrück et son district, parle, comme d'une curiosité singulière, des mines de houille et d'alun de Duttweiler dont les produits, dit-il, « ont la couleur de l'acier bruni et, à chaque mouvement, le plus bel iris brille à leur surface ». Il contemple les « fosses ouvertes dans lesquelles sont lavés les schistes alumineux calcinés ». Puis, il parvient à proximité d'une crevasse d'où sortait, depuis de longues années, une épaisse fumée provenant d'un incendie souterrain qu'on n'avait jamais pu éteindre et qui consumait le charbon dans les entrailles de la terre : « Nous étions, dit-il, dans la région de la montagne brûlante. Une forte exhalaison sulfureuse nous enveloppait. Un des côtés de la caverne était presque brûlant, couvert de pierres rougeâtres brûlées à blanc ; une épaisse vapeur sortait des crevasses et l'on sentait la chaleur du sol, même à travers de fortes semelles. Cet accident, dont on ignore la cause, procure à la fabrique d'alun le grand avantage que les ardoises dont se compose la surface de la montagne se trouvent là complètement calcinées, et qu'il suffit tout simplement de les laver. Toutes les crevasses s'étaient formées par l'enlèvement et l'emploi successif des ardoises calcinées. Nous sortîmes de ce gouffre en grimpant, et nous nous trouvâmes au haut de la montagne. Un agréable bois de hêtres entourait la plaine qui suivait la caverne... »

C'est là, dans un ermitage solitaire, que Gœthe rencontra le chimiste Stauf dont les recherches sur les propriétés de l'alun faisaient alors quelque bruit.

Après être descendu à la verrerie de Friedrichsthal, le poète raconte qu'il fut, dans le voisinage de Neunkirch, le témoin d' « un feu d'artifice surprenant. Car de même que, quelques nuits auparavant, sur les bords de la Sarre, des nuages lumineux de lampyres voltigeaient autour de nous entre les rochers et les buissons, les cheminées des forges, jetant leurs étincelles, nous saluaient de leurs joyeux feux d'artifice. Nous visitâmes de nuit les fonderies situées au fond de la vallée, et nous admirâmes l'étrange demi-obscurité de ces cabanes qui ne sont que faiblement éclairées par l'étroite ouverture du fourneau brûlant. Le vacarme de l'eau et des soufflets qu'elle met en mouvement, l'effroyable sifflement du courant d'air qui, soufflant avec fureur dans le bronze fondu, étourdit les oreilles et trouble les sens, finirent par nous chasser, et nous allâmes nous loger à Neunkirch, qui est bâti sur le penchant de la montagne ».

Ainsi, la houille — Gœthe ne s'en doutait point encore, — allait devenir le générateur essentiel de la force motrice, et le jour n'était pas éloigné où elle révolutionnerait toute l'économie industrielle du monde. Aujourd'hui on ne peut plus s'en passer, et depuis plus d'un siècle, le chauffage par le bois est entièrement abandonné dans les usines.

Le précieux « diamant noir » est à la base de toutes les industries mécaniques, métallurgiques, chimiques. Ses succédanés forment le gaz, les explosifs, les goudrons, les benzols, les engrais, les bitumes, les sels ammoniacaux, les matières colorantes ; bon nombre de produits pharmaceutiques ne sont que des résidus de houille analysés, décantés, transformés. « Le charbon, écrit M. Louis de Launay, n'est pas seulement un instrument de paix ; il est aussi une formidable machine de guerre. C'est lui, c'est lui seul qui permet la fabrication intensive des canons et des obus. Dans le gueulard des hauts fourneaux, sur la grille des fours Martin, il alimente la production de l'acier ; par ses goudrons, il donne les phénols et les benzines, les acides picriques et les toluènes ; par sa puissance appliquée

aux dynamos, il aide à transformer l'air pacifique en nitrates meurtriers. Associé avec le fer, il fournit, sous mille formes, la force belliqueuse qui, si elle ne réussit plus à primer le droit, sera du moins nécessaire au droit pour triompher[1]. »

Provoquée, à l'origine, par l'application de l'invention de la vapeur, l'intervention de la houille dans l'industrie y règne, à présent, en maîtresse absolue. Peut-être, dans un avenir imprévisible, de nouveaux agents producteurs d'énergie seront-ils découverts, qui viendront détrôner le charbon, comme le font déjà, dans des cas déterminés, la houille blanche et l'électricité. Mais en attendant, l'emploi de la houille s'est tellement généralisé au cours du XIXe siècle, que la vie et l'évolution du monde en dépendent. Plus une nation possède de houille et plus la houille est à bon marché, plus cette nation a le moyen de développer ses industries et son commerce et de concurrencer avec avantage ses rivales dans le trafic universel.

Or, remarque encore Louis de Launay, les diverses contrées du globe sont comme les individus, très inégalement favorisées par la nature : les unes sont riches, les autres pauvres, fertiles ou stériles, arrosées par les sources ou désertiques, forestières ou agricoles, avantagées de mines et de carrières : ici, du minerai de fer, là, des mines de pétrole, de houille, de soude, de sel, de potasse, de plomb, d'étain, de cuivre, d'or ou d'argent.

Certaines régions ont donc en surabondance des matières premières dont d'autres contrées sont dépourvues. La région française, terre privilégiée, a l'inappréciable fortune de posséder dans son ensemble un sous-sol riche en productions minières de première importance, notamment le minerai de fer et la houille. Mais depuis les traités de 1815 qui ont réduit son territoire, la France, qui n'est plus qu'une portion de la région française, n'a plus assez de houille pour alimenter ses industries ; elle est devenue sous ce rapport tributaire de l'Allemagne, qui s'est installée à notre place dans les bassins houillers de la Sarre et d'Aix-la-Chapelle.

Les deux pays grands exportateurs de houille sont l'Angle-

1. L. DE LAUNAY, *France-Allemagne*, p. 147.

terre et l'Allemagne, mais l'Allemagne est deux fois plus riche en charbon que l'Angleterre[1]. Les statistiques officielles nous présentent comparativement les chiffres suivants des reserves totales existant encore dans les gisements de houille des principaux pays d'Europe[2]:

ÉVALUATION

	En milliards de tonnes :	
Allemagne.	423	milliards
Grande Bretagne	189	—
Russie d'Europe.	60	—
Autriche-Hongrie	59	—
France	18	—
Belgique	11	—

Pour le seul bassin de la Sarre, les ingenieurs allemands évaluent le total actuel de sa réserve à 33, ou même 53 milliards de tonnes, en allant jusqu'aux couches qui n'ont que 10 centimètres d'épaisseur.

Une telle disproportion au bénéfice de l'Empire allemand explique la politique pangermaniste : si l'Allemagne a voulu installer au cœur de l'Europe, — tel un moteur colossal, — la plus grande force de domination que le monde eut jamais connue et si elle a pu essayer de réaliser ce rève monstrueux d'hégémonie mondiale, c'est surtout parce qu'elle a calculé qu'elle avait comme instrument et moyen d'action, son incomparable richesse en charbon de terre. Sa production inépuisable de l'aliment de toutes les industries sembla lui donner la possibilité de tout oser, au double point de vue militaire et économique. Qu'on en juge par les progrès de son exploitation minière durant les cinquante dernières années : c'est l'impressionnante éloquence des chiffres :

« En 1870, l'ensemble de l'Allemagne produisait 24 millions de tonnes de charbon ; en 1880, 50 millions ; en 1890, 90 millions ; en 1900, 150 millions ; en 1908, elle a atteint 215 millions ; en 1912, 255 millions ; en 1913, près de 279 millions[2]. »

1. Fernand Engerand, dans *Le Correspondant* du 10 mai 1915, p. 391.
2. L. de Launay, *op. cit.*, p. 168.

A ces fabuleux amoncellements de houille et de lignite, extraits des mines, correspondent : « En 1912, 22 millions de tonnes de coke, 550.000 tonnes de goudron, 244.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque, 14 millions de tonnes de fonte. » L'Allemagne n'a-t-elle pas de quoi alimenter les industries du monde entier? Comment n'eût-elle pas été prise de vertige! Au moment de la déclaration de guerre elle constatait avec un orgueil triomphant, comparativement à ses richesses, qu'en 1913, la France tirait à peine de l'ensemble de ses mines de houille, 41 millions de tonnes et qu'elle était obligée pour les besoins de ses industries, d'en importer de l'étranger 22 millions de tonnes.

Dans la patriotique campagne qu'ils ont entreprise, depuis trois ans, pour éclairer l'opinion publique, trop indifférente à ces questions qui, pourtant, sont vitales pour la France, MM. de Launay et Engerand ont fait ressortir le rôle du charbon et du fer allemands au cours de la guerre actuelle; ils ont montré comment l'Allemagne a pu transporter si rapidement et sans à-coups ses armées sur tous les fronts, donner une impulsion intensive à la construction de ses sous-marins, de ses gros canons, de sa flotte aérienne, de ses obus, de ses torpilles, construire de nouvelles voies ferrées pour approvisionner ses armées, fabriquer en grande abondance ses gaz délétères. Ils ont démasqué le jeu habile de l'Allemagne qui, pour contraindre les Neutres, comme la Hollande, la Suisse, les pays Scandinaves, à lui fournir les matières premières qui lui manquent, les menaça de les priver de houille. La France et ses Alliés, gênés dans leurs propres disponibilités, ne sont pas en état de fournir, sans danger pour eux-mêmes, à la Suisse, par exemple, la houille qui fait totalement défaut à ce pays. Ces Neutres sont donc forcés de continuer, comme avant la guerre, à s'approvisionner en Allemagne, mais celle-ci ne consent à leur livrer son charbon qu'en échange de matières dont elle a, elle-même, besoin pour la guerre. Ainsi, avant la défection russe, l'Allemagne parvenait à se procurer des éléments essentiels à son armement, que les Neutres tiraient de la France, de l'Angleterre, des États-Unis : grâce au chantage du charbon, nous n'avons cessé de contribuer à armer notre ennemi contre nous-mêmes.

Que dire des établissements industriels auxquels l'exploitation minière a donné naissance en Allemagne ? Ce n'est pas seulement l'arrondissement de Sarrebrück qui offre le spectacle d'une fantastique agitation dans la fournaise et la fumée. C'est, à un plus haut degré encore, le nord de la Province rhénane et la Westphalie. Tous les voyageurs d'avant la guerre revenaient stupéfaits du spectacle que leur avaient présenté les villes et agglomérations ouvrières des bords du Rhin, au-dessous de Cologne : « Rien de comparable, dit L. de Launay, à ces 1.500 kilomètres carrés de la Ruhr, où s'entassent déjà plus de onze millions d'âmes et où chaque année en amène près d'un demi-million. Dans cet étroit espace, il tient douze villes de plus de 100.000 habitants, qui sont, par ordre d'importance décroissante : Cologne, Dusseldorf, Essen, Dortmund, Duisbourg, Elberfeld, Barmen, Gelsenkirchen, Aix-la-Chapelle, Crefeld, Mulheim, Hamborn. »

Les statisticiens disent qu'avant la guerre l'Allemagne exportait plus de 40 millions de tonnes de charbon et pour plus de 1.250 millions de francs de produits sidérurgiques.

Le Rhin et les canaux qui aboutissent au grand fleuve sont les artères de ces industries et de ce commerce colossal engendrés par le traitement de la houille, de ses sous-produits et du minerai de fer et par leur exportation dans le monde entier.

« Tout le Rhin en aval de Mannheim est un immense port, presque continu, dont les aboutissants naturels sont moins encore Hambourg que Rotterdam et Anvers. Rotterdam, relié au Rhin et à la Meuse navigable par le Dordksche Kanal, a passé de 1.900.000 tonnes en 1883, à 18 millions en 1913, et de 72.000 habitants en 1830 à 450.000 habitants aujourd'hui. Anvers a atteint 302.000 âmes. C'est pourquoi Anvers et Rotterdam sont apparus à tout esprit allemand comme devant être nécessairement des ports allemands[1]. »

C'est pour des motifs analogues que l'Allemagne convoite ce qui nous reste du bassin ferrifère de Briey. Si elle a la houille à profusion, elle est très pauvre en minerai de fer, sauf sur un point du territoire de la région française qu'elle occupe et qui

1. L. DE LAUNAY, *France-Allemagne*, p. 170.

lui est contesté. Une grande quantité de fer lui est nécessaire pour qu'elle puisse utiliser son charbon, soutenir et développer les industries nées de l'abondance de sa houille.

Après que les traités de 1815 eurent installé, si inconsidérément, la Prusse sur la rive gauche du Rhin, il se trouva que la nature avait placé à portée de sa griffe rapace, l'un des gisements de minerai de fer les plus riches du monde, celui de la Lorraine, qui s'étend au nord de Metz jusqu'au Luxembourg. Ses grands centres sont Briey, Thionville et Longwy. Le secteur de Thionville nous a été pris par la Prusse, au traité de Francfort, en 1871. « Thionville, rappelle justement M. de Launay, a été, en 1871, la rançon de Belfort. Les préliminaires de Versailles nous laissaient, en sa totalité, le bassin du fer lorrain; mais les Allemands étaient très bien renseignés par leur ingénieur des mines, Hauchecorn, qui, dès le 18 août 1870, leur avait rédigé un rapport sur cette question du fer, et qu'ils avaient eu soin d'adjoindre à la conférence de Bruxelles (qui se réunit peu de jours après les préliminaires de Versailles et précéda les négociations du traité de Francfort). Quand vint l'heure du traité définitif, ils réparèrent leur erreur première en nous accordant un élargissement du « rayon de Belfort », contre une bande de 10.000 hectares sur la frontière du Luxembourg, près de Longwy, bande dans laquelle leurs géologues avaient cru absorber tout le fer lorrrain[1].... »

Les spécialistes avaient observé que le minerai de fer, « la minette » du bassin lorrain, s'il est très abondant, est médiocre et phosphoreux, ce qui le rend impropre à bien des usages industriels. Sous ce rapport, les regrets de la France furent atténués et la Prusse elle-même ne se rendit, tout d'abord, qu'imparfaitement compte de l'importance industrielle du pays qu'elle nous contraignait de lui céder. Mais vingt ans plus tard, on découvrit le procédé pour opérer la déphosphoration de la *minette*, si bien qu'elle est devenue l'égale des meilleurs gisements. Tout aussitôt, d'immenses industries métallurgiques se sont créées, aussi bien dans la partie française, Longwy et

1. L. de Launay, *op. cit.*, p. 201.

Briey, que dans les parties luxembourgeoise et lorraine annexée. C'est là, dans le bassin ferrugineux de Thionville incorporé à la Prusse, que l'Empire allemand a trouvé la source de sa puissance métallurgique et économique. En 1912, sur 27.199.000 tonnes de minerai de fer extraites du sol de l'Empire allemand tout entier, 20.083.000 le furent de la Lorraine annexée. Et M. de Launay, qui nous fournit ces renseignements techniques, ajoute cette réflexion : « Si, en 1871, on avait soupçonné, de l'autre côté du Rhin, les résultats que devaient donner, d'abord les procédés de déphosphoration, puis les sondages de 1882-1886 autour de Briey, on nous aurait dépouillés plus complètement, et c'est cette erreur géologique que les industriels d'outre-Rhin ont tenté de réparer par la guerre actuelle. »

Malheureusement, l'erreur allemande de 1871 a eu son pendant déplorable chez nous, au début de la guerre présente, en 1914. Hypnotisés par la question de l'Alsace et des Vosges, nos hommes d'État n'ont pas soupçonné les projets des Allemands sur notre bassin ferrifère de Briey. Depuis lors, il a été démontré en toute évidence, semble-t-il, « que si l'armée française avait pris sous ses canons la région de Thionville, elle eût imposé une fin rapide à la guerre, en privant l'Allemagne de ses principales ressources en fer et, par conséquent, en fonte et en acier, métaux qui sont à la base de l'armement moderne. Les Allemands se ruèrent en toute hâte sur cette région lorraine et sur le Luxembourg, afin d'augmenter leurs ressources en fer par la prise et l'exploitation de nos mines et de notre industrie métallurgique de Briey et de Longwy, complément des ressources qu'ils avaient déjà par les mines de Thionville[1] ».

Les Allemands, rois de la houille et devenus par surcroît possesseurs de Thionville, Longwy et Briey, eurent, dès le début des hostilités, le fer nécessaire à la production intensive de tous les engins de guerre. Un Rapport secret adressé au Gouvernement allemand par *l'Association des industriels du fer* et par *l'Association des métallurgistes allemands*, document que M. Maurice Barrès a signalé récemment (1918) au public fran-

1. L. de Launay, *France-Allemagne*, p. 205.

çais, met au grand jour les visées des Allemands sur la portion demeurée française depuis 1871, du bassin ferrifère de Briey : le sous-titre de ce mémoire, suffisamment suggestif par lui-même, est ainsi libellé : « Pour l'annexion des bassins miniers de la Lorraine française ».

Prendre ce qui nous reste du minerai de fer lorrain, tel est l'un des buts de guerre avérés de l'Allemagne. Mais qu'on le remarque bien : si cet audacieux projet a pu se faire jour, c'est surtout parce que l'Allemagne est assurée, par sa houille, de pouvoir exploiter le minerai de fer à meilleur compte que toutes les autres nations, et ainsi, de les évincer sur le marché mondial. Toute la politique économique de l'Allemagne pangermaniste repose sur ce calcul. C'est aux Alliés avertis, ce sera peut-être à la future Société des Nations, d'en empêcher la réalisation en remettant toutes choses à leur place et en substituant les droits naturels et historiques de la France au déchaînement d'appétits dévergondés dont la surabondance de la houille a provoqué l'éclosion chez nos ennemis.

On l'a constaté plus haut : la France, réduite à ses limites de 1815, puis de 1871, produit à peine la moitié de la houille qui lui est nécessaire. Or, cette disette se ferait sentir avec une bien plus grande acuité si l'Alsace-Lorraine nous était restituée sans le bassin houiller de la Sarre. Comment procurer aux industries de l'Alsace et de la Lorraine désannexées le charbon dont elles ont besoin et que les mines de Sarrebrück leur ont fourni jusqu'ici, sous la domination prussienne ? Ici, encore la statistique parle avec éloquence : avant la guerre, les mines de la Sarre livraient annuellement à l'Alsace-Lorraine, 1.250.000 tonnes de charbon et 161.000 tonnes de coke[1].

Comment remplacer cet apport prussien, si nous n'avons que notre ancien stock, déjà tout à fait insuffisant ? Quel prix atteindrait, en France, sans le bassin de la Sarre, la houille, ce combustible de première nécessité ! Et par répercussion, quel renchérissement de toutes choses résulterait de là, si nous res-

1. Des chiffres plus complets et plus impressionnants encore sont fournis par M. L. Gallois, *Travaux du Comité d'Études*, p. 116; voir aussi les observations de M. de Wendel et de M. Maurice Alfassa, dans le même recueil de *Travaux*, p. 29

tions tributaires de l'étranger pour la plus grande partie de la houille dont nous avons besoin ! Quelle entrave pour notre développement économique ! Quel obstacle, pour la défense nationale si, en cas de guerre, nous étions contraints de demander à l'étranger cet élément essentiel de tout armement !

La houille est le pain de l'industrie, suivant un mot aussi juste qu'expressif. La houille de la Sarre est nécessaire à l'industrie de l'Alsace et de la Lorraine. On peut dire qu'au point de vue économique ces deux provinces sont dans la dépendance du bassin houiller de la Sarre, de même que par la loi géographique, le climat, la race et l'histoire, le pays de la Sarre n'est qu'une portion de la Lorraine.

Comme indemnité de guerre, n'est-il pas tout à fait légitime et de bonne entente de nos intérêts que nous réclamions à l'Allemagne le pays de la houille qui nous a appartenu ? Les statisticiens l'établissent par des chiffres et le déclarent : « Le bassin houiller de la Sarre est le complément économique du bassin ferrifère lorrain » ; il est le gage du relèvement de la France.

CHAPITRE II

LA TRADITION FRANÇAISE ET LA DOCTRINE JURIDIQUE DE LA MONARCHIE

SOMMAIRE

I. *La tradition médiévale, jusqu'à la conquête des Trois-Évêchés.* — La rive gauche du Rhin, limite de la Gaule. — Le *regnum Francorum* de Clovis et l'empire de Charlemagne. — Le Rhin, limite de la douce France dans les Chansons de Gestes. — La légende de l'origine troyenne des Francs. — Les revendications du *regnum Francorum*, de l'Austrasie, de la Lotharingie par les rois Capétiens. — Les conseillers légistes de Philippe le Bel. — Les féodaux rhénans subventionnés par les rois de France. — La conquête des Trois-Évêchés par Henri II, en 1552.

II. *La doctrine juridique de la Monarchie française. — Le Bret. — Chantereau Le Febvre. — Jacques de Cassan.* — Les regrets qu'inspire la retraite de Henri II. — La doctrine des juristes sur la prescription juridique et sur les droits historiques de la Couronne. — La consultation de l'intendant Le Bret. — *Les considérations historiques* de Chantereau Le Febvre. — Jacques de Cassan et sa *Recherche des droits du Roi et de la Couronne de France.*

III. *La force au service du Droit. — Richelieu. — Mazarin. — Hugues de Lionne.* — Alliance de Richelieu avec les protestants d'Allemagne. — Philippe de Soettern, archevêque-électeur de Trèves, réclame pour ses États le protectorat du roi de France. — Hugues de Lionne et la politique de Louis XIV vis-à-vis des princes rhénans.

IV. *La Chambre de Réunion du Parlement de Metz. — La province de la Sarre.* — La Ligue du Rhin et le Protectorat du roi de France. — État incertain de la frontière de la Monarchie française dans le pays rhénan. — Le duc de Lorraine Charles IV. — Les fiefs et dépendances des Trois-Évêchés. — Annexions prononcées par la Chambre de Réunion de Metz. — La forteresse de Mont-Royal, près Trarbach, sur la Moselle, au delà de Trèves. — Ravaux, procureur général du Parlement de Metz. — Le point de vue juridique des Chambres de Réunion. — Les pays qui formèrent la province française de la Sarre.

I

LA TRADITION MÉDIÉVALE JUSQU'A LA CONQUÊTE DES TROIS-ÉVÊCHÉS [1].

Si l'on pouvait dire avec Voltaire que « le temps, l'occasion, l'usage, la prescription, la force font tous les droits », il n'y aurait rien, dans l'histoire, de mieux fondé en droit que les revendications de la France contre la Prusse sur la Sarre, la Moselle et le Rhin. Mais à côté de ces arguments généraux, il en est d'autres plus frappants peut-être pour certains esprits, parce qu'ils sont constitués par une tradition constante dans la politique de nos rois, par la géographie, l'affinité ethnique, l'attraction réciproque et les relations économiques des populations, enfin par un enchaînement de faits et d'événements survenus au cours, tant de fois séculaire, de nos annales nationales.

Le principe de la revendication de la rive gauche du Rhin par les races qui ont peuplé la Gaule ou la France, se perd dans les origines de la civilisation. Imposé par la nature et véritable décret de la Providence, il est de tous les temps : l'histoire de la Gaule antique et de la France médiévale ou moderne, se résume dans un long et continuel effort pour garder le Rhin ou le reconquérir lorsqu'il a été perdu. La Gaule indépendante avant Jules César, s'avançait jusqu'au Rhin. La Gaule romaine, à son tour, possédait le Rhin et elle réussit pendant cinq siècles à protéger le grand fleuve contre les assauts incessants des Barbares qui, cantonnés en Germanie, sur la rive droite, n'obtinrent, de temps à autre, de s'installer en Gaule qu'en se pliant à la discipline romaine. C'est la garde du Rhin qui a fait la sécurité et la prospérité de la Gaule jusqu'aux grandes invasions du ve siècle.

1. Pour les développements que comporte ce paragraphe, voyez : E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II.

Les Francs parvinrent à s'installer sur la rive gauche; après la conquête, ils s'assimilent la civilisation des vaincus et aspirent à jouer, à leur imitation, le rôle de protecteurs de la culture romaine et chrétienne : ils se font Gallo-Romains ; à leur tour, ils défendent le Rhin contre les Germains. La monarchie franque fondée par Clovis, le *regnum Francorum*, englobe les contrées rhénanes aussi bien que tout le reste de la Gaule. Ce sont ces Francs de la rive gauche du Rhin, d'abord superposés en maîtres aux vieilles populations gallo-romaines, puis amalgamés avec elles, qui forment le noyau de l'Empire de Charlemagne.

En dépit des partages, plus fiscaux et censitaires que politiques, si souvent renouvelés, modifiés, désordonnés, qui finirent par entraîner le démembrement de l'Empire carolingien, les populations de l'Occident de l'Europe, même en pleine époque féodale, ne cessèrent jamais de regarder le Rhin comme la limite entre la civilisation et la barbarie, entre la Gaule et la Germanie, entre la France et l'Allemagne. Voilà ce qui ressort du récit des chroniqueurs des IXe, X^e^ et XIe siècles, Aimoin, Flodoard, Richer, Raoul Glaber, pour qui le royaume de France est, dans l'ordre des temps, le véritable prolongement de la monarchie de Clovis et de Charlemagne.

Cependant, ce n'est guère dans les chroniques officielles ni les documents des chancelleries, — qui s'appliquent, comme les actes notariés d'à présent, à enregistrer des lotissements princiers, les revenus des terres et les limites de royaumes éphémères d'où tout sentiment national était banni, — qu'il faut chercher la fidèle image des groupements ethniques, l'écho de la solidarité et de la communauté de sentiments et d'aspirations qui constituent les nations modernes : c'est bien plutôt dans les légendes épiques, les cantilènes et les chants guerriers qui, étrangers aux combinaisons de la politique, sont les interprètes de l'âme collective des populations marquées de la même empreinte civilisatrice. C'est dans l'*Iliade*, et non dans les querelles des villes grecques entre elles, qu'on trouve vraiment la Grèce : c'est Dante qui a fait l'Italie, par-dessus les guerres intestines des républiques locales; ce sont nos *Chansons de Gestes* qui, dominant l'éparpillement et le particularisme féodal, traduisent l'âme française

médiévale. Or, dans la plus noble, la plus enflammée et la plus populaire de ces épopées, la *Chanson de Roland*, la limite donnée à la France est le Rhin. Le pays que Roland chérit comme sa patrie, c'est la France du Nord et de l'Est, qui a pour tributaires la France du Midi et l'Allemagne. Aix-la-Chapelle est en « douce France ». Lorsque Roland meurt à Roncevaux, « en France, il y eut alors une merveilleuse tourmente, un tremblement de terre, depuis Saint-Michel-du-Péril jusqu'à Xanten, sur le Rhin, depuis Besançon jusqu'à Wissant[1] ».

La patrie que les chevaliers de tout notre cycle épique doivent aimer et pour laquelle ils combattent, s'étend « de Saint-Michiel de l'Peril (le mont Saint-Michel, en Normandie) jusqu'as Seinz (Xanten), et de Besançon jusqu'as porz de Guitsant (Wissant, Pas-de-Calais) » ; c'est la terre qui s'épanouit au soleil, « dès Saint-Michel qui desor de la mer sist, jusqu'à Germaise (Germersheim, près Worms) qui siet desor le Rin, et dès Huiscent (Wissant) sur la mer, de ci que à Saint-Gille (Toulouse) ». On est en « la douce France » depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan; et Léon Gautier ajoute : « C'est ce vaste et noble pays que nos poètes louent sans cesse, au détriment des Lombards (c'est-à-dire des Italiens) et des Tiois (les Allemands), comme pour bien marquer les limites exactes de notre nationalité et la séparer nettement des deux grands pays voisins... C'est cette terre charmante « qui abonde en bois, en rivières et en prés, en pucelles et en belles dames, en bons vins et en chevaliers redoutés... ; France est un pays el'quel on doit trouver honneur et loyauté... En nul pays n'a gent plus douce ne plus vraie. C'est par excellence la patrie des âmes fières : « cil poples est plus fiers que léopart ne lion. »

Ainsi s'expriment les chants épiques dont Charlemagne est le prestigieux héros, la France de l'Est ou du Nord, le foyer irradiant, et qui se développent surtout à partir du x[e] siècle.

La fable singulière suivant laquelle les Francs étaient d'origine troyenne n'est, elle-même, qu'un des multiples aspects de la revendication du Rhin par la France médiévale. L'empereur

1. Léon Gautier, *La Chevalerie*, p. 62.

romain Trajan avait établi sur la rive gauche du Rhin, loin au dessous de Cologne, une colonie qui prit le nom de *Colonia Trajana*. Quelque clerc du moyen âge ayant lu *Trojana* au lieu de *Trajana*, c'en fut assez pour donner naissance à la légende : on imagina que les Francs étaient une colonie de Troyens qui, chassés par l'incendie de la Troie homérique, avaient pris la mer et, remontant le Rhin, après mille aventures, étaient venus se fixer auprès de Xanten. C'était là, croyait-on, le berceau de la race française, apparentée ainsi aux Romains, puisque Rome elle-même, racontaient d'autres fables, devait son origine à d'autres Troyens fugitifs. De là, les chroniqueurs, les poètes, les romans de chevalerie, l'art dans toutes ses branches, n'ont cessé jusqu'à la Renaissance, — disons jusqu'à nos jours, sur les cartes à jouer, — d'introduire les héros de la Troie d'Homère dans les origines françaises. Xanten la Sainte (*Sancta Trojana*), auprès de Wesel, sur le Rhin, l'antique *colonia Trajana*, était considérée comme le premier établissement des Francs : pouvait-on le laisser aux mains de la race ennemie, les Saxons, les Allemands ?

Mais laissons la légende littéraire. Historiquement, c'est par violences, ruses et forfaitures, par le jeu faussé du système féodal, contre le droit et à l'encontre du sentiment des populations d'entre Meuse et Rhin, d'origine gallo-romaine et franque, que les rois Saxons que s'était donnés l'Allemagne, dépouillèrent les faibles princes francs de la race de Charlemagne, de leur domaine héréditaire, de leurs palais familiaux de Landen, Héristal, Aix-la-Chapelle. C'est la perfidie, les complots et l'abus répété de la force qui installèrent la suzeraineté des Ottons sur l'ancienne Austrasie franque, devenue la Lotharingie. Plus forte que la tradition populaire et le droit héréditaire, fut aussi l'ambition des seigneurs des contrées lotharingiennes qui, ne rêvant que leur indépendance régalienne au milieu du désordre général et des guerres féodales, passent tour à tour et sans scrupule du parti français dans le parti allemand, de même qu'au temps de la guerre de Cent ans, on verra encore les barons de l'Ouest de la France ou du Languedoc s'enrôler, au gré de leurs intérêts, sous la bannière de France ou sous l'étendard anglais. Toutefois,

les historiens sont d'accord pour reconnaître que les Carolingiens de France, au temps où s'implantait en Allemagne la dynastie saxonne, fussent parvenus, aidés par le sentiment populaire qui leur demeurait fermement attaché, à restaurer leur puissance en Lotharingie et à rentrer à Aix-la-Chapelle, leur vraie capitale, si leurs tentatives réitérées n'eussent été entravées par un grave péril extérieur, les invasions normandes. L'idée carolingienne persiste toujours : elle est pour ainsi dire dans le fond des consciences et elle se manifeste dans son unité globale comme une tradition sacrée; l'esprit féodal n'ose s'en débarrasser entièrement, bien que ses visées particularistes s'accentuent chaque jour davantage.

Aussi, ne faut-il point s'étonner de voir les rois de la dynastie capétienne relever et reprendre pour leur compte les légitimes revendications des derniers Carolingiens. Dès que le domaine de la Couronne est devenu suffisamment compact et agrandi, la politique persistante des Capétiens est de travailler à reconstituer l'ancienne Gaule dans son unité et son homogénéité, sous le nom de Monarchie française : c'est toujours le *regnum Francorum* de Clovis et de Charlemagne. Telle est la constance de cette tradition et l'opiniâtreté de nos rois à vouloir se rattacher à Clovis regardé comme le Fondateur du royaume de France, que si, à partir du XIIIe siècle, la coutume devient permanente de placer à Reims le lieu du Sacre et du Couronnement, c'est uniquement parce que ce fut dans cette ville que Clovis fut baptisé et sacré par saint Remi. C'est pour la même raison qu'ils entretiennent sans discontinuité des relations avec Aix-la-Chapelle; qu'ils subventionnent, jusqu'à la Révolution, les chanoines qui gardent le tombeau de Charlemagne; qu'à chaque changement de règne ils envoient le drap mortuaire de leur prédécesseur à Aix-la-Chapelle pour recouvrir le catafalque du grand Empereur.

Rétablir dans son intégralité légitime le vaste royaume franc fondé par Clovis et qui s'étendait à toute la Gaule, tel fut le programme indéfectible de tous les rois de France à travers les siècles. Ils ne le perdent jamais de vue, même au milieu d'autres entraînements comme les Croisades, ou d'autres néces-

sités comme la reconstitution de la France pendant la guerre de Cent ans : c'est la géographie et la tradition qui leur imposent la « raison d'État » dont ils ne se départiront jamais. En toute occasion, que ce soit Henri Ier, Philippe Auguste, Louis VIII, Philippe le Bel, Philippe de Valois, Charles V, Charles VII, Louis XI, ils traitent d'usurpation la suzeraineté féodale du Saint-Empire romain germanique sur la rive gauche du Rhin ; sans relâche et sans compter ils maintiennent à prix d'or et par des moyens diplomatiques, leur clientèle secrète et toujours chancelante des seigneurs et des évêques rhénans ; ils contractent avec eux des alliances politiques et matrimoniales, soudoient dans ce pays des agents secrets, se tiennent à l'affût de tous les incidents susceptibles de les faire rentrer en possession d'une contrée qui fut le foyer originaire de la monarchie franque et française. Ne dirait-on pas que dans les archives de la chancellerie royale, il y eut, comme dans les cartons d'une étude d'avoué ou de notaire, un dossier *Austrasie* ou *Lotharingie* contenant les pièces d'un procès, d'une affaire en cours ? Affaire souvent suspendue, entravée surtout par le dissolvant du système féodal, mais que les Conseillers du Roi reprennent sans se lasser, comme certains procès successoraux, de génération en génération, aussitôt que les circonstances paraissent favorables ; et en poursuivant cette politique traditionnelle, nos rois marchent d'accord avec les aspirations instinctives et permanentes de la nation.

Au moyen âge, l'un des caractères essentiels du régime féodal consiste dans la pérennité du droit héréditaire. Ce qui est, une fois, constitué en droit, demeure à travers toutes les générations ; le principe en subsiste toujours, alors que le fait est annihilé et que l'application, périmée et sans objet réel, n'est plus qu'un vain souvenir. C'est ainsi que les rois de France portèrent protocolairement le titre de « roi de Navarre », depuis Louis X le Hutin, par la mort de sa mère Jeanne de Navarre, en 1304, jusqu'à Charles X, en 1830 ; ainsi également, les princes de la maison de Savoie se disent « rois de Chypre et de Jérusalem » jusqu'à la Révolution ; les rois d'Angleterre qui avaient pris le titre de « roi de France » au traité de Troyes, en

1420, le conservèrent jusqu'à la paix d'Amiens en 1802, bien que, depuis la prise de Calais en 1558, ils ne possédassent plus rien en France, en dehors des îles Anglo-Normandes qui sont encore aujourd'hui à l'Angleterre.

Ce principe universellement admis venait trop bien à l'appui



Ruines du château de Siersberg
(dominant l'embouchure de la Nied).

des revendications françaises du pays d'entre Meuse et Rhin pour que les rois omissent de l'invoquer. Qu'ils négocient ou qu'ils fassent la guerre, ils prétendent mettre la force au service du droit. Ce n'est que pour faire valoir des droits qu'ils font des conquêtes ; c'est pour reprendre possession de provinces enlevées illégitimement à la Couronne. Ils s'entourent de jurisconsultes de « chevaliers ès lois » qui leur donnent des consultations sur le point juridique qu'il s'agit de faire triompher par les armes.

La conquête des Trois-Évêchés (Metz, Toul et Verdun), en 1552, plus tard, l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine ne seront considérées que comme des reprises légitimes et justifiées en droit.

Il n'y a point de prescription pour l'usurpateur ; bien mieux, plus le droit est ancien, plus il est légitime ; le temps, loin d'affaiblir ou d'effacer la légitimité de la revendication, si elle a été constamment affirmée, n'a fait que la consacrer, de même que plus les titres de noblesse sont anciens, plus la famille qui les possède est considérée comme socialement supérieure. Il n'y a donc point de quoi provoquer le sourire — n'en déplaise à Henri Martin, — lorsqu'on voit, sous Louis XIV, invoquer à l'appui de certaines prétentions, des diplômes du roi Dagobert. Aujourd'hui encore, le droit moderne n'admet pas la prescription contre l'État, dans ses rapports avec les particuliers. Si la prescription existait pour les États, aucune des nationalités qui luttent aujourd'hui pour renaître à la vie et se débarrasser de leurs oppresseurs étrangers n'en aurait le droit : elles devraient se résigner à la servitude, à la mort sans phrase. Ainsi, la prescription, cette « patronne du genre humain », comme l'appelaient les anciens jurisconsultes, n'existait pas pour les droits du Roi.

Pénétrés de ce principe fondamental, les légistes conseillers de Philippe le Bel, les Pierre du Bois, les Pierre Flotte, les Guillaume de Nogaret, s'appuient en outre sur la tradition populaire entretenue par les chants épiques des trouvères et des troubadours. Renan nous montre le plus hardi d'entre eux, Pierre du Bois, « nourri des poésies populaires de la Geste carolingienne auxquelles il attribuait une pleine valeur historique[1] ».

L'idée dominante des légistes du XIV[e] siècle, c'est que le roi de France doit posséder, par droit d'héritage imprescriptible, dans son domaine direct, comme les anciens rois Francs, tout le *regnum Francorum*, c'est-à-dire « toutes les terres en deçà du Rhin[2] ». Et ces légistes qui sont des « pacifistes » et font des

1. E. Renan, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVI, p. 473 ; cf. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 249.

2. Albert Sorel, *op. cit.*, t. I, p. 251 ; A. Vuitry, *Etudes financières*, 2[e] partie, t. I.

vœux pour la cessation de toute guerre, ne voient que ce moyen d'établir la paix universelle.

D'après Guillaume de Nangis et les bruits populaires qui couraient de son temps, les prélats et barons d'Allemagne auraient consenti par un traité à ce que le roi de France « portât jusqu'au Rhin les limites de sa domination[1] ». Aucune trace de ce traité n'existe dans les archives diplomatiques ; néanmoins, ce qui est certain, c'est que Philippe le Bel songea à se faire élire empereur et qu'il pensionnait les princes du Rhin comme le feront tous ses successeurs : « Toujours poursuivi, comme le remarque Renan, par le souvenir de Charlemagne dont il se prétend l'héritier, Philippe se montre toujours attentif à étendre l'influence de la France en Allemagne, à gagner les villes et à pensionner les princes des bords du Rhin[2]. »

Telle est l'invariable et inflexible doctrine, « le grand dessein » de la Monarchie française à travers tout le moyen âge. C'est à sa réalisation que s'appliquent les efforts de tous nos rois, même en pleine guerre de Cent ans. Il n'est rien qu'ils ne tentent pour atteindre ce but. Ils font comme les derniers Carolingiens : ils se portent candidats à la couronne impériale ; ils négocient des traités, des marchés ; ils font des expéditions militaires, constituent des apanages pour des princes de leur famille, contractent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants des alliances matrimoniales avec les maisons des princes lorrains, flamands, luxembourgeois, rhénans ; ils se mêlent aux incessantes querelles des princes rhénans, envoient des émissaires aux bourgeois des villes, entretiennent partout un véritable espionnage, payent de grosses pensions aux Électeurs ecclésiastiques de Trèves, de Mayence, de Cologne, ainsi qu'aux souverains laïques, toujours besogneux, et jusqu'aux clercs de la basilique d'Aix-la-Chapelle et aux bourgeois de Cologne : dans ce pays cisrhénan, tous, grands et petits, d'un cœur unanime, adorent la belle monnaie de France, sont à genoux devant l'*Agnel d'or* ou l'*Écu d'or*

p. 26 ; N. de Wailly, dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscr. et Belles-lettres*, t. XVIII, pp. 435, 436, 439, 477.

1. A. Vuitry, *Études*, 2e partie, t. I, p. 26 ; Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution*, t. I, p. 251 ; E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 186.

2. E. Renan dans l'*Hist. littéraire de la France*, t. XXVI, p. 485.

au soleil. Tout ce monde de la féodalité rhéno-allemande, bas et vil autant que perfide, arrogant et cruel, fermé aux sentiments de noblesse de la chevalerie française personnifiée dans Roland et dans Bayard, se montre heureux d'être enchaîné au roi de France par ces liens dorés ; tous réclament le protectorat du roi de France aussitôt que l'empereur qui réside bien loin, à Vienne, essaye de transformer en un rôle effectif la dignité toute protocolaire et nominale de suzerain suprême qu'il tient de la théorie des institutions féodales et de la fiction théologique du Saint-Empire romain rétabli.

La légitimité des traditionnelles revendications du pays rhénan par la Monarchie française fut affirmée avec un redoublement d'énergie et de popularité, lorsqu'à la sollicitation pressante des princes protestants d'Allemagne, le roi Henri II entreprit la conquête des Trois-Évêchés, en 1552. Tout le monde, en France, voulait cette reprise d'un domaine trop longtemps aliéné. Le maréchal de Vieilleville presse ardemment le Roi de réoccuper « ces belles et grandes villes que l'on a arrachées, lui dit-il, des fleurons de vostre couronne, et que l'on vous a si frauduleusement ravies. » L'occasion se présente de redonner à la Couronne de France « une frontière de telle et si grande étendue qui vous ramène et fait rentrer au royaume d'Austrasie, qui est de nos anciens roys ».

Le 15 janvier 1552, Henri II signe, à Chambord, un traité d'alliance avec Maurice de Saxe et les Réformés, parmi lesquels figurent les Strasbourgeois. Le roi promet de l'argent et des troupes aux confédérés qui, en retour, s'engagent à le laisser occuper les Trois-Évêchés.

Le roi de France appuie les princes protestants dans un but exclusif d'agrandissement territorial, et l'on voit, par là, combien les petits souverains allemands tiennent peu à l'Empire, qui n'est qu'un agrégat théorique, sans solidarité ni cohésion ; il n'y a point de patrie allemande, tandis qu'il y a une patrie française ; les deux pays sont distincts, hostiles, malgré ces alliances politiques, par la race, les mœurs, la mentalité, les tendances : l'Allemagne tudesque est bien l'héritière de la vieille Germanie. Jamais il n'est apparu plus clairement qu'il y a quelque chose de plus fort

et de plus durable que les barrières ou les agrégats politiques : ce sont les frontières des races historiques, créées à la longue par l'habitat, les mœurs et l'éducation.

Nulle guerre, au cours de notre histoire, sauf peut-être Bouvines, ne fut aussi populaire. « Il n'y avait bonne ville, dit Vincent Carloix, le biographe du maréchal de Vieilleville, où les tambours ne se fissent ouyr pour faire levée de gens de pied, où toute la jeunesse ne se dérobât de père et mère pour se faire enrôler ; la plupart des boutiques demeurèrent vuides de tous artisans, tant était grande l'ardeur, en toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de voir la rivière du Rhin. » C'est ce qu'on appela « la promenade d'Austrasie ».

Le roi Henri II partit de Joinville, franchit la Meuse, arriva devant Toul « dont les magistrats lui ouvrirent les portes le 13 avril 1552 ; le connétable de Montmorency entra dans Pont-à-Mousson, puis campa sous les murs de Metz, dont l'évêque Robert de Lenoncourt était tout dévoué à la France. Montmorency pénétra dans la ville, sans coup férir, le 10 avril. C'était le jour de Pâques ; le roi y fit son entrée triomphale, huit jours après, le dimanche de *Quasimodo*, par la porte Serpenoise. Les bourgeois déclarèrent aussitôt se placer en « la bonne protection et sauvegarde » du Roi, jurant et promettant sur « leur part du Paradis » « de ne jamais aider et favoriser l'Empereur ni ses adhérents, en quelque sorte ni manière que ce soit. » Le dimanche 11 juin, Henri II fit, de même, son entrée à Verdun où il était attendu [1].

La mainmise du roi de France sur Metz eut un immense retentissement dans tous le pays d'entre Rhin et Meuse. On ne doutait pas qu'Henri II ne poussât jusqu'au bout sa conquête. Le Roi annonçait lui-même qu'il allait récupérer l'ancien royaume franc d'Austrasie jusqu'au Rhin. Il y eut en France, d'après les Mémoires du temps, un enthousiasme extraordinaire. Dans les provinces de l'Est les traditions d'autrefois se réveillèrent comme par enchantement : il n'était disserté, dans toutes les con-

1. Lavisse et Pfister, dans les *Travaux du Comité d'Études : l'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*, t. I, p. 7.

versations, que des droits de la France sur la rive gauche du Rhin.

Par le traité célèbre de Cateau-Cambrésis, en 1559, le roi Henri II fut confirmé diplomatiquement dans sa possession des Trois-Évèchés, Metz, Toul et Verdun, ce qui lui donnait sur les nombreux fiefs qui dépendaient de ces évèchés, des droits féodaux que Richelieu et Louis XIV sauront revendiquer. Mais Henri II se tint pour satisfait du titre de protecteur et seigneur de ces villes, si bien qu'à la réflexion, la joie des Français de toutes les classes fut mitigée par les regrets, âprement exprimés par plusieurs, que le roi de France n'eut pas poussé plus loin ses reprises, sa légitime conquête.

P. 64-65



La Sarre à Taben (en aval de Mettlach).

II

LA DOCTRINE JURIDIQUE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE. LE BRET. — CHANTEREAU LE FEBVRE. — JACQUES DE CASSAN.

Personne, en France, dans le monde des bourgeois des bonnes villes, des gens de guerre, des humanistes et des juristes, même dans le populaire, ne cachait son dépit de ce qu'Henri II eut volontairement borné sa conquête aux Trois-Évêchés et eut tourné bride après avoir fait piaffer un instant son cheval dans les ondes du Rhin. On allait jusqu'à qualifier le traité de Cateau-Cambrésis de duperie et de honte. Jean de Saulx-Tavannes se fait, dans ses *Mémoires*, l'écho de ces regrets patriotiques. Au milieu même de l'effervescence de la Saint-Barthélemy, un Lorrain compose un libelle où le Rhin lui-même, personnifié, s'adresse au Roi pour se plaindre d'être retenu « captif et désolé... hors de la France ou des Gaules ». La renaissance des études classiques et l'exaltation des souvenirs romains favorisaient le sentiment national. Sous Henri IV, on chante :

> Quand Paris boira le Rhin
> Toute la France aura sa fin (limite).

Vauban dira plus tard avec amertume, que le traité de 1559 déshonora Henri II plus que n'eut pu le faire une défaite. L'affaire était donc à reprendre ou à continuer : « de borner dere-

chef, comme dit La Huguerye, les Gaules, du Rhin. » Chacun est surtout pénétré de l'idée que la conquête du pays meusien, mosellan et rhénan n'est qu'une reprise légitime. Les juristes, continuateurs des conseillers légistes de Philippe le Bel, de Charles VII ou de Louis XI, donnent sur cette question libre carrière à leur argumentation démonstrative et ils sont d'un avis unanime.

Ce fut comme un flot de consultations juridiques lorsqu'au temps de la guerre de Trente ans, on crut venue l'occasion de réparer l'erreur d'Henri II. Vers 1633, un Secrétaire d'État anonyme, écrit dans un long Mémoire rédigé pour le Roi, que suivant les lois du Christianisme, « toutes usurpations du bien d'autrui sont interdites » et que les conquêtes ne doivent jamais blesser la conscience. Il poursuit : « La Monarchie française a cet avantage sur toutes les souverainetés de la Chrétienté, qu'elle est pure, innocente et affranchie du blâme de la possession du bien d'autrui. Tant s'en faut, elle est en reste de beaucoup d'États et provinces qui ont été usurpés sur elle... L'Empereur n'a aucun droit sur les terres qui sont au deçà du Rhin que par usurpation, d'autant que cette rivière a servi de bornes à la France depuis l'établissement de la Monarchie française jusques vers le déclin de la seconde famille de nos Rois, c'est-à-dire près de cinq cents ans durant. Et depuis, les comtes de Champagne qui étaient vassaux-liges de la Couronne de France, se sont fait reconnaître pour seigneurs de fiefs par les ducs de Lorraine, comtes de Bar, de Luxembourg et autres, qui tenaient les terres et seigneuries enclavées entre le Rhin et la Meuse. Et quand le comté de Champagne a été réuni à la Couronne par le mariage de l'héritière de Champagne avec Philippe le Bel, il fit un traité à Vaucouleurs avec l'empereur Albert et les prélats et barons de l'Empire, par lequel il est dit que les limites de la France seront jusque à la rivière du Rhin, ainsi que d'ancienneté.

« Que si l'Empereur objecte qu'il est en jouissance depuis un fort long temps, on répondra qu'étant usurpateur, comme on le justifie, sa jouissance n'est d'aucune considération, par cette maxime indubitable que les Souverains ne prescrivent jamais

les uns contre les autres : et la raison est qu'ils n'ont point de juge par devant qui ils puissent se plaindre de l'injuste détention de leur bien; ils attendent que la force soit de leur côté pour rentrer dans ce qui leur appartient; à quoi faire il n'y a point de temps préfix, non pas même mille ans, comme dit un ancien jurisconsulte. »

Le même juriste établit les trois points de droit suivants, qu'il déclare « trois maximes indubitables et universelles » :

« 1° Que le vassal ne prescrit jamais contre son seigneur, ni le seigneur contre son vassal, pour ce qui est des choses qui sont de la substance et essence du fief; — 2° Que les droits de la Couronne de France sont inaliénables et imprescriptibles; — 3° Que la prescription ne rend point un titre valable qui est nul de soi, c'est-à-dire qu'un usurpateur n'est point à couvert par le laps de temps, pourvu que l'on justifie son usurpation[1]. »

L'auteur anonyme de ce Mémoire applique cette doctrine juridique aux droits du Roi sur les duchés de Lorraine et de Bar. L'intendant Cardin Le Bret l'applique aux Trois-Évêchés. Il n'hésite pas à déclarer, en 1632, que les villes de Metz, Toul et Verdun étaient du domaine ancien de la Couronne et qu'en les récupérant « sur ceux qui les avaient usurpés sur la France », le roi Henri II n'a fait que rentrer dans son bien. « Et nous devons espérer, ajoute Le Bret, que Dieu, quelque jour, ouvrira à notre généreux prince, le moyen de recouvrer, sur ses ennemis, toutes les terres qu'ils ont usurpées avec tant d'injustice[2]. »

On invoque, pour revendiquer l'ancienne Austrasie franque, les édits royaux sur l'inaliénabilité du domaine de la Couronne, finalement résumés dans l'ordonnance de Moulins en 1566. « Ce domaine, dit Le Bret, est si saint et si sacré que les rois mêmes s'obligent par le serment qu'ils font à leur sacre, de le maintenir et le conserver de toute leur puissance; et que c'est une maxime inviolable que l'on ne le peut aucunement aliéner.

«... Le Domaine a le même privilège que les choses saintes et sacrées. » Celles-ci, en effet, appartiennent à Dieu, et ce serait

1. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I. *Pièces justificatives*, n° LIX, p. 561.
2. Le Bret, *De la souveraineté du Roi*, p. 344 (publié en 1632).

une chose absurde de penser que la prescription peut courir contre lui ; de même, le Domaine qui, après les choses divines, nous doit être en plus grande recommandation que toutes les autres sortes de biens du royaume, n'est point sujet à la prescription. »

Or, toutes les terres lorraines et cisrhénanes sont considérées comme faisant partie du domaine inaliénable et imprescriptible de la Couronne ; de là découle la légitimité du droit de reprise. On applique même au pays meusien, mosellan et cis-rhénan les principes juridiques édictés pour remédier aux inconvénients de la constitution des apanages princiers. Ceux-ci, d'après le droit féodal français, étaient destinés à faire, un jour ou l'autre, retour à la Couronne ; en aucun cas, il ne pouvait y avoir aliénation perpétuelle et définitive. Et pour passer de la théorie à l'action, dès 1625, Le Bret « conseiller du Roi en son Conseil d'État, intendant de Metz » reçoit commission de rechercher dans les archives des Trois-Évêchés, « les droits que la France pouvait avoir sur certaines terres du domaine de la Lorraine, par suite des échanges que les Évêques de Metz, Toul et Verdun avaient jadis faits avec les ducs de Lorraine[1]. » Louis XIV ne fera que s'inspirer de cette politique et appliquer les mêmes procédés de recherches historiques et juridiques, en créant la « Chambre de Réunion » du Parlement de Metz.

En 1642, l'année de la mort de Richelieu, Louis Chantereau Le Febvre, « conseiller du Roi en ses conseils, et ci-devant Intendant des duchés de Lorraine et de Bar », publie ses *Considérations historiques sur la Généalogie de la Maison de Lorraine*, qu'il dédie « à la France, sa très aimable Patrie » ; la carte de « l'ancien royaume d'Austrasie » dont il accompagne son ouvrage est qualifiée « le vray et primitif héritage de la Couronne de France ». Il l'a dressée « pour faire voir la vraie consistance du duché de Lorraine qui a son étendue le long des deux rives de la Moselle, à cause de quoi il était anciennement appelé Duché de Mosellane ». Son unique but est « de servir le Roy et sa Couronne dans la recherche et conservation des droits

1. D'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, pp. 172 et 292.

qui lui appartiennent ». Ses investigations historiques sur la formation de la féodalité lui ont montré que « les petites *tyrannies*, plutôt que *souverainetés*, introduites dans la Monarchie française », vers la fin de la seconde race de nos rois, ne l'ont été que « par de malicieuses et punissables usurpations sur la Couronne et les lois fondamentales de l'État ». Il écrit ses *Considérations* sur le duché de Lorraine, « pour redonner à la Monarchie française la gloire qui lui appartient, et pour la rétablir dans ses anciennes et légitimes limites, qui ne sont point autres du côté de l'Allemagne, que le renommé fleuve du Rhin. Le rétablissement de ces bornes donnera une paix honorable et sûre, non seulement à la France, mais à toute la république chrétienne, qui a été incessamment troublée depuis sept-vingt ans par ceux qui, après avoir envahi sur la Couronne franc-gauloise, quantité de beaux et importants États, ont fait leurs efforts de ravir le reste et de mettre en servage tous les Princes chrétiens. »

Deux ans plus tard, la mort de Louis XIII étant survenue, le même juriste dédie à la Reine régente un nouvel opuscule dont le titre est significatif : *Question historique, si les provinces de l'ancien royaume de Lorraine doivent estre appelées Terres de l'Empire.* Chantereau Le Febvre commence par déclarer qu'il écrit son « petit discours », dans l'idée de contribuer à établir « la paix universellement désirée » ; pour parvenir à cette fin si souhaitable après trente ans de guerres acharnées, il n'y a, suivant lui, qu'un moyen, c'est de restituer à la Monarchie française « l'ancien royaume d'Austrasie », la Lotharingie ou France rhénane. Les Allemands, fait-il remarquer parmi ses arguments historiques, reconnaissent que ce pays était franco-gaulois, puisque quand Zwentibold, fils de l'empereur Arnoul, réussit à s'y installer comme roi, les Annales célèbres de l'abbaye allemande de Fulda disent elles-mêmes : *regnum gallicanum secum retinens.* Et plus tard, en 921, dans leur entrevue de Bonn, le roi de France Charles III le Simple et le roi de Germanie Henri Ier l'Oiseleur, reconnaissent le Rhin comme limite de leurs États respectifs.

Pourquoi, dit Chantereau Le Febvre, « les villes et provinces

du royaume de Lorraine » seraient-elles appelées Terres d'Empire? Est-ce que la ville de Rome et presque toute l'Italie ne s'étaient pas soustraites à la sujétion impériale? Est-ce que, de la même façon, « les princes qui possédaient les provinces de l'ancien royaume de Lorraine, les ducs de Lorraine haute et basse, les comtes de Namur, de Hainaut, de Luxembourg et autres, qui sont limitrophes de la France, ne se sont pas constitués en une espèce de souveraineté, sans vouloir reconnaître personne, avec cette industrie que quand ils étaient inquiétés par les rois de Germanie, ils avaient recours à la France, et quand nos rois les voulaient mettre en leur devoir, ils se tournaient du côté de l'Allemagne ». Ils ne sont pas plus du Saint-Empire, ajoute Chantereau, que ne l'est le duché de Savoie qui se trouve dans la même situation. « Lorsque le nom de *Terre d'Empire* a été admis en Lorraine, on n'a eu d'autre fondement que l'équivoque du nom d'Empire attribué au royaume de Germanie dont les rois avaient usurpé sur la France le royaume de Lorraine », après la mort de Charles III le Simple. « La vérité est que cette étendue de pays que l'on a connu sous le nom de Royaume de Lorraine, qui est la plus grande partie de la Gaule Belgique, était une des provinces du royaume de France qui était séparé de celui de Germanie par le Rhin. »

Souvent, remarque encore Chantereau, nos rois ont fait alliance avec les princes de cette région sans consulter l'Empereur, sans que celui-ci se soit cru lésé dans ses droits, sans que les princes, nos alliés, aient pensé faire autre chose qu'user légitimement de leurs droits de souverains indépendants.

« Maintenant, conclut le savant jurisconsulte, que notre monarque, par la bénédiction que Dieu a donnée aux armes du victorieux Louis XIII et aux siennes, a reconquis plusieurs provinces, villes, cités et places d'importance de son ancien royaume de Lorraine, et que les autres sont possédées par la Couronne d'Espagne et par d'autres princes qui les tiennent en souveraineté, sans en reconnaître le royaume de Germanie, nommé Empire, d'une vraie et actuelle dépendance, il faut bannir cette appellation de *Terre de l'Empire*, lorsqu'il sera question de désigner celles qui sont entre la Meuse et le Rhin. »

Un autre juriste, Jacques de Cassan, « conseiller du Roi et son premier avocat au siège présidial de Béziers », composa à la même époque un ouvrage plusieurs fois réimprimé, qui porte ce titre suggestif : *La Recherche des droits du Roi et de la Couronne de France sur les royaumes, duchés, comtés, villes et pays occupés par les princes étrangers, appartenant aux rois très Chrétiens, par conquêtes, successions, achats, donations et autres titres légitimes. Ensemble de leurs droits sur l'Empire et des devoirs et hommages dûs à leur Couronne par divers princes étrangers.* Le livre est dédié à Richelieu : c'était quelques mois avant sa mort. Cassan expose au ministre que les titres juridiques de la Couronne doivent être de « puissants moyens » entre ses mains, « pour relever les intérêts du Roi et faire valoir les avantages que la Justice lui donne sur tant de sceptres usurpés, ...nonobstant la longueur des années qui ont coulé depuis, et qui ne peuvent prescrire les droits des Empires et des Souverainetés ». Il ajoute : « Et ce qui est à observer, on voit au Trésor des chartes de France quarante-huit traités faits entre les rois Philippe de Valois, Jean, Charles cinquième, sixième et septième, Louis onzième et les Électeurs de l'Empire, tant deçà que delà le Rhin, et avec plusieurs autres princes d'Allemagne, par lesquels ils s'avouent vassaux et hommes-liges des rois de France, jurent et promettent aux députés du Roi de le servir fidèlement en toutes guerres, envers tous et contre tous, excepté l'empereur et les rois des Romains. Les uns se nomment conseillers, les autres pensionnaires : et tous se reconnaissent vasseaux et hommes-liges de cette Couronne, hormis l'archevêque de Trèves, électeur de l'Empire, qui ne se nomme que confédéré. L'acte du duc de Gueldre et comte de Juliers, du mois de juin 1401, commence : *Ego devenio vassallus ligius Caroli regis Francorum*, etc. Aussi, les princes de l'Empire se reconnaissant vassaux des rois de France, se sont mis sous la protection de leur Couronne, lorsqu'ils ont été pressés et travaillés par les Empereurs, et les ont reconnus pour leurs vrais et seuls protecteurs. »

« On a vu, écrit notre juriste, avec un accent lyrique, les fleurs royales des lys, à l'orient de la monarchie française,

s'épanouir sur les rives du Rhin et de la Meuse, et s'y faire reconnaître sous le règne de nos premiers monarques. Mais lorsque les troubles émus par l'usurpation de l'Empire faite sur leurs successeurs eurent obscurci l'air serein de la France..., il sembla que les lys cachèrent aussitôt leur éclat sous les ondes de ces fleuves qui ne coulaient jadis que sous ses étendards. »

Après avoir observé que la Lorraine reçut son nom de l'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, ce qui « montre assez qu'elle était de l'ancien patrimoine de la Couronne », Cassan ajoute : « Quoique ce pays portât auparavant le titre de royaume de Metz et quelquefois aussi celui d'Austrasie qui s'étendait depuis la Meuse jusqu'au Rhin, quelque nom qu'il eût, néanmoins il faisait toujours une riche pièce de la Couronne de France. »

Avec nos anciens chroniqueurs, Jacques de Cassan désigne le duc Charles de Lorraine, frère du roi de France Lothaire, comme ayant été l'artisan aveugle et inconséquent de l'usurpation de suzeraineté faite au détriment de la Couronne de France et au profit de l'empereur saxon Otton ; il ajoute : « l'usurpation de la Lorraine par les Empereurs sur la France est toute claire, car la Lorraine avait toujours été du Domaine de la Couronne, et avait été par droit héréditaire possédée par les rois très chrétiens ou par les princes de leur Maison, sous la réservation d'un hommage. »

Après avoir rappelé les tentatives du roi Henri Ier et de ses successeurs pour recouvrer le pays d'entre Meuse et Rhin, il en arrive à Philippe le Bel, « lequel tenta par tous moyens de ravoir, avec la Lorraine, tous les pays occupés par les Empereurs sur le domaine de France. Mais l'empereur Albert, pour le divertir de poursuivre plus avant cette guerre, lui donna quelques terres et accrut les limites de la France : d'où fut après, dressé le traité de Vaucouleurs [1].

« Ainsi depuis, en divers temps, nos rois ont toujours réveillé leurs prétentions sur le duché de Lorraine, et par l'effort de leurs armes ont interrompu le cours de la prescription qu'on

1. Cf. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 187.

pourrait maintenant alléguer, quoiqu'on sache assez qu'elle n'a point de force contre les rois, pour le regard de leurs États souverains. »

En ce qui concerne le duché de Lorraine proprement dit, « qui n'est pas la sixième partie de l'ancien État de Lorraine », Jacques de Cassan ajoute que les droits du roi de France sur ce pays ne se bornent pas à ceux qu'il tient « de l'antiquité et de la possession des rois, ses devanciers », mais qu'il en a d'autres qui lui sont échus de la succession de la maison d'Anjou, par le mariage de René, duc d'Anjou et roi de Sicile (le bon roi René) avec Isabelle, fille et héritière de Charles II, duc de Lorraine, en 1420.

On le voit et il serait superflu de multiplier les témoignages : les conseillers-juristes de la Couronne, les « chevaliers ès-lois », ne faisaient, du temps de Richelieu, que poursuivre le sillon de la politique immuable de la royauté. Leur plaidoyer historique et juridique est en plein accord avec la tradition littéraire et le sentiment populaire dont nous avons signalé les manifestations à travers tout le moyen âge. C'est le droit qu'ils entendent bien faire triompher lorsqu'ils veulent reconquérir la portion orientale du *regnum Francorum* de Clovis, le fondateur de la Monarchie française. Sous leur inspiration, les princes de la dynastie capétienne, héritiers des Carolingiens, s'appliquent, l'un après l'autre et avec une admirable constance, à cette revendication, dont nul ne saurait contester la légitimité, des limites historiques et naturelles de la France : soit qu'ils entreprennent résolument de « bouter hors du royaume » les Anglais, qu'un abus du système féodal avait rendus maîtres des deux tiers de notre pays, soit qu'il s'agit de refouler au delà du Rhin, cet Empire germanique qu'un autre abus du même système avait implanté sur les bords de la Meuse, de l'Escaut et de la Somme ainsi que dans la vallée du Rhône.

III

LA FORCE AU SERVICE DU DROIT.
RICHELIEU. — MAZARIN. — HUGUES DE LIONNE.

A l'époque de Louis XIII, la maison d'Autriche possédait par ses deux branches, étroitement unies, d'Autriche et d'Espagne, la plus grande partie de l'Europe centrale et occidentale ; comme du temps de Charles-Quint et de Philippe II, elle encerclait la France par l'Espagne, le Roussillon, les Pays-Bas, le Luxembourg, les Flandres, l'Artois, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, les Électorats rhénans. Nos frontières étaient partout sans défenses et à la merci d'un implacable ennemi qui, en toute circonstance, montrait qu'il ne s'embarrassait guère des traités et du droit, dès que son intérêt ou son extension étaient en jeu.

« Qu'est-ce que les Espagnols ont fait autre chose depuis le traité de Vervins, fait-on dire à Richelieu dans ses *Mémoires*, que de s'agrandir aux dépens de leurs faibles voisins, et comme un feu toujours allumé à qui la matière plus proche sert de passage pour arriver à celle qui est la plus éloignée et la consumer, passer de province en province et se les assujettir l'une après l'autre, selon que chacune est plus voisine de la dernière occupée[1]. »

1. Richelieu, *Mémoires*, livre XXVI (1635).

Cette situation intolérable pour la France, et dont l'origine première était l'apanage de la Maison de Bourgogne passé abusivement à la Maison d'Autriche, en 1482, préoccupait vivement Henri IV au moment de sa mort. Au nom du droit et de la tradition, Richelieu, Mazarin et Louis XIV entreprirent de la faire cesser. Au cours de la guerre de Trente ans, l'occasion parut favorable à Richelieu, pour reprendre la politique rhénane de la Monarchie, « l'affaire d'Austrasie ».

Depuis de longues années, les guerres de Religion mettaient à feu et à sang les deux rives du Rhin, comme toute l'Allemagne. Les princes rhénans, laïques et ecclésiastiques, surtout les protestants, se tournaient du côté de la France pour implorer la protection du Roi contre les terribles bandes des Mansfeld, des Spinola, des Tilly, des Brunswick, des Waldstein, des Gustave-Adolphe, des Bernard de Saxe-Weimar, des Tortenson, des Wrangel et de tant d'autres redoutables chefs de reîtres, schnapans ou lansquenets, pillards de tout poil au service de toutes les causes, dont les incursions par le fer et le feu n'étaient qu'une autre forme des éternelles invasions germaniques. Les plus foulés, parce que les plus faibles, étaient les Électorats ecclésiastiques, clients ou alliés de la France. Nos plus proches voisins, les archevêques-Electeurs de Trèves, bien qu'inféodés au Saint-Empire, avaient toujours tenu à maintenir dans leurs titres protocolaires celui d' « archichancelier des Gaules et du royaume d'Arles », et surtout, ils n'avaient jamais cessé d'être des « pensionnaires du Roi ».

Le titulaire du siège, à l'époque de Louis XIII, Philippe de Soettern, voulant épargner à ses États la dévastation promenée alors dans tout le pays rhénan par l'armée de Gustave-Adolphe, et, témoin de l'impuissance de l'Empereur, son suzerain, avait sollicité, dès 1627, l'appui de Louis XIII qui, pour le tenir sous la main, lui octroya en guise de consolation, l'énorme pension annuelle de 30.000 livres. La situation de l'Électorat, devenant chaque jour plus inquiétante, Richelieu, derechef sollicité, envoya, en 1631, le comte de Bruslon à Trèves, pour proposer à l'Electeur le protectorat du roi de France.

« Le plénipotentiaire, raconte J. Valfrey, fut accueilli en sau-

veur par le prince et, suivant la propre expression de ce dernier, « comme un ange descendu du Ciel[1] ».

En conséquence, par une convention signée le 9 avril 1632, les places fortes de l'Électorat et la ville de Trèves elle-même, reçurent des garnisons françaises. L'archevêque signa un Acte solennel, rédigé en français et en latin, dont nous transcrivons le titre : *Déclaration de l'archevêque de Trèves, Prince Électeur du Saint-Empire romain en faveur du Roy de France.* L'Électeur « implore et accepte l'assistance de S. M. très Chrétienne » ; il ajoute : « Mandons à tous nos sujets et affidés sus-nommés, *qu'ils reconnaissent le Sérénissime Roi de France hautement nommé, pour notre Seigneur et Roi*, assistent ce qui le regarde et suivant nos spéciaux commandements ; qu'ils reçoivent dans nos places les gens de guerre ; qu'ils les nourrissent selon la commodité des lieux ; qu'ils défendent conjointement avec eux et « notre personne et nos États ».

Mais les Espagnols qui tenaient les Pays-Bas et le Luxembourg, se montrèrent extrêmement irrités de ce protectorat du roi de France sur l'Électorat de Trèves ; leur colère se déchargea sur l'archevêque-Électeur qui avait poussé l'ardeur de ses sentiments francophiles jusqu'au point de choisir Richelieu lui-même pour son coadjuteur avec future succession : c'était l'acte précurseur de l'annexion intégrale et complète de l'Électorat à la France. La cour de Madrid alarmée mit, sans tarder, en mouvement son habile diplomatie ; elle amena le pape Urbain VIII à déclarer qu'il refusait de sanctionner la décision de l'archevêque en ce qui concernait Richelieu ; elle soutint les chanoines de Trèves dans une querelle qu'ils avaient avec l'archevêque. Puis, en présence du fait accompli, on résolut d'avoir recours à la ruse et à un guet-apens.

« Le 25 mars 1635, raconte J. Valfrey, on vit sortir de Thionville deux barques, soi-disant chargées de sel, mais en réalité montées par le doyen du Chapitre et une compagnie de soldats d'élite. L'expédition descendit la Moselle et arriva devant Trèves, sans avoir donné l'éveil à personne. Le lendemain 26,

1. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, t. VIII, p. 80 ; J. Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, Introd., p. vii.

elle surprenait la ville, capturait les Français qui en gardaient les portes, pénétrait dans le palais de l'archevêché et, après s'être emparée de l'Électeur, l'emmenait prisonnier à Luxembourg d'abord, puis à Gand[1]. »

Richelieu releva l'offense et réclama la mise en liberté de l'Électeur, son allié. Sur la réponse évasive et dilatoire de la cour de Madrid, Louis XIII envoya à Bruxelles un héraut d'armes chargé de déclarer officiellement la guerre : elle existait en fait depuis longtemps déjà. La lutte fut longue et opiniâtre. Nos armées purent s'appuyer sur les forteresses de l'Électorat de Trèves qu'elles occupaient. Richelieu songea, comme le fera plus tard Louis XIV, à construire de nouvelles places le long de la basse Moselle. Si les Français remportèrent d'éclatants succès, ils subirent aussi de cruels échecs, notamment en 1636. Ce fut seulement en 1640 que nos armées parvinrent à reprendre Arras, et, en 1642, Perpignan. Peu après, Richelieu, après avoir préparé le succès définitif, mourait satisfait de son œuvre, en désignant Mazarin pour lui succéder.

La victoire de Rocroy, le 19 mai 1643, suivie de la prise de Thionville, ouvrit à nos armées le chemin du Luxembourg, de la région de la Sarre et du Palatinat. Turenne fit son entrée à Trèves le 20 novembre 1645, et réinstalla Philippe de Soettern sur son trône électoral. La France l'emportait, l'amour-propre de notre diplomatie était vengé. « Vous ne pouviez finir avec plus d'honneur cette campagne, écrit Mazarin à Turenne, le 5 décembre 1645, qu'en rétablissant M. l'Electeur de Trèves dans sa ville, d'où il avait été ôte ; et je me réjouis qu'une des causes de notre rupture avec l'Espagne étant l'enlèvement dudit Électeur, vous avez servi d'instrument à réparer avec tant de gloire l'injustice faite à la France[2]. » Une médaille à l'effigie de Louis XIV enfant, fut frappée pour célébrer la restauration de l'archevêque de Trèves, le protégé du Roi.

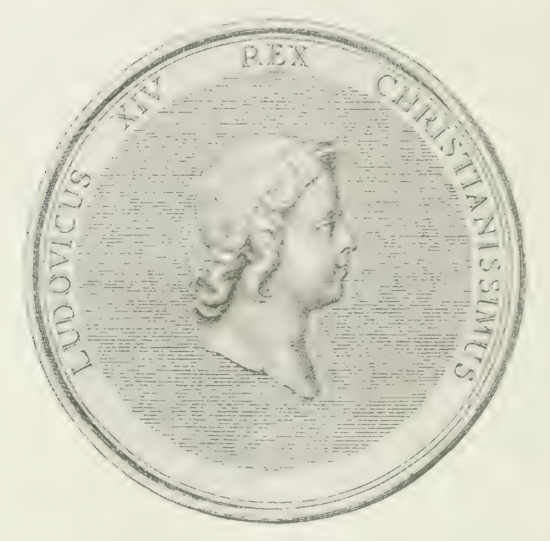
Après la mort de Soettern, survenue peu après, on se flatta, à

1. J. Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 9 ; cf. Charvériat, *Histoire de la guerre de Trente ans*, t. II, p. 312.

2. *Lettres de Mazarin*, publiées par Chéruel, t. II, p. 266 ; Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 79.

la cour de Louis XIV, que son successeur, l'archevêque-Electeur Gaspard de La Leyen se souviendrait des services rendus, et se montrerait reconnaissant à l'occasion de l'élection du successeur de Ferdinand III : Mazarin préparait de loin la candidature de Louis XIV à l'Empire.

Après Richelieu et Mazarin, Hugues de Lionne, fidèle interprète de la pensée de Louis XIV et son principal conseiller, soutint la même doctrine juridique et suivit la même politique.



Louis XIV, en 1645.

L'annexion de l'Alsace, qu'il avait négociée en 1648, ne fut, d'après lui, qu'une reprise légitime et justifiée en droit. A la suite du traité des Pyrénées, il écrit au baron de Boineburg, le 7 juin 1659, que « depuis les conquêtes de Charlemagne, la France, en aucun traité aussi bien qu'en celui-ci, n'a rien retenu au seul titre de conquête », mais seulement ce qui « se trouvait appartenir à nos rois par succession », ou autrement [1].

Bientôt, à l'exemple de l'archevêque-Electeur de Trèves, ceux de Cologne et de Mayence, ainsi que le comte palatin et les

1. Valfrey, *Hugues de Lionne*, t. II, p. 269.

autres princes rhénans, subissant la pression des événements, assoiffés de tranquillité et de paix, entraînés par les succès de nos armées, attirés par le prestige et l'éclat de la cour de Louis XIV, sollicitent à leur tour le protectorat, l'alliance ou l'assistance du roi de France ; c'est pour eux, comme on dit, « la carte forcée » ; ils reçoivent des pensions annuelles, en échange de quoi Louis XIV se fait donner le droit, pour les protéger efficacement, de mettre des garnisons dans leurs forteresses et de



L'Archevêque-Électeur de Trèves rétabli sur son trône, sous le protectorat de la France.

veiller à la garde du Rhin. Le grand fleuve était devenu la barrière militaire de la France par-delà ces petits États-tampons ou États-clients qui étaient, de fait, en marge de la Monarchie, bien plus que partie intégrante du Saint-Empire. Et toujours, nos diplomates et nos jurisconsultes ne poussent nos armées vers le Rhin qu'au nom de la tradition monarchique, pour revendiquer des droits anciens trop longtemps méconnus.

Ce sont ces mêmes principes de droit public dont nous allons constater l'application dans la reprise, par Louis XIV, des pays qui forment le bassin de la Sarre.

Mettre la force et l'habileté diplomatique au service du droit,

tel est le fondement, sans cesse affirmé, de la politique extérieure de nos rois. Quelque réserve qu'on puisse faire dans l'application occasionnelle de cette doctrine, c'est, devant l'histoire, l'éternel honneur de la Monarchie française d'avoir proclamé, toujours, le souci du droit. Quel contraste avec l'attitude de conquérant, homme de proie, de ravisseur de provinces, — sans même l'ombre du souci d'une justification théorique, — d'un Gustave-Adolphe ou d'un Frédéric le Grand dont la politique barbare se résume d'un mot : voler à main armée, tout convoiter, prendre tout ce qui est à la convenance et parait mal défendu, mettre la force brutale au-dessus de tout droit.

IV

LA CHAMBRE DE RÉUNION DU PARLEMENT DE METZ. LA PROVINCE DE LA SARRE.

En 1661, lorsqu'à la mort de Mazarin Louis XIV résolut de concentrer dans ses mains viriles toute l'autorité souveraine, la politique habile de ses ministres venait presque d'atteindre, par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659), le but séculaire de la Monarchie : borner la France par ses limites naturelles, l'Océan, les Pyrénées, les Alpes, le Rhin. La coopération féconde de nos armées et de notre diplomatie était sur le point d'achever la réalisation du programme obligé de tous nos rois, de Richelieu et de Mazarin. Désormais, Turenne et Condé, Hugues de Lionne et Louvois n'avaient plus qu'à mettre la dernière main à l'édifice grandiose, construit avec tant de labeur et de persévérance, pour que la France fût complètement ce qu'avait été l'ancienne Gaule indépendante, la Gaule romaine, la France de Clovis, de Dagobert, de Charlemagne et de ses premiers successeurs, la France telle que la définissent nos Chansons de gestes et telle que la comprend notre tradition médiévale.

Dans le pays cisrhénan, le protectorat de la France était reconnu par les petites principautés ecclésiastiques et laïques qui, pour sortir enfin de l'anarchie religieuse et mettre un terme aux atrocités des guerres civiles, l'avaient sollicité : elles étaient entrées dans la Ligue du Rhin, constituée par Mazarin et mise

par lui au service de la France. Des enclaves seulement restaient à annexer par des négociations pacifiques, et non plus des frontières à élargir par les armes. L'Alsace avec Landau, française de cœur comme de fait, l'était aussi par le droit international ; il n'y avait plus à incorporer que la ville libre de Strasbourg. Philipsbourg, tête de pont sur la rive droite du Rhin, entre Germersheim et Spire, était forteresse française. En Lorraine, Moyenvic, Bar, Clermont, Dun, Stenay, Jametz étaient à la France. Le duc de Lorraine avait, en outre, été contraint de laisser ouverte, à travers ses États, une route militaire pour que les armées du roi de France eussent un libre accès en Alsace et sur le Rhin[1].

Il était logique, légitime et dans la nature des choses que Louis XIV songeat à couronner l'œuvre territoriale de ses prédécesseurs. Le jeune monarque se montra à la hauteur de sa mission. Ce fut sa grande pensée, sa persévérante ambition, jusqu'au jour, encore lointain, où il devait être réduit à une guerre défensive.

Quelle était alors la situation politique du pays de la Sarre moyenne où Sarrelouis allait être bâtie ? Appartenait-il au duc de Lorraine, à l'archevêque-Électeur de Trèves, au comte de Sarrebrück, au duc de Deux-Ponts ? Relevait-il de l'évêché de Metz ou de Verdun, et, par là, de la Couronne de France ? Jusqu'où s'étendaient les « terres d'Empire » ? De quel suzerain dépendaient féodalement les princes possessionnés dans cette contrée ?

Quelque paradoxale que paraisse, à première vue, la proposition que nous allons formuler, elle est cependant l'exacte vérité historique : dans cette région, la Monarchie française n'avait pas de frontière. Le libre jeu des institutions féodales avait créé cette singulière situation de fait, si contraire à notre conception moderne des États. C'était, au point de vue du droit existant, le plus étrange enchevêtrement territorial; certains domaines se trouvaient enchassés les uns dans les autres, formant comme un jeu de *puzzle*. Seul, le morcellement si compliqué des pro-

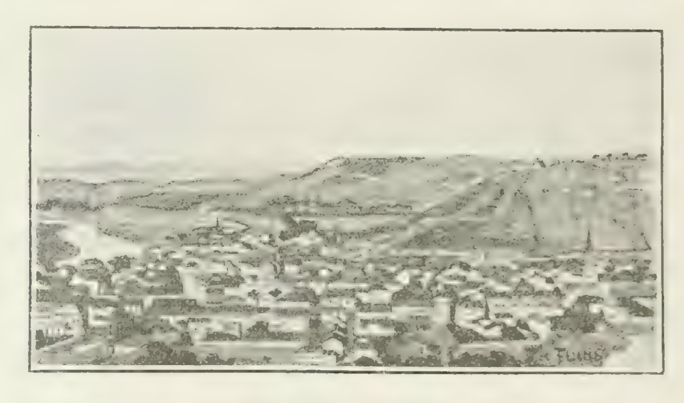
1. Colonel Ch. Lecomte, *Les Ingénieurs militaires en France pendant le règne de Louis XIV* (extrait de la *Revue du génie militaire*, 1903).

priétés paysannes dans nos villages actuels, peut donner une idée de cet état des terres féodales sur les confins de la Lorraine, du Palatinat et de l'Électorat de Trèves. Tel fief ou seigneurie, village, châtellenie, abbaye, moulin même, était un domaine indivis entre plusieurs co-seigneurs; tel autre formait une excroissance ou une enclave dans un autre fief; ou bien, se trouvait entraîné dans la mouvance hiérarchisée de princes féodaux qui, suivant les fluctuations de la politique, portaient leur foi et leur hommage tantôt au roi de France, tantôt à l'Empereur. A chaque succession féodale, on voyait des seigneurs contester l'héritage, exercer des droits de reprise, invoquer des testaments, des fondations lointaines, des servitudes consacrées par l'usage ou la coutume, droits de passage, de chasse ou autres, prétendre que le fief était féminin ou masculin, recourir pour justifier leurs droits, vrais ou douteux, à des actes vieux de plus de dix siècles. Un des exemples les plus typiques de cet état de choses et qu'il suffit de rappeler, est le procès fameux qui s'engagea entre les sept prétendants à l'héritage des duchés de Clèves et Juliers, en 1609, à la mort du duc Jean-Guillaume, et qui faillit allumer la guerre générale en Europe.

Jusqu'à la Révolution, Landau forma, au milieu du Palatinat bavarois, une enclave française qui n'était pas reliée territorialement à l'Alsace ; de même, Philipsbourg, tête de pont sur la rive droite du Rhin. L'abbaye de Tholey et le bailliage de Schaumbourg qui n'avait pas plus de 60 kilomètres de tour, étaient des possessions de l'évêché de Verdun, malgré leur éloignement aux sources de la Blise, entre les principautés de Birkenfeld et de Deux-Ponts : c'était comme une excroissance territoriale reliée à la Lorraine seulement par une langue de terre de deux à trois kilomètres de large, la vallée de Rimspach, au nord de Sarrelouis. Puttelange-lès-Sarrelouis était une enclave de l'évêché de Metz, dans la principauté de Sarrebrück. Le village de Lebach appartenait à quatre seigneurs différents. Jusqu'en 1778, le pays de Merzig fut une souveraineté commune au roi de France et à l'Electeur de Trèves. Mandern était une enclave du duché de Luxembourg dans le duché de Lorraine. La réunion de la Lorraine à la France, sous Louis XV, fit

disparaître un certain nombre de ces anomalies, mais fut loin de les supprimer entièrement et de créer une véritable frontière. La France n'était pas achevée de ce côté, si bien qu'après les conquêtes par les armes et les traités diplomatiques, on assiste, tout le long des XVIIe et XVIIIe siècles, à des négociations, des procès, des contestations, des arrangements amiables entre la Couronne de France et ses voisins mosellans ou rhénans, pour régler des droits de propriété, des servitudes, des plantations de bornes-limites[1].

Ainsi, il n'est nullement exagéré de dire que dans cette *olla podrida* territoriale, véritable curiosité d'antiquaire, ter-



Merzig, sur la Sarre.

rain fécond en « querelles d'Allemand », les frontières d'États se perdaient dans le maquis des contestations féodales, dans les *attendus* de procès séculaires pour la recherche de la condition des terres. Le plus fort finit par l'emporter parce qu'il s'impose aux juges et fait la loi ; en pratique, il n'y a pas d'autre application du droit. Les guerres privées d'autrefois sont muées en interminables querelles de basoche où la vénalité joue un rôle passé en proverbe.

1. Sur ces enclaves et excroissances et les traités auxquels elles donnèrent lieu au XVIIIe siècle, et celles qui furent annexées en 1793, voir : comte de Chastellux, *Le territoire du département de la Moselle, histoire et statistique* (Metz, 1860) ; Lavisse et Pfister, dans les *Travaux du Comité d'Études*, t. I, *l'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*, p. 37 et dans le même recueil, Vidal de la Blache, p. 83-85.

Tel était l'inextricable enchevêtrement géographique du pays rhénan au moment de la Révolution que le grand géographe allemand Busching déclare, en parlant de l'Électorat de Mayence : « Les provinces de cet Électorat sont trop éparses pour qu'on ait pu en former une bonne carte générale. »

S'il n'y avait point de frontière matérielle entre les populations de ces contrées, il y avait encore moins de frontière morale. On n'attachait même aucune importance à la différence des langues, le français étant communément admis comme la langue noble et le signe d'une éducation distinguée, l'allemand, ou plutôt des dialectes germaniques fort différents les uns des autres, étant le



Merzig.
Église et château.

parler vulgaire, comme les patois de nos jours dans toute la France.

Le devoir strict du roi de France était de chercher à mettre un terme à cet état de choses et de poursuivre l'œuvre d'achèvement de la Monarchie. Louis XIV en a pleine conscience. Aussi, à toute occasion, on le voit acheter des seigneuries, des places fortes, des enclaves, comme nous achetons aujourd'hui une parcelle de terre dans un village; il s'insinue partout. Il soutient, en vertu de son droit et de son rôle de Protecteur, ceux de ses clients qui ont à faire valoir sur certains fiefs ou domaines, des titres légitimes ou plus ou moins désuets, ou même contestés; agir ainsi, c'est étendre d'autant les bornes territo-

riales de la Monarchie. Il les incite à revendiquer d'anciens droits auxquels ceux-ci ne tenaient même plus et que leurs pères avaient oubliés ou négligés.

Dès 1661, Louis XIV se fait céder Sierck, Fremerstrof, Vaudrevange, Sarrebourg et Phalsbourg par le duc de Lorraine ; en 1662, il lui achète Marsal. Celui-ci, inquiet dans Nancy, sa capitale, se sent menacé dans sa souveraineté même ; il voit s'avancer à grandes enjambées la dépossession inéluctable, pareille à celle que les rois Capétiens avaient infligée à toutes les grandes maisons féodales de France. Éperdu, incohérent, il regarde tantôt du côté du roi de France, en suppliant, tantôt du côté de l'Empereur ou du côté des Hollandais, pour chercher un sauveur. Il accourt à Paris, se jette aux pieds du Roi, invoque les traditions françaises de sa race, ses liens de parenté. Éconduit, il va frapper à la porte du palais de l'Empereur qu'il proclame son suzerain de par Dieu et la constitution de l'Empire. Il lutte en vain et maladroitement contre la force des choses. Quand il réclame diplomatiquement, il se voit traité d'importun et de mendiant par les ministres qui le dévalisent. Quand il prend les armes, il n'aboutit qu'à se faire battre et chasser de ses propres États. Il était, au surplus, un bien peu intéressant personnage.

En 1669, Charles IV augmente ses armements : Louis XIV le somme de les réduire. Pour toute réponse, le duc de Lorraine se risque à contracter une alliance avec les Hollandais. Dès le lendemain, Louis XIV envahit et occupe la Lorraine : toutes les places du duché reçoivent des garnisons françaises.

L'Électeur de Trèves, l'archevêque Gaspard de La Leyen était de cœur comme de fait dans la main de Louis XIV. On ne se faisait pas faute d'arguer de la déclaration de 1632 par laquelle le prédécesseur de Gaspard, Philippe-Christophe de Soettern, avait placé son Électorat sous la protection du roi de France. En 1661, l'archevêque adhéra à la Ligue française du Rhin.

Le comte de Sarrebrück, lui aussi, reconnut en 1663, le protectorat de Louis XIV ; il prit du service dans l'armée française.

Les Trois-Évêchés, Metz, Toul et Verdun faisaient, depuis cent ans, partie intégrante du royaume. Cette possession fut, de

nouveau, solennellement confirmée à la France par les traités de Westphalie. Dès septembre 1646, nos représentants aux négociations de Münster écrivent à Mazarin qu'il est désormais reconnu par l'Empereur et les autres souverains, que les droits du roi de France sur les Trois-Évêchés sont « une souveraineté absolue et indépendante qui s'étend aussi loin que les trois diocèses ». Le § 70 du traité de Münster, dans sa rédaction dernière, confirme à la France la possession des Trois-Évêchés, *avec leurs fiefs et leurs dépendances*, qui doivent revenir à la Couronne de France et lui être restitués à titre perpétuel.

Une nouvelle confirmation de la légitimité de cette possession fut encore stipulée au traité de Nimègue, en 1678.

Seulement, pas plus que le traité de Cateau-Cambrésis en 1559, ceux de Münster et de Nimègue ne déterminèrent nominativement les terres et seigneuries qu'on devait comprendre dans « les fiefs et dépendances » des Trois-Évêchés. Nulle commission internationale ne fut nommée pour les déterminer. Louis XIV demeura libre de les rechercher, de concert avec les évêques eux-mêmes et les intéressés. Il s'en préoccupa sans retard. A la suite du traité de Nimègue, en 1678, la politique de Louis XIV et de Louvois fut, suivant l'expression de Camille Rousset, « de poursuivre dans la paix l'œuvre de la guerre, de conquérir sans combattre, de reculer au nom des traités une frontière fixée par les traités[1] ».

Louis XIV et Louvois entendent bien s'appuyer sur le droit; ils le proclament hautement; mais en même temps, ils sont décidés à revendiquer, au nom du droit, tous les droits de la Couronne. Le texte des traités sera interprété au mieux des intérêts et des aspirations séculaires de la France. C'est de cette pensée que naît la création des *Chambres* dites « de Réunion », dans les Parlements de Brisach, Metz, Besançon et Tournai. Ces Cours de Justice n'étaient-elles pas habituées à déterminer et à discuter l'état des terres dans ces « Marches » où les frontières donnaient lieu à tant de litiges? Pouvait-il y avoir un procédé

1. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 17.

plus légitime pour rechercher quels étaient les « fiefs et dépendances » des Trois-Évêchés ? recherche dont il avait déjà été question sous Louis XIII. Comparez cette mesure avec l'attitude de Charles-Quint lorsqu'en 1548, à la Diète d'Augsbourg, il déclara incorporer à l'Empire presque tous les pays d'entre le Rhin et l'Escaut, ou avec la brutalité d'un Frédéric II confisquant la Silésie, partageant avec d'autres la malheureuse Pologne !

Visitant l'Alsace en juin 1679, Louvois écrit au Roi qu'il a entretenu l'Intendant de cette province « de tout ce qu'il y a à faire pour étendre la domination de Votre Majesté autant qu'elle doit l'être suivant le véritable sens du traité de Münster[1]. »

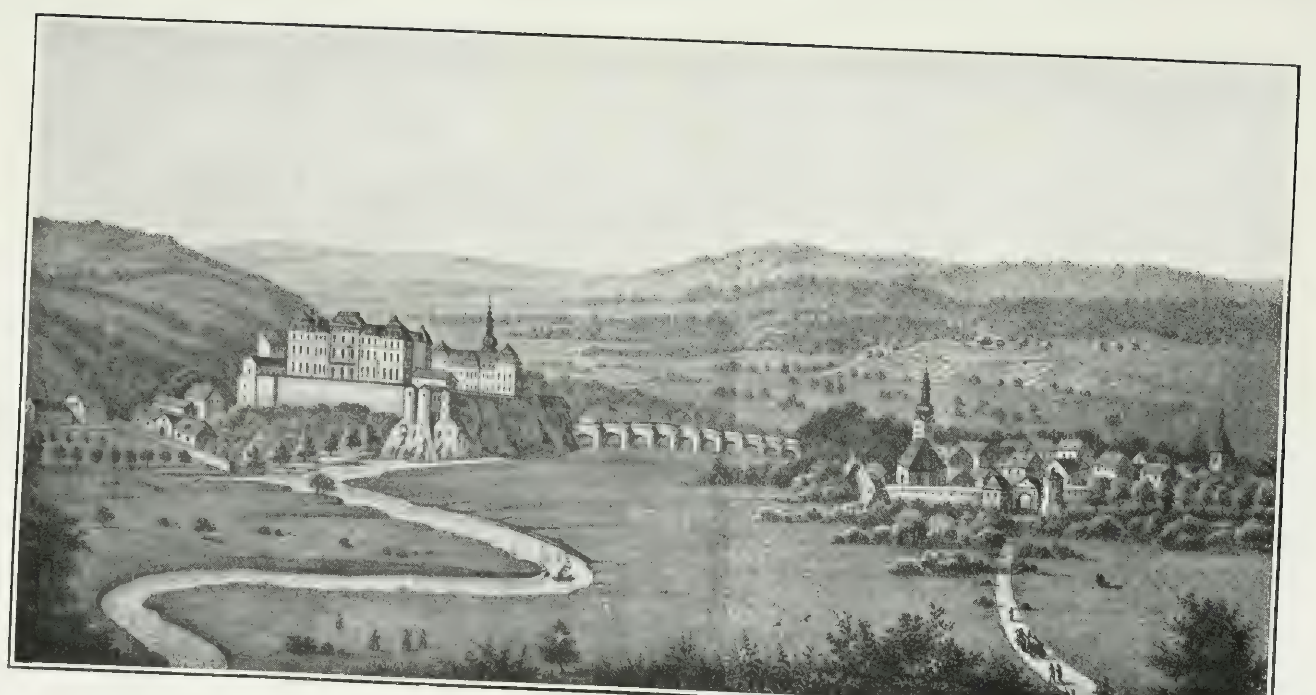
La Chambre de Réunion du Parlement de Metz eut, pour sa part, la mission d'établir historiquement et juridiquement, d'après le droit féodal, les fiefs qui dépendaient des Églises de Metz, Toul et Verdun.

Qu'on ne dise point que cette recherche des fiefs des Trois-Évêchés était injustifiée parce que les droits suzerains des Évêques sur ces fiefs étaient, pour un bon nombre, inappliqués et depuis longtemps tombés en désuétude. A chaque page de l'histoire avant la Révolution et dans tous les pays, on voit les princes réclamer devant les tribunaux, l'exécution de droits féodaux méconnus, oubliés aussi depuis des siècles.

C'est ce même droit féodal et ces mêmes recherches de titres anciens dans les archives notariées, qu'invoquent et que pratiquent quotidiennement tous les seigneurs, petits et grands, de cette époque, pour arrondir leurs domaines. C'est aux subtilités de ce même droit féodal qu'ont recours tous les chicaniers de l'Allemagne, tous les juristes aux gages de la chancellerie impériale, pour essayer de contester, même encore au temps du traité de Nimègue, la validité de l'acquisition des Trois-Évêchés et de l'Alsace par la France[2].

Ce n'était donc pas seulement Louis XIV qui, par les Chambres de Réunion, invoquait des droits historiques et féodaux que nous pourrions, avec nos idées actuelles, considérer comme prescrits et périmés : c'était tout le monde, tous les États, tous

1. R. Dareste, *Histoire de France*, t. V, p. 515.
2. B. Auerbach, *La France et le Saint Empire romain germanique*, p. 7.



Sarrebrück et Saint-Jean, aux XVIIe XVIIIe siècles.

P. 88-89

les princes. En fait de procédé, Louis XIV n'innove rien: il est dans la tradition et dans le droit strict.

Ce qu'il est juste de reconnaître c'est que, suivant la tendance générale qui s'est toujours manifestée dans le monde féodal, les vassaux, grands et petits, essayaient tous de s'affranchir de leurs devoirs de vassalité; ils ne les remplissaient que contraints et forcés ou lorsqu'ils estimaient avoir intérêt à se ménager la faveur ou la protection de leur suzerain. Cet esprit universel d'indépendance, cette tendance à l'autonomie avaient pénétré les vassaux des Trois-Évêchés aussi bien que ceux de tous pays, et les Évêques ne s'étaient pas toujours montrés assez forts ou assez vigilants pour faire respecter leurs droits suzerains. Louis XIV ne l'ignore point et, comme il n'y a pas de prescription pour les droits de la Couronne, il veut rétablir la règle, au moins telle qu'elle était en vigueur sous Henri II, lorsque les Trois-Évêchés, dans leur intégralité féodale, furent reconnus à la Monarchie.

C'est ce que déclare nettement Louvois quand il informe le Président du Parlement de Metz, Colbert de Croissy, de la création de la Chambre de Réunion :

« Les Évêques de Metz, Toul et Verdun, lui mande-t-il, ayant représenté au Roi que la plupart de leurs vassaux leur refusaient l'obéissance, Sa Majesté a nommé une Chambre, composée de treize juges du Parlement de Metz, pour connaître des différends desdits évêques avec leurs vassaux [1]. »

Au point de vue de la légalité, les ennemis de la France reconnurent toujours qu'en principe les prétentions du Roi étaient justifiées. Il s'agissait donc, en droit, de revendiquer des terres illégalement aliénées; mais jusqu'où allait la légitimité de la revendication? C'était une question d'espèces ; il est possible que, sous ce rapport, la doctrine traditionnelle des « conseillers du Roi » relative à la légitimité de la revendication du pays d'entre Meuse et Rhin, ait exercé son influence sur l'esprit des magistrats. Leur zèle à conclure suivant les désirs du Roi a pu les entraîner, dans certains cas, un peu loin ou plutôt les faire

1. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 22.

agir d'une façon inopportune et trop précipitée, parce que, malgré le droit incontestable, l'affaire était encore plus politique que judiciaire. La France avait des ennemis nombreux, tout prêts à se coaliser de nouveau contre elle : il importait de ne point trop les alarmer.

Au Parlement de Metz, les principaux agents du Roi furent le sieur de Choisy, Intendant de Metz, et le sieur de Ravaut, conseiller au Parlement. L'évêque de Metz était alors Georges d'Aubusson de la Feuillade.

Si l'esprit public en Lorraine était entièrement acquis à la France, le duc, qui se cramponnait à son autorité de souverain, conservait dans le pays de chauds partisans de l'autonomie. Tous les gens de cour, les fonctionnaires, la noblesse et un grand nombre de lettrés et d'hommes de lois, attachés au particularisme local, regrettaient la disparition de l'État lorrain par son incorporation à la France. Ils eussent désiré que l'étiquette vaine de « Terre d'Empire » donnée à leur province et la suzeraineté théorique de l'Empereur, fussent le masque et la sauvegarde de leur liberté et de leur indépendance. Ils n'avaient rien appris ni rien oublié depuis l'époque carolingienne. L'écho bien accentué de ces sentiments se trouve consigné dans la belle et grande œuvre d'érudition qu'un Lorrain du temps de Louis XV, le Bénédictin dom Calmet, a consacrée à l'histoire de sa province, de ses ducs et de toutes les maisons féodales de la Lorraine. Dom Calmet est à la solde du roi de Pologne Stanislas, duc de Lorraine. il s'incline devant la fatalité et le cours aveugle des événements qui mettent fin à l'existence autonome de sa petite patrie, mais il ne se résigne pas sans amertume ni regret. Il ne dissimule point son hostilité envers l'œuvre accomplie en Lorraine par Louis XIV ; en ce qui concerne les sentences du Parlement de Metz, il qualifie Ravaut « d'esprit remuant, actif, assez confus, cherchant à se faire valoir, qui avait pris quelque teinture des affaires de Lorraine et des Trois-Évêchés, par la lecture des titres et archives de Lorraine[1] ». D'ailleurs, l'esprit provincial et particulariste régnait encore, à cette époque, dans toutes les

1. Dom Calmet, t. VI, p. 827.

régions de la France et, à bien des points vue, nous pouvons, nous-mêmes, regretter sa disparition.

Par arrêt du 24 juillet 1680, le Roi ordonne que « tous les vassaux médiats et immédiats desdites Églises fourniront leurs *aveux et dénombrements*, avec les titres et pièces justificatives de leurs droits et prétentions[1] ».

On y alla sans ménagements et, en conséquence, furent assignés à comparaître à la barre du Parlement de Metz, en personne ou par leurs avoués et mandataires, de puissants seigneurs souverains, des princes, des rois : l'archevêque-Électeur de Trèves, le landgrave de Hesse, l'Électeur Palatin, l'évêque de Spire, la ville de Strasbourg, le comte de Veldenz, le roi de Suède comme duc de Deux-Ponts, le roi d'Espagne comme duc de Luxembourg ; tous étaient possesseurs de quelque fief relevant des Trois-Évêchés, dans cette région si bigarree de la Sarre et de la Moselle.

On fit des recherches dans les archives, on remua des dossiers poudreux, on produisit de vieux parchemins, on remit sur le tapis des contestations qui remontaient jusqu'au temps du roi Charles VII. Les hommes de loi, les avocats, les procéduriers, toute la basoche et la chicane eurent beau jeu.

Plus un titre était ancien, plus son autorité était solide. Rien ne pouvait mieux justifier, par exemple, l'incorporation à la France de l'abbaye de Wissembourg, que l'antiquité de ses titres féodaux, car elle s'enorgueillissait d'avoir été fondée par le roi Dagobert ; elle faisait ainsi partie du *regnum Francorum* depuis la fondation de la Monarchie. Sous ces mauvaises raisons, remarque Henri Martin, « il y avait quelque chose de sérieux et de profond, c'était la revendication du vieux sol gaulois par la France[2] ».

En moins de deux ans, la Chambre de Réunion de Metz prononça la réunion à la Couronne de plus de 80 fiefs, depuis le marquisat de Pont-à-Mousson jusqu'au comté de Veldenz et le duché de Deux-Ponts. Tout le bassin de la Sarre et de la Blise,

1. Dom Calmet, t. VI, p. 827.
2. H. Martin, *Histoire de France*, t. XIII, p. 578 ; cf. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. III, p. 25 ; Kaufmann, *Die Reunionkammer zu Metz*. Metz, 1900, in-8°.

l'abbaye de Tholey, une portion du Palatinat et de l'Électorat de Trèves furent incorporés à la France, comme fiefs des Églises de Metz ou de Verdun [1].

Les ennemis de Louis XIV ne s'attendaient point à une pareille extension de ses droits féodaux; ils furent effrayés. Les princes appelés à comparaître et à rendre l'hommage féodal pour leur fief rétabli dans son ancienne dépendance, en appelèrent à la Diète de l'Empire réunie à Ratisbonne. Sur leur réclamation, Louis XIV, hautain, fit répondre par son ambassadeur « qu'il entendait user de son droit de jouir de tout ce qui lui appartenait en conséquence des traités de Münster et de Nimègue [2] ».

La Diète, obligée de céder, reconnut le bien-fondé en droit des arrêts de la Chambre de Réunion du Parlement de Metz. Seulement, pour mettre un terme à ces recherches, chaque jour plus étendues, qui risquaient d'englober toute la rive gauche du Rhin, elle déclara qu'elle ne reconnaîtrait comme valables que les arrêts prononcés jusqu'au 1er août 1681. Il eût été prudent de la part de Louvois de s'en tenir là, pour l'instant, et de ne point pousser jusqu'aux extrêmes limites la recherche des droits du Roi. Or, certaines réunions, tout aussi légitimes et fondées en droit que celles qu'on avait faites jusque-là, n'avaient pas encore été prononcées. L'une d'elles tenait particulièrement à cœur à Louvois parce qu'elle était de première importance au point de vue stratégique, c'est celle de Trarbach, sur la Moselle, à mi-chemin entre Trèves et Coblence. Là, auprès de Kövenich, se dresse l'éperon rocheux très élevé et solitaire, appelé le Trabenerberg, qui oblige la Moselle à faire un grand et pittoresque détour. Vauban, prenant les devants, venait d'y commencer la construction d'une forteresse qu'on appela Mont-Royal. « Le poste de Mont-Royal avait écrit Louvois, mettra les frontières du Roi en telle sûreté, et les Électeurs de Cologne, de Mayence et le Palatinat en telle dépendance, que cette frontière sera

1. *Recueil des arrêts de la Chambre royale établie à Metz pour la réunion des dépendances des trois évêchés de Metz, Toul et Verdun et autres endroits, à l'obéissance du Roi, en conséquence des traités de paix de Münster, des Pyrénées et de Nimègue.* Paris, 1681, in-4°.

2. E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 2e partie, p. 353.

meilleure et plus aisée à défendre que n'est celle de Flandre. »

Au point où en étaient les choses, il était difficile de revenir en arrière, d'arrêter les frais et les travaux, de laisser à découvert cette partie de la nouvelle frontière. Il s'agit donc, pour le terrible ministre, de faire croire à la Diète que la réunion de ce canton avait été prononcée par le Parlement de Metz avant le 1er août 1681, en même temps que celle de la principauté de Veldenz et celle de la seigneurie de Sponheim qui sont voisines de la forteresse. Louvois n'hésita pas, — et de ceci on ne saurait trop le blâmer, — à écrire au Parlement pour lui demander de rendre un arrêt antidaté qu'il présenta à la Diète de Ratisbonne, et celle-ci n'y vit point malice.

Jusqu'où donc pouvait aller la légitimité des revendications de la France ? Il est possible, nous le répétons à dessein, que l'ambition de Louis XIV, l'âpreté de Louvois, l'ardeur des magistrats aient dépassé les bornes de la prudence, sinon du droit, et qu'en certains cas, — mais je ne sais lesquels, — le Roi ait été plus « national » qu'attentif à ne pas léser ces féodaux rhénans qu'il protégeait et qu'il pensionnait. C'est ce que prétendent des historiens, même français, bien singulièrement soucieux, n'est-il pas vrai ? de plaider la cause de la féodalité allemande contre les droits de la Monarchie française.

Nous constaterons d'ailleurs, par la suite, de nombreux actes de foi et hommage effectivement prêtés par divers princes féodaux aux évêques de Metz jusqu'au XVIIe siècle.

Louvois jugea opportun de bien préciser la question dans le sens de la légitimité et, au besoin, d'adoucir dans sa forme, le zèle des Chambres de Réunion. Il mande à Ravaux, l'ardent Procureur général du Parlement de Metz :

« Je vous prie de vous mettre dans l'esprit qu'il n'est point question d'avoir réuni, en un ou deux mois, à la Couronne, les lieux que l'on croit être en état de prouver qui en dépendent, mais bien de le faire de manière que toute l'Europe connaisse que Sa Majesté n'agit point avec violence,... mais seulement qu'elle rend justice à des Églises dont les biens ont été usurpés, desquelles Églises Sa Majesté est demeurée protecteur et souverain, en même temps que, par le traité de Münster, l'Empire

a renoncé, en sa faveur, à tous les droits qu'il pouvait y avoir[1]... »

On écarte donc soigneusement, comme on le voit, toute idée de conquête. Mais sur le terrain juridique, Louis XIV et Louvois se montrent impitoyables, irréductibles. Tous les féodaux s'inclinèrent et cédèrent, non sans dépit, à leurs exigences : nous raconterons plus loin comment les choses se sont passées pour le comté de Sarrebrück.

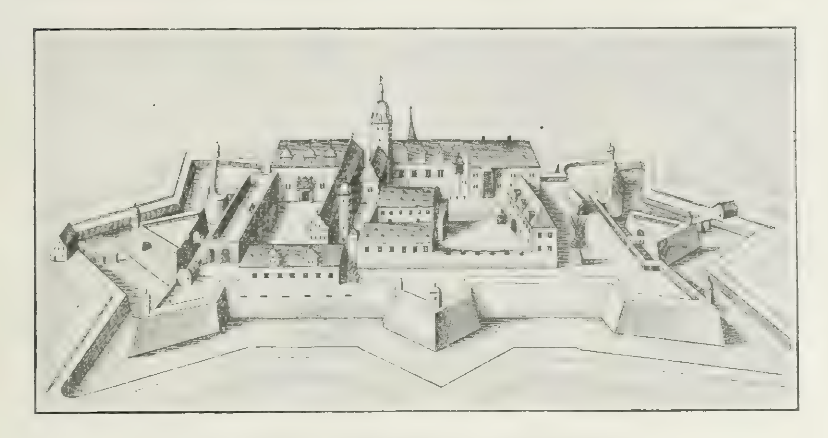
En considération de cette soumission à la mainmise juridique de Louis XIV sur leurs domaines, les possesseurs de fiefs eurent leurs droits territoriaux et leurs privilèges régaliens confirmés et garantis, « en tant que la jouissance de ces droits était compatible avec la souveraineté de la Couronne[2] ».

En dernière analyse, la Chambre de Réunion du Parlement de Metz, ayant statué d'après ses recherches historiques et juridiques, faites surtout dans les archives ducales transportées de Nancy à Metz, pour la circonstance, prononça, par application des traités de Munster et de Nimègue, la réunion à la France des fiefs suivants : Les comtés et seigneuries de Sarrebrück, Ottweiler, Hombourg, Sarwerden, Deux-Ponts, Bitche, Fénétrange et la Petite-Pierre (Lützelstein) ; les bailliages de Saint-Wendel, de Bliescastel ; la vallée de Nalbach ; les seigneuries de Dachstuhl et d'Oberstein ; le bailliage de Merzig et toute la basse vallée de la Sarre, — ces deux dernières toutefois partagées par moitié avec l'archevêque de Trèves ; — les comtés de Sponheim et de Veldenz, Birkenfeld et Trarbach, etc. ; les prévôtés de Sarreguemines, Puttelange, Faulquemont, Forbach, Berus, Vaudrevange, Siersberg, etc., pays qui relevaient ou avaient relevé, par des titres juridiques incontestables, des évêchés de Metz et de Verdun. Dans bien des cas, d'ailleurs, comme le lecteur a pu le remarquer, les décisions du Parlement de Metz ne firent que confirmer des faits depuis longtemps accomplis et diplomatiquement reconnus.

Toutes ces annexions, juridiquement prononcées, formèrent l'embryon d'une nouvelle province de la Monarchie française,

1. C. Rousset, t. III, p. 24.
2. Dagobert Fischer, *Histoire du Comté de Saarwerden*, p. 144.

la *Province de la Sarre.* Antoine Bergeron de la Goupillière en fut nommé intendant. Il alla s'installer au château de Hombourg, sur la Blise, dont il fit sa résidence officielle, en attendant l'achèvement de Sarrelouis destinée à être la capitale de la nouvelle province française. Telle fut l'œuvre nationale, vraiment admirable, de la Chambre de Réunion du Parlement de Metz, couronnement peut être un peu hatif, étant données



Le château de Hombourg en Westrich, de 1580 à 1645 [1].

les circonstances politiques où il se produisit, des aspirations séculaires de la France. Elle suscita, non point dans le pays, mais à l'étranger, des jalousies, des haines, une grande guerre : elle provoqua le groupement de tous les ennemis de Louis XIV ; toutefois, aucun de ces ennemis n'a jamais pu dire que le roi de France, dans son orgueil, eut lésé ses droits de souveraineté : ni l'empereur Léopold, ni les Hollandais, ni l'Espagne, ni les Électeurs, ni aucun prince allemand. En août 1684, — qu'on ne l'oublie pas, — la Diète du Saint Empire, délibérant librement à Ratisbonne, a reconnu de son plein gré, le bien fondé en droit et ratifié les annexions du Parlement de Metz. C'est la jalousie qui arma nos ennemis, ce ne fut pas l'injustice.

1. D'après FRIEDERICH KÖLLNER, *Geschichte des vormal. Nassau-Sarbrück'schen Landes* (1841).

CHAPITRE III

SARRELOUIS DE 1680 A 1789

SOMMAIRE

I. *La fondation de Sarrelouis.* — Les fortifications de la France et « le règlement des places fortes de la frontière ». — Vauban chargé de la création de Sarrelouis. — Le premier gouverneur; Thomas de Choisy. — Les habitants de Vaudrevange transférés à Sarrelouis. — Le comte de Nassau-Sarrebrück et son « dénombrement » devant la Chambre de Réunion du Parlement de Metz. — Voyage de Louis XIV à Sarrelouis. — Sarrelouis, capitale de la province de la Sarre.

II. *Sarrelouis après sa fondation, jusqu'en 1789.* — La guerre de la Ligue d'Augsbourg (1686) et le traité de Ryswick (1697). — Villars à Sarrelouis pendant la guerre de la Succession d'Espagne (1701). — Chevert à Sarrelouis, en 1753. — La mort du roi Stanislas et la réunion de la Lorraine, en 1766. — Les doléances des Sarrelouisiens et leur pétition au Roi, en 1766. — Le maire Pierre Gouvy.

I

LA FONDATION DE SARRELOUIS.

De même que les Romains avaient fortifié le Rhin pour assurer la sécurité de la Gaule et la protéger contre les invasions des Barbares, de même, Louis XIV voulut préserver les nouveaux territoires qu'il venait d'acquérir, n'ayant jamais songé — pas plus que les Romains — à reculer les bornes de la Monarchie au delà du Rhin, en dehors des têtes de ponts qui lui

assuraient l'entière possession stratégique du fleuve. Il sentit la nécessité d'entourer la France d'une ceinture de forteresses destinées à barrer la route aux agressions projetées des nombreux ennemis que le développement de sa puissance lui avait suscités. Sans tarder, on le voit donner le branle à de gigantesques travaux de fortification sur toutes nos frontières, et il tient à s'en occuper personnellement, en véritable chef des ingénieurs royaux à la tête desquels il avait placé Vauban. Cette entreprise immense, la grande œuvre nationale de Louis XIV, pour laquelle il sacrifia chaque année la meilleure partie des revenus de la Couronne, fut appelée modestement, pour ne point trop effaroucher l'ennemi, le *Règlement des places fortes de la frontière*. Les travaux durèrent vingt ans.

C'est ainsi qu'après la paix de Nimègue, en 1678, Vauban fut chargé de fortifier ou de créer les places fortes de Sarrelouis, Mont-Royal, Longwy, Phalsbourg, citadelle de Strasbourg, Kehl, Neuf-Brisach, forts de Fribourg, Belfort, Huningue, Mont-Louis ; et, à la suite du traité de Ratisbonne en 1683, Landau et Fort-Louis du Rhin.

« Du Rhin à la mer, observe un savant historien du génie militaire, de nombreuses forteresses avec leurs dépendances, constituèrent la frontière de la France : Thionville, Marville, Montmédy, Sedan qui isolaient la Lorraine de l'Allemagne et assuraient la communication au nord de l'Argonne, entre les Pays-Bas et la Lorraine; Philippeville, Marienbourg, Landrecies, le Quesnoy, Avesnes qui pouvaient défendre le passage de la vallée de la Sambre à celle de l'Oise ; en Artois, Aire, Saint-Omer, Gravelines, Bourbourg, Saint-Venant auxquelles venaient se joindre les récentes conquêtes flamandes : Bergues et Furnes, Armentières et Courtray, Lille, Douai, Tournai, Ath, Binche, Oudenarde et Charleroi [1]. »

L'effort fut le même sur nos frontières des Pyrénées et des Alpes. Comment aujourd'hui, jetant un coup d'œil comparatif sur notre situation présente, ne serions-nous pas remplis d'ad-

1. Colonel Ch. Lecomte, *Les Ingénieurs militaires en France sous Louis XIV*, p. 6 (extrait de la *Revue du génie militaire*, février-août 1903).

miration pour cette œuvre de Louis XIV et de Vauban qui allait assurer si longtemps le salut et la sécurité de la France ?

Dès 1634, pendant la guerre de Trente ans, alors que le pays mosellan était occupé par les armées françaises, Richelieu s'était arrêté au projet de bâtir dans l'Electorat de Trèves des forteresses destinées à arrêter l'ennemi sur la Sarre et la Moselle. La suite des événements militaires fit ajourner ce dessein, et le traité de Munster, en 1648, en nous confirmant la possession des Trois-Évêchés et en nous donnant l'Alsace, rendit moins urgente la création de places avancées sur le front du Palatinat. Mais les annexions nouvelles effectuées par Louis XIV, en vertu de l'interprétation très ample des traités de Westphalie et de Nimègue, dont nous avons donné l'analyse, en mécontentant l'Empereur et le duc de Lorraine, ramenèrent la question sur le tapis, dans les conseils du Roi.

Un élève de Vauban, le lieutenant-général et ingénieur Thomas de Choisy, marquis de Moigneville, fut chargé d'aller déterminer le point de la vallée de la Sarre moyenne, où pouvait être construite une nouvelle forteresse. Le Roi le nomma immédiatement gouverneur de la ville à naître.

On lit dans la *Gazette* du 20 janvier 1680 :

De Metz, le 11 janvier 1680.

« On travaille à faire une place considérable sur la Saar, à Sarloutre, auprès de Vaudrevange. On la nommera *Sar-Louis* ; et le Roi en a donné le gouvernement au sieur de Choisy, gouverneur de la citadelle de Cambray et commandant de Thionville. »

Thomas de Choisy devait mourir à Sarrelouis trente ans plus tard, le 26 février 1710, à l'âge de 78 ans, vénéré de tous, dans la joie d'avoir vu son œuvre se développer autour de lui et s'épanouir comme par enchantement. Son corps fut transporté à Moigneville, mais son cœur fut déposé comme un symbole d'inaltérable affection dans l'église de Sarrelouis où il se trouve encore.

Le vaste terrain où allait s'édifier la nouvelle ville, sur la rive gauche de la Sarre, était occupé par un bois, des marécages, des prairies et quelques champs en culture que possédaient les

riches abbayes voisines de Wadgasse et de Frauloutre ou Sarloutre (*Sarlautern*, *Fraulautern*) ; il y avait aussi des champs qui appartenaient aux habitants de Listrof (*Liesdorf*) et de Vaudrevange (*Wallerfangen*). Les propriétaires expropriés furent indemnisés après une expertise amiable.

Le 8 janvier 1680, Vauban vint inspecter le site choisi et approuva l'emplacement. S'installant à Vaudrevange, il rédigea aussitôt des instructions préliminaires et détaillées à ce point qu'on y lit : « La situation de la place ayant été fixée et marquée avec des perches et des piquets, y faire enfoncer des pilots jusqu'à la tête, pour empêcher qu'on ne les arrache ou que les bestiaux ne les fassent tomber. »

Comme dans les temps antiques, Vauban ordonne de commencer par tracer « à la perche et à la charrue, les fossés, demi-lunes et chemins couverts. » Il prescrit d'envoyer sans délai un bataillon de sapeurs pour découvrir les carrières de pierre, abattre la forêt, ponter les écoulements des eaux, établir des chemins, traiter avec des entrepreneurs, faire venir tous les corps de métiers avec les outils nécessaires, chariots, bateaux, etc. Puis, il précise ce que devront être matériellement les remparts, les bastions, les ponts-levis, les tenailles et demi-lunes, les portes et leurs réduits défensifs, les corps de garde, les écluses sur la rivière, la construction des casernes, des bâtiments publics, des maisons privées, l'alignement des rues.

Vauban fut secondé à souhait dans cette grande entreprise par Richerand, premier Ingénieur du Roi et par le directeur du Génie, Favard. Le 14 avril 1680, arriva le premier détachement de sapeurs du génie chargé de couper les bois, de dégager et de niveler le terrain. Quelques semaines plus tard, 6.000 travailleurs, tant soldats qu'ouvriers et techniciens étaient occupés aux fondations des murs.

Ce furent, entre autres, des bataillons des régiments de Vaubécourt, d'Hamilton, de Navarre, de Picardie, de Beauvoisis, du régiment Dauphin-Infanterie.

La plus grande partie des pierres fut extraite des carrières de Bous, de Felsberg et du Limberg. Pour en faciliter le transport, on creusa un canal qui relia à la Sarre les étangs du Mockenloch.

au-dessous de Vaudrevange. Comme une partie du sol où l'on bâtissait était marécageuse, on fut contraint d'établir les assises des murailles sur des pilotis reliés par des madriers en chêne.

Enfin, le 5 août 1680, date mémorable pour les Sarrelouisiens, le P. Célestin, de l'abbaye de Saint-Dié, fut appelé pour bénir la première pierre de fondation des remparts. La grande comète de Halley, qui fit son apparition au mois de décembre de la même année, fut considérée comme un présage heureux.

Le 1er mars 1681, on planta les jalons pour l'alignement des rues. L'enceinte fortifiée, déjà sortie de terre, devait être achevée en 1685. A cette date, les sommes dépensées montaient à cinq millions de livres. La première pierre de l'église fut posée ; on y grava l'inscription :

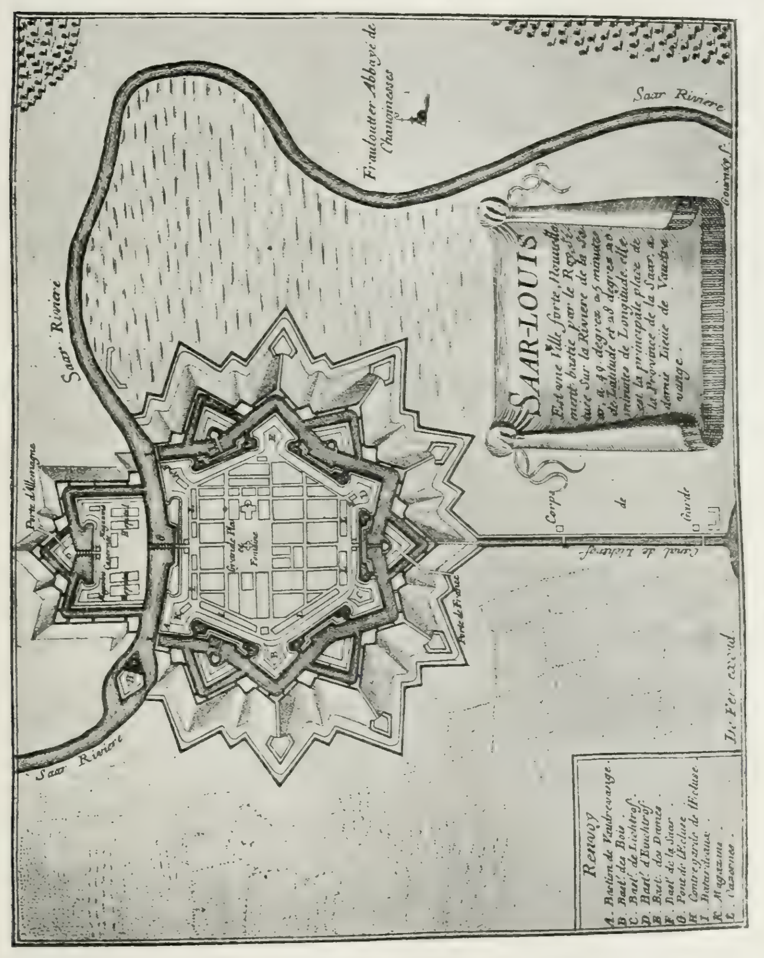
✠ 16 + 85 ✠
DE L'ORDRE DE LOUIS LE GRAND
CETTE PREMIÈRE PIERRE DE L'ÉGLISE
DE SARRELOUIS A ÉTÉ MISE PAR
MESSre THOMAS DE CHOISY
✠ GOUVERNEUR DE LA PLACE ✠

Elle fut bénite par le P. Gargan, des Prémontrés de Wadgasse, le 17 juillet 1685.

On peut voir à la Bibliothèque nationale plusieurs plans en couleur de Sarrelouis, dressés à cette époque. La forteresse est assise sur un terrain bombé, de la rive gauche de la Sarre, dans un repli en fer à cheval de la rivière qui l'entourait ainsi de deux côtés. Au centre de la ville, une grande place carrée, avec un puits au milieu. Sur l'un des côtés de la place, l'église et l'hôtel de ville ; sur un autre côté, face à l'église, le « logis du gouverneur » ; le tout, d'une architecture d'ingénieur, géométrique, sévère autant que solide et bien militaire. La forteresse était sur un plan hexagonal, l'enceinte flanquée de six bastions et cinq demi-lunes.

Sur la Sarre, un pont unique, avec des écluses permettant d'inonder les fossés qui faisaient le tour des murailles ; ce pont était protégé, sur la rive droite, par un ouvrage avancé, percé d'une poterne qu'on appelait « la porte d'Allemagne » ; elle donnait accès à une route qui suit la Sarre, et, par Merzig, va jus-

qu'à Trèves, distante de 63 kilomètres. A l'extrémité de la ville, opposée au pont, une autre poterne, dite « porte de France », surplombait le canal ou bâtardeau qui amenait les eaux de la rivière



Plan de Sarrelouis au XVIIe siècle.

dans le fossé méridional de l'enceinte. De cette porte, partait la route directe de Sarrelouis à Metz, passant par Boulay et traversant les deux Nieds à Condé (Contchen) : c'est la route que nous avons suivie pour venir à Sarrelouis.

Comment s'est peuplée cette place-forte créée en plein champs,

qui n'avait ni commerce ni industrie, et dans les environs immédiats de laquelle il n'existait alors ni fabrique, ni établissement d'aucune sorte !

Les auteurs allemands, — Baedecker s'en est fait l'écho dans ses premières éditions, — n'ont pas hésité à dénaturer les origines de la forteresse française, en affirmant que Louis XIV l'avait peuplée de forçats et qu'il en avait fait une colonie pénitenciaire, une place de déportation pour des condamnés. C'est là une calomnie infâme, une assertion qui ne repose sur aucun témoignage ; elle est d'ailleurs invraisemblable, car si Sarrelouis eût été un lieu de déportation, même pour des forçats libérés du bagne, il fût devenu, par la suite, impossible d'y faire habiter des gens honnêtes. On connaît, au surplus, authentiquement, la véritable origine des premiers Sarrelouisiens : registres et documents sont là, et les souvenirs des familles ne sont pas perdus dans la nuit des temps.

C'étaient des habitants, bourgeois, marchands, artisans et paysans de la contrée avoisinante, en particulier ceux de Vaudrevange.

Dans ses Instructions, Vauban ordonne d'abattre les vieux remparts de Vaudrevange pour en employer les matériaux à la construction de Sarrelouis ; il calcule que Vaudrevange compte de 110 à 120 feux, et il ajoute : « Il faudra transporter une partie des habitants dans la nouvelle ville, leur accordant quelques franchises. » Vauban propose de procéder de la même façon pour d'autres localités : « Il faut rechercher en cela les expédients les plus probables et les mieux avenants pour ce dessein, qui sont, de mon avis, de soulager les peuples qui y restent et de leur accorder des exemptions pour douze ou quinze années. »

Nous avons raconté qu'au moment de la création de Sarrelouis, Vaudrevange, qui ne s'était pas relevée de ses ruines, comptait à peine le tiers de sa population d'avant la guerre de Trente ans. On proposa aux habitants de les indemniser de leurs pertes, en leur offrant des maisons neuves et confortables et des jardins ; on les exempta d'impôts pour une longue période d'années ; les marchands qui vinrent s'installer dans la nouvelle ville eurent des franchises particulières. N'est-ce pas ainsi que se faisaient

déjà les fondations de villes dans l'antiquité, et les « villes neuves » au Moyen âge ?

Dès 1681, Louis XIV accorde des lettres de naturalité aux étrangers qui viendront habiter Sarrelouis et y bâtir des maisons : ces lettres sont délivrées « à tous les estrangers qui s'iront establir et feront bastir et construire des maisons audit Sarre-Louis... Nous les tenons pour nos vrays et naturels sujets, tout ainsi que s'ils estoient originaires de nostre royaume ».

Outre les habitants de Vaudrevange, il en vint des bourgs voisins : Enstrof, Frauloutre, Roden, Dilling, sur la rive droite de la Sarre : Listrof, Berus, Sainte-Barbe, sur la rive gauche. Ces villages, repeuplés depuis, sont pour la plupart, à présent, des écarts populeux et industriels de Sarrelouis. On vit accourir aussi des habitants des pays rhénans qui avaient été éprouvés par les guerres antérieures ; des gens de Metz, éloignée de 60 kilomètres, et de toute la Lorraine, d'Alsace, de Suisse et même d'Italie. Après le traité de Ryswick, en 1697, lorsque Mont-Royal, sur la Moselle, dut être évacué, les fonctionnaires, avec les archives, ainsi qu'une partie des habitants furent, sur leur demande, transférés à Sarrelouis.

Les environs immédiats de la place où les régiments avaient établi leurs cantonnements, se peuplèrent des familles des fournisseurs de l'armée et des petits marchands qui vivaient du soldat. On prit l'habitude de désigner ces villages nouveaux du nom du régiment qui s'y trouvait installé. C'est ainsi que le hameau actuel de *Picard*, défiguré par les Allemands en *Pikart*, tire son nom du régiment de Picardie. Beaumarais a la même origine : c'est une contraction de *Beauvoisis*, nom du régiment, auquel on ajouta *marais* à cause des marécages du voisinage. Un bataillon du régiment *Dauphin*-infanterie, donna de même naissance à Bourg-Dauphin, nom auquel les Allemands ont substitué, naguère, celui de Neu-Forweiler. Ces villages ont, aujourd'hui, chacun, plusieurs centaines d'habitants.

Les murailles de la forteresse sortaient à peine de terre que les juristes allemands de la Diète de Ratisbonne qui ergotaient sur la possession des Trois-Évêchés et de l'Alsace, prétendirent réclamer l'évacuation de la nouvelle ville par les Français, sous

prétexte qu'elle était bâtie sur une terre qui dépendait du duché de Lorraine. Il y eut sur ce point un échange de vues entre la Diète et le Parlement de Metz. Ce dernier rappela, entre autres arguments, les droits féodaux des comtes de Sarrebrück. Il plaida, chartes en mains, qu'une partie du terrain sur lequel on édifiait Sarrelouis, appartenait à l'abbaye de femmes de Frauloutre, laquelle était un fief des comtes de Sarrebrück qui s'étaient placés sous le Protectorat français. Un document relatif à cette affaire, va nous montrer à la fois comment Louvois incitait les vassaux du Roi à faire valoir leurs droits féodaux et la préoccupation qu'il avait de paraître, en même temps, rester strictement dans le droit : il s'agit d'une lettre adressée, le 27 avril 1683, par l'avocat au Parlement de Metz, Du Clos, au comte de Nassau-Sarrebrück :

J'ai appris de fort bon lieu qu'il s'est trouvé dans la Citadelle de Metz, entre les papiers dont le Roi s'est saisi à Nancy, une layette toute remplie d'anciens titres concernant votre Maison, par lesquels il paraît que les Ducs de Lorraine ont dépouillé votre famille de divers beaux droits de la supériorité sur les abbayes de Wadgasse et de Frauloutre, de Longeville et Boulay et divers autres lieux. On a donné avis au Roi, et par ce qu'on prétend que Saarlouis est bâti sur le fond de Frauloutre, Sa Majesté veut que vous rentriez dans vos droits et que vous compreniez tous ces lieux dans votre dénombrement.

J'ai répondu à M. Ravaux qui vient de me donner cet avis, que vous n'aimiez pas de vous faire des affaires qui pourraient avoir de longues suites. Sur quoi il m'a dit que vous vous feriez tort de ne pas vous servir de l'occasion ; car il doit exécuter les ordres qu'il a du Roi, de vous donner assignation pour vous faire condamner de comprendre tout cela dans votre dénombrement.

Je trouve qu'il ne faut pas négliger cet avis, ne fût-ce qu'en cédant au Roi les droits que vous avez sur les lieux sur lesquels Saarlouis a été bâti. J'ai cru, Monsieur, vous devoir rendre compte sur-le-champ de tout cela que je n'ai découvert que depuis deux heures. Vous y ferez telle réflexion qui vous plaira, mais je vois bien que de votre gré ou par autorité, il faut que cela entre dans vos dénombrements. C'est à vous de juger ce qui est le plus convenable à vos intérêts.

Votre très humble,

Du Clos [1].

1. Georg Baltzer, *Historische Notizen über die Stadt Saarlouis und deren unmittelbare Umgegend. Erster Theil*, p. 11 (Trèves, 1865, in-8°).

Le comte de Sarrebrück se rendit sans discuter au désir du Roi et la Diète allemande se le tint pour dit.

Le premier enfant baptisé à Sarrelouis reçut naturellement le prénom de *Louis* (le 27 janvier 1681) : ce fut Louis Dumas ; ses parrain et marraine furent Jean Yon et Marguerite Gibot. La première inhumation faite dans l'église de Sarrelouis fut celle du chevalier du Plessis, du régiment de Feuquières, le 24 novembre 1685.

Dans l'été de 1683, les travaux de construction qui avaient été poussés activement étaient déjà fort avancés, lorsqu'ils reçurent la visite du Roi. Les historiens se plaisent à raconter que Louis XIV s'était passionné pour ces forteresses nouvelles, qu'il visita en détail, « avec goût, avec soin, en toute compétence[1] ».

Dans le Conseil qu'il avait formé pour l'aider dans cette œuvre si importante de la fortification des frontières, le Roi s'était réservé de déterminer lui-même, dans l'ensemble des propositions qui lui étaient soumises, les places à créer. Turenne, Condé, Louvois, Colbert, Villeroy, Vauban, Clerville formulaient leur avis, présentaient des rapports motivés. Le Roi décidait, puis Vauban mettait ses ingénieurs en campagne.

« Les ingénieurs, raconte un historien du corps du génie, font les reconnaissances, et leurs études donnent la description topographique et militaire des pays frontières ; on les voit en France, à l'étranger, dans les colonies. La rédaction première des projets leur est confiée, leur rédaction définitive était arrêtée par Clerville ou Vauban ; Louvois et Colbert les soumettaient au Roi, qui les examinait et les approuvait. Quand leur exécution était décidée, lorsque le montant de la dépense à faire chaque année était fixé, Louis XIV intervenait encore pour s'assurer de l'avancement des travaux et régler souvent les plus petits détails. Il voulait être informé de tous les incidents, même de la nature de la chaux employée, des procédés de fabrication des briques, du rendement des carrières exploitées, de la qualité des pierres, de la façon des terrassements. Il en résultait

1. E. Lavisse, *Hist. de France*, t. VII, 2e partie, p. 245.

une correspondance continuelle entre le Roi, les secrétaires d'État, les intendants, les ingénieurs, sous forme d'avis, d'ordres, de demandes de renseignements et de comptes rendus. Clerville et Vauban étaient constamment en voyage pour donner des conseils techniques, surveiller les détails, renseigner le Roi, Louvois, Colbert; enfin assurer l'entière exécution des ordres donnés. Puis, lorsque tout paraissait en bonne voie, le Roi se



Louis XIV en 1683.

déplaçait en grand apparat pour faire son inspection, excitant par sa présence toujours redoutée, le zèle de tous ceux qui bâtissaient, suivant l'expression de Vauban, « les plus belles places du monde [1] ».

La *Gazette* fournit d'intéressants détails sur les voyages du Roi dans ces forteresses de la frontière. En 1683, ce fut le tour des travaux de Sarrelouis. Parti de Versailles avec la reine, le

1. Colonel Ch. Lecomte, *Les Ingénieurs militaires en France sous Louis XIV*, p. 16 (extrait de la *Revue du génie militaire*, février-août 1903); cf. Th. Lavallée, *Les Frontières de la France*, p. 71.

Dauphin et toute la Cour, le 26 mai, pour aller coucher à Corbeil et le lendemain à Montereau. Louis XIV arrive à Auxerre le 30; puis, le 5 juin, à Dijon. De là, il gagne Bellegarde, le 7 juin, où il passe en revue les troupes de la garnison dont le Dauphin prend le commandement; il y reçoit les ambassadeurs du duc de Savoie. De Bellegrade, Louis XIV va à Dôle, puis à Besançon dont il inspecte les fortifications. Le 22 juin, il est à Belfort; le



La fondation de Sarrelouis.

24, à Colmar; le 26, il arrive aux portes de Strasbourg où le gouverneur, marquis de Chamilly, vient le recevoir. Il visite avec un soin particulier les fortifications et passe en revue la garnison. De là, il gagne Molsheim où il reçoit les hommages de divers princes allemands. Le 29 juin, la Cour part de Molsheim, couche à Bousvilliers; puis le 30, à Bouquenom (Sarre-Union) où était le camp du duc de Villeroy, lieutenant général. Les troupes se livrèrent, sous les yeux du Roi, à l'exercice de la petite guerre; ce n'est que le 6 juillet que Louis XIV quitta Bouquenom. Ce jour-là, de grand matin, le Dauphin qui était

parti à l'avance, arriva à Sarrelouis, à la tête des troupes de la maison du Roi. A leur tour, le Roi et la reine se mirent en route, accompagnés de Monsieur et de Madame et vinrent coucher à Sarrebrück.

Le 7 juillet, la Cour arriva à Vaudrevange, passant par le camp des troupes de la garnison de Sarrebrück, composée des régiments de Picardie, de Navarre, de la Couronne, de Humières, de Vaubécourt, de Crussol, du régiment Dauphin et de quatre compagnies des dragons Dauphin. Le 8, au matin, le Roi monta à cheval et alla inspecter minutieusement les travaux de Sarrelouis dont il fut satisfait et qu'il trouva fort avancés. La réception qu'on fit au Roi fut magnifique; on dépensa 25.000 fr. « Sa Majesté, dit la *Gazette*, a été très satisfaite du bon état de ses troupes, et elle a donné des gratifications considérables aux colonels et aux capitaines. » Le roi partit de Vaudrevange pour gagner Metz, puis Verdun et Châlons.

Ce voyage de Louis XIV marque le début de la vie municipale de la nouvelle ville. On lui donna des armoiries où figure un Soleil levant sortant des nuages; la devise est : *Dissipat atque fovet*. Pour orner l'hôtel de ville, le Roi fit envoyer des tapisseries et des fauteuils de la manufacture des Gobelins qui s'y trouvent encore. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut chargée de composer et de faire graver une médaille commémorative de la fondation de Sarrelouis. Au droit, figure l'effigie de Louis XIV; au revers, on voit « la ville de Sarlouis (*sic*), sous la figure d'une femme couronnée de tours. Elle montre au fleuve de la Sarre le plan de son enceinte et de ses fortifications ». En légende, *Sarloisium conditum*, MDCLXXXIII.

A partir de 1683, Sarrelouis eut des magistrats municipaux. Ferdinand Heil, châtelain de Vaudrevange, en fut le premier maire ; deux religieux de la Congrégation des Récollets vinrent organiser la paroisse; Jean Manderfeld, récollet, curé de Vaudrevange, fut nommé curé de Sarrelouis en novembre 1683. La Saint-Louis (25 août) fut, bien entendu, choisie pour être la fête patronale de la nouvelle ville et elle l'est demeurée jusqu'à présent.

Par un édit de février 1685, Sarrelouis devint le chef-lieu d'un

bailliage avec siège présidial; elle eut une cour prévôtale et une maîtrise des Eaux et Forêts. Sa juridiction fut étendue à tout le Sarregau et le Westrich, y compris le comté de Sarrebrück, les prévôtés de Phalsbourg et de Sarrebourg et le duché de Deux-Ponts, pays qu'on organisa en *Province de la Sarre.*

Les habitants de Sarrelouis furent exempts de payer « tous droits d'entrée dans ladite ville, et de sortie d'icelle, tant de vins que de toutes autres denrées nécessaires, avec pouvoir et faculté de faire commerce de toutes sortes de marchandises et manufactures, sans payer aucuns droits... ». On établit de même en franchise des foires et marchés, des droits de pâturage pour les bestiaux et troupeaux, des droits de chasse dans les forêts du voisinage, etc. En 1687, les moines Augustins de Vaudrevange se transportèrent à Sarrelouis et y fondèrent un établissement d'instruction qui devint rapidement prospère; les Capucins y vinrent également en 1691 et s'installèrent hors des murs, dans la basse plaine encerclée par la rivière, qui porte de leur nom celui d' « île des Capucins ». Entre temps, en 1688, on avait transporté à Sarrelouis les deux plus grosses cloches de Vaudrevange; elles devaient être fondues en 1793. Vaudrevange fut ainsi à peu près dépeuplée; Jean-Adam Florange en fut le dernier maire; nommé en 1682, il garda ses fonctions jusqu'en 1687, date à laquelle Vaudrevange cessa d'être un véritable bourg, pour une période de temps assez longue : la petite cité lorraine ne devait refleurir que par l'industrie, dans le siècle suivant.

II

SARRELOUIS APRÈS SA FONDATION, JUSQU'EN 1789.

Dans le plan de protection militaire de la frontière française, Sarrelouis était destinée, avec Mont-Royal, Bitche, Phalsbourg, Landau, Longeville et quelques autres places, à constituer une ligne d'avant-postes qui, le cas échéant, supporteraient le premier choc de l'ennemi et arrêteraient une invasion. « Appuyée à gauche sur Thionville, à droite sur Bitche, ayant Metz en arrière, Sarrelouis, remarque un historien militaire, couvrait complètement l'ouverture de notre frontière sur la Champagne[1]. »

Il avait fallu, comme nous l'avons vu, se hâter de construire ces boulevards de la Monarchie. L'orage grondait. La guerre qui fut la conséquence de la Ligue d'Augsbourg (1686) était dans son plein que Vauban pressait fébrilement l'achèvement de Landau, de Sarrelouis, de Mont-Royal, de Luxembourg. En 1688, sur l'ordre du Roi, il alla construire, dans une île du Rhin, Fort-Louis, à 40 kilomètres en aval de Strasbourg, pour couvrir l'embouchure de la Moder. On sait la suite malheureuse de la guerre. Au traité de Ryswick en 1697, qui marque le premier échelon de la décadence du grand règne, Louis XIV dut rendre Luxembourg, Mont-Royal, Sarrebrück et le duché de Lorraine à son duc : il fallut rétrocéder presque toutes les « Réunions »

1. Th. Lavallée, *Les Frontières de la France*, p. 283.

prononcées par le Parlement de Metz. Notre province de la Sarre en mourut : elle avait vécu seize ans. La France garda toutefois Landau et Sarrelouis, deux places bien situées pour fermer cette fameuse trouée d'entre Vosges et Moselle qui, si souvent, a donné accès sur Paris par la vallée de la Marne. Mais, par suite de ces rétrocessions, Sarrelouis perdit son rôle politique et, en grande partie, l'importance stratégique qu'on avait voulu lui réserver. Son développement en souffrit, ses habitants ne dissimulèrent pas leur déception : ce fut la ruine pour beaucoup d'entre eux. Sarrelouis, désormais, ne fut plus qu'une garnison militaire, un avant-poste de guerre, entouré d'ennemis. L'article 32 du traité de Ryswick n'avait laissé à la France, autour de la place, que six villages, dans un rayon d'une demi lieue autour de ses remparts.

Cependant, si, par ce désastreux traité, Louis XIV s'était engagé à démanteler et à abandonner Mont-Royal, près Trarbach, il restait libre de développer les fortifications de Sarrelouis et d'augmenter sa garnison. C'est ce qu'il s'empressa de faire : les dépenses pour Sarrelouis, en 1698 notamment, montèrent à 710.768 livres.

Ces mesures et ces précautions militaires qui rassérénèrent les esprits, n'étaient pas superflues. Survint bientôt, en effet, la guerre de la Succession d'Espagne qui s'alluma en 1701, et Sarrelouis eut à jouer son rôle de boulevard avancé de la Monarchie. Elle fut une place de sûreté et de concentration pour nos armées.

En janvier 1703, une petite troupe de l'armée de Catinat, commandée par Desmoulins, s'étant trouvée entourée par un parti de hussards du prince de Bade, fit une belle retraite jusqu'à Sarrelouis, où elle rentra en combattant pied à pied, n'ayant perdu que quatre hommes : sans la place, elle eût succombé[1]. Peu après, au mois d'avril, les Impériaux se risquèrent audacieusement à rançonner, sous les murs mêmes de la forteresse, ses faubourgs de Roden et de Sarloutre.

Après notre défaite de Hochstett, le 20 septembre 1703, les

1. *Gazette de France* du 17 février 1703.

Impériaux s'étant emparés de Landau, vinrent menacer les places de la Sarre et de la Moselle. « Leur projet était, dit Saint-Simon, de prendre l'Alsace à revers; de tomber sur les Trois-Évêchés, et de là, plus avant dans la France. » Villars le fit échouer, grâce à la place de Sarrelouis qui lui permit de s'appuyer sur la Sarre pour protéger son camp installé à Sierck sur la Moselle. Dans cette position, il paralysa tous les efforts du prince de Bade et tint en échec Marlborough lui-même, qui avait son quartier général à Trèves.

Le danger d'invasion de la France fut ainsi conjuré. Villars quitta Sarrelouis avec une partie de ses troupes pour gagner Trèves évacuée et, de là, l'Alsace.

Comme le traité de Ryswick, la paix d'Utrecht (1713) nous laissa Landau et Sarrelouis. Un Florentin au service de la France, Albergotti, était alors gouverneur de cette dernière ville; il avait succédé en 1710 à Thomas de Choisy.

Après la mort de Louis XIV, les habitants de Sarrelouis écrivirent au Régent pour demander la confirmation de leurs privilèges. Le duc d'Orléans leur octroya leur requête en des termes particulièrement bienveillants.

En 1717, Albergotti fut remplacé comme gouverneur par Guillaume de La Trémoille, prince de Valmont, auquel devait succéder, en 1739, son fils, le comte de Taillebourg, puis le duc de Brissac. Sarrelouis est mentionné dans le traité d'alliance entre la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Hollande, signé à Paris le 21 janvier 1718 : le duc de Lorraine y reconnaît enfin formellement la souveraineté de la France sur cette ville et ses environs. « La ville de Sarrelouis, y lisons-nous, ainsi que les villages de Listrof, Enstrof, Frauloutre, Roden, Beaumarais et Vaudrevange avec leurs dépendances, demeureront au Roi en toute souveraineté [1]... » C'était la confirmation pure et simple des traités de Ryswick et d'Utrecht.

Les annales intérieures de Sarrelouis, au cours du règne de Louis XV, ne présentent aucun événement important qui intéresse l'histoire générale. Après Ferdinand Heil, le maire fut

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, p. 253.

Christophe Schneider, ancien marchand de Vaudrevange; puis, se succèdent Jean Noblet, Nicolas Bourgeois, Joseph Fauché, Michel Dupont; Jean Tosseto, d'origine suisse; Nicolas Henriel, qui était né à Vaucouleurs.

En 1722, la chronique locale signale un événement singulier, qui serait puéril sans l'émoi inconsidéré qu'il provoqua. Le 17 janvier, jour de la Saint-Antoine, à la tombée de la nuit, bien que les portes de l'église fussent fermées, les cloches se mirent à sonner, à toute volée, sans l'aide de personne. Les bedeaux et la maréchaussée cherchèrent partout; on ne trouva point de sonneur, mais les cierges étaient allumés sur tous les autels, et devant celui de saint Sébastien, un drap mortuaire était étendu. Ce fut, dans la superstition populaire, le présage de la mortalité effrayante qui sévit, cette année-là, sur la ville et le pays environnant.

Sarrelouis se remit lentement de ces misères. Le traité de Vienne, en 1736, en « rétrocédant » à la France, les duchés de Lorraine et de Bar que le Roi avait possédés après 1670, « à titre de *réunion* », n'eut pas tout de suite, sur la situation de Sarrelouis, l'heureux effet qu'on eût pu en attendre, parce que la réunion du duché de Lorraine à la France ne devait devenir effective qu'à la mort du roi Stanislas. Sarrelouis subissait toujours le contre-coup des inquiétudes et du malaise qui résultèrent des traités de Ryswick et d'Utrecht. Après la déplorable paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, qui ne fut qu'une trêve, la forteresse eut à se préparer à la guerre qui devait porter dans l'histoire le nom de guerre de Sept ans. C'est dans ces graves conjonctures que, dès 1753, Chevert établit son camp à la porte de Sarrelouis, dans l'île des Capucins, où Villars avait déjà fait cantonner son armée. Le 13 septembre, le maréchal de Belle-Isle y vint inspecter les troupes.

A cette époque, Sarrelouis, étroitement encerclée dans sa ceinture de pierre, n'ayant pour clientèle qu'une demi-douzaine de villages, et entourée d'ennemis presque à portée de canon, ne pouvait guère prospérer. Sa population était tombée à 4.000 habitants. Une statistique de 1756 y énumère pourtant deux établissements métallurgiques, 22 maîtres drapiers, une fabrique de

savon, une fabrique de bas, 29 tanneurs, selliers et cordonniers et d'autres petites industries. Les Sarrelouisiens ne prenaient pas leur parti du rôle effacé de leur ville, préjudiciable à leurs intérêts et à leur commerce; il était bien loin de l'éclat et du rayonnement qu'on leur avait fait entrevoir et dont ils avaient bercé leur imagination lorsque Sarrelouis fut désignée pour être la capitale de la province de la Sarre. La mort du roi Stanislas, en 1766, en accomplissant enfin définitivement l'annexion de la Lorraine, fit cesser géographiquement l'isolement dans lequel végétait Sarrelouis depuis le traité de Ryswick. Ses habitants crurent le moment venu d'adresser au Roi une pétition pour demander que leur ville fût rétablie dans son ancien rang de chef-lieu de grand bailliage, avec siège présidial, prévôté, maîtrise des forêts ayant sur tout le pays circonvoisin une juridiction étendue, équivalente à celle de l'ancienne province. Ils rappellent, non sans quelque amertume, que ce fut sur la garantie des promesses royales que leurs pères étaient venus se fixer à Sarrelouis. C'est parce qu'ils ont eu confiance dans ces avances flatteuses et engageantes, « que les sujets du Roi et les étrangers y ont bâti des maisons à grands frais; qu'ils ont financé chèrement des offices, quitté leur patrie, transporté leur famille, fondu leur fortune pour venir habiter, peupler, vivifier un nouveau et précieux boulevard de la plus importante frontière du Royaume ».

Ils ajoutent :

Le traité de Ryswick a ébranlé presque jusques dans ses fondements l'établissement florissant de cette nouvelle colonie, parce que, malgré les droits que ce traité assurait à la Couronne sur la Lorraine et ceux qu'il préparait éventuellement au successeur de Louis XIV, droits qui ont été réalisés vingt ans après la mort du Roi, la ville de Sarrelouis et ses juridictions n'en ont pas moins souffert depuis l'époque de ce traité, au moyen de la restitution qu'il contenait des différens lieux qui formaient, — avec les offices et prévôtés de Lorraine à portée de la ville de Sarrelouis, tels que Bouzonville, Boulay, le Schambourg, etc., — la dotation du Bailliage, du Siège présidial et de la Maîtrise des Eaux et Forêts qui y avaient été établis. Il ne reste à ces tribunaux pour le territoire, que la ville et sa banlieue, qui fut fixée par l'article 32, à une demi-lieue de circonférence. Le premier effet qui résulta de cette distraction immense fut de faire sortir de cette ville tous ceux que les tribunaux y avaient attirés et de causer la désertion de plus de la moitié des meilleurs habitants, ainsi que la

diminution, dans la même proportion, du prix des maisons, dont la plupart ne sont actuellement habitées à titre de location, que par les descendants ruinés de ceux qui les ont fait bâtir. Tel a été le sort que le traité de Ryswick a fait éprouver à cette ville infortunée.

Mais l'événement prévu par Louis XIV s'est accompli par le traité de Vienne de 1736, au moyen de la rétrocession faite au feu Roy par l'héritier de Léopold, des duchés de Lorraine et de Bar, que Louis XIV possédait depuis 1670 à titre de *réunion* et qu'il lui avait rendu par le traité de Ryswick.

Les choses se trouvent remises précisément dans le même état, respectivement à la ville de Sarrelouis pour la partie du ressort prise dans les juridictions du duché de Lorraine pour doter ses tribunaux.

Puisque les Parties plaignantes et intéressées déclarent se contenter d'une portion du territoire des juridictions de Lorraine énoncées dans l'Édit de création du Bailliage et Siège présidial et de la maîtrise de Sarrelouis, sur quelle raison le Gouvernement pourrait-il rejeter leur réclamation ? Elle acquitterait les obligations du Roy et sa Justice d'une manière aussi convenable à sa gloire et aussi avantageuse pour ses finances qu'essentielle pour le bien et la sûreté de cette place frontière; avantageuse aussi pour les *Jurisdiciables* domiciliés jusqu'aux portes de la ville, qui sont obligés de la traverser ainsi que la ville de Metz, siège du Parlement où ressortit Sarrelouis, pour aller par appel jusqu'à Nancy y chercher à grands frais la Justice; tandis qu'ils devraient trouver dans Sarrelouis et Metz les tribunaux les plus proches et les plus à portée de leur domicile.

Une observation très essentielle à placer dans cet endroit, c'est que Boulay est une petite ville sans clôture; Bouzonville, un bourg ouvert de tous côtés; à l'égard du Schambourg, c'est un pays sauvage, où il n'existe ni ville, ni bourg, ni auditoire pour la séance de la Justice. Chacun de ces bailliages touche aux différentes Souverainetés étrangères qui sont limitrophes à cette partie de la frontière.

Une position aussi critique, aussi inquiétante que celle-là ne doit-elle pas faire désirer avec ardeur à tous ceux qui s'y trouvent, de se voir rétablis sous la juridiction des deux tribunaux dont ils dépendaient avant le traité de Ryswick et qui existent dans deux des meilleures et des plus fortes places du Royaume, l'une et l'autre également à leur bienséance, et où leurs juges, leurs magistrats et leurs dépôts seraient à l'abri de toute insulte ?

Si, malgré des considérations aussi puissantes, la ville de Sarrelouis ne peut espérer la réunion à son siège des trois bailliages de Boulay, Bouzonville et du Schambourg, ce qui ne serait que la restitution d'une portion de son ancien apanage, au moins la jusfice et les bontés du monarque, l'intérêt même du Gouvernement, ne peuvent se refuser à la retirer de l'état d'anéantissement et de pauvreté où elle languit, en réunissant à son

ressort, une partie des villages ou bourgs les plus à sa proximité. Par là, on donnerait quelque existence à un siege auquel il n'est resté qu'un similaire de juridiction bornée à une petite ville dépeuplée et cinq mauvais villages, où la Justice ne fait que languir à deffaut d'officiers, et où quelques avocats qui remplissent les fonctions des anciens titulaires, peuvent à peine subsister.

Les Prévôtés de Sarbourg et Phalsbourg qui n'ont cessé depuis l'édit de création de ressortir par appel au siège de Sarrelouis, s'étant, il y a seulement quelques années, détachées pour aller directement au Parlement de Metz, sont un objet de restitution d'autant plus juste, qu'elles forment une partie intégrante du ressort et même du patrimoine de cette ville dont elles n'ont été, ni dû être légalement distraites sans une indemnité proportionnée par la réunion de quelque autre portion de ressort équivalente à ce démembrement.

Si l'on objecte le défaut d'officiers pour juger présidialement, au moins faut-il convenir que plusieurs hautes Justices, telles que Donneley, Gellucourt et autres qui dépendaient de Sarrelouis, et ressortissent depuis quelques années par appel direct au Parlement, *omisso medio*, doivent, selon l'ordre des juridictions, être rendues par appel au Siège royal de Sarrelouis.

Les villages de Dilling, Fecking, Pachten, Becking, Hunserath, Horgard, et quelques autres situés sur la rive droite de la Sarre, et presque aux portes de Sarrelouis, ressortissent au bailliage de Bouzonville. Or, celui-ci pourrait, à raison de son vaste ressort, très bien s'en passer. Le Sargau qui, par le traité d'échange avec l'Électeur de Trèves, est passé en pleine souveraineté sous la domination de la France, est sous la juridiction du Bailliage de Bouzonville et, bien que ce pays, qui est une ancienne dependance du ressort de Sarrelouis, aux termes des Édits de création de 1683 et 1685, n'en soit éloigné que de deux à trois lieues, il se trouve de dix lieues plus à la proximité du Parlement de Metz que de celui de Nancy.

Les villages du Nouveau et du Vieux Forviller, celui de Bisten situés à une demi-lieue et une lieue et demie de la ville, hors de la porte de France, la baronie d'Uberherren, composée de cinq villages à proximité de Sarrelouis et Wadgasse, telles sont les parties lorraines qui, par leur situation, semblent naturellement destinées à un petit arrondissement qui, sans opérer un démembrement sensible aux tribunaux lorrains dont elles dépendent, rendraient la vie à une poignée de citoyens dont l'existence est d'autant plus précieuse que la ville qui les contient est digne, par son importance, de l'attention et des regards paternels du Souverain. Elle n'attend, pour devenir florissante, que l'instant heureux et depuis si longtemps désiré, où il daignera donner plus d'étendue au district étroit dans lequel sa juridiction est circonscrite et encaissée depuis le traité de Ryswick.

Les citoyens de Sarrelouis et les officiers du Bailliage n'envient pas aux

Lorrains, leurs voisins, les droits qu'ils ont aux bontés du Souverain, comme sujets d'un même maître ; ils les reconnaissent volontiers pour leurs amis naturels, pour leurs frères. Loin d'eux de vouloir leur soustraire son amour et sa bienveillance! Mais qu'ils doivent désormais être les seuls heureux : de voir les réclamations des habitants de Sarrelouis tout à fait rejetées, eux qui sont des enfants aînés de leur Roy, qui ont le plus ancien titre à ses bontés ; eux qui peuvent beaucoup moins que les autres se passer de sa faveur et dont la ruine ne saurait être prévenue par aucune autre ressource possible, que par la restitution au moins de la plus faible portion de ce qui composait jadis le ressort de leur Tribunal, voilà ce qu'ils n'osent croire si, en les honorant de sa protection, Monseigneur le Commandant de la Province daigne faire parvenir aux pieds du Trône une aussi juste réclamation.

Signé : Souty, maire ; Bailly, Lieut. du maire ; Schmitt, Fiscal, Échevin ; de Bosserond ; Mathis ; Hombourger ; Greitzer ; Martigny ; Gérard, Syndic ; Langlois, *Secrétaire-greffier*.

Ces doléances portèrent leur fruit et furent écoutées. Les gouverneurs de la place, le duc de Brissac (1759-1772) et le marquis de Montagnard (1772-1789) employèrent leur influence à favoriser la petite ville ; elle eut aussi, dans cette période, des maires dévoués comme Pierre Gouvy, le chevalier Pierre de Boquenheimer, Michel Souty, qui restèrent longtemps en fonction.

Pierre Gouvy est qualifié « maître de forges et maire royal » : il remplit sa charge depuis 1745 jusqu'en 1765. Né en 1714, à Goffontaine, près Verviers, il était venu, après avoir étudié à l'Université de Trèves, se fixer à Sarrelouis. Le prince de Nassau-Sarrebrück lui concéda un privilège pour la fabrication de l'acier dans sa principauté. Gouvy installa, en 1752, entre Sarrebrück et Saint-Ingbert, à l'est de Brebach, une fabrique d'acier, qu'il appela *Goffontaine*, en souvenir de son pays natal. En 1765, il acheta, avec son associé Sollers, les forges de Dilling : le futur maréchal Ney devait y travailler quelque temps avant de s'engager comme volontaire dans l'armée, en 1787.

CHAPITRE IV

LES COMTES DE SARREBRÜCK[1]

SOMMAIRE

I. *Les comtes de Sarrebrück, jusqu'à la fin du XIVe siècle.* — Sarrebrück dans le royaume franc d'Austrasie. — La suzeraineté nominale de l'Empereur, au moyen âge. — Les États souverains dans le Saint-Empire. — Leur multiplicité en Allemagne et dans le pays rhénan. — La maison d'Ardenne, tige des comtes de Sarrebrück. — Le comte Jean II de Sarrebrück et Commercy à la cour de Jean le Bon et de Charles V.

II. *La maison de Nassau-Sarrebrück jusqu'à la fin du XVIIe siècle.* — Les comtes de Nassau. — Philippe I[er] de Nassau-Sarrebrück et Élisabeth de Lorraine. — Le comté de Sarverden au XVI[e] siècle. — Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück et Bayard. — La suzeraineté des évêques de Metz. — Les comtes de Sarrebrück pendant la guerre de Trente ans. — Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück, comte d'Ottweiler, sous le protectorat de Louis XIV. — La comtesse Éléonore-Claire de Nassau-Sarrebrück et son « aveu et dénombrement » devant le Parlement de Metz, en 1681.

III. *Les princes de Nassau-Sarrebrück au XVIII[e] siècle.* — Les comtes de Nassau-Sarrebrück entre l'empereur et le roi de France. — Ils vivent à Paris et à la Cour de Versailles. — Guillaume-Henri de Nassau-Sarrebrück, lieutenant-général des armées de Louis XV. — Louis de Nassau-Sarrebrück et ses sentiments français. — Mariage de son fils Henri avec la fille du prince de Montbarey. — Catherine Kess, comtesse d'Ottweiler.

IV. *Les princes de Nassau-Sarrebrück au service de la France.* — Le régiment d'Alsace. — Les quatre régiments des princes de Nassau-Sarrebrück. — Le régiment de Nassau sous la Révolution. — Wurmser. — Le colonel comte de Mandel. — Le prince Henri de Nassau-Sarrebrück, dernier de sa race.

1. FRIEDRICH KÖLLNER, *Geschichte des vormaligen Nassau-Sarbrück'schen Landes und seiner Regenten*. Sarrebrück, 1841, in-8°. Une refonte de cet ouvrage a été récemment publiée par ALBERT RUPPERSBERG : *Geschichte der ehemaligen Grafschaft Saarbrücken, nach Friedrich und Karl Köllner*, I[ter] Teil : *Von der ältesten Zeit bis zum Einführung der Reformation*, 2[e] édition, Sarrebrück, 1908. — II[ter] Teil : *Von der Einführung der Reformation bis zur Vereinigung mit Preussen*, 1574-1815. Sarrebrück, 1910. — III[ter] Teil : *Geschichte der Stadt Saarbrücken*. 1[er] Band, *Geschichte der Städte Saarbrücken und St-Johann, bis zum Jahre 1815*; 2[e] éd. augmentée, en 1913. Le tome II de cette histoire de Sarrebrück et Saint-Jean, comprenant la période postérieure à 1815, n'avait pas encore paru avant la guerre, en 1914.

I

LES COMTES DE SARREBRÜCK JUSQU'A LA FIN DU XIV[e] SIÈCLE.

L'histoire de Sarrebrück est tout autre que celle de Sarrelouis, ville d'origine purement française et toute récente, fondée par Louis XIV, en 1680, bâtie par Vauban, peuplée en grande partie par les habitants de la petite place de Vaudrevange démantelée. Sarrebrück, au contraire, prit naissance et se développa, peut-être dès l'époque romaine, autour d'un pont sur la Sarre, où venaient se rejoindre les grandes routes qui rayonnaient de part et d'autre de la rivière.

Le fonds de la population primitive était médiomatrice, c'est-à-dire gauloise, comme celle de tout le pays. Après la domination romaine, les Francs s'y installèrent et y introduisirent l'élément germanique qui leur était propre et n'avait rien de commun avec les éléments saxon, allemand et slave qui constituèrent l'Allemagne. Sarrebrück fit partie du royaume franc d'Austrasie, dont la capitale était Metz; plus tard, elle fut, au cœur de la Lotharingie ou de la Lorraine, le chef-lieu du *pagus Saravensis*, le Sarregau.

Ses comtes étaient, au moyen âge, parmi les plus puissants de la région lorraine. Ils n'eurent, de génération en génération, qu'une ambition, souvent déçue, mais toujours renaissante : conquérir ou garder leur indépendance souveraine, échapper aux devoirs de la vassalité féodale soit vis-à-vis de l'Empereur, soit vis-à-vis des ducs de Lorraine, des évêques de Metz ou du roi de France.

Ce que nous avons exposé au chapitre précédent de l'enchevêtrement des fiefs qui relevaient des églises de Metz et de Verdun, n'est qu'un faible indice de l'inextricable multiplicité des Souve-

rainetés régionales, aux frontières mobiles et imprécises, qui couvraient les pays dénommés « Terres d'Empire ». Le Saint-Empire romain germanique qui affichait, rétrospectivement, la prétention de se rattacher à l'Empire de Charlemagne n'était, dans la plupart des régions, qu'une étiquette de parade et de chancellerie, imaginée et maintenue surtout par le clergé pour étayer son rêve de monarchie chrétienne universelle, seul moyen, suivant la théologie, d'assurer la paix parmi les hommes. L'anarchie féodale avait appauvri les empereurs comme elle avait dépouillé les derniers Carolingiens. Quand l'empereur Ferdinand III mourut, le 2 avril 1657, on ne trouva pas, dans les caisses de l'État, de quoi payer les frais de ses funérailles, et, au témoignage de l'ambassadeur vénitien Battista Nani, la Cour fut très embarrassée pour prendre des habits de deuil.

L'Empereur élu, choisi par le Collège des Électeurs pour être placé au sommet de la hiérarchie féodale, ne dominait que pour la forme, dans les cérémonies publiques et le protocole des actes administratifs, cette mosaïque étrange d'États indépendants, souvent en guerre les uns avec les autres, libres de leurs impôts, de leurs alliances, de leurs traités, de la levée et de l'emploi de leurs armées, que nous voyons disséminés dans plus de la moitié de l'Europe, vastes ou minuscules, royaumes, principautés, grands Électorats, duchés, comtés, baronies, seigneuries, villes libres, églises, abbayes. Même en Allemagne, l'Empereur n'exerçait point sur tous, — quand il lui arrivait de pouvoir imposer son autorité, — sa suzeraineté d'une manière égale et uniforme. Chaque prince a ses privilèges particuliers, quand ce ne sont pas des prétentions qu'il est à même de soutenir par les armes.

Rien de plus trompeur, sous ce rapport, que nos cartes de géographie historique où se trouvent teintées d'une même couleur toutes les régions de l'Europe rattachées au Saint-Empire, de manière à donner l'illusion d'une monarchie immense, compacte, coordonnée, recevant du gouvernement central l'impulsion et la vie. A contempler sommairement ces cartes, on serait tenté de croire que le Saint-Empire était une patrie, une nationalité, une puissance unifiée, et que l'Empereur était obéi pareil-

lement dans toutes les parties du vaste domaine que l'artiste dessinateur lui a adjugé. Bien loin de là ! Un grand nombre de ces souverainetés ne relevaient de l'Empereur qu'en vertu d'une tradition tombée pratiquement en désuétude. Elles étaient du Saint-Empire, *honoris causa*, et elles vivaient, en réalité, d'une vie politique absolument indépendante.

Il y avait des variétés infinies, des nuances et des degrés dans cette autonomie et cette indépendance que les événements, les concessions impériales, l'usurpation, l'intrigue, l'habileté avaient, à travers les siècles, depuis la chute de l'Empire carolingien, restreintes ou élargies. Sans parler des grands feudataires comme les rois de Prusse ou de Bohême, toujours prêts à faire la guerre à leur prétendu suzerain, les plus petits eux-mêmes, voire un comte de Sarrebrück, entendent bien, en dépit du protocole de leurs diplômes officiels, jouir de tous les pouvoirs régaliens. Ils n'admettent pas que l'Empereur se mêle de la façon dont chacun d'eux gouverne son État, « s'il tond ou s'il écorche ses brebis » *tondeat an deglubat suas oviculas*[1].

En 1654, le grand juriste allemand, Hermann Conring, scandalisé de cette cacophonie des souverainetés allemandes, eût voulu qu'on tâchât, au moins, « d'établir un départ équitable entre les territoires qui relevaient encore de l'Empire, en Italie, dans les vallées du Rhône et du Rhin, et ceux qui en étaient définitivement détachés ».

Mais ce n'est pas tout encore. Parmi ces pays « détachés », il y en avait dont les juristes impériaux contestaient le « détachement » ou l'autonomie. Des controverses sans fin, parfois séculaires, et qui firent vivre des générations d'avoués et de plaideurs, furent soulevées devant le tribunal impérial de Wetzlar ou la trop fameuse Diète de l'Empire, tombée dans le ridicule du formalisme et les hontes de la vénalité et accablée de quolibets mérités. On argumente pour savoir si tel ou tel comté, duché, principauté, est ou non définitivement détaché, ou s'il doit toujours être rangé parmi les annexes ou les dépendances effectives du Saint-Empire. Personne ne le sait plus ; les maîtres

1. Puffendorf, cité par B. Auerbach, *La France et le Saint-Empire romain germanique*. Introd., p. xvii.

de la chicane invoquent des diplômes, des actes de fondation, ergotent sur des documents authentiques ou apocryphes qui remontent parfois aux époques mérovingienne ou carolingienne, copies anciennes, copies de fraîche date, sincères, interpolées, supposées. Busching, dans sa grande *Géographie universelle*, de 1757, ne met plus dans l'Empire l'Alsace et la Lorraine, mais, chose étrange, il y place encore la Savoie, la Suisse, l'archevêché de Besançon, le royaume de Prusse.

On voit, par là, que les revendications de la Chambre de Réunion du Parlement de Metz, instituée par Louis XIV, n'avaient rien d'une prétention surannée ; elles ne portaient nulle atteinte réelle au Saint-Empire et ne lui enlevaient ni territoire ni prérogative. Le Saint-Empire qui étendait partout théoriquement, « ses excroissances et ses tentacules », et aspirait à englober la France elle-même et l'Angleterre, n'était, en fait, qu'un conglomérat nébuleux, dont les contours se perdaient dans le vague des contestations juridiques. Dans ce chaos, — la croix des géographes, comme dit Malte-Brun, — pas l'ombre de sentiment national ; l'idée de patrie n'y était pas soupçonnée, comme le déclare encore Schiller, au début de la Révolution. D'après l'atlas de Courtalon, publié en 1774, il y avait en Allemagne, au moins 333 États souverains, comprenant 9 électorats, 90 principautés et 234 duchés, comtés, villes libres, abbayes ou territoires indépendants. C'est ce qu'on appelait « les Allemagnes ». A lui seul, le pays rhénan comptait 97 États souverains.

Les traités de Westphalie, dictés par les négociateurs français, avaient eu bien soin de proclamer, à la grande satisfaction de tous ces principicules, leurs droits à la souveraineté et à l'indépendance : n'était-ce pas saper par la base les prétentions de la Maison d'Autriche, diminuer son prestige sinon sa force ? n'était-ce pas en outre, constituer le roi de France protecteur de ce qu'on appelait « les libertés allemandes » ? lui donner le droit d'intervenir dans le pays rhénan ou en Allemagne, dans le cas où l'Empereur eût eu la velléité de rétablir quelque part la suprématie féodale dont il n'avait plus que le nom et les insignes fripés et vermoulus ? Dépouillé de toute autorité effective, il restait à l'Empereur, comme on disait non sans ironie, « la plé-

nitude de la Majesté », c'est-à-dire rien qu'une ombre, le *decorum* protocolaire.

Or, parmi les familles régnantes du Westrich qui tenaient leur domaine héréditaire à titre de principauté autonome et indépendante, sous la suzeraineté nominale et lointaine des empereurs, figuraient les comtes de Sarrebrück.

Le comté de Sarrebrück, avec ses dépendances féodales, comprenait la plus grande partie des cantons de la Sarre et de la Blise, ainsi que des enclaves dans le Palatinat, l'électorat de Trèves, le duché de Lorraine, et jusqu'en Alsace, qui les rendaient, pour telle ou telle de ces enclaves, vassaux des souverains de ces pays. Leurs possessions territoriales variaient, d'ailleurs, suivant les mariages, le hasard des héritages et des partages successoraux. C'est ainsi, comme nous le verrons bientôt, qu'une branche de la grande famille allemande de Nassau ayant été, par l'échéance d'un héritage, installée à Sarrebrück vers la fin du XIVe siècle, le pays de la Sarre fut dénommé, à partir de cette époque, le comté de Nassau-Sarrebrück. Au moment de la Révolution, on y comprenait, outre Sarrebrück, la seigneurie d'Ottweiler, le canton de Jugenheim et les deux tiers du comté de Sarwerden, l'autre tiers appartenant à une branche de la même famille, les Nassau-Weilbourg. Dans les temps plus anciens, la principauté de Sarrebrück avait englobé, en outre, le comté de La Leyen (on Layen) avec Bliescastel et Saint-Ingbert.

Les comtes de Sarrebrück descendaient de la célèbre maison d'Ardenne qui, dans ses origines, se rattachait vraisemblablement à la famille carolingienne ; elle fut aussi la souche des ducs de Lorraine, de Bouillon, de Luxembourg. Ces comtes francs d'Ardenne tiraient leur nom de l'immense forêt d'Ardenne (*silva Arduenna*) déjà mentionnée sous ce nom par Jules César, entre le Rhin, la Moselle et la Meuse. Ils la possédaient, du moins en grande partie ; leurs châteaux, leurs métairies, les bourgs peuplés de leurs serfs occupaient la contrée avoisinante, depuis la Meuse jusqu'au Rhin ; ils y avaient des rendez-vous de chasse, autour desquels se greffèrent des légendes que recueillirent les Chansons de gestes et les romans de chevalerie, et ils n'étaient pas moins fiers de leurs prouesses cynégétiques que

de leurs exploits à la guerre. Leur premier ancêtre connu est le comte franc Wigeric, qui vécut de 877 à 926, au temps des rois de Lotharingie Arnulf et Zwentibold. Comme tous ceux de sa race, il était très hostile aux Saxons d'outre-Rhin, en même temps que jaloux de son indépendance souveraine. Il mourut à Metz.

L'un des fils de Wigeric, Adalbéron, fut évêque de Metz et se montra ardent partisan du roi de France, Louis IV d'Outremer, dans la revendication de ses droits héréditaires sur le royaume de Lotharingie. Toutefois, en 951, Adalbéron accompagna en Italie l'empereur Otton Ier qui, pendant qu'il se trouvait à Rome, lui donna le bourg et le château de Sarrebrück. « Les lettres de cette donation, dit dom Meurisse en 1634, expédiées en très bonne forme, sont encore dans la chancellerie de Vic [1]. » En 960, Otton donna en outre à l'église de Metz la seigneurie de Bliescastel.

C'est ainsi qu'Adalbéron qui occupa le siège épiscopal de Metz pendant 35 ans, le porta à un haut degré de puissance politique et de richesses, et le rendit légitime possesseur d'immenses domaines dans toute la région de la Sarre et bien au delà : tout ce pays se trouva placé dans la vassalité de l'église de Metz : Louis XIV saura le rappeler.

Un des petits-fils de Wigeric, Frédéric, comte de la Lorraine mosellane, qui mourut en 1019, laissa six fils, parmi lesquels le cinquième, appelé Sigebert, reçut pour sa part d'héritage le pays de la Sarre, le Saargau. Ce fut le premier comte de Sarrebrück. Il possédait Sarrebrück, Ottweiler et Deux-Ponts. Il se reconnut vassal de l'évêque de Metz. Avant lui, la donation de Sarrebrück à l'église de Metz avait été renouvelée en 999 par l'empereur Otton III ; elle le fut encore, en 1065, par l'empereur Henri IV.

Avec Simon IV (1274-1306), fils d'Amédée, comte de Montbéliard, seigneur de Montfaucon et de Commercy, et de Mathilde, comtesse de Sarrebrück, commence la seconde lignée des comtes de Sarrebrück. En 1277, l'évêque de Metz, Laurent, faisant acte de suzerain, donne à Simon l'investiture du comté [2].

1. Dom MEURISSE, *Histoire des Évêques de Metz*, p. 312 ; RUPPERSBERG, *Grafschaft Saarbrücken*, t. I, p. 63.

2. Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 198 ; RUPPERSBERG, *op. cit.*, t. I, pp. 129 et 131.

Simon V, fils de Jean Ier et petit-fils de Simon IV, accompagna son père, en 1309, dans une visite que fit ce dernier au pape Clément V, à Avignon. Au cours du voyage, Simon V épousa, à Vienne en Dauphiné, Marguerite de Savoie, fille de Louis II, seigneur de Vaud. Elle était la nièce du comte de Savoie Amédée, et celui-ci était le beau-frère de l'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg, proche parent du roi de France.

Marguerite mourut le 6 août 1323, et elle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Wadgasse, où on lit encore aujourd'hui son épitaphe funéraire :

CI GIST DAIME MERGERITE DE SAVOIE
FEIME SIMON DE COMMERCEY SARBRUG
LOUR AIME REPOUS EN PACE
LAQUELLE MOURROIST KANT LI MILIARE
COUROIST PAR MCCC ET XXIII ANS LI VI. AIST [1]

A cette époque on se servait à Sarrebrück de la langue française, comme langue noble : c'était la langue de la chancellerie des comtes de Sarrebrück et de Luxembourg.

Les comtes de Sarrebrück et de Commercy s'allient, par la suite, aux maisons de Bar, d'Apremont, de Venissy, de Joinville, de Roucy, de Braine, de Châtillon, de Chateauvillain, de Chaumont, de Luxembourg, et ces alliances toutes françaises les rendent seigneurs de terres situées en Champagne, en Lorraine, en Bourgogne, dans l'Ile-de-France. La maison de Sarrebrück, fidèle à son antique tradition, ne tourne guère, au moyen âge, ses aspirations et ses alliances du côté de l'Allemagne ; elle s'en écarte, on dirait, systématiquement. Elle se gardait toutefois d'oublier, pour s'en servir en cas de besoin, qu'elle était lorraine et que ses domaines étaient « terres d'Empire », comme l'évêché de Metz et le duché de Lorraine eux-mêmes. C'était, vis-à-vis de la France, le gage de son indépendance.

Jean II, comte de Sarrebrück et Commercy (1342-1381), qui épousa Gisèle, fille de Pierre, comte de Bar, entra, en 1352, au service du roi de France Jean le Bon. Celui-ci lui fit une rente

1. Ruppersberg, *op. cit.*, p. 149.

annuelle de 100 deniers d'or[1]. Le comte de Sarrebrück jure fidélité et rend l'hommage féodal au roi de France; il déclare qu'il fera la guerre aux Anglais et à tous les ennemis du Roi, excepté à l'Empereur et aux princes rhénans[2].

Le comte Jean II fut comblé par le Roi, qui le possessionna même de plusieurs seigneuries dans les bailliages de Chaumont et de Vitry, en Champagne. Aussi, on le voit combattre dans les rangs de la chevalerie française et, en 1356, il est fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avec le roi Jean le Bon. Quelques années plus tard, en 1364, le roi de France Charles V, en succédant à son père, investit, à l'occasion de son sacre, le comte de Sarrebrück de la haute dignité de grand Bouteiller de France, en témoignage de reconnaissance pour sa fidélité, ses bons et loyaux services; Charles V l'appelle « son cher et féal cousin, le comte de Salbruche ».

Suivant un vieil usage, le comte de Sarrebrück eût eu, comme grand Bouteiller, le droit de retenir pour lui la coupe et l'aiguière du Sacre, après la cérémonie. A la place de ces deux précieux objets, le Roi lui fait donner 1.500 francs d'or[3]. Le franc d'or qui pèse légalement 3 gr. 88 avait au moins la valeur de 20 francs de notre monnaie, ce qui fait 30.000 francs donnés au comte de Sarrebrück pour son office de Bouteiller, dans la cérémonie du Sacre : c'est un joli denier[4].

En 1367, le comte Jean de Sarrebrück achète une maison à Paris. En 1368, il joint à son titre de grand Bouteiller celui de Président de la Chambre des Comptes et il est envoyé en mis-

1. Friedrich Köllner, *Geschichte des vormaligen Nassau-Sarbrück'schen Landes*, p. 131 ; Ruppersberg, *op. cit.*, p. 153.

2. *Joannes, rex Franciæ, fidelitatem et homagium recepit a Joanne, comite de Sarbrugen, suo dilecto et speciali amico, ut serviat contra regem Angliæ et contra alios quoscunque, qui possunt vivere et mori, excepto duntaxat Rege Romanorum et Imperatore, archiepiscopo Coloniensi, Palatino...* Fr. Köllner, *Gesch. d. Nassau-Sarbrück'schen Landes*, p. 131.

3. Mandement de Charles V du 13 juillet 1364. Ordre de payer au comte de Sarrebruche, Bouteiller de France, 1.500 francs d'or que le Roi lui accorde en remplacement du droit que son office lui donne sur la coupe et l'aiguière du Sacre (L. Delisle, *Mandements du roi Charles V*, n° 49, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*. Le même recueil contient la mention de nombreux paiements faits par le Roi au comte de Sarrebrück).

4. Adolphe Vuitry (*Études financières*, 2e partie, t. II, p. 457) évalue la valeur du franc d'or à 50 francs de notre monnaie actuelle, ce qui est certainement excessif.

sion auprès de son oncle, le duc de Luxembourg et de Brabant. En 1371, il part de nouveau en mission secrète dans les Flandres. En 1375, à Bruges, il représente le roi de France dans des conférences pour la paix avec le roi d'Angleterre Édouard III. Un mandement de Charles V, du 15 janvier 1378, ordonne de payer 20 francs par jour au comte de « Sarrebruche » et au comte de Braine, pour les indemniser de leurs frais, étant allés deux fois au-devant de l'empereur Charles IV, oncle du roi de France, l'ayant accompagné pendant son séjour en France et à Paris et étant chargés de le reconduire jusqu'aux frontières : en tout, 50 jours à 20 francs, ce qui fait 1.000 francs d'or à chacun (20.000 francs de notre monnaie, au moins), et cette indemnité pour frais de voyage était indépendante des appointements réguliers.

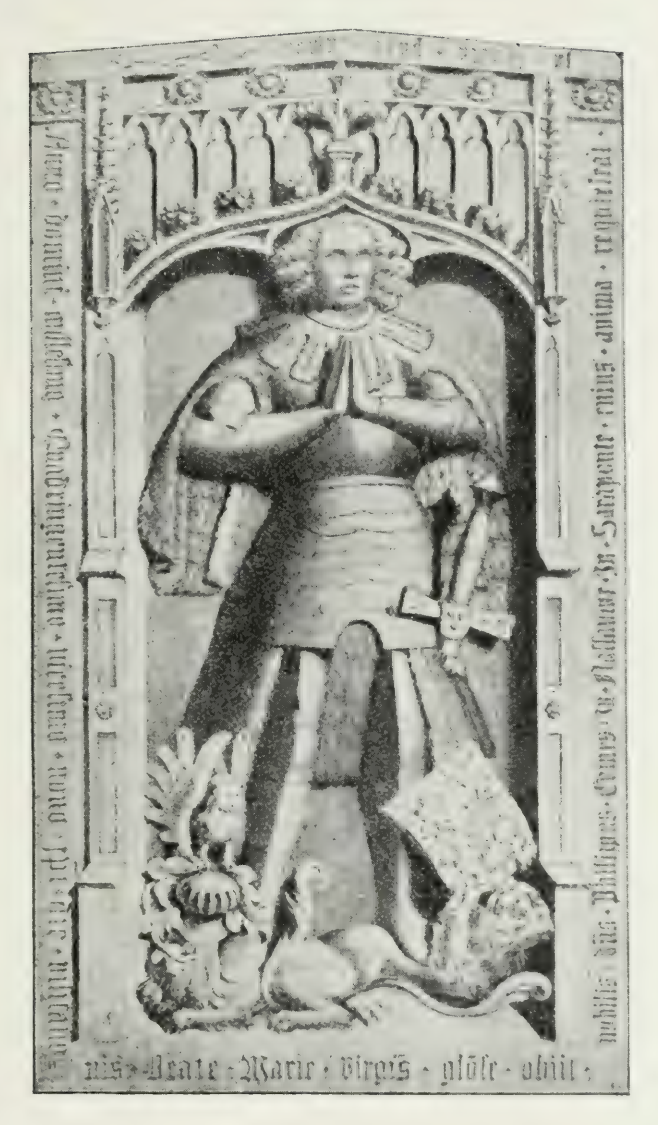
On voit que les services du comte de Sarrebrück à la Cour de France étaient largement rétribués. Par son testament, rédigé en 1380, Jean II de Sarrebrück ordonne, s'il meurt en France ou en pays où l'on parle roman ou français, que son corps soit enterré à Commercy, en la chapelle de Saint-Nicolas, et s'il meurt en pays où l'on parle allemand, il choisit sa sépulture dans le chœur de l'abbaye de Wadgasse, où son père et sa mère sont inhumés. « Il veut que le jour de son décès, à la dernière messe, qui sera de *Requiem*, on mène à l'Offrande seulement deux chevaux, sur l'un desquels sera monté un homme armé de ses armes, heaume, flavel (*flabellum*), en la manière usitée dans ces cérémonies, et ce cheval sera couvert d'un drap orné de ses armes. Le second cheval ne sera pas couvert, mais celui qui le montera portera la bannière de sa maison. Les deux chevaux seront offerts, et on y mettra le prix pour les racheter, et on donnera la valeur à l'Église[1]. »

En mourant, le 11 mars 1381, le comte Jean II ne laissait qu'une fille, Jeanne, qui avait épousé Jean, comte de Nassau. De ce mariage naquit Philippe, seul héritier des Sarrebrück-Commercy, et c'est ainsi que les princes de la maison de Nassau se trouvèrent introduits dans la vallée de la Sarre.

L'histoire des comtes de Sarrebrück dont nous venons de

1. Fr. Köllner, *Gesch. der vormaligen Nassau-Sarbrück'schen Landes*, p. 141.

retracer les grandes lignes jusqu'à la fin du XIVe siècle, montre comment la tradition française persista dans ce pays de la Sarre et de la Blise, englobé théoriquement dans les « Terres d'Empire ». Les mots ne sont rien; les faits sont tout. Sarrebrück, fidèle à la tradition franque et carolingienne, ne tourne pas ses regards du côté de l'Allemagne; ses comtes n'ont jamais cessé de se rattacher à la France. Toutefois, la suzeraineté impériale qui, pour eux, avait comme intermédiaire féodal les évêques de Metz, eût été invoquée, on le sent bien, si les rois de France eussent voulu porter atteinte à leurs droits souverains. Ceci n'a point lieu de nous étonner : tous les grands feudataires de la Couronne de France luttèrent également pour leur indépendance souveraine : les ducs de Normandie et de Bretagne, les comtes de Toulouse, les ducs de Bourgogne, aussi bien que les ducs de Lorraine et les comtes de Sarrebrück.



Pierre tombale de Philippe Ier de Nassau-Sarrebrück
(1381-1429).

II

LA MAISON DE NASSAU-SARREBRÜCK JUSQU'A LA FIN DU XVIIe SIÈCLE.

D'où venaient ces princes de Nassau et quelle était leur origine ?

D'après la *Généalogie des illustres comtes de Nassau*, publiée à Leyde en 1615, les comtes de Nassau se prétendaient d'origine romaine. Leur premier ancêtre aurait été l'un des lieutenants de Jules César, qui aurait bâti sur la rive droite du Rhin, pour protéger le fleuve contre les Germains, un *castellum* sur une montagne environnée de *Nassen-auwen*, c'est-à-dire de « prairies marécageuses ». Une autre tradition, tout aussi puérile, fait descendre les comtes de Nassau de l'un des deux frères, *Nasua* et Cimber qui, d'après les *Commentaires*, étaient des chefs suèves vaincus, avec les débris des bandes d'Arioviste, par les légions romaines.

Authentiquement, on cite comme ancêtre de la maison de Nassau un comte Ruprecht Ier de Laurenburg, château-fort situé sur la Lahn, près de la petite ville de Diez. Il est mentionné en 1124 pour la première fois ; en 1132, il fonde, avec son frère Arnold, les monastères de Grönau et de Schönau.

Ils possédaient dans le Lahngau un vaste domaine où s'élevait une montagne sur laquelle les deux frères firent bâtir le château de Nassau dont ils prirent le nom.

Par les enfants d'Henri le Riche (1198-1249), la famille de Nassau se partagea en deux branches : la branche *Walramienne* et la branche *Ottonienne*.

De la branche Ottonienne devaient sortir les princes d'Orange-Nassau qui montèrent sur le trône de Hollande. La branche Walramienne, qui résidait à Wiesbade, fut illustrée par l'empereur Adolphe de Nassau (1292-1298).

C'est le petit-fils de l'empereur Adolphe, Jean, comte de Nassau-Weilbourg, qui épousa, comme nous l'avons dit, Jeanne de Sarrebrück ; il fonda ainsi la maison de Nassau-Sarrebrück, qui devait se perpétuer jusqu'en 1797. Son fils et successeur, Philippe Ier (1381-1429), prend à la mort de ses père et mère, en 1381, les titres de comte de Nassau et Sarrebruck, seigneur de Commercy et de Morley. Il fut, toute sa vie, pensionné par le roi de France qui lui faisait une rente de 1.000 livres tournois. Après qu'il eut épousé Elisabeth, fille de Ferri, duc de Lorraine, il quitta la rive droite du Rhin et vint s'établir à Sarrebrück, qui resta la résidence officielle de ses successeurs, avec le château de Neunkirch. Il y établit un atelier monétaire où il fit frapper des *florins* d'or et des *gros* d'argent[1].

Sa femme, la princesse Élisabeth, mérite une mention spéciale : elle cultivait les lettres françaises. Elle hérita ce goût de sa mère Marguerite de Joinville, qui avait épousé Ferri de Lorraine, en 1385. Marguerite fit mettre en prose notre poème de chevalerie *Lohier et Mallart*. A son tour, sa fille Élisabeth, devenue comtesse de Sarrebrück, fit traduire en allemand cette chanson de geste, en 1437, et aussi le roman de *Hugues Capet*.

C'est par ces traductions et d'autres analogues que notre littérature romane passa sur les bords du Rhin et, de là, se répandit en Allemagne. Mais ces œuvres littéraires donnèrent lieu, naguère, à une singulière méprise de la part des érudits allemands : ils ont cru que Marguerite et Elisabeth étaient des princesses allemandes et ils se sont empressés de faire honneur à l'Allemagne de leur goût pour les lettres : « Les historiens de la littérature allemande, a observé Gaston Paris, qui se sont

1. Ruppersberg, *op. cit.*, t. I, p. 185.

à maintes reprises occupés de *Loher et Maller* (Lohier et Mallart), font remarquer l'intérêt qu'ont pris à cet ouvrage « deux princesses allemandes ». Or la première, au moins, était bien française, car il s'agit de Marguerite de Joinville, arrière-petite-fille de l'ami de saint Louis, qui épousa, en 1385, Ferri de Lorraine. Élisabeth de Lorraine, fille de ce Ferri et de Marguerite, était Française aussi, et n'apprit peut-être la langue allemande dans laquelle elle traduisit le roman de *Lohier et Mallart* et celui de *Hugues Capet*, qu'après son mariage avec Philippe de Nassau-Sarrebrück [1]. »

Élisabeth régna seule, après la mort de son mari, de 1429 à 1442 ; les tombeaux des deux époux se voient à Saint-Arnual.

Passée aux princes de Nassau, la région de la Sarre ne se trouva pas plus étroitement rattachée au Saint-Empire qu'elle ne l'avait été jusque-là. Comme leurs prédécesseurs, ces princes se reconnaissent vassaux de l'évêque de Metz pour leur comté de Sarrebrück : à deux reprises, on les voit prêter l'hommage et le serment féodal entre les mains des évêques. En 1400, c'est Edme de Sarrebrück qui prête foi et hommage à Raoul de Coucy, évêque de Metz ; la Chambre de Réunion du Parlement de Metz en fera état. Mais ces Nassau-Sarrebrück sont, comme tous les autres princes rhénans, de singuliers vassaux. Ils ne visent qu'à leur indépendance. En 1405, Philippe de Nassau-Sarrebrück est en lutte avec la ville de Metz : c'est le début de la guerre qui porte dans l'histoire locale le nom de « guerre des Quatre Seigneurs ». D'ailleurs, comme tout seigneur féodal, les Nassau-Sarrebrück sont en perpétuel état d'hostilité avec leurs voisins, vivant de rapines, terrorisant les villes, dévastant les campagnes, levant des armées irrégulières plus fortes que celles de leurs suzerains, plus fortes même que les armées impériales. Le type achevé de ces forbans féodaux de la région rhénane est le fameux Franz de Sickingen, espèce de condottiere « redresseur de torts », qui vendit tour à tour ses services à François Ier et à Charles-Quint, les trompant tous les deux.

Dès 1441, le roi de France Charles VII avait été obligé d'en-

1. Gaston Paris, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 244.

treprendre une expédition pour aller châtier Robert I[er] de Sarrebrück qui avait profité de la guerre contre les Anglais pour piller et dévaster la Lorraine et la Champagne ; il avait lié partie avec Antoine de Vaudemont, le compétiteur de René I[er] d'Anjou[1]. Le roi de France vint avec une armée jusqu'à Vaucouleurs, et il contraignit le ravageur féodal à « crier merci ». Celui-ci mourut en 1460.

S'ils faisaient trembler les villes et les campagnes de leur région, ces forbans du Rhin et de la Sarre étaient moins arrogants lorsqu'ils avaient affaire à forte partie et qu'ils redoutaient le châtiment de leurs déprédations. Oh ! alors, abdiquant toute fierté, ils se faisaient humbles, soumis, prévenants. En 1475, lorsque les comtes de Nassau-Sarrebrück, de Mœrs-Sarwerden, de Salm, d'Apremont, de Réchicourt et d'autres, apprirent que Charles le Téméraire s'avançait avec une armée de 40.000 hommes, et que, déjà maître de la ligne des Vosges, il descendait sur Nancy, tremblant pour eux-mêmes ils abandonnèrent lâchement leur allié de la veille, le duc de Lorraine, René II, et ils s'empressèrent d'aller au-devant de la servitude en offrant spontanément leur foi et leur hommage au terrible duc de Bourgogne, qui rêvait de se créer un royaume à leurs dépens. « Tous se mirent à lui, raconte le chroniqueur de Lorraine, à l'exception de la ville de Strasbourg et du comte de Bitche. » Puis, délivrés soudain de la peur par la défaite et la mort du Téméraire, tous ces princes retournèrent sans vergogne à l'alliance de René II. Les comtes de Nassau-Sarrebrück, de Mœrs-Sarwerden et les autres se rassemblèrent à Sarrebourg, pour y attendre le retour du duc de Lorraine. Le séjour de celui-ci dans cette ville ne fut qu'une ovation et un long festin.

Pendant trois jours, raconte un contemporain, René II « fut festoyé à la manière des Allemands, et ne put se soustraire aux prodigalités d'une table somptueusement servie de viandes et de vins exquis et à cinq repas par jour : « le dejeuné, le disné, la *marande*[2], le souper, le *ressiné* qu'on appelle *Schlaf-*

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. VII, p. 102 ; Lavisse, *Histoire de France*, t. IV, 2e partie, p. 95.
2. Expression patoise, *le goûter*.

trinque[1] et consiste en toutes sortes de viandes, de *pafferlin* (civet ?)[2], force chapons, venaisons de toutes chairs, à planté. »

Mis en belle humeur, les princes du Sarregau et du Westrich accompagnèrent le duc de Lorraine jusqu'à Strasbourg, où la ripaille recommença et dura huit jours[3].

Ces féodaux méritent bien d'être qualifiés comme le fait Ludwig Boerne : « des ivrognes à têtes lourdes qui passaient leur vie à guerroyer, à chasser, à boire et à jouer; leurs plaisirs les endurcissaient autant que leurs occupations, ce qui les rendit sauvages. » Pour eux, comme pour les hobereaux allemands d'aujourd'hui, il n'y a qu'une morale, le droit du plus fort, et ils n'obéissent qu'à l'instinct de rapine, comme les fauves de leurs forêts. En toute circonstance, les principicules d'entre Meuse et Rhin passent d'un camp dans l'autre, d'après la tournure que prennent les événements ; ils vont au plus offrant.

En 1512, le comté de Sarwerden étant tombé en déshérence, le duc de Lorraine Antoine, voulut en contester l'héritage au comte de Nassau-Sarrebrück, Jean-Louis, cousin du défunt. Le duc Antoine en demanda l'investiture au suzerain légitime, l'évêque de Metz, qui n'était autre que son frère, le cardinal Jean de Lorraine. L'évêque commença par « incamérer et réunir à sa crosse » le fief qui, relevant de son église, lui faisait retour, suivant le droit féodal. Le 2 mai 1527, Jean d'Haussonville, grand bailli de l'évêché de Metz, se rend à Bouquenom (Sarre-Union) pour procéder à cette reprise. Puis, le cardinal ne se sentant pas en force pour soutenir ses droits, il se décide à les céder à son frère auquel il accorde l'investiture du comté. Ce fut entre le duc de Lorraine et le comte de Sarrebrück l'origine d'un procès qui dura plus de cent ans. Au cours de cette contestation séculaire on voit tout ce monde féodal prendre les armes, se moquer des décisions de l'Empereur et des sentences de la Diète que les parties invoquent ou répudient tour à tour. Ce fut l'une des raisons qui jetèrent le comte de Sarrebrück, Jean-

1. « Le coup du sommeil », collation qu'on prenait avant de se mettre au lit ; le *ressiné* ou *récène* : repas de la fin de la veillée d'hiver.
2. *Poivrade*, de l'allemand *Pfefferlein*, diminutif de *Pfeffer*.
3. DAGOBERT FISCHER, *Histoire du Comté de Saarwerden*, pp. 63-64.

Louis, dans les bras de Charles-Quint. L'Empereur le combla d'honneurs et de présents, pour le retenir dans son parti, si bien que les jaloux disaient « que l'Empereur donnait la main aux autres, mais qu'il donnait son cœur à la maison de Nassau », et il appelait cette maison « mon précieux joyau ».

Charles-Quint fit du comte Jean-Louis l'un de ses principaux lieutenants. Il le plaça à la tête de l'armée qui, en 1521, s'empara du duché de Bouillon, envahit la Champagne, prit Mouzon et vint assiéger Mézières ; là, Sarrebrück fut arrêté par Bayard qui sauva la France d'une invasion germanique. Dans une nouvelle entreprise, en 1536, le comte de Sarrebrück, à la tête des Impériaux, échoua de même à Péronne et à Saint-Riquier.

Jean-Louis mourut en 1545 et fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Arnual où se trouve encore son tombeau, avec ceux d'autres membres de sa famille. Il laissa de très nombreux enfants. L'un de ses fils, Jean de Nassau-Sarrebrück, comte d'Ottweiler fit, en 1551, « ses reprises » pour le comté de Sarwerden, entre les mains du cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz. Cette investiture lui fut renouvelée en 1557, et en dernier lieu en 1568, par le nouvel évêque de Metz, François de Beaucaire.

Pour alléger leur conscience dans leurs entreprises de rapines contre les églises et les couvents, les comtes de Sarrebrück et de Sarwerden se firent protestants, un peu après le milieu du XVI[e] siècle, mais ils restèrent les vassaux de l'évêque de Metz. Les statues qui, encore aujourd'hui, décorent leurs tombeaux, leur donnent des figures de brigands, taillés en Hercules. Jean IV paraît, — n'est-il pas vrai ? — avoir servi de prototype à l'Ogre des contes de Perrault. Au surplus, ces monuments funéraires des comtes de Sarrebrück, depuis le XVI[e] siècle jusqu'à la Révolution, constituent à Saint-Arnual l'ensemble le plus lamentable qu'on puisse rêver d'œuvres sculpturales sans goût, lourdes et prétentieusement surchargées d'ornements. Telles d'entre elles, dressées en buffets à deux corps superposés, sont ornées, dans le panneau du dessus évidé, des statues de toute une famille, homme, femme et enfants de tous les âges, représentés en pied et dans des attitudes variées ; on dirait des mannequins d'un théâtre de marionnettes.



Jean IV, comte de Nassau-Sarrebröck († 1574).

Par la mort de Jean IV, en 1574, le comté de Sarrebrück passa à la branche collatérale de Nassau-Weilbourg, qui fut constamment sous l'influence française. C'est à Sarrebrück que fut signée, le 20 septembre 1595, par la médiation de Henri IV, la transaction conclue entre les catholiques et les protestants au sujet de l'évêché de Strasbourg et de la possession de ses biens [1].

En 1603, le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, accorde l'investiture pour le comté de Sarwerden au comte Louis de Nassau-Sarrebrück. A cet effet, le bailli du comte se rendit à Vic, le 15 mai et, là, il reçut de l'évêque « de main et de bouche », l'investiture des fiefs mouvants de l'évêché de Metz [2]. Le 1er septembre 1609, c'est le cardinal de Givry qui, à son tour, accorde l'investiture féodale au comte Louis, pour tous les fiefs qui dépendaient de l'évêché de Metz, et dont il avait hérité de sa famille. On voit assez, par toutes ces cérémonies d'investiture, constamment renouvelées jusqu'au XVIIe siècle, que Louis XIV sera bien dans son droit féodal lorsqu'il fera revendiquer ces fiefs de l'évêché de Metz par la Chambre de Réunion du Parlement. Il n'invoquera nullement des droits désuets, prescrits ou périmés. Le subterfuge singulier auquel eut recours le duc de Lorraine Charles IV, dans la cérémonie de l'hommage qu'il dut prêter à Louis XIII pour le Barrois, en 1641, montre assez que, même à cette époque, cet acte féodal pouvait être plus qu'une formule vaine [3].

Au temps de la guerre de Trente ans, Guillaume-Louis, comte de Sarrebrück de 1627 à 1640, fut avec l'archevêque Electeur de Trèves, dans le parti français contre le duc de Lorraine Charles IV et l'empereur Ferdinand II. Depuis 1635 jusqu'à sa mort, il eut un régiment d'infanterie au service de la France [4]. Les domaines de ce prince, déjà très réduits par suite de partages féodaux, furent eux-mêmes divisés, à sa mort, en trois parts qui formèrent les maisons de Nassau-Usingen, d'Ottweiler et de Sarrebrück. Le traité de Westphalie en 1648, en leur confirmant

1. LAVISSE, *Histoire de France*, t. VI, 2e part., p. 116.
2. DAGOBERT FISCHER, *Histoire du Comté de Saarwerden*, p. 116.
3. D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. II, p. 123.
4. V. RUPPERSBERG, *Gesch. d. Grafschaft Saarbrücken*, t. II, p. 78.

leurs privilèges souverains, les rattacha plus étroitement encore à la France. Ce traité eut soin de reconnaître à la maison de Nassau-Sarrebrück « la possession pleine et entière du comté de Sarwerden avec toutes ses dépendances ». Le duc Charles IV de Lorraine ne se souciant point de faire la restitution ordonnée, Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück, comte d'Ottweiler, s'adressa en 1653 à la Diète de Ratisbonne, où l'ambassadeur de Louis XIV, Robert de Gravelle, ne manqua pas de plaider sa cause et de défendre ses droits. Mais le duc de Lorraine s'obstine, refuse de s'incliner et continue de prendre le titre de comte de Sarwerden. C'est alors que Louis XIV intervient, à la sollicitation du comte Jean-Louis, qui supplie le Roi de lui faire restituer sa forteresse et seigneurie de Hombourg, sur la Blise. Un arrangement diplomatique entre Jean-Louis et Hugues de Lionne, représentant du Roi, est signé à Paris, le 5 mars 1663. Pour évincer à tout jamais le duc de Lorraine, il est spécifié :

1° Que Sa Majesté mettra et entretiendra dans ladite forteresse de Hombourg une garnison de tel nombre de soldats effectifs qu'elle voudra et jugera à propos, qui seront Français naturels et non d'autre nation, pour garder la place, y demeurer et servir en autant de compagnies que Sa Majesté désirera, dont elle nommera les capitaines et officiers.

2° Ledit comte de Sarrebrück sera capitaine et gouverneur pour le Roi dans la place, et avec lettres patentes de Sa Majesté, comme seront après lui ses successeurs héritiers en ladite forteresse, et en ses autres biens, avec la même autorité et pouvoir qu'ont les autres gouverneurs des places de France ; partant, ledit comte donnera le mot et tiendra les clefs de la place.

Le Roi s'engage à entretenir la forteresse à ses frais, même de provisions de bouche et munitions de guerre. En outre, « Sa Majesté jugeant à propos de mettre dans ladite place un major, aide-major, capitaine des postes, médecin, chapelain, barbier, serviteur et canonnier », ces fonctionnaires seront appointés par Sa Majesté...

3° Le Roi recevra en sa royale protection et sauvegarde perpétuelle, et des rois ses successeurs, lesquels Sa Majesté y oblige par le présent traité, ledit comte Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück, ses héritiers et sujets, le château et bailliage d'Ottweiler, les forteresses et bailliage de Hombourg, Wilstain, Jugenheim, Tieffenthal, Rosenthal, leurs territoires, juridictions, appartenances et dépendances, comme aussi tout ce qui lui pourra échoir par succession, donation, achat ou autrement, et les gardera et défendra toujours contre qui que ce soit...

Enfin, le comte de Sarrebrück reçut la charge de colonel du

régiment d'Alsace pour lui et ses héritiers. Si Louis XIV était satisfait, le comte, son vassal, ne l'était pas moins et il le proclame. Jean-Louis s'estime heureux d'être enfin débarrassé de ses importuns voisins, en même temps que d'être admis en la sauvegarde du plus puissant des rois et de jouir des faveurs d'un monarque qui payait de larges pensions aux grands Électeurs et à la plupart des princes rhénans. Il sera fier de « faire arborer en toutes les avenues et terres de son pays l'étendard de France, dans les occasions de quelque trouble[1] ».

Louis XIV qui eût voulu être admis lui-même à siéger dans la Diète de l'Empire et fit longtemps manœuvrer dans ce but sa diplomatie à l'occasion de la réunion de l'Alsace, ne réussit point dans ce projet, pas plus que dans sa candidature à la dignité impériale. Mais il fut assez habile pour garder, comme ses prédécesseurs, de fermes partisans parmi les membres de la Diète, quelque discréditée que fût cette assemblée des princes et des souverains de l'Empire. Le comte de Nassau-Sarrebrück en faisait partie et était à la dévotion de Louis XIV ; seulement, il était, par son origine féodale, du banc des comtes de la Vetteravie, et le banc tout entier n'avait qu'une voix collective ; le prince n'avait ainsi qu'une toute petite fraction de suffrage au service du roi de France. N'importe! Jean-Louis était au comble du bonheur. Dès l'année suivante, en 1681, il prit du service, avec le grade de maréchal de camp, dans l'armée de la Ligue du Rhin qui, sous le commandement de Coligny, alla guerroyer contre les Turcs qui menaçaient Vienne, et remporta la victoire de Saint-Gothard.

Ce Jean-Louis de Nassau-Sarrebrück, comte d'Ottweiler, mourut le 9 février 1690, à l'âge de soixante-cinq ans.

Son fils Frédéric-Louis, né le 3 novembre 1651, lui succéda. Il fut d'abord comte d'Ottweiler, puis, après la mort de ses parents, il devint comte de Sarrebrück et Sarwerden.

Le frère aîné de Jean-Louis, qui portait le prénom de Vollrad, fut comte de Usingen et mourut dès 1688.

Le troisième frère s'appelait Gustave-Adolphe (1632-1677) ;

1. Lavisse, *Histoire de France*, t. VII, 2e partie, p. 277.

ayant épousé Éléonore-Claire, fille du comte Crato de Hohenlohe, il prit du service dans les armées de l'Empire et combattit contre la France, avec le titre de général-major de l'armée impériale. Il mourut jeune (1677), à Strasbourg, des suites de blessures qu'il venait de recevoir à la bataille de Kochersberg, gagnée par le maréchal de Créqui. Le comté de Sarrebrück et tout le pays de la Sarre avaient eu à subir les horreurs de la guerre. Enfin, la paix de Nimègue fut signée en 1678.

Le 9 janvier 1681, la comtesse Éléonore-Claire de Nassau-Sarrebrück se présenta devant la Chambre de Réunion du Parlement de Metz, pour faire son « Aveu et dénombrement », au nom de ses enfants mineurs. C'était une espèce de virago à moustaches, ressemblant à « un cent-suisse habillé en femme » suivant l'expression de Saint-Simon parlant de la comtesse de Furstenberg. Voici le procès-verbal de la cérémonie :

Ce jour, Claire, née comtesse de Holack et de Gleichen, veuve douairière de messire Gustave-Adolphe de Nassau-Sarbrück, au nom et comme ayant la garde noble de ses enfans mineurs, s'est présentée à la Chambre, en exécution de la Déclaration du Roy, du dix-septième octobre dernier et publication d'icelle : elle est entrée en ladite Chambre précédée du greffier et du premier huissier. S'étant approchée de monsieur le premier Président, étant à genoux sur un carreau, les mains jointes, lecture faite du mémoire par elle donné, et qui lui a été donné à entendre par Jean-Guillaume Hirtissen, son secrétaire et interprète, — a fait les foy et hommage dus à Sa Majesté, à raison du comté de Saarbruck pour le tout, de Bouckenom et Sarwerden et la Cour de Wibersweiler en partie, appartenances et dépendances, pour le défaut d'investiture prise de sa dite Majesté par le sieur Évêque de Metz, pour jouir du Temporel de son Évêché, duquel ledit Comté, Terres et Seigneuries sont mouvantes.

Promise Foy, loyauté et services à sa dite Majesté, envers et contre tous, et se comporter comme bon et fidèle vassal lige est tenu faire envers son Souverain Seigneur. Auquel foi et serment de fidélité elle a été reconnue, sauf le droit du Roy et l'autrui, et à la charge de donner en la Chambre son Aveu et Denombrement dans quarante jours suivant l'Ordonnance, payer les Droits et Devoirs à Sa Majesté si aucuns sont dus. — Dont a été octroyé Acte.

Fait à Metz en la Chambre Royale, le neuvième jour de janvier mil six cent quatre-vingt-un.

L'aîné des fils de Gustave-Adolphe et d'Éléonore-Claire, Louis-Crato (ou Kraft), né en 1663, devait mourir en 1713. Il servit



La comtesse Éléonore-Claire de Nassau-Sarrebrück.

dans les armées françaises et prit part à la guerre de Hollande, au temps de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697).

Son frère, Charles-Louis, lui succéda de 1713 à 1723. Ces deux princes moururent sans postérité.

La branche des comtes d'Ottweiler s'était éteinte de son côté, en 1728. Restaient les Nassau-Sarrebrück-Usingen ; nous croyons utile d'en donner la généalogie :

Vollrad de Nassau-Sarrebrück, comte de Usingen, † 1688.

Vollrad (1640-1702).

Guillaume-Henri (1702-1718).

Charles, comte de Usingen (1718-1775).

Charles-Guillaume (1775-1803).

Frédéric-Auguste (1803-1816), créé duc en 1806.

Guillaume-Henri II, comte de Sarrebrück (1718-1768).

Louis (1768-1794).

Henri (né en 1768 † 1797)[1].

1. Pour le complément, voir : A. Ruppersberg, *op. cit.*, t. II, p. 214.

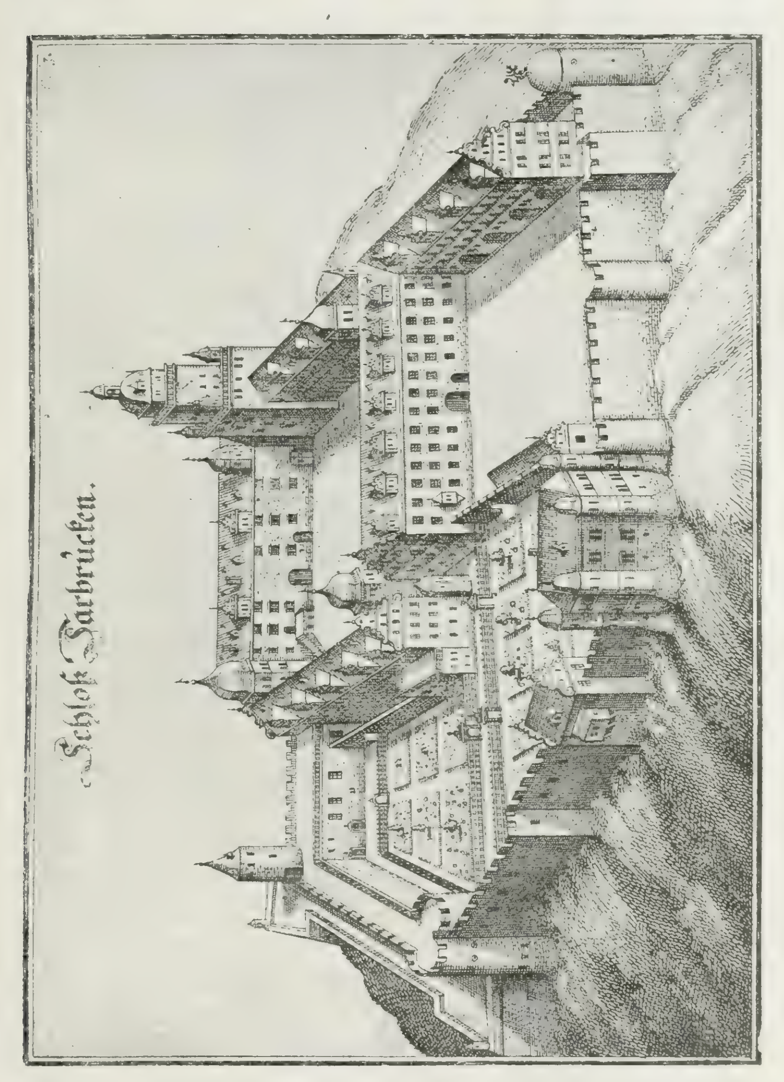
III

LES PRINCES DE NASSAU-SARREBRÜCK AU XVIIIe SIÈCLE.

Pendant de longs siècles, — on l'a vu dans les pages qui précèdent, — les ducs de Lorraine, comme leurs voisins du Luxembourg et de Sarrebrück, possessionnés de provinces dénommées traditionnellement « Terres d'Empire », mais estimant qu'ils avaient à redouter par-dessus tout l'intrusion de l'autorité impériale dans l'exercice de leur souveraineté, se rattachèrent à la France et cherchèrent à Paris un protecteur de leurs droits féodaux. Tout le long du moyen âge, à part quelques exceptions, ils figurent parmi les plus fidèles vassaux de nos rois : ils versent leur sang sur les champs de bataille dans les rangs de la chevalerie française. La guerre de Cent ans nous en offre d'héroïques exemples : c'est Jean l'Aveugle à la bataille de Crécy ; c'est le comte de Sarrebrück à la bataille de Poitiers ; ce sont les ducs de Lorraine dans toutes les occasions, avec un inaltérable dévouement, de génération en génération. Des pensions, des alliances matrimoniales, des commandements dans les armées, de lucratives charges de Cour entretenaient la fidélité de ces princes lorrains qui sont l'avant-garde de cette Monarchie française, à laquelle l'Empereur, malgré son titre de suzerain féodal, est impuissant à barrer la route vers le Rhin.

Cependant, un jour vint où ces féodaux lorrains et rhénans, si chétifs par eux-mêmes, s'aperçurent que la politique constante

de la royauté capétienne visait, dans toute l'étendue de la France, à ruiner et à absorber toutes les maisons féodales. Lors-



Le château de Sarrebrück au XVIII[e] siècle [1].

qu'ils virent succomber, les uns après les autres, tous les grands

1. D'après FRIEDERICH KÖLLNER, *Geschichte des vormal. Nassau-Sarbrück'schen Landes* (1841).

vassaux de la Couronne et disparaître du territoire sans cesse agrandi de la Monarchie unitaire toutes les Souverainetés provinciales, ils prirent peur; ils ne doutèrent plus du sort qui les menaçait, en dépit ou à cause même des flatteries et des avances dont ils étaient l'objet. Ce fut là, en particulier, la cause profonde des échecs répétés de la candidature de nos rois, de Louis XIV comme de François Ier, à l'Empire. Les princes lorrains et rhénans comprirent que l'élection de leur allié et protecteur, le roi de France, mettrait fatalement en péril leur indépendance souveraine, leur existence même. Ils savaient, au contraire, que l'Empereur respecterait leur autonomie et que, même s'il parvenait à exiger les services de la vassalité, il se garderait de porter atteinte à l'existence de leur Maison souveraine, puisque le Saint-Empire romain germanique avait précisément pour fondement essentiel le respect et le maintien du système féodal et sa hiérarchie. Entre deux maux, ils choisissaient le moindre.

Voilà pourquoi les derniers ducs de Lorraine, du temps de Richelieu et de Louis XIV, en dépit d'alliances matrimoniales et d'un long passé purement français, regardent du côté de Vienne, et cherchent à se rattacher à l'Empire. C'était le seul moyen pour eux de sauvegarder cette autonomie précaire à laquelle ils tenaient par-dessus tout et d'éviter l'incorporation de leur duché dans la Monarchie française.

Sous Louis XIV, l'Électeur de Mayence, l'archevêque Philippe de Schönborn rappelle que l'un de ses prédécesseurs, l'électeur Albert s'était prononcé pour Charles-Quint contre François Ier, parce qu'il était sûr que Charles-Quint conserverait à l'Allemagne l'état aristocratique : « Si les princes d'Allemagne, dit-il, tiennent à leur condition présente et à leur liberté, qu'ils se gardent d'un Empire dévolu à un roi de France qui, dans son propre royaume, s'efforce de réduire les Grands sous les lois d'une monarchie absolue et qui tenterait les mêmes procédés contre les princes d'Allemagne[1]. »

Mais l'évolution sociale, les événements et l'entraînement gé-

1. Cité par AUERBACH, *La France et le Saint-Empire*, Introd., p. XXI

néral furent plus forts que leur calcul, et un jour vint où les ducs de Lorraine eux-mêmes durent se résigner à l'anéantissement politique; le mariage de Marie Leczinska avec Louis XV consomma leur ruine, accomplie déjà dans l'esprit public depuis le traité de Westphalie.

Les comtes de Sarrebrück, moins puissants que les ducs de Lorraine, les avaient précédés dans cette voie fatale et nécessaire. Au temps de la guerre de Trente ans, ils en avaient déjà pris leur parti. Mazarin, Louvois et Louis XIV achevèrent d'en faire des princes français ou serviteurs de la France, installés à la lisière de notre frontière. La Chambre de Réunion du Parlement de Metz, en prononçant, au nom de la vérité historique et du droit féodal, que Sarrebrück était un fief dépendant de l'évêché de Metz, leur fit comprendre que les « libertés allemandes » proclamées aux traités de Westphalie n'étaient pas pour eux et ne les concernaient point.

Le traité de Ryswick (1697) qui suivit les huit années de guerre de la Ligue d'Augsbourg, parut les sauver. Louis XIV, épuisé par les revers ou des victoires trop chèrement achetées, offrit la paix à l'Europe conjurée contre lui. Il rendit ses conquêtes nouvelles dans les Pays-Bas et la cis-Rhénanie, à l'exception de Landau, de Sarrelouis et de Longwy qui restèrent à la France. Ce fut une dure épreuve : Sarrebrück et toutes les autres annexions prononcées, seize ans auparavant, par la Chambre de Réunion du Parlement de Metz furent abandonnées, ainsi que le château de Hombourg et tout le duché de Lorraine; le duché de Deux-Ponts fut rendu au roi de Suède, Charles XII.

Cependant, telle était la puissance d'attraction exercée par la royauté sur cette région de la Sarre qu'on appelait la Lorraine allemande, que les comtes de Sarrebrück ne cessèrent point, après le traité de Ryswick, comme auparavant, et même après le traité d'Utrecht (1713) qui ne fit qu'aggraver l'humiliation du vieux Roi, de se rattacher à la France et de combattre à son service durant tout le XVIIIe siècle. Le duché de Lorraine lui-même s'assimilait de plus en plus à la France, en dépit des traités; son annexion définitive fut décidée diplomatiquement par le traité de Vienne du 3 octobre 1735.

Les comtes de Sarrebrück se trouvaient ainsi entraînés dans l'orbite de la France, à la fois par leur dépendance féodale vis-à-vis des évêques de Metz, par des nécessités de voisinage et l'affinité des populations, au fur et à mesure que se développaient les relations économiques : ils acceptèrent leur sort sans arrière-pensée.

Le prince Guillaume-Henri de Nassau, comte de Sarrebrück, qui naquit en 1718, passa une partie de sa vie à Paris ou dans les armées françaises, et il s'attira les bonnes grâces de Louis XV qui, en 1737, lui donna le régiment d'infanterie appelé le régiment de la Marine ; il eut aussi à la même époque le commandement du régiment Royal-Allemand, qu'il avait levé dans le pays rhénan.

Dans la guerre de la Succession d'Autriche, tandis que le maréchal de Noailles opérait sur le Rhin contre les Impériaux et les Anglais, en 1743, le prince Guillaume-Henri demanda à servir dans l'armée qui combattait. Il insista pour y être admis, à la fois auprès du maréchal et auprès de M. d'Argenson, ministre de la Guerre. Le 18 juin 1743, le maréchal de Noailles écrit, de Diepurg, à d'Argenson : « Monsieur le Prince de Nassau-Sarrebrück vous a écrit, Monsieur, pour vous prier de lui faire accorder par le Roi la permission de venir servir dans cette armée comme volontaire. Son zèle ne peut être que loué, et je crois que vous voudrez bien lui procurer cette grâce. Il m'a écrit aussi pour me prier de me joindre à lui afin de l'obtenir[1]. »

Le prince Guillaume-Henri devint maréchal de camp en 1744, lieutenant-général le 1er janvier 1748, et fut nommé, en 1754, grand-croix du Mérite militaire, lors de la première promotion de cet Ordre que Louis XV créa pour récompenser ses sujets protestants et leur tenir lieu de la Croix de Saint-Louis qui ne pouvait être donnée qu'à des catholiques.

A partir de 1767, le Roi lui octroya, en surplus des appointements de ses services durant les guerres précédentes, une subvention annuelle de 100.000 livres pour l'entretien de ses régi-

1. *Campagne de M. le maréchal de Noailles en Allemagne en MDCCXLIII*, t. I, p. 216.

P. 144-145



Le comte Louis de Nassau-Sarrebrück (1768-1794).

ments. La femme de Guillaume-Henri, la princesse Sophie de Sarrebrück, personne très éclairée et de physionomie agréable, visait au bel esprit ; c'est à elle que Diderot, en 1758, dédia sa comédie, *le Père de famille ;* elle devait émigrer, à la Révolution, et mourir en exil, à Aschaffenbourg, en 1795 [1].

A l'époque du prince Guillaume-Henri, il y eut, par suite de l'annexion du duché de Lorraine, de nombreuses modifications de frontières dans la région de la Sarre. En 1766, des arrangements sont conclus dans ce but entre le roi de France et les princes de Nassau-Sarrebrück et de Nassau-Weilbourg ; ils con-

1. Un cousin des Nassau-Sarrebrück, le prince de Nassau-Siegen, vivait aussi à Paris. Le hasard a fait tomber aux mains d'un de mes amis qui a bien voulu me le communiquer, le bail d'abonnement de ce prince au Théâtre italien, pour l'année 1773-1774. En voici le texte :

COMÉDIE-ITALIENNE.

Bail, année 1773 à 1774. n° 7. *Côté de la Seine, aux secondes.*

MONSEIGNEUR LE PRINCE DE NASSAU.

Nous, soussignés, Jean-Baptiste Dehesse, pensionnaire du Roi, et Jean-Baptiste Linguet, Caissier de la Comédie-Italienne, chargés par Messieurs les Comédiens et Comédiennes, du détail des Loges louées à l'année, reconnaissons avoir loué à Monseigneur le Prince de Nassau le quart de la Loge 187 aux secondes, côté de la Seine, pour en jouir seulement les jours desnommés en l'etat qui lui en a été remis, signé des parties contractantes dont copie est annexée au présent bail pour une année, à commencer le premier janvier de la présente année et à finir le trente-un décembre mil sept cent soixante treize, moyennant la somme de *mille livres* par année pour le dit quart, à raison de *quatre mille livres* pour la ditte loge entière, la ditte somme de *mille livres* payable d'avance en un seul payement, que Monseigneur le Prince de Nasseau promet et s'oblige de payer aux dits Sieurs comédiens sur les quittances des Sieurs Dehesse et Linguet, ou aux Porteurs des Présentes ; et ainsi continuer d'année en année jusqu'à la fin du présent bail, et toujours d'avance, d'année en année, si le présent bail est continué ; est expressément convenu que faute de payement exact desdits loyers, et par avance, à l'ouverture de chaque année le présent bail sera et demeurera nul et résolu de plein droit, si bon semble aux dits sieurs Comédiens, et ce, sans qu'il soit besoin d'observer aucune formalité de justice contre Monseigneur le Prince de Nassau qui reconnaît que sans cette condition, le bail ne lui aurait été passé ; de même que ladite loge et droit du présent bail, ne pourra être cédé à qui que ce soit, sans le consentement par écrit desdits Sieurs comédiens. De plus, il est convenu que ladite loge ne pourra être occupée que par quatre personnes et ce, seulement les jours desnommés au susdit état qui lui en a été remis ; qu'elles ne pourront aussi se placer ailleurs dans notre salle, sans payer le prix des premières places ; que ladite loge ne sera ouverte en son absence, qu'aux personnes porteurs de son billet et de la clef de ladite loge ; et d'accord sur les conventions cidessus énoncées, nous avons, sur nos signatures privées, fait double entre nous le présent Bail.

A Paris, ce premier janvier mil sept cent soixante treize.

Le Prince de Nassau-Siegen.

cernèrent notamment l'abbaye de Wadgasse, qui passa à la France ainsi qu'une partie du comté de Sarwerden. D'autres conventions amiables furent signées aussi entre le Roi et l'archevêque Électeur de Trèves en 1768 et en 1778 : à partir de cette époque, le cours de la Sarre, en aval de Vaudrevange, fut la frontière. Des échanges furent également conclus entre le Roi et le duc de Deux-Ponts en 1783 et en 1786[1]. Chaque jour, la France fait un pas de plus dans la reprise des rives de la Sarre et de la Blise. Au delà de cette région où la ligne-frontière se précise mieux à chaque traité, ce sont de petits États, en marge mais dans l'orbite de la Monarchie française ; des princes allemands, laïques ou ecclésiastiques, pensionnés par la France, sous le Protectorat du Roi, et qui, pour la plupart, ne quittent guère les camps français ou les antichambres de Versailles. Ainsi, la France poursuit pied à pied, sans bruit et par des moyens légaux, sa marche vers ses frontières naturelles et historiques, comme la mer que des travaux d'ingénieur ont réussi à refouler, mais qui, sans cesse et heure par heure, à chaque poussée de ses flots patients mais éternels, tend à reprendre la place que la Providence lui a assignée.

D'éducation et de sentiments français, le comte Louis de Sarrebrück (1768-1794), fils de Guillaume-Henri, partageait sa vie entre le métier des armes, ses séjours dans son château de Sarrebrück et Paris qu'il affectionnait. En 1779, il y acheta une maison à son ami et camarade des camps, le comte de Balincourt. D'après son portrait, c'était une espèce de personnage en baudruche, majestueux et replet, rasé, ciré, poudré, passé au fer et à la pommade, la tête en forme d'abricot, fier comme un paon de son uniforme français : au demeurant, bon homme et grand seigneur. La lettre fort gracieuse qu'il écrit au comte de Balincourt pour le remercier de lui vendre sa maison à trop bon marché en lui faisant un « prix d'ami », mérite d'être publiée. Par la délicatesse des sentiments qu'elle exprime et la distinction bien française de la forme, on jugera aisément qu'elle est écrite par un Français de cœur et d'éducation. Le comte de

1. *Travaux du Comité d'Études*, t. I, pp. 37, 54 et 84.

Balincourt se trouvait à cette date aux eaux de Forges, en Normandie[1].

Saarbrück, le 2 juillet 1779.

J'ay bien du guignon, mon cher Comte. Je reçois votre lettre ce matin, je pars cette nuit pour Paris, et j'ay le malheur de vous y manquer, n'y restant que peu de jours. Je vais profiter de votre permission pour voir votre hôtel : je ne vous prends pas au mot pour le prix, car vous avez oublié un 0, en me marquant le prix de trente mille francs tout meublé. Que je serai aise de pouvoir habiter un endroit créé par le meilleur de mes amis ! Il n'y a rien que je ne fasse pour traiter avec luy, mais sous la condition expresse de l'y voir souvent.

Tout ce que vous me dites d'honnête, cher amy, me flatte infiniment. Je vous prie de me mettre à même de vous témoigner ma tendre amitié. Je me mets aux pieds de votre charmante moitié. Je désire qu'elle et vous jouissiez du succès désiré des eaux et de tout le bonheur que vous souhaitez.

Votre tendre amy,

Le P. DE NASSAU-SAARBRÜCK.

Le prince Louis s'apprêtait alors à faire épouser à son fils Henri, une Française, la fille du prince de Montbarey, et l'impatience singulière qu'il manifesta de voir cette union accomplie, semble indiquer qu'il comptait par là, entrer plus avant dans les bonnes grâces de la Cour.

Le mariage eut lieu au mois d'octobre 1779. La baronne d'Oberkirch, qui y assista, en a laissé un récit célèbre et plaisant qui met en action et nous fait saisir sur le vif les mœurs féodales, prolongées dans certains milieux jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[2].

Le prince Alexandre de Montbarey, né à Besançon en 1732, servit longtemps dans l'armée du maréchal de Broglie ; il fut successivement colonel des Suisses de la maison de Monsieur, frère de Louis XVI, membre du grand Conseil de la guerre en 1776 et ministre de 1777 à 1780. Sa fille, Maximilienne de

1. Charles-Louis Testu, comte de Balincourt (1729-1786), maréchal de camps et armées du Roi. Celui-ci venait d'épouser en secondes noces, en 1778, Mlle de Bernard de Champigny.

2. Baronne d'OBERKIRCH, *Mémoires*, chap. VI. Cf. *Die Heirat der Erbprinzen*, dans les *Mitteilungen des historiches Vereins für die Saargegend*, Heft VII (1900), pp. 237 et suiv.

Montbarey, avait dix-huit ans, mais son fiancé, le prince Henri de Sarrebrück, né en 1768, n'en avait pas tout à fait douze, le jour de leur mariage.

On convoqua pour la cérémonie qui fut une grande solennité, au château de Reichsofen, près de Haguenau, des membres de familles souveraines et toute la noblesse de Lorraine, d'Alsace et de Franche-Comté. La jeune mariée était charmante, gracieuse, sémillante, le sourire aux lèvres, parée des plus riches atours. Elle sortait du couvent ; elle avait été élevée à l'Abbaye-au-Bois avec les filles de la haute noblesse française, et, disent les Mémoires du temps, elle excellait avec Mlle de la Roche-Aymon, à « accommoder avec soin les piles de serviettes et de draps dans les armoires ». Les fêtes du mariage durerent trois jours.

Il se fit au mois d'octobre de cette année (1779), raconte la baronne d'Oberkirch, un mariage dont tout le monde se crut le droit de causer. Le prince de Nassau-Sarrebrück fit épouser à son fils, âgé de douze ans, mademoiselle de Montbarey, qui en avait dix-huit. On s'étonne de ce mariage, non parce qu'il était protestant et elle catholique, ces unions mixtes étant très fréquentes dans ce pays-ci, mais à cause de l'âge du prince. La jeune personne retourna du reste auprès de ses parents aussitôt la cérémonie faite, et elle y restera jusqu'à ce que son mari puisse l'être réellement. Mademoiselle de Montbarey est la fille de l'ancien ministre de la Guerre. Il avait été choisi par le comte de Saint-Germain, Franc-comtois comme lui, pour adjoint à ce même ministère dans lequel il devait lui succéder. Comme il est fort adroit, il a tiré un excellent parti de sa position : il s'est fait créer prince du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre et grand bailli de Haguenau... C'était un fort grand mariage que celui du prince de Nassau-Sarrebrück avec mademoiselle de Montbarey...

On célébra de toutes les manières les jeunes époux. Voici des vers adressés à la princesse par un poète des salons : on les répandit avec profusion pendant les fêtes du mariage :

Vous partez, vous allez loin de votre patrie
Passer des tendres mains d'une mère chérie,
Dans les avides bras d'un époux enchanté,
Déposant un fardeau si cher, si regretté,
L'un l'arrosera de larmes,
L'autre, possesseur de vos charmes,
Sera de plaisir transporté...



Le comte Henri de Nassau-Sarrebrück (1768-1797).

Ces vers sont assez plats, mais je les cite parce qu'ils nous amusèrent. Il faut songer que cet époux *enchanté*, *transporté de plaisir*, *possesseur de ces charmes*, était un bambin de douze ans, qui pleurait du matin au soir, furieux d'être l'objet de la curiosité de tous, fuyant sa femme, la repoussant même avec une brusquerie d'enfant mal élevé, et n'ayant aucune envie de réclamer des droits qu'il ne comprenait pas... Le marié ne voulut pas danser avec sa femme, au bal ; il fallut lui promettre le fouet s'il continuait de crier comme une chouette, et lui donner au contraire un déluge d'avelines, de pistaches, de dragées de toutes sortes, pour qu'il consentit à lui donner la main, au menuet. Il montrait une grande sympathie pour la petite Louise de Dietrich, jolie enfant, plus jeune encore que lui et il retournait auprès d'elle aussitôt qu'il parvenait à s'échapper. C'était là cet époux, dont les *avides bras* s'ouvraient pour la jeune princesse. Je ne puis dire combien nous avons ri de ces exagérations et de la figure de ce petit bonhomme.

Mon frère avait entrepris de le consoler et il lui montra des gravures dans un grand livre ; il s'y trouva une procession et une noce de je ne sais qui. Lorsqu'il aperçut ce mot : *les Noces*, il referma vite la page et dit à mon frère : « Otez-moi cela, monsieur ; les noces ! je n'ai que faire de les voir, c'est trop ennuyeux, et tenez, ajouta-t-il, en montrant une grande figure, voilà qui ressemble à mademoiselle de Montbarey[1]. »

Le prince Henri ne put jamais surmonter cette aversion qu'il éprouva pour sa femme, dès le scandale de son mariage. Ils firent mauvais ménage, ne cohabitèrent pas ensemble, à Sarrebrück, et n'eurent point d'enfants. En 1787, le prince Henri finit par vivre avec sa maîtresse, Catherine Kess, fille d'un gardeur d'oies, de Feching. Il l'éleva au rang de baronne d'Ottweiler et il en eut plusieurs enfants. Après sa mort, en 1797, cette femme engagea un long procès contre les autres membres de la famille de Sarrebrück, pour revendiquer des meubles et des biens qu'elle prétendait lui revenir : elle les fit enrager pendant trente ans, puis elle mourut à Mannheim, le 11 décembre 1829, à l'âge de soixante-douze ans.

1. Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, chap. vi.

IV

LES PRINCES DE NASSAU-SARREBRÜCK AU SERVICE DE LA FRANCE.

Dès le temps de la guerre de Trente ans, la France, nous l'avons vu, avait pris, en fait, sous son protectorat, les souverainetés laïques ou ecclésiastiques de la rive gauche du Rhin; les traités de Westphalie et la création de la Ligue du Rhin avaient consacré ce nouvel état de choses qui nous réservait, dans tout le pays cis-rhénan, la faculté d'y recruter des armées comme en Suisse, d'y tenir garnison en cas de guerre, d'avoir libre accès, par des routes déterminées, aux forteresses qui bordaient le grand fleuve et de les occuper militairement. Les trois souverainetés ecclésiastiques de Trèves, Mayence et Cologne étaient dans une condition « presque d'enclaves de la France, qui les condamnait à servir régulièrement de routes militaires et, en quelque sorte, de têtes de pont à toutes les marches de nos armées au delà du fleuve. Aussi, au moindre bruit d'une prise d'armes, soit à Strasbourg, soit à Metz, chacun des roitelets qui les gouvernaient tremblait-il sur son trône en miniature, et la profession sacerdotale leur permettait, à tous, de céder d'avance, sans manquer au point d'honneur, à la moindre apparence de force[1] ».

Quant aux « roitelets » laïques, résignés à leur sort, ils pre-

1. Le duc de Broglie, *Frédéric II et Marie-Thérèse*, t. I, p. 279.

naient du service dans nos armées et levaient des régiments pour la France. C'est ainsi qu'aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, les princes de Nassau-Sarrebrück recrutèrent et commandèrent jusqu'à quatre régiments d'infanterie et de cavalerie qui furent au service de France et prirent une part active à toutes nos guerres : en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Italie, en Espagne.

De 1635 à 1641, le comte Guillaume de Nassau-Sarrebrück eut un régiment d'infanterie à la solde du Roi : il devint, à partir de 1654, colonel du régiment d'Alsace[1]. Ce régiment eut plus tard pour colonels, de père en fils, les princes de Birkenfeld, comtes de Deux-Ponts, de la famille de Bavière. A la fin du XVII[e] siècle, c'était Chrétien III de Bavière, prince de Birkenfeld[2]. En août 1695, au mémorable siège de Barcelone, le régiment d'Alsace, son colonel en tête, monta le premier à l'assaut et se couvrit de gloire. Le chef de l'armée, le duc de Vendôme, témoin de cet héroïsme, voulut faire éloigner le prince de Birkenfeld de la tranchée : celui-ci refusa : « Je tiens d'autant plus à rester à mon poste, dit-il, que la brèche est défendue par les Allemands impériaux, commandés par mon cousin de Darmstadt ; je veux leur montrer que les Allemands de France savent faire leur devoir[3]. »

Les régiments des princes de Nassau-Sarrebrück furent les suivants :

1° Le régiment de *Nassau-Sarrebrück-cavalerie* (cavalerie lourde), qui porta ce nom de 1744 à 1758 et devint, à partir du 17 mars 1758 jusqu'au 21 décembre 1762, le régiment de *Nassau-Ousigne* (*Usingen*).

2° Le régiment des *Volontaires de Nassau-Sarrebrück*, créé en 1756, qui prit, le 7 avril 1758, le nom de *Volontaires royaux de Nassau-Sarrebrück*, puis, du 14 juin 1758 au 25 mars 1776, le nom de *Royal-Nassau* de cavalerie légère allemande. Comme l'uniforme de ce régiment était à peu près semblable à celui des hussards, on l'appelle ordinairement le régiment des *Nassau-*

1. Eugène Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de la France*, t. I, p. 139.
2. Né le 7 novembre 1674, colonel du régiment d'Alsace en 1695, maréchal de camp en 1702, lieutenant-général en 1703 ; mort le 3 février 1735.
3. Fieffé, t. I, p. 240.

Hussards, quoique cette dénomination ne soit pas employée officiellement. Plus tard, le prince Louis (1768-1794) en forma le régiment de *Nassau-Sarrebrück-cavalerie légère*, depuis le 8 juillet 1779 jusqu'au 17 mars 1788.

3° Le régiment de *Nassau-Sarrebrück-infanterie*, connu sous ce nom, de 1745 à 1758; appelé *Nassau-infanterie*, de 1758 à 1791; il devint le 96[bis] de ligne (en 1793).

4° Le régiment de *Nassau-Ousigne (Usingen)-infanterie*, de 1754 à 1758; il fut fondu dans le Nassau-Sarrebrück, le 28 mars 1758 et s'appela simplement, à partir de cette date, le régiment de Nassau.

Les fastes de chacun de ces corps de troupes touchent à l'histoire de toutes les campagnes de guerre des règnes de Louis XV et de Louis XVI. Dans le régiment des Volontaires de Nassau on relève, parmi les officiers, le nom du comte Sigismond de Wurmser, d'origine alsacienne, cousin de la baronne d'Oberkirch. Après avoir été capitaine de cavalerie au Royal-Allemand, il fut lieutenant-colonel au Royal-Nassau (Volontaires de Nassau), dans lequel il s'engagea lors de la formation de ce régiment par le comte de Sarrebrück, en 1756. Il fut blessé dans les rangs de l'armée française, à Rosbach, le 5 novembre 1757. Plus tard, Wurmser, vrai type de *condottiere* attardé du XVI[e] siècle, passa au service de l'empereur Joseph II, avec le grade de lieutenant-général et combattit contre la France. Un jour, — c'était le 24 prairial, an II, — un certain maréchal des logis, du nom de Nicolas Besançon, né à Bouquenom (Sarre-Union) chargea, à lui tout seul, un escadron de 200 hussards autrichiens qui accompagnait Wurmser. Il se fit jour, en sabrant, jusqu'au général. Wurmser n'échappa à la mort qu'en se laissant glisser de son cheval et en s'enfonçant dans un marécage où Besançon ne put l'atteindre. Wurmser emporta les lignes de Wissembourg sur Custine, en 1792; mais il fut complètement battu par Bonaparte, en Italie, en 1796. Il mourut l'année suivante.

Le régiment de Nassau-Sarrebrück-infanterie se trouvait en garnison à Metz en 1789. Lors de la prise de la Bastille, il fut appelé à Paris pour contenir l'effervescence de la capitale. A Versailles, il eut une collision avec le peuple et dut se retirer en

perdant tous ses bagages. Les esprits étaient de plus en plus échauffés.

En 1790, une querelle éclata à Listrof, près Sarrelouis, entre des soldats du régiment de Nassau et du régiment d'Aquitaine; il y eut un tué et une quarantaine de blessés. A la suite de cette échauffourée où les arsenaux furent pillés, le régiment de Nassau fut envoyé à Thionville et on lui fit quitter son nom de Nassau pour lui donner le n° 96[bis], dans l'Infanterie. Il y avait parmi les officiers de ce régiment de Nassau : Bouchotte, qui fut ministre de la Guerre; les deux frères Grenier, de Sarrelouis, qui devinrent généraux; le comte de Hamilton; J.-F. Krieg; Reneauld qui était porte-drapeau et devint général et maire de Sarrelouis; le conventionnel Henri de Rewbell, qui commandait le régiment à Valmy, le 19 septembre 1792; de Salverte, alors lieutenant; Neuwinger; Schauenbourg qui, en juin 1790, réprima des troubles à Sarrelouis et fut commandant en chef de l'armée de la Moselle, en 1793; plusieurs autres officiers du même régiment s'illustrèrent egalement par la suite, dans les guerres de la République et de l'Empire.

On sait qu'en 1792, par suite des événements politiques, les régiments allemands au service de la France, se révoltèrent et désertèrent en masse. Parmi les officiers et les soldats, les uns voulurent demeurer fidèles à la Royauté et à leur serment, les autres se jetèrent à corps perdu dans la Révolution. Nous n'avons point à raconter ici les tragiques événements dont Metz, Nancy, Sarrebrück, Sarrelouis, Thionville furent le théâtre ensanglanté. Rappelons seulement un épisode de l'histoire du Royal-Allemand qui, à l'époque de la Révolution, avait pour colonel le comte Jean-Michel-François de Mandel[1]. Cet officier avait d'abord servi comme capitaine au fameux régiment des Hussards-Chamborand, puis de 1779 à 1786, avec le grade de major, dans un des régiments de Nassau-Sarrebrück. Comme colonel du Royal-Allemand, il tenait garnison à Stenay, lors de la fuite du roi Louis XVI jusqu'à Varennes. Le comte de Bouillé qui accompagnait le Roi, envoya au colonel du Royal-Allemand

1. Né à Fort-Louis du Rhin, en 1749, fils d'un officier de la garnison, et frère d'autres officiers au service de la France.

l'ordre de venir le rejoindre avec son régiment. L'ordre fut même réitéré sans que Mandel se mît en mouvement. Cette négligence ou ce mauvais vouloir causa la perte du Roi. Plus tard, en 1793, Mandel ayant été inquiété à titre de noble, ses officiers et soldats le défendirent et le réclamèrent « comme un patriote et un fidèle serviteur de la Nation, qui a prévenu un grand malheur, en retardant de tout son pouvoir le départ du régiment de Stenay ». Mandel ayant quitté l'armée de bonne heure, fixa sa résidence à Sarrebrück. De 1800 à 1804, nous le trouvons maire de Sarrebrück où il possédait, *Ludwigsplatz* ou Place du Château, l'immeuble qui allait bientôt devenir la maison Stumm.

C'est la Révolution qui jeta dans les rangs des ennemis de la France tous les princes possessionnés dans le pays de la Sarre. Comment eût-il pu en être autrement, puisque toutes les autres provinces françaises comptaient elles-mêmes, par milliers, des émigrés ? Le prince Louis de Nassau-Sarrebrück, dépossédé, dépouillé de tous ses biens, obligé de fuir, passa à l'ennemi et se réfugia à Mannheim. Paralyse, il se faisait soigner par un médecin français appelé Olivier de Saint-Léger. Il mourut en exil, à Aschaffenbourg, en 1794.

Son fils Henri, marié comme nous l'avons vu, à la fille du prince de Montbarey, suivit son père, chassé par la Révolution. Il mourut lui-même en exil, d'une chute de cheval, à l'âge de 29 ans, le 27 avril 1797, au château de Cadolsburg, près Bayreuth, en Bavière. Son ami, le prince de Solms qui l'accompagnait, annonça par une estafette son décès à son cousin, le prince Charles-Guillaume de Nassau-Sarrebrück-Usingen qui était alors réfugié à Hanau. Il informa en même temps de la catastrophe un autre cousin du défunt, le prince de Nassau-Sarrebrück-Weilbourg qui s'était fixé aussi en Bavière[1].

Le prince Henri étant décédé sans enfant légitime, en lui s'éteignit, en 1797, la branche des comtes de Nassau-Sarrebrück. Sur son portrait il fait figure de dégénéré. Le titre de comte de Sarrebrück passa à la branche des comtes de Nassau-Sarre-

1. Ces lettres sont publiées dans les *Mitteilungen des hist. Vereins für die Saargegend*, Heft VII (1900), pp. 343 et suiv.

brück-Usingen. Ce qui restait du château de Sarrebrück fut légué par le prince Henri, ainsi que la prison, à son régisseur, M. de Crolbois de Seewald, qu'il qualifie ainsi dans son testament : « mon Conseiller intime, Envoyé, Commissaire plénipotentiaire du commerce et des limites ». Il lui lègue son palais « comme un faible et juste dédommagement des pertes considérables que mondit M. de Crolbois de Seewald a faites, par suite de son dévouement et de ses services pour moi, pour ma Maison et pour mon pays [1] ».

Le château des comtes de Sarrebrück, rebâti, est aujourd'hui le Bureau central des mines de l'État prussien.

1. Horstmann, *Die Franzosen in Saarbrücken*, I, III (Saarbrücken, 1890).

CHAPITRE V

LE PAYS DE LA SARRE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

SOMMAIRE

I. *La Révolution à Sarrelouis et à Sarrebrück.* — La frontière de la France, dans le pays de la Sarre, avant la Révolution. — Doléances des Sarrelouisiens en 1774. — Accueil favorable fait par les penseurs allemands à la Révolution. — L'armée française acclamée à Sarrebrück. — Pillage de l'abbaye de Wadgasse. — Adhésion des communes de la rive droite de la Sarre à la République française. — Les Conventionnels en mission à Sarrelouis et à Sarrebrück. — Symptômes de mécontentement et menaces d'insurrection.

II. *Les princes possessionnés dans la région de la Sarre.* — Le prince de Nassau-Sarrebrück et la comtesse de La Leyen. — Les suspects de Sarrebrück emprisonnés à Metz. — Le rapport des citoyens Purnot et Rolland.

III. *Sous le Directoire et le Consulat.* — Les départements rhénans. — La loi de la conscription militaire dans ces départements. — Attachement sincère des Sarrebrückois et des Sarrelouisiens à la France. — Développement industriel de Sarrebrück.

IV. *Sarrebrück et les ducs de Nassau sous le premier Empire.* — Popularité de Napoléon dans le pays de la Sarre. — Le traité de Presbourg, en 1806, met fin au Saint-Empire romain germanique. — Napoléon, protecteur de la Confédération du Rhin. — Séjours et passages de Napoléon à Sarrebrück. — Protestations de fidélité des Sarrebrückois à Napoléon, après sa défaite de Leipzig, en 1813.

I

LA RÉVOLUTION A SARRELOUIS ET A SARREBRUCK.

Au moment où éclata la Révolution, la frontière politique de la France englobait Thionville, Sierck, Fremerstrof, Relling,

Sarrelouis et Vaudrevange, Sarreguemines, Bitche, Landau; elle laissait hors de nos limites territoriales, dans diverses Souverainetés qui faisaient partie des « Terres d'Empire », Luxembourg, Merzig, Sarrebrück, Bliescastel, Deux-Ponts. Mais cette ligne frontière qui avait subi et qu'on savait susceptible encore d'incessantes modifications, n'avait rien de la rigidité que nous serions tentés de lui attribuer aujourd'hui. Certaines « Souverainetés », qui restaient hors de France, étaient astreintes à des servitudes, telles par exemple, le comté de Sarrebrück à travers lequel les armées françaises avaient conservé un droit de passage, au moins dans des circonstances déterminées. Il y avait des enclaves comme Puttelange, au nord-ouest de Sarrebrück, et Landau, forteresse à laquelle nous ne pouvions accéder qu'en traversant une portion du Palatinat : des espèces d'excroissances lointaines et géographiquement singulières, comme l'abbaye de Tholey et le canton de Schaumbourg.

Ces « témoins » de l'ancien état de choses féodal avaient été maintenus dans un but politique autant que par une tradition conforme aux vœux et aux habitudes des populations : c'étaient des jalons indicateurs de notre expansion vers le Rhin, implacable et naturelle comme la direction des rivières et des montagnes. Au point de vue moral et social, la frontière était encore moins hermétiquement close. Elle se ressentait de ses oscillations, de l'état politique mal défini dans lequel végétaient les Électorats ecclésiastiques si vétustes et les villes rhénanes si impatientes de liberté et de progrès; elle subissait, sans que personne en eût la conscience raisonnée, les effets de l'affinité de race, de mœurs et de coutumes des populations et des rapports quotidiens qu'elles n'avaient jamais cessé d'entretenir les unes avec les autres. Au delà comme en deçà de cette ligne factice qui coupait en deux l'ancienne Lotharingie, les regards et les aspirations du monde qui pense, ceux de l'industrie et du commerce, étaient tournés du côté de la France, nullement du côté de Vienne, de Francfort, de Munich ou de Berlin : c'est Paris qui, depuis Louis XIV, était la vraie capitale, le soleil d'attraction, le point de mire, le grand moteur de la civilisation.

Tout ce pays rhénan, qu'il fût de langue française ou de langue

allemande, subissait plus que jamais l'ascendant de la France : les princes féodaux, toute la noblesse et la bourgeoisie des villes étaient attirés par les faveurs du Roi, le luxe de la Cour, les littérateurs, les beaux esprits, les philosophes dont toutes les classes dirigeantes s'engouaient avec frénésie. La Révolution allait donc trouver tout le long du Rhin des populations sympathiques autant que des penseurs ou des politiques théoriquement préparés à lui faire un favorable accueil.

On a vu plus haut quelle avait été la déception des Sarrelouisiens à la suite du traité de Ryswick, les plaintes qu'ils avaient adressées au Roi pour qu'on les aidât à sortir de l'état de stagnation économique dans lequel leur ville languissait, par suite de sa position géographique, en grand'garde militaire, sur une frontière qui, incomplètement stabilisée, gardait dans le sentiment de tous, un caractère provisoire. Malgré les mesures prises par le pouvoir central, cette situation s'était prolongée.

Aux causes que nous avons indiquées, s'en ajoutent d'autres plus générales, qui tenaient à l'état social des pays rhénans et de toute la France elle-même, à la fin de l'ancien régime. Les doléances qui suivent, rédigées dès 1774, par les officiers municipaux de Sarrelouis, peuvent contribuer à expliquer pour quels motifs la Révolution française fut si bien accueillie par les populations cis-rhénanes et par les habitants de notre petite cité lorraine en particulier.

L'extrême misère qui règne généralement dans toutes les classes des habitants, provient du défaut de commerce et de manufactures et aussi de l'aridité du sol qui n'est que du sable et ne produit que du seigle et des pommes de terre, et encore en petite quantité et à force d'engrais. Presque toutes les terres des environs, même de la banlieue de la ville, sont possédées par des Abbayes et des Seigneurs particuliers qui, outre le cens et les dîmes qu'ils perçoivent sur le peu de terres qui restent aux particuliers, prélèvent encore le tiers-denier à chaque mutation de propriété. Tout cela épuise les habitants de cette ville, au point que sur 7 à 800 familles il n'y en a pas 200 qui vivent aisément, les autres sont toutes des familles de manœuvres et de journaliers, dont les établissements ne sont que momentanés ; ils ne peuvent subsister que par la garnison, les travaux des fortifications et l'entretien des bâtiments du Roy.

L'autre inconvénient qui est une conséquence du premier, c'est de laisser toutes les filles sans établissement, ce qui donne lieu à beaucoup de

désordres et de libertinage. Les garçons des familles honnêtes prennent le parti d'entrer dans les Ordres religieux pour assurer leur subsistance, d'autres entrent dans les troupes. Ils y en a actuellement 37 chez les Récollets, 27 chez les Capucins et 12 chez les Augustins qui ont des maisons dans la ville et aux portes, sans compter ceux qui sont répandus dans les autres Ordres religieux. Peu sont prêtres séculiers par le défaut de moyens et l'incertitude où ils sont d'être placés, toutes les cures du pays étant remplies par des religieux Prémontrés ou Bernardins. De là, résulte une nouvelle charge pour les familles, au lieu des secours qu'elles pourraient tirer de ces jeunes gens s'ils prenaient tout autre établissement.

Fait et arrêté par les officiers municipaux à Sarrelouis, le 2 novembre 1774.

Un tel état social, de pareils abus et bien d'autres appelaient des réformes profondes, énergiques et rapides : comme toujours en de semblables crises sociales, les Pouvoirs publics, enlisés dans la routine et le respect des « droits acquis », au lieu de diriger le mouvement, se laissèrent déborder : à la place de réformes, ont eut la Révolution.

Bien qu'elle eut éclaté comme un volcan, la Révolution parut, dans son principe et ses commencements, une Renaissance non seulement pour la France et les provinces cis-rhénanes mais pour l'humanité tout entière, si bien qu'un Allemand, saxon d'origine, « le grave et religieux » Klopstock s'écrie, dans son lyrisme : « O Francs, pardonnez-moi si naguère j'ai voulu détourner mes concitoyens de vos exemples que je leur conseille aujourd'hui !... La France orne son front de la plus belle des couronnes civiques ! »

Schubart, Wieland, Schiller, Gœthe, George Forster partagent le même enthousiasme pour la Révolution française. Citadins et paysans, marchands et laboureurs, bourgeois, poètes, philosophes, politiques, savants, pas un, dans le pays rhénan, qui n'applaudisse à l'émancipation sociale, et ne salue l'aurore de la liberté.

« Qui niera, dit Gœthe, que son âme soit devenue plus haute ; que son cœur, plus libre, ait battu d'une émotion plus pure, lorsque se leva sur nous la première aube du jour nouveau, lorsqu'on entendit parler des droits de l'homme, oui, des droits

communs à tous, et de la liberté qui exalte les mortels et de l'égalité qui les fait nobles ? Chacun, à dater de cette heure, espéra vivre enfin de sa vie véritable. Les chaînes que tenait en main l'oisiveté égoïste et qui enlaçaient tant de contrées, semblaient pour jamais détruites. Tous les peuples, en ces jours de tourmente, n'avaient-ils pas les regards tournés vers cette Ville qui était depuis longtemps la capitale du monde, et qui alors, mieux que jamais, méritait ce titre magnifique ? Les noms des hommes qui, les premiers, proclamèrent cette nouvelle, n'étaient-ils pas égaux aux plus glorieux noms qu'il y ait sous les cieux ? Chacun ne sentait-il pas grandir son cœur et son esprit, et sa langue se délier ? Pour nous, proches voisins de ce peuple, nous fûmes, tout d'abord, enflammés d'enthousiasme.

« Bientôt, la guerre éclata ; les Français armés s'approchèrent ; mais ils semblaient ne nous apporter que leur amitié, et c'est effectivement ce qu'ils firent. Ils avaient tous l'âme élevée ; ils plantaient gaiement les beaux arbres de la Liberté, promettant de laisser à chacun de nous ses biens, à chaque pays son gouvernement. A leur vue, quelle joie aussi chez les vieillards ! Et avec quel entrain se déroulaient les danses autour des nouveaux étendards ! »

C'est avec ce lyrisme chaleureux que les populations cisrhénanes accueillirent en 1792, les soldats de Dumouriez, de Kellermann et de Custine, à Trèves, à Coblence, à Mayence, et tout le long du Rhin. A Sarrebrück comme à Mayence les habitants attachèrent, à l'envi, à leurs coiffures des cocardes tricolores ; ils fraternisèrent, au cri mille fois répété de « Vive la République », avec les dix mille soldats qui vinrent, sans l'ombre de résistance ou d'inquiétude, non pas conquérir leur ville, mais comme en une nouvelle « promenade d'Austrasie », tenir garnison chez eux. D'ailleurs, ce petit corps d'armée quitta bientôt la ville pour poursuivre sa marche sur Trèves, ne laissant à Sarrebrück qu'une garnison de deux à trois cents hommes. Que pesaient alors, sur la conscience des Sarrebrückois, les chaînes féodales qui les rattachaient théoriquement au Saint-Empire romain germanique ? que valait pour Sarrebruck, ce terme gothique et désuet de « Terre d'Empire » ? Sans attendre d'y

être forcée, la féodalité avait fui sur la rive droite du Rhin, son antique foyer. Chez ces population cisrhénanes, en grande majorité catholiques, les curés lurent en chaire, dans les églises une instruction qui annonçait l'abolition du régime féodal, l'accessibilité des emplois pour tous les citoyens, la liberté, la sécurité, le bien-être : « Fiez-vous-en à Dieu qui soutient si visiblement les entreprises des Français[1] ! » Les protestants étaient



Arrivée des Français à Saint-Jean et Sarrebrück en 1792[2].

animés du même esprit, quoique en général plus ardemment révolutionnaires.

Cependant, on pillait les couvents et l'on confisquait leurs biens. Dès le 21 septembre 1790, l'abbaye des Prémontrés de Wadgasse fut envahie par une troupe armée sous la conduite

1. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. III, p. 178 ; Alfred Rambaud, *La France sur le Rhin*, p. 238 ; E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 341.

2. Au second plan, Saint-Jean et le pont sur la Sarre (d'après un tableau reproduit dans Ruppersberg, *Stadt Saarbrucken*, t. I, p. 312).

même des membres du Directoire du district de Sarrelouis. L'abbé Bordier qui fut le dernier, protesta et fit appel au prince de Nassau-Sarrebrück dans la principauté duquel l'abbaye était comprise. Le prince et l'abbé crurent pouvoir, encore à cette époque, recourir au Gouvernement central, à Paris. C'est ainsi qu'en 1792, la mise en vente des biens de l'abbaye provoqua, à l'Assemblée nationale, des débats qui, malgré tout, retentirent fâcheusement dans le pays de la Sarre : les esprits réfléchis comprirent seulement alors que le cours de la justice allait être suspendu en France. Le 29 juillet, à la tribune de l'Assemblée, le représentant Rühl, — celui qui brisa de ses mains la sainte Ampoule de Reims, — traita par l'ironie la protestation écrite du prince de Nassau-Sarrebrück. « N'est-ce pas vraiment le cas, s'écria-t-il, d'accorder à ce prince un million ou deux en guise d'indemnité » pour « le consoler du chagrin de ne pouvoir plus être porté sur le trop fameux *Livre rouge*, registre si agréable à tant de pontifes et princes d'Allemagne qui, sous l'ancien régime, suçaient avec délice le sang du peuple français contre lequel, par reconnaissance, ils se déclarent aujourd'hui ! Je conclus donc, ajouta Rühl, que, sans vous arrêter un seul instant aux réclamations mal fondées du monastère de Wadgasse et du prince de Nassau-Sarrebrück, vous passiez à l'ordre du jour. »

Malgré ces fâcheux prodromes et la peur qui commençait à envahir les âmes, un grand nombre de communes, sur le passage de nos soldats, sollicitèrent leur annexion à la République française. Le 3 novembre 1792, on lut à la Convention la lettre des Mayençais, demandant leur réunion à la France[1].

Vers la même date, l'adhésion de Sarrebrück, déclarée par les nombreux signataires, « aussi pure qu'inviolable », contient ces termes chaleureux : « Faisant, de ce moment, une seule et même famille, reunis de cœur et d'affection à la France, notre mère-patrie, nous n'aurons plus, à l'avenir, qu'un même esprit, une seule volonté et un seul intérêt[2]. » Aux applaudissements

1. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 364.

2. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, p. 47. La pétition des habitants du canton de Sarrebrück est reproduite en fac-similé, d'après l'original conservé aux Archives nationales, dans les planches annexes de l'*Atlas* publié par le *Comité d'Études*, t. I, *Alsace-Lorraine*. On trouvera également dans cette publication, à

de tous les habitants, le 1er régiment d'infanterie, ancien régiment de Picardie, sous les ordres du colonel Montigny, fit planter sur la place de Sarrebrück, devant la Mairie, un arbre de la Liberté avec l'inscription : « Arbre de la Liberté, planté par les soldats du 1er régiment d'infanterie, défenseurs des propriétés[1]. »

Le 15 novembre, on donna lecture à la Convention, d'une adresse de huit communes du pays de Nassau-Sarrebrück, voisines de la Basse-Alsace : « La France, dit cette adresse, est notre ancienne patrie... Nos relations commerciales et la conformité de langue (l'allemand) semblent nous placer naturellement dans le département du Bas-Rhin. »

Les habitants de Tholey et du Schaumbourg qui avaient si vivement protesté en 1786 lorsque, par suite d'un échange et d'une rectification de frontière, ils avaient été rattachés au duché de Deux-Ponts, s'empressèrent, en décembre 1792, de revendiquer leur rentrée dans la France et de réclamer leur qualité de Français; le 14 février 1793, Carnot plaida chaleureusement leur cause à la barre de la Convention[2].

Les habitants du comté de Sarwerden qui n'avaient cessé d'être en constantes relations d'affaires avec les Lorrains français, leurs voisins, sollicitent en masse leur annexion. Toutes les communes du comté adressent à la Convention des pétitions pour la prier de statuer sur leur sort et pour demander d'être admises « à participer au nouvel ordre de choses qui règne en France[3] ». Le décret de réunion rendu par la Convention, le 14 février 1793, est ainsi conçu :

« La Convention nationale, constante dans ses principes d'aider et de secourir tous les peuples qui voudront conquérir leur liberté, sur le vœu libre et formel qui lui a été adressé par plu-

titre de spécimens, les fac-similé des pétitions des habitants de Deux-Ponts, de Pirmasens (celle-ci en allemand), de Worms et de Germersheim (celles-ci bilingues). M. le commandant Espérandieu en a publié un grand nombre d'autres : voyez Em. Espérandieu, *Le Rhin français* (br. in-12, 1915 ; E. Babelon, *Le Rhin dans l'Histoire*, t. II, p. 364 et suiv. ; plus récemment, Philippe Sagnac, dans les *Travaux du Comité d'Études*, t. I, p. 382 et suiv.

1. A. Ruppersberg, *Gesch. der Städte Saarbrücken und St-Johan*, t. I, p. 315.
2. Vidal de La Blache, *Travaux du Comité d'Études*, t. I, p. 86.
3. Dagobert Fischer, *Le Comté de Saarwerden*, p. 174.

sieurs communes étrangères circonvoisines ou enclavées, réunies en assemblées primaires, faisant usage de leur droit inaliénable de souveraineté, à l'effet d'être réunies à la France comme partie intégrante de la République — après avoir entendu le Rapport de son Comité diplomatique — déclare, au nom du Peuple français, qu'elle accepte ce vœu et, en conséquence, décrète ce qui suit :

« Les communes du pays de Sarwerden et de Harskirchen, ainsi que celle d'Aswiller, sont réunies au territoire de la République et seront réparties entre les départements du Bas-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, suivant le mode qui sera déterminé par un décret particulier. »

Aussitôt après, le district de Sarwerden délégua à la Convention le citoyen Karcher, de Bouquenom. On dressa la liste des émigrés du district : 144 personnes de tout rang, depuis la princesse Joséphine-Charlotte de Nassau-Sarrebrück qui, devenue veuve, résidait au château de Lorentz, jusqu'à son nègre Corna.

Et chaque jour, de toutes les communes, partent pour Paris des délégués porteurs des pétitions des paysans qui sollicitent leur entrée dans la République. Les habitants de la Lorraine allemande enviaient le sort et la prospérité de l'Alsace depuis qu'elle était française. La vieille Europe assistait, impuissante et stupéfiée, à cet élan spontané des populations cisrhénanes vers la France. Le mouvement se développait comme une traînée de poudre et par la force des choses, — tel un fleuve trop longtemps contenu et qui, ayant rompu ses digues, reprend sa voie naturelle, — et cela en dépit des violences, des injustices, des brutalités et des mesures révolutionnaires qui, dès 1792, eussent pu faire présager aux moins clairvoyants, le sinistre règne de la Terreur.

Dans le pays de la Sarre, les princes souverains furent dépossédés et obligés de passer la frontière avec toute la noblesse, le haut clergé, les prêtres non assermentés et un grand nombre d'autres personnes ; leurs biens et ceux des monastères et des églises furent confisqués, sécularisés, vendus comme biens nationaux. Un bon nombre des habitants profitèrent de cette aliéna-

tion et s'enrichirent de ces dépouilles qu'on leur offrit à vil prix. La cupidité les poussa dans le mouvement révolutionnaire comme elle avait fait embrasser la Réforme aux princes allemands, du temps de Luther.

Une fois nantis et enrichis, ils eussent bien désiré qu'on s'arrêtât là ; mais les révolutions sociales obéissent à des forces aveugles qui vont jusqu'au bout de leurs principes, comme un obus lancé par un canon : l'artificier lui-même ne saurait l'arrêter dans sa course vertigineuse.

Bientôt, les Conventionnels envoyés en mission dans la Moselle, la Sarre et le pays rhénan, Ehrmann, Hentz, Deutzel, Mallarmé, se signalèrent par leur férocité sanguinaire et aveugle. On persécuta odieusement des populations qui étaient venues à la France spontanément et dont il eût été politique de continuer à ménager, comme on l'avait fait au début de l'occupation, les traditions, les usages, la religion. Loin de là, Mallarmé ne songe qu'à se plaindre du « modérantisme » de certaines localités. Il écrit de Bouzonville à la Convention : « Il y a longtemps, citoyens collègues, que j'étais intimement persuadé que le serpent du modérantisme était bien plus contraire au progrès de la Révolution et au développement de la moralité nationale que le tigre de l'aristocratie... » A Bouzonville, il le reconnaît, « le délire de la contre-révolution n'exalte aucun cerveau, mais presque tous sont imprégnés des vapeurs douloureusement corrosives du modérantisme et de l'indulgence ».

Mallarmé respire, en revanche, un air vraiment républicain à Sarrelouis, devenue Sarrelibre, où il arrive trois jours plus tard : « Sarrelibre, s'écrie-t-il triomphant, n'a que des républicains [1]. »

Le régime de la Terreur fit de nombreuses victimes à Sarrelouis et à Sarrebrück. Les maires de Sarrelouis, Pierre Bogard, entré en charge en 1790 et Jean-Pierre Scharff, en 1791, furent guillotinés à Paris, en 1793; quatorze autres Sarrelouisiens portèrent aussi leur tête sur l'échafaud. Dans le nombre, il y eut deux femmes et un vieillard de 80 ans, Guillaume Schmitt, marchand mégissier.

1. Henri Wallon, *Les Représentants du peuple en mission*, t. V, p. 29.

Jusque dans les plus humbles et les plus écartés des hameaux de la région des étangs et du Westrich, l'autorité publique fut abandonnée aux mains de coquins avérés; la tyrannie sanguinaire de la populace se trouva substituée aux abus des anciennes castes.

La fameuse proclamation : « Paix aux chaumières, guerre aux châteaux », affichée partout, ne fut qu'une invitation au pillage, un appel aux instincts de rapine et de basse envie de la pègre et des malandrins. Les châteaux furent non seulement pillés, mais systématiquement livrés aux flammes ; celui de Sarrebrück fut brûlé le 7 octobre 1793. Hentz décréta l'incendie du bourg entier de Kusel (Coussel), auprès de Birkenfeld, sous le prétexte plus ou moins justifié qu'on avait payé les contributions de guerre avec de faux assignats. Après le 9 thermidor, Tallien dira dans son réquisitoire contre Hentz que ses « arrêtés sanguinaires » et « l'incendie de Kusel ont fait haïr le peuple français et la Révolution ».

Un « ci-devant abbé » publiait à Sarrebrück une feuille appelée *L'Argus révolutionnaire* où étaient dénoncées à la vindicte des représentants du peuple en mission, toutes les personnes qui avaient cessé de plaire à cet ancien prêtre : c'étaient tous les honnêtes gens. La guillotine fut installée à Sarrebrück, sur la place du Château.

On accusa les Sarrebruckois en masse de favoriser les émigrés et les prêtres non assermentés; d'aucuns, d'être attachés à la maison de Nassau ou de manquer de civisme. Cela suffisait pour être jeté en prison. Ce n'est pas tout encore.

« Le 22[e] jour du premier mois de la deuxième année de la République française une et indivisible » (13 octobre 1793), les Représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle prennent un arrêté par lequel il est ordonné à la municipalité de Sarrebrück « de faire compter dans les vingt-quatre heures à la caisse du payeur général de l'armée de la Moselle, la somme d'un million *en numéraire, en échange de pareille somme en assignats.* »

Qu'on juge de l'effet que de semblables exactions, cent fois renouvelées, durent produire sur des populations allemandes

pour lesquelles nous nous étions transformés, de libérateurs en monstrueux oppresseurs ! La guerre, les passages incessants d'armées qui vivaient entièrement sur le pays, les réquisitions, les confiscations, les incendies, le pillage, le cours forcé des assignats, la suspicion, la délation, les emprisonnements arbitraires, la guillotine, la perturbation de tous les organes de la vie sociale, voilà ce que le pays rhénan recevait de la France en 1793[1].

Un Sarrebruckois désespéré, transcrit en tête de l'une des pages de ses Souvenirs, ces vers français :

Ah ! mon peuple, que t'ai-je fait ?
Je t'aimai libre et la justice;
Te rendre heureux fut mon souhait,
Et tu me traînes au supplice !

Et dans une lettre intime du 30 janvier 1793, il raconte avec stupeur le supplice de Louis XVI et les crimes de la tyrannie jacobine qui s'abat sur Sarrebrück comme sur le reste de la France.

Dès lors, dans toute la Rhénanie, les hommes les plus enclins vers la Révolution française, se frappent la poitrine et s'excusent de s'être laissé emporter par des théories qui leur paraissent désormais irréalisables. Forster, de Mayence, écrit : « Depuis que je sais qu'il n'y a nulle vertu dans cette Révolution, elle me dégoûte. » Goëthe, après Wiéland et Klopstock, répudie et stigmatise les Terroristes :

« Ils s'égorgent les uns les autres, s'écrie-t-il, désespéré d'avoir donné la main aux Révolutionnaires, et ils oppriment ces voisins qu'ils avaient appelés des frères !... Ah ! puissé-je ne jamais revoir les hommes en proie à ces affreux débordements ! La bête féroce est moins hideuse... »

Joseph Gœrres qui, à dix-huit ans, avait comme Rhénan, accueilli avec un enthousiasme exalté, les Français dispensateurs de « la liberté avec la vertu comme satellite », à la place de « ces animaux bien tachetés, mais sauvages et affamés de sang »

1. Ruppersberg, *Geschichte der Stadt Saarbrücken*, t. I, p. 348.

qu'on nommait les princes[1] », Gœrres passa tout d'abord aux plaintes, aux doléances qu'il apporta à Paris, croyant pouvoir se faire écouter; éconduit, il en vint bien vite à l'outrage virulent, à la haine irréductible, et le mal qu'il nous fit, surtout auprès des catholiques rhénans, eut une répercussion prolongée durant tout le XIXe siècle.

Une telle attitude n'était, au début, que trop justifiée. Comment les populations ne se seraient-elles pas soulevées contre les violences et les procédés des « proconsuls », « leur indiscrète immixtion dans le domaine des consciences, leur ignorance des besoins régionaux, leur irrespect à l'égard de l'opinion locale, leur prurit d'uniformiser, de centraliser, de niveler[2] ? »

L'indignation et la colère sont universelles; le peuple des campagnes et de la banlieue des villes se venge en assassinant les soldats français isolés ; une Vendée rhénane se prépare ; il ne lui manque que des chefs : « L'insurrection, résume Albert Vandal, couve sur la rive gauche du Rhin, dans les quatre départements de race allemande. Beaucoup d'habitants ont acclamé jadis les Français comme libérateurs ; ils les maudissent aujourd'hui comme tyrans et continueront de les haïr jusqu'à ce que l'ordre napoléonien et le Code civil les réconcilient pour longtemps avec la France. »

1. G. Goyau, *L'Allemagne religieuse ; le Catholicisme*, t. 1, p. 319.
2. G. Goyau, *op. cit.*, p. 324.

II

LES PRINCES POSSESSIONNÉS DANS LA RÉGION DE LA SARRE.

Le 22 floréal an II (11 mai 1793), les représentants du peuple envoyés en mission aux armées du Rhin et de la Moselle prirent un arrêté ordonnant de mettre « en état d'arrestation et conduire à Paris comme otages et sous bonnes et sûres escortes, la comtesse de La Leyen (résidant à Bliescastel), le prince de Nassau-Sarrebrück, sa femme, ses enfants, leurs régences, conseillers et agents connus pour leur haine contre la Révolution française. » Les scellés devront être apposés « sur les papiers, effets et meubles » des personnes arrêtées ; leurs chevaux et bestiaux, conduits à Metz.

Les représentants prétendirent justifier ces rigueurs en affirmant que le prince de Nassau et toute la noblesse du pays conspiraient contre la République et jouaient le rôle d'espions au service des émigrés et de la coalition contre la France : « Tel est, disent-ils, le rôle dont le prince de Nassau, la dame Lalayen et leurs familles n'ont pas rougi de se charger : profitant du séjour des troupes françaises dans les pays de Nassau et de Bliescastel, tantôt on les voyait, soit par eux, soit par leurs agents, chercher à répandre les bruits les plus alarmants et les plus propres à porter le trouble et le découragement parmi des troupes qui n'auraient pas été embrasées d'un patriotisme aussi pur ; tantôt, abusant de notre facilité à conserver des généraux

ou traîtres ou trop peu prononcés, profiter de l'ascendant qu'ils prenaient sur eux pour sauver des hommes que la vengeance nationale poursuivait.... Il est prouvé que le prince de Nassau et la dame Lalayen ont favorisé l'émigration des régiments de Saxe et de Royal-Allemand. On les a vus accorder asile à un Mandel, un Groslebois, un Daubert; employer à leur service un Olivier, un Meremi et tant d'autres qui ne pouvaient avoir d'autre titre de recommandation auprès d'eux que l'aversion qu'ils avaient manifestée pour la Révolution française... On a vu Nesseler, prévôt du prince de Nassau, bien sûr des sentiments qui animaient celui qu'il appelait son maître, servir de guide aux partis ennemis; enfin, on a vu le prince de Nassau lui-même pousser l'impudeur jusqu'au point d'oser confisquer à son profit les propriétés que possédait, dans le pays de Nassau, un vétéran de la compagnie de Sarrelibre (Sarrelouis), uniquement parce que ce citoyen servait la République française... »

Les représentants accusent encore le prince de Nassau de s'être fait appeler duc de Dilling, « lorsque nos lois ont détruit le régime féodal ».

« En conséquence, les représentants du peuple envoyés près l'armée de la Moselle, ordonnent que les biens appartenant au prince de Nassau-Sarrebrück, à la dame Lalayen et à leurs familles, situés dans tous les pays occupés par les armées françaises ou sur le territoire de la République seront séquestrés...

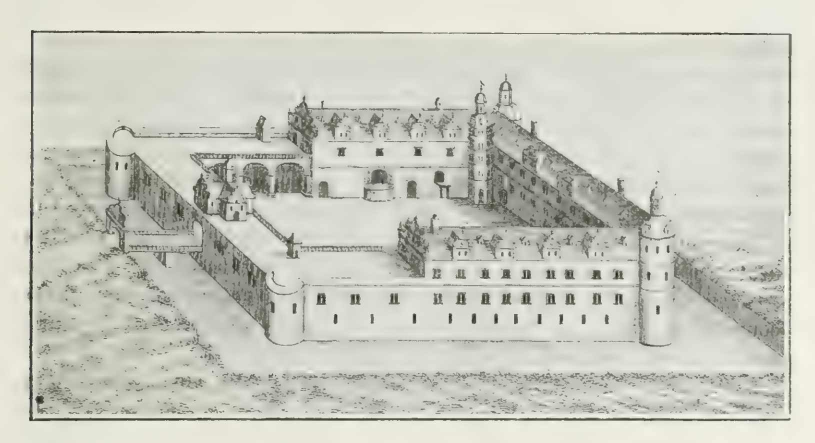
« Ordonnent que sur le produit annuel desdits biens, ou sur les deniers provenant de la vente du mobilier du prince de Nassau, il en sera distrait une somme de *douze mille livres* pour fournir aux dépenses de la dame Montbarey-Nassau, et que cette somme sera divisée en douze payements qui s'effectueront de mois en mois, sur la quittance.

« Autorisent les administrateurs du département de la Moselle à fixer eux-mêmes les sommes qui devront, chaque mois, être accordées aux autres personnes détenues en cette ville, où elles resteront, ainsi que la dame Nassau, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. »

Il est déclaré ensuite que les meubles confisqués à Sarre-

brück et à Bliescastel seront transportés à Metz. Cette « proclamation » est datée de Metz, le 2 juin 1793, et signée : Soubrany, L. Maribon-Montant, Levasseur (*de la Meurthe*), Maignet, Camus, secrétaire.

Le prince de Nassau-Sarrebrück se trouvait dans son château de Neunkirch, à quatre lieues de Sarrebrück, quand on vint avec plusieurs bataillons et escadrons pour l'arrêter. Ce singulier déploiement de force armée le sauva : il réussit à prendre la fuite avec toute sa famille. Mais de nombreux habitants de



L'ancien château de Neunkirch au XVI[e] siècle [1].

Sarrebrück, de Bliescastel et de la région environnante furent incarcérés : les plus notables furent conduits à Metz et guillotinés.

Quant aux suspects de Sarrebrück, emprisonnés à Metz, ils crurent devoir adresser « aux citoyens, représentants du peuple au département de la Moselle », un mémoire justificatif dont voici la teneur très humble :

Citoyens représentants du Peuple français !

La haute opinion que nous avons des représentants d'une grande et généreuse nation telle qu'est la Nation française, nous donne l'assurance

1. D'après Friederich Köllner, *Geschichte des vormal. Nassau-Sarbrück'sche-Landes* (1841).

que nous ne saurions leur déplaire en mettant sous leurs yeux notre justification... Au moment où les habitants de Sarrebrück et du pays de Nassau comptaient recueillir le fruit des efforts qu'ils ont faits pour prouver à la République française leur entier et sincère dévouement dont, surtout depuis la Révolution, ils ont donné les preuves les plus convaincantes, ils ont été plongés dans la douleur par l'arrestation, comme otages, de plusieurs de leurs parents et amis, conseillers de la Régence et autres officiers du prince de Nassau, qui se sont toujours distingués par leur attachement à la France...

La situation du pays de Nassau enclavé en grande partie dans la France, les différentes alliances formées par des mariages entre les habitants des deux pays, le commerce, l'échange de nos fers, de nos bois et de nos houilles contre le produit des manufactures françaises, ont cimenté et entretenu l'attachement des Nassauviens pour les Français et leur propre intérêt leur en faisait une loi depuis plus d'un siècle. Fidèles aux principes que leur dictait la politique la plus saine, dans lesquels ont été élevés les conseillers de la Régence et officiers du pays de Nassau, ils ont saisi avec empressement toutes les occasions d'être utiles et de bien mériter de la nation française. La Révolution leur a fourni les moyens multiples de manifester leurs principes, et ils les ont saisis avec zèle et activité. Toutes les administrations voisines, tous les citoyens de leur ressort, tous les généraux des armées de la République, ainsi que tous ses défenseurs, qui ont occupé le territoire de Nassau, peuvent en rendre un témoignage qui ne saurait paraître suspect.

Dès que la première division des troupes françaises, sous les ordres des généraux Ligneville et Pully, a passé dans le pays de Nassau, les habitants se sont empressés de lui prouver les sentiments d'amitié et de fraternité dont ils sont pénétrés pour leur bons voisins, ce qui devait leur mériter la bienveillance de cette nation généreuse.

Les autres troupes françaises qui, depuis, ont passé ou cantonné dans le pays de Nassau, ont reçu le même accueil, tant dans les villes que dans les villages. Les généraux qui ont commandé ou séjourné à Sarrebrück, ont été traités avec les égards dus au rang distingué où la confiance de la Nation les avait placés et à leur mérite personnel. Nous invoquons le témoignage des généraux Custine, Houchard, Pully, Muratel, Landremont, Perilly, Lynghe, etc. On prouvera également que pendant la campagne d'hiver qui a eu lieu près de Trèves, le pays de Nassau a fourni des quantités immenses d'avoines aux magasins de Sarrelibre, des subsistances et des fourrages aux guerriers infatigables de la République et qu'après avoir été épuisés, des particuliers de Sarrebrück ont acheté quantité d'avoine dans les pays occupés actuellement par les ennemis, pour les verser de nouveau dans les magasins de Sarrelibre : nous invoquons pour cet objet le témoignage du Directoire du district de cette ville.

Loin d'avoir favorisé l'émigration, on a, dès le commencement de la

Révolution, donné les ordres les plus précis, afin que les Français ne puissent pas séjourner dans le pays de Nassau, et tous ceux qui n'étaient pas munis de passeports furent obligés de quitter le pays dans les vingt-quatre heures... Jamais les prêtres réfractaires n'ont été soufferts dans le pays de Nassau et la plus rigoureuse défense a éte faite aux curés du pays d'avoir la moindre relation avec eux. On a même ajouté à cette défense celle d'administrer les Sacrements aux Français qui pourraient se présenter pour cet objet.

Le reproche que l'on fait d'avoir facilité la désertion des régiments de Saxe et Royal-Allemand, est d'autant moins fondé qu'on n'a été instruit de la désertion du premier que le lendemain de son passage, et que, lors du rapport fait par le maire de Foelklingen (Völkling), que le régiment Royal-Allemand avait passé la Sarre à Werden, en forçant les bateliers de se prêter à ce passage, un courrier a été expédié sur-le-champ pour porter plainte au commandant de Sarrelibre, de ce que ce régiment avait passé sur le territoire de Nassau sans avoir fait les réquisitions usitées en pareil cas.

... S'ils étaient chez eux, les otages prouveraient également qu'ils ont fait désarmer des déserteurs français, qu'ils ont renvoyé leurs armes à Forbach. Ils prouveraient aussi que, sur la réquisition du district de Bitche, ils ont fait les perquisitions les plus exactes pour se procurer les armes que des déserteurs français avaient vendues dans le pays; qu'ils y sont parvenus; qu'ils ont renvoyé lesdites armes au district de Bitche qui leur en a témoigné sa satisfaction. Il est facile de se procurer des témoignages de la vérité de ces faits qui sont des preuves bien convaincantes des sentiments de dévouement de la Régence de Sarrebrück à la République française.

Après avoir plaidé en faveur de plusieurs personnes détenues injustement, les otages font remarquer qu'à la Diète de Ratisbonne, le prince de Nassau-Sarrebrück faisait partie du banc de la Vetteravie, qui n'avait qu'une voix collective dans les délibérations de la Diète.

Néanmoins, « depuis le commencement des délibérations de la Diète et dans les assemblées du Cercle du Haut-Rhin, la Régence de Sarrebrück a fait tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, en déclarant avec constance qu'elle ne pouvait prendre aucune part aux mesures hostiles à la France, et qu'il ne serait point fourni de contingent par la maison de Sarrebrück pour la guerre d'Empire, ni en hommes, ni en argent...

L'on ne saurait refuser de reconnaître que les membres de l'administration du pays de Nassau ont donné des preuves non équivoques de zèle et d'attachement à la Nation française... Les conseillers et officiers de Sarrebrück, arrêtés comme otages à Metz, pleins de confiance en la justice des

Représentants du peuple, espèrent qu'ils donneront des ordres pour leur élargissement et leur retour chez eux, où ils saisiront avec empressement toutes les occasions de donner de nouvelles preuves de leur attachement et de leur zèle envers la Nation française...

Du refuge de Metz, ce 17 juin 1793, l'an II de la République *(Suivent les signatures).*

A ce Mémoire justificatif des Sarrebruckois détenus comme otages à Metz, était jointe une pétition adressée par les délégués des villes de Sarrebrück et Saint-Jean « aux citoyens administrateurs du Directoire du département de la Moselle ». Cette pétition s'exprime en ces termes :

« Les négociants de la ville de Sarrebrück prient les Citoyens membres du Département de la Moselle de leur rendre provisoirement leurs concitoyens, amis et parents qui se trouvent en ce moment détenus comme otages dans la ville de Metz. Ils s'engagent à les présenter toutes les fois que le Département le trouvera nécessaire et ils en donnent pour caution leur fortune et leurs personnes.

... De tout temps le gouvernement de Nassau s'est empressé de témoigner son attachement à la France; mais c'est principalement depuis la Révolution qu'il a redoublé d'attention pour manifester ses sentiments de bon voisinage envers Elle, en ne souffrant ni émigrés ni prêtres réfractaires; en livrant ses grains et ses fourrages pour l'approvisionnement des magasins de l'armée de la République, tandis que l'exportation en restait défendue pour tout autre pays.

Un Juif du pays de Nassau ayant voulu manquer aux engagements qu'il avait contractés de livrer de l'avoine aux magasins de Sarreguemines et de Strasbourg, la Régence de Sarrebrück, dont le chef se trouve parmi les détenus à Metz, sans avoir égard à un corps d'Autrichiens qui se trouvait dans les environs et auquel le Juif voulait s'adresser pour être débarrassé de cette livraison, la Régence, dis-je, par attachement pour la France, et par le conseil de ce même chef détenu, a fait contraindre le Juif, par la voie de l'exécutif, à remplir ses engagements et à faire la livraison d'avoine.

C'est par le conseil et l'encouragement du même chef de la Régence, détenu, et des officiers civils du prince de Nassau, que les négociants de Sarrebrück, lorsque le pays de Nassau s'est trouvé épuisé, ont fait des achats de riz et d'avoine en pays étranger, et qu'ils ont fait importer uniquement pour la subsistance des armées de la République qui, dans ce moment-là, en avaient le plus grand besoin.

Les troupes de la République ont été reçues dans le pays de Nassau en frères et amis, et c'est aux frais du pays que leurs malades et blessés ont été soignés par nos médecins et chirurgiens...

Citoyens! ayez égard à notre prière: rendez-nous nos amis, nos parents

et nos pères, sous la caution que nous vous proposons... Renvoyez-nous ces otages, pour qu'ils viennent parmi nous rendre de nouveaux services à la République française. Vous acquerrerez par là des droits éternels à notre attachement et à notre reconnaissance.

Les négociants et principaux bourgeois de la ville de Sarrebrück (*Suivent les signatures*).

Les exactions de l'armée et des révolutionnaires en 1793 et 1794 n'avaient laissé aux habitants de Sarrebrück, comme le dit l'un d'eux, Horstmann, « que les yeux pour pleurer » ; *nulla dies sine rapina*. Sur leurs plaintes réitérées, une enquête fut enfin ordonnée. Elle fut confiée aux « citoyens Purnot et Rolland, administrateurs du Directoire du Département de la Moselle, envoyés comme commissaires dans les pays de Nassau-Sarrebrück et de La Layen ».

Leur rapport ne fait qu'énumérer les justes griefs de la population, les extorsions, violences et injustices qu'on lui fit supporter, à tort et à travers, avec une brutalité barbare[1]. Ils rappellent que, le 2 juin 1793, les Représentants du peuple ont, sans doute, fait séquestrer les biens du prince de Nassau-Sarrebrück et de « la dame Lalayen », mais que « si l'on a fait la guerre aux châteaux, la paix n'a pas été accordée aux chaumières », en dépit des promesses les plus solennelles.

A Bliescastel, résidence des comtes de La Leyen[2], le château fut dévasté par les Commissaires mêmes qui étaient chargés de mettre la comtesse en état d'arrestation :

En juin 1793.

Les ameublements de ce château, dit le Rapport des citoyens Purnot et Rolland, surpassaient en magnificence ceux de Sarrebrück et de Neunkirch ; tout était doré, des appartements plus beaux les uns que les autres. Il y a eu en cet endroit une dilapidation considérable ; l'on a coupé, abîmé des tableaux, arraché les tapisseries, cassé les glaces, arraché les serrures. La malveillance a été poussée jusqu'à arracher des fers que l'on appelle *esses*, qui soutenaient des murs tellement élevés que les ha-

1. Publié en appendice au 2e fascicule des lettres de Horstmann, *Die Franzosen in Saarbrücken*, dans les *Mitteilungen des historischen Vereins für die Saargegend*, Heft V, 2e partie (1890), p. 271.

2. *La Leyen* (la Haye, les Hayes) est la forme régulière, plutôt que *La Layen*.

bitants de la ville de Bliescastel, dont les maisons sont au-dessous de ce château, ont été obligés d'en faire remettre à leurs frais, pour en empêcher la chute, et par ce moyen, parer à leur perte totale.

Le Rapport poursuit en faisant ressortir les ressources du pays et les avantages que la République en pourrait tirer :

Les pays de Nassau et de La Layen sont d'une valeur immense pour la République française ; les houillières et les forges, les bois, dont tout ce pays est couvert sont des objets précieux, qu'il faut se garder de laisser amoindrir ou dépérir.

Les bois du pays de Nassau et de La Layen sont immenses ; ces bois étaient gardés par une quantité de chasseurs qui sont mis en état d'arrestation, et qui résidaient près des bois, de distance en distance. Depuis ce moment, les plus grandes dégradations y ont été commises ; les habitants qui ne pouvaient prendre du bois qu'en payant, s'en approvisionnèrent gratis. Les malveillants abondent. Personne n'est là pour réprimer ni juger les délits. Il est instant de surveiller cette partie ; elle est importante : déduction faite des affectations accordées aux baillistes des forges, pour le roulis des usines, il se vendait des bois annuellement au profit du ci-devant prince de Nassau, pour 3, 4 et quelquefois 500.000 livres.

Les houilles s'exploitaient pour le compte du ci-devant prince de Nassau ; il y a un inspecteur des dépôts et un caissier.

Il y a des fonderies, forges, manufactures de fer de toutes sortes d'espèces. Ces objets sont tenus à bail par les citoyens Le Clerc, Jolly et Cie. Tout est sous la direction du citoyen Savoye. Le bail a commencé le 1er octobre 1776 ; il doit finir au 1er octobre 1794. Les bois affectés au roulis des usines se portent à 17.000 cordes par année. L'exploitation et la délivrance s'en faisaient sous la direction des officiers du ci-devant prince ; les frais d'exploitation restaient à la charge des fermiers ; la corde leur revenait à environ quatre livres de France.

Les mines de fer du pays, et qui sont considérables, sont affectées au service des fonderies affermées à la compagnie Le Clerc et Jolly ; l'exploitation et le transport sont à la charge des fermiers. Depuis quelque temps, et l'époque ne date que de l'arrestation des gardes-chasses ou chasseurs, les mines du pays de Nassau passent dans celui de La Layen et font un tort considérable aux forges affermées à la compagnie Le Clerc et Jolly.

Le canon de ces mines, pour le pays de Nassau seulement, est de 10.700 florins, à raison de 2 livres 3 sols 7 d. 7/11e l'un, ce qui fait une somme de 23.345 liv. 15 sols 1 d. 9/11 d. ; à quoi ajoutant environ 68.000 livres pour le prix des 17.000 cordes de bois, dont nous avons précédemment parlé, ces usines, avec les bois qui y sont attachés, sont d'un produit de près de 92.000 livres, payable en numéraire. Il y a des réclamations de la part du Directeur de ces usines ; elles sont consignées dans un

mémoire qu'il a adressé au Département ; il nous a chargés de vous inviter d'y prêter attention et de porter une décision ; elle est pressante.

Après avoir parlé des arrestations arbitraires et injustifiées des otages dans le pays de Sarrebrück et de Bliescastel, le Rapport ajoute :

L'on a également arrêté comme otage l'épouse du ci-devant prince héréditaire de Nassau ; c'est une Française (la fille du prince de Montbarey) qui, quoique mariée depuis plusieurs années avec le fils du ci-devant prince de Nassau, quoique demeurant dans la même maison lorsque Nassau fils se rendait à Sarrebrück, ne vivaient pas ensemble. Il est connu qu'elle ne fréquentait pas la maison de son beau-père et que pour avoir un peu d'agrément, elle avait loué, pour son compte, un jardin près Sarrebrück.

Le Rapport des citoyens Purnot et Rolland ouvrait la voie au « modérantisme » et aux réparations légitimes. Pendant ce temps, les princes dépossédés, maudissant la France et la Révolution, ayant trouvé leur salut dans la fuite, imploraient le secours de l'empereur d'Allemagne « leur suzerain » et du roi de Prusse, leur allié. Lorsque celui-ci, vaincu par nos armées, se fut décidé à traiter, il voulut faire état, au cours des négociations, des griefs des princes dépossédés et exilés, et leur faire attribuer par la France les réparations ou les indemnités qui leur étaient dues. C'est ainsi qu'au traité de Bâle en 1795, le plénipotentiaire français Barthelemy est saisi des réclamations du prince Henri de Nassau-Sarrebrück, et il paraît, en ce qui le concerne, disposé à les prendre équitablement en considération. Barthelemy écrit à la date du 8 février 1796 :

« La situation du prince de Sarrebrück est digne du plus juste intérêt, si l'exposé qu'il fait est conforme à la vérité. » Mais les choses traînèrent en longueur ; le Directoire n'était guère disposé à écouter les doléances des « Princes possessionnés. »

Le 20 mars 1797, le prince Henri écrit d'Ansbach où il s'était retiré, au roi de Prusse, pour lui exposer sa détresse et celle des personnes de sa Maison. Il se déclare dénué de tout. « C'est pour cette raison, Sire, que j'implore Votre Haute Protection près le Gouvernement français. Veuillez sauver mes pauvres serviteurs. L'appui puissant de Votre Majesté pourra peut-être engager le Gouvernement français qui est maître du pays et de

ses revenus, à leur accorder les arrérages de leurs appointements et un secours proportionné aux besoins de leurs familles... Ma situation est des plus affreuses : elle serait accablante si l'espoir de la bonté de Votre Majesté, la sûre persuasion qu'Elle n'abandonnera point un être qui lui est si fidèlement et respectueusement attaché, ne soutenait point mon courage... »

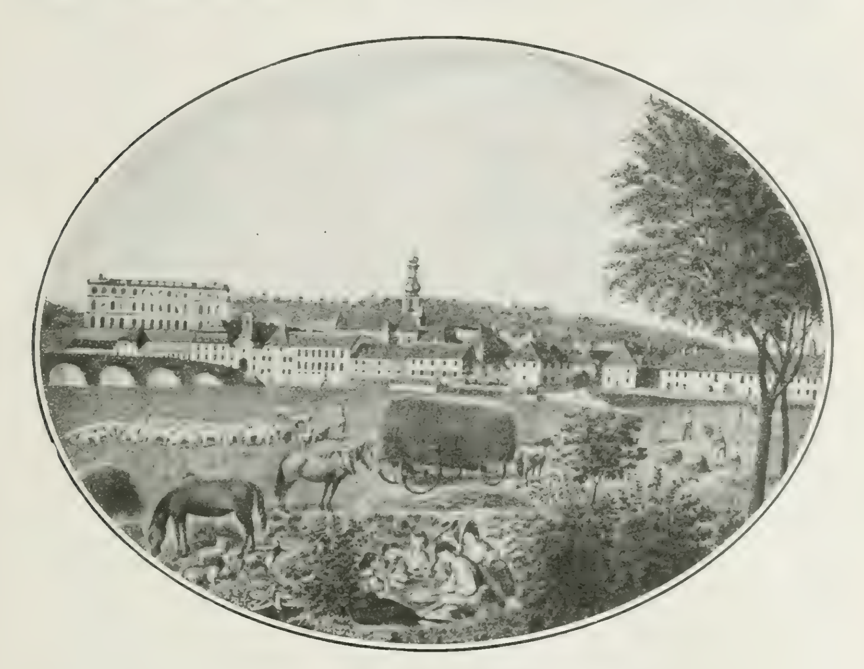
Cette lettre, en français, était accompagnée d'un long mémoire en allemand, confié au baron de Hardenberg, l'ambassadeur prussien, dans lequel le malheureux prince expose tous ses griefs, les pertes qu'il a subies, les confiscations, les incendies, les dilapidations, et il espère qu'à la conclusion de la paix, le roi de Prusse ne l'oubliera pas et lui fera rendre justice.

Comme conséquence de la paix de Bâle qui avait admis en principe la sécularisation des biens ecclésiastiques pour indemniser les princes dépossédés, des négociations actives, dans le détail desquelles nous n'avons point à entrer ici, furent entamées entre les différents Gouvernements pour déterminer les parts et dédommagements auxquels chacun pouvait légitimement prétendre. La Diète allemande, réunie à Ratisbonne, en délibéra et distribua aux féodaux affamés les biens des églises. Ce fut comme au temps de la Réforme. Puis, les princes allemands demandèrent au Premier Consul d'intervenir, car, férocement jaloux les uns des autres, ils ne pouvaient, comme jadis les chefs germains, parvenir à s'entendre sur le partage du butin.

C'est à Paris, et non à Ratisbonne, qu'ils firent, avec Talleyrand, notre ministre des Affaires étrangères, sous la ferme direction du Premier Consul, « leur marchandage de territoires et d'âmes[1] » ; ils signèrent, dans les années 1801 à 1803, toute une série de traités particuliers, en vertu desquels ils furent mis en possession des évêchés sécularisés et des territoires qui leur étaient concédés à titre de dédommagement. Ces arrangements entraînèrent en Allemagne des bouleversements de territoires et de souverainetés qui devaient, en fin de compte, aboutir à la dislocation du Saint-Empire romain germanique et à sa suppression, officiellement prononcée par Napoléon au traité de Presbourg, en 1806.

1. Aug. Himly, *Histoire de la formation territoriale des États de l'Europe centrale*, t. I, p. 320.

Les historiens allemands ont publié naguère, avec complaisance, les documents qui constituent l'histoire de la Révolution à Sarrebrück et dans le pays environnant. Le Recueil intitulé : *Mitteilungen des historichen Vereins für die Saargegend*, ainsi que la récente histoire de Sarrebrück et du pays sarrebruckois de M. Ruppersberg en sont remplis, et c'est là que nous avons



Sarrebrück, en 1800[1].

puisé une partie des renseignements qui sont à la base de notre récit : souvenirs de témoins oculaires, listes des noms des suspects jetés en prison, listes sanglantes de l'échafaud, tableaux des réquisitions, déprédations et autres *Schäden* commises par les Français dans le pays. On réveille et l'on exploite aujourd'hui encore, bien entendu, contre nous, ces lugubres souvenirs : on les rapproche de l'incendie du Palatinat ordonné par Louvois.

1. D'après un tableau reproduit par RUPPERSBERG, *Stadt Saarbrucken*, t. I, p. 388

pour dire aux populations : voilà l'œuvre des Français, chaque fois qu'ils sont venus chez vous ! Seulement, l'historien allemand oublie de remarquer que le régime de la Terreur ne fut pas spécial à Sarrebrück et à la région rhénane, mais qu'il s'appliqua à toute la France; que les Allemands d'outre-Rhin firent subir aux Rhénans, comme à tout l'Est de la France, et cela, à toutes les époques de l'histoire, bien d'autres calamités plus terribles encore et plus prolongées; que *la guerre des Paysans*, par exemple, fut, elle aussi, dans son origine, une insurrection contre la féodalité. L'historien allemand se garde bien, enfin, de faire allusion à l'accueil spontané qui fut fait dans toute la cis-Rhénanie aux idées révolutionnaires et françaises et aux avantages que ce pays en a retirés. Dans cette région où les biens ecclésiastiques et féodaux étaient particulièrement étendus, la plupart des habitants en firent l'acquisition à vil prix, et les usines s'installèrent dans les châteaux et les abbayes : elles y sont encore.

C'est la Révolution française qui les a affranchis du servage et enrichis, les a établis dans leur dignité humaine et leur a donné un état civil. Sans doute, lorsque sont venues les défaites de nos armées et les embarras financiers de la Révolution, ces « nouveaux riches » ont dû supporter de dures réquisitions, d'énormes indemnités de guerre; ils ne furent pas plus épargnés que le reste de la France et, par surcroît, ils eurent à subir les marches et contre-marches de régiments affamés et dénués de tout ; cela n'est que trop vrai. Mais, tout de même, les Commissaires de la Convention pressuraient, ne l'oublions pas, des bourgeois et des paysans qui venaient, sans grand scrupule, de s'approprier les dépouilles de la féodalité, ces « biens nationaux » sur lesquels ils se ruèrent en « corbeaux avides ». Le secret de leur attachement à la Révolution, puis à Napoléon, réside principalement dans leur envie de prendre les biens féodaux, puis, dans la crainte où ils vécurent longtemps, d'une réaction qui les eût forcés à rendre gorge; leur conscience n'était pas tranquille. Par une singulière ironie des choses, c'est à la Révolution elle-même qu'ils avaient appelée, qu'ils furent contraints de payer leur bien mal acquis.

III

SOUS LE DIRECTOIRE ET LE CONSULAT.

C'est la géographie qui, laissant la France inachevée avec une plaie toujours béante à son flanc droit, avait dicté, tout le long des siècles, la politique rhénane de la Monarchie française : c'est la géographie encore qui, pour les mêmes motifs de sécurité nationale, inspira à la Révolution le parachèvement de nos frontières naturelles. La gloire de la Révolution fut de bondir au but et d'enlever, par enthousiasme, la rive gauche du Rhin, comblant, en cela, les vœux des populations qui l'habitaient.

Par le traité de Bâle du 5 avril 1795, la Prusse prit son parti de cette conquête que le grand Frédéric avait pressentie et qu'il considérait déjà comme fatale, inéluctable. Son roi Frédéric-Guillaume II donna son acquiescement diplomatique à cette occupation, en retour des avantages que la France lui garantit et qui consistaient dans l'incorporation au royaume de Prusse des évêchés et des abbayes sécularisés sur la rive droite du fleuve.

L'Autriche, à son tour, par les articles secrets du traité de Campo-Formio, le 17 octobre 1797, dut admettre diplomatiquement la prise de possession par la France de la cis-Rhénanie.

Au congrès de Rastadt qui s'ouvrit peu après, il fut stipulé au préalable et comme base de toute négociation ultérieure, que la rive gauche du Rhin était, tout entière, reconnue à la France.

Enfin, à la paix de Lunéville, la cession de cette rive gauche nous fut encore une fois garantie au nom du Corps germanique par François II comme Empereur, le 9 mars 1801[1].

Le Gouvernement français n'avait pas attendu toutes ces ratifications et confirmations du droit international pour organiser à la française le pays rhénan. Il fut partagé en départements. Le bassin de la Sarre, au lieu de former une unité administrative comme la province de Louis XIV, se trouva morcelé. Sarrelouis qui, depuis sa fondation, n'avait jamais cessé d'être français, faisait partie du département de *la Moselle*, depuis 1790; il en était de même de Sarreguemines, aussi rattachée à *la Moselle*, et de Sarrebourg, placé dans *la Meurthe.* Quant à Sarrebrück et au Bliesgau, il constitua un arrondissement du département nouveau *de la Sarre*, dont le chef-lieu fut Trèves.

La formation géographique de ce département se ressentit étrangement de l'incohérence politique et gouvernementale dans laquelle avaient vécu, avant la Révolution, les divers cantons qui le composèrent.

Démesurément allongé tout le long du département des *Forêts* (le Luxembourg), déchiqueté dans ses contours et, par endroits, pour ainsi dire étranglé par ses voisins, il était sans consistance, à cheval sur la Moselle, allant depuis Gemund et Schleyden, dans l'Eifel, au nord de Prum, jusqu'au sud de Sarrebrück; comprenant, par exemple, Merzig et Sarrebrück, mais non pas Tholey, ni Sarrelouis. Cette situation, imposée par l'état de choses antérieur, n'était évidemment que provisoire. « Il serait à désirer, dit l'*Annuaire* de l'an XI (1802-1803), que ces irrégularités qui proviennent de ce que les départements de la Belgique ont été organisés plusieurs années avant ceux de la rive gauche du Rhin et, d'après leur division territoriale existant sous l'ancien régime de leurs princes et seigneurs, soient redressées par une nouvelle fixation de limites, plus conforme à l'état politique et civil actuel de ces pays et, par conséquent, à l'intérêt de ses habitants. »

Sans entrer dans ces particularités, voici, dans la région qui

1. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 372.

P. 182-183



Un coin de Sarreguemines.

nous intéresse, la liste des départements formés, les uns dès 1790, de pays anciennement français; les autres, constitués de 1795 à 1798, des pays nouvellement annexés, depuis Sarrebrück jusqu'au Rhin. Le bassin de la Sarre se trouvait réparti entre les uns et les autres :

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE (formé en 1790) :
Chef-lieu : Nancy.
Sous-préfectures : Château-Salins,
Sarrebourg.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE (formé en 1790) :
Chef-lieu : Metz.
Sous-préfectures : Briey,
Sarreguemines,
Thionville.

DÉPARTEMENT DES FORÊTS (formé en 1795) :
Chef-lieu : Luxembourg,
Sous-préfectures : Bitbourg,
Diekirch,
Neufchâteau.

DÉPARTEMENT DE LA SARRE (formé en 1798) :
Chef-lieu : Trèves.
Sous-préfectures : Sarrebrück,
Birkenfeld,
Prum.

DÉPARTEMENT DU MONT-TONNERRE (formé en 1798) :
Chef-lieu : Mayence.
Sous-préfectures : Kaiserslautern.
Spire,
Deux-Ponts.

DÉPARTEMENT DE RHIN-ET-MOSELLE (formé en 1798) :
Chef-lieu : Coblence.
Sous-préfectures : Bonn,
Simmern.

Département de la Roer (formé en 1798) :
Chef-lieu : Aix-la-Chapelle.
Sous préfectures : Cologne,
Crefeld (Crevelt),
Clèves.

Les quatre départements constitués en dernier lieu *Sarre*, *Roër*, *Mont-Tonnerre* et *Rhin-et-Moselle* et qu'on appelait les départements du Rhin, furent organisés par Rudler, nommé, à cet effet, Commissaire du Directoire. Rudler remplit avec tact et équité ces fonctions délicates, jusqu'en 1798. On sait que les sous-préfectures furent créées seulement par la loi du 28 pluviose, an VIII (17 février 1800). Enfin, ce n'est qu'à compter du 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1802) que les habitants des quatre départements du Rhin furent admis au plein exercice de leurs droits de citoyens français.

Sarrelouis qui n'avait encore, en 1804, que 4.102 habitants, s'était résignée, sous le nom de Sarrelibre, à n'être qu'un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Thionville, dans le département de la Moselle. Désormais, très éloignée de notre frontière rhénane, elle n'aura plus à jouer, même comme place de guerre, que le rôle secondaire de relai et de dépôt militaire : sous l'Empire elle eut le rang de forteresse de troisième classe ; mais elle était, comme sa voisine Sarrebrück, très animée, par suite des incessants passages de troupes ; elle avait une fabrique d'armes, une fabrique de limes, des manufactures d'acier, de fer blanc et noir ; des tanneries, des taillanderies à fil de fer, des fabriques de noir de fumée ; dans les environs, des carrières de grès rouge, des mines de fer et de houille. Sa voisine, Vaudrevange, bien qu'éloignée seulement de trois kilomètres, était rattachée au canton de Relling (Moselle).

Sarrebrück, chef-lieu d'arrondissement du département de la Sarre, ne comptait elle-même, en 1802, que 5.000 âmes et environ 500 maisons, mais sans compter Saint-Jean et ses autres faubourgs. Sous le Consulat, ses industries et son commerce se développèrent tous les jours, comme par enchantement, grâce surtout à l'exploitation mieux comprise de ses mines de houille

et de fer ; on prévoyait déjà sa grande expansion. Son premier maire français fut un ci-devant noble « le citoyen Mandel, ancien chef d'escadron, au service de France », qui joua le rôle que nous avons signalé, lors de l'arrestation de Louis XVI à Varennes.

Une des marques non équivoques et les plus caractéristiques de la sincérité de l'adhésion des populations rhénanes à la France est la facilité avec laquelle elles se prêtèrent à l'application de la loi de la conscription militaire, toute nouvelle pour elles. Or, dans le département de la Sarre, les opérations du recrutement se firent toujours avec la plus extrême régularité et sans nulle contrainte, non seulement dans l'arrondissement de Sarrebrück, mais dans ceux, plus éloignés et plus ruraux, de Birkenfeld et Prum ; il n'y eut point de désertion à l'étranger, ce qui eût été facile. Zégovitz, secrétaire-général de la Préfecture du département, en fournit le témoignage, dès 1803 : « Les opérations concernant la levée des conscrits, déclare-t-il, se sont faites dans les arrondissements de Trèves et de Prum, non seulement sans le moindre obstacle, mais encore avec une célérité et une bonne volonté, qui méritent d'être citées avec éloge ; quoique les lois à ce sujet ayant été publiées dans ce département, trois mois plus tard que dans ceux de l'intérieur, leur exécution y a été de pair avec ces derniers.

« Les conscrits de l'arrondissement de Trèves, au moment de leur départ, demandèrent pour grâce de ne pas être escortés par la gendarmerie, en protestant qu'ils allaient sans contrainte là où leur devoir les appelait ; que ce serait leur faire injure que de douter de leur attachement à leur nouvelle patrie, et que, si en route il se trouvait parmi eux quelqu'un assez lâche pour vouloir dévier du chemin de l'honneur, ils sauraient en faire justice eux-mêmes.

« Mathias Gehlen, conscrit de l'an X, donna à cette occasion un bel exemple de piété filiale ; il se présenta en remplacement, à condition que le prix de son dévouement serait remis non pas à lui-même, mais entre les mains de ses parents dans le besoin. D'autres, à son imitation, se présentèrent à la même fin : mais telle était l'ardeur des conscrits que personne ne voulant se faire

remplacer, ils ne trouvèrent point le moyen d'achever leur belle action, et l'on en vit qui se retirèrent, en pleurant de douleur.

« Si dans l'arrondissement de Birkenfeld, la séduction environna un instant la jeunesse appelée à la défense de la patrie, elle fut bientôt dissipée par l'acte de vigueur du Préfet, qui déclara conscrits supplémentaires, et comme tels les fit sur-le-champ conduire à leur corps, la totalité des conscrits de la première mairie où ils refusèrent de tirer au sort. La levée de la conscription n'éprouva dès lors plus la moindre résistance dans cet arrondissement, ni dans celui de Sarrebrück. »

On peut comparer cette facilité de l'application de la loi du recrutement militaire dans les départements rhénans avec les désordres et les révoltes qu'elle occasionna dans plusieurs de nos provinces de l'intérieur.

Quant à notre petite ville lorraine de Sarrelouis, ce fut bien autre chose.

De 1792 à 1815, Sarrelouis fournit aux armées françaises, en dehors des simples soldats, plus de 400 militaires gradés, parmi lesquels 12 généraux. Cette loi révolutionnaire de la conscription, qui parut si dure aux populations de certaines régions de la vieille France et fut peut-être la cause principale de la chute de Napoléon, n'eut jamais l'occasion d'être appliquée à Sarrelouis parce que tous les jeunes gens, chaque année et sans exception, partirent d'avance pour l'armée et s'engagèrent comme volontaires aussitôt que l'âge et leurs forces physiques le leur permirent. On a remarqué, par contre, qu'à partir de 1815, lorsque Sarrelouis eut été livré à la Prusse, il n'y eut, jusqu'en 1870, pas un seul engagement volontaire pour l'armée prussienne : seule, la rigueur des lois y incorpora ceux qui ne prirent pas le parti de passer en France.

En 1796, les Sarrebrückois paraissent avoir eu à se plaindre du général Vandamme, très exigeant, très dépensier, d'une dureté de caractère excessive, arbitraire, se livrant à un luxe de table, à un faste de garde-robe inouis. Sur leur plainte, Vandamme fut éloigné et dut changer de cantonnement.

Mais à part cet incident et quelques tracasseries inhérentes aux nombreux passages de troupes dont les Sarrebrückois pro-

fitèrent, d'ailleurs, beaucoup plutôt qu'ils n'en pâtirent, le pays de la Sarre jouit d'une grande prospérité sous Napoléon. Un des grands bienfaits de cette période, pour le pays de la Sarre comme pour toute la Rhénanie, fut la construction ou la réfection du réseau routier. Le particularisme étroit des anciennes seigneuries et la mésintelligence qui, avant la Révolution, régnait entre les différents princes souverains du pays, avaient été le principal obstacle à l'établissement des grandes routes et même à l'entretien des anciennes voies romaines qu'on utilisait encore. Louis XIV avait fait établir ou restaurer plusieurs routes, solidement pavées, dont il subsiste encore des tronçons, « le pavé du Roi » ; mais les grandes et belles routes qui sillonnent aujourd'hui le pays rhénan et mosellan remontent pour la plupart au Premier Empire : on les appelle couramment encore « routes impériales » ou « routes de Napoléon ». Tous ces grands travaux de voirie nationale furent commencés sous le Consulat.

Zégowitz dans l'*Annuaire du département de la Sarre* pour 1802-1803, caractérise comme il suit les habitants de Sarrebrück et des environs :

« Le caractère des habitants est doux ; ils sont industrieux et amis du travail, ont l'esprit mercantile, des mœurs pures, peu de fanatisme religieux et assez d'instruction ; il est rare de rencontrer des individus des deux sexes, qui ne sachent lire et écrire et qui n'aient quelques notions d'arithmétique. Leurs habitudes s'approchent beaucoup de celles des Français, leurs voisins ; aussi la langue française y est commune, principalement sur les frontières qui touchent au département de la Moselle. »

La guerre était reportée bien loin au delà du Rhin et la sécurité paraissait absolue dans cette région de la Sarre qui avait bien payé sa dette à la Révolution. L'industrie et l'exploitation des mines commencèrent de l'enrichir. Zégowitz préconise le développement des houillères qui, dit-il, devraient être cent fois plus nombreuses, car la richesse du pays de Sarrebrück, sous ce rapport, est incommensurable.

Dès janvier 1794, les frères Gouvy avaient installé une forge et une fabrique d'armes à Wadgasse ; ils créèrent des établissements analogues à Sarrebrück. Ils fournissaient d'armes blan-

ches l'arsenal de Metz. A Dilling et à Betting ils eurent des fonderies de balles et de boulets de canon.

Le Directoire donna à bail à J.-B. Equer les mines de houille et de fer qui avaient appartenu au prince de Nassau, dépossédé [1] ; leur prospérité rapide fut le jalon indicateur qui servit de guide à Napoléon pour les mesures qu'il allait prendre et que nous aurons bientôt à raconter.

1. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, p. 66.

IV

SARREBRÜCK ET LES DUCS DE NASSAU SOUS LE PREMIER EMPIRE.

En 1804, les Sarrebrückois envoyèrent à Paris une députation pour assister au couronnement de l'Empereur; elle avait à sa tête le commandant Walster. A cette époque déjà, dans toute cette région de la Sarre, de la Moselle et du Rhin, l'enthousiasme pour Napoléon remplissait les âmes. Quelles manifestations délirantes lorsque l'Empereur, partant du camp de Boulogne, le 27 août 1804, entreprit de visiter les départements rhénans ! A Aix-la-Chapelle on le traite de nouveau Charlemagne; à Cologne, les bourgeois les plus réputés se disputent l'honneur de traîner sa voiture; mêmes acclamations triomphales, à la volée des cloches et à la voix frémissante du canon, à Bonn, à Coblence, à Mayence, à Kaiserslautern, à Simmern, à Trèves, l'ancienne capitale des Césars romains. Tous les petits princes allemands s'empressent, accourent, veulent voir et saluer celui qu'ils appellent « le héros du siècle » et qu'ils disent « tant ressembler au premier de nos Césars romains, qui franchit le Rhin pour chasser les Barbares ». Ils ont oublié la Révolution, rappelent leurs anciennes alliances avec la France, se font gloire des états de service de leurs ancêtres dans les armées françaises. Ils sollicitent Napoléon comme leur protecteur naturel, et ainsi sont jetées les bases de la nouvelle Confédération du Rhin [1].

1. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, pp. 380 et suiv.

Napoléon fut non moins populaire dans les rangs du peuple rhénan qui avait profité de la vente des biens nationaux, de l'application du Code civil, de la liberté des cultes, de l'émancipation des Juifs nombreux dans le pays, de la liberté du commerce et de la navigation du Rhin, de la suppression des douanes intérieures et d'une foule d'autres mesures libérales favorables aux affaires[1]. Aussi Napoléon n'eut pas de plus intrépides et de plus dévoués soldats que ceux que lui fournirent les bords de la Sarre, de la Moselle et du Rhin. Tous les historiens le reconnaissent : jamais être humain vivant, depuis le commencement des âges, ni Alexandre, ni César, ne fut l'objet d'un pareil culte, et cet enivrement inouï pour le Génie français incarné dans l'Homme extraordinaire qui tenait en mains les destinées du monde, devait durer jusqu'après les désastres de la campagne de Russie.

« Ce nom de Napoléon, dit Edgar Quinet qui connaissait bien l'Allemagne et épousa une Rhénane, ce nom inouï qui s'écrit de lui-même sur toutes les murailles, qui me trouble partout où je passe, dans les bruyères des forêts et dans les carrefours des villes, dans le bruit des feuilles et dans les sanglots des flots... »

Et quelle innombrable foule d'écrivains, d'historiens et de poètes du pays rhénan ou de l'Allemagne du Sud, ont exalté Napoléon : *Napoleon! Der Name giebt mir Lieder*, dit l'un de ces fanatiques de l'Empereur, « ce nom m'inspire des chants : je vois des aigles qui montent vers le soleil[2] ».

Après la victoire d'Austerlitz, la paix de Presbourg avec l'Autriche, dictée par Napoléon, le 25 décembre 1805, abolit le Saint-Empire romain germanique et prépara la nouvelle Confédération germanique dont l'organisation fut sanctionnée à Paris, le 12 juillet 1806. Trois semaines plus tard, le 6 août, le dernier empereur germanique, François II, promulguait un manifeste solennel pour déclarer que, se trouvant désormais dans l'impossibilité de remplir sa mission impériale, il se considérait comme délié de ses obligations envers le Corps germanique ; par réci-

1. Cf. Philippe Sagnac, dans les *Travaux du Comité d'Études*, t. I, p. 387 et suiv.
2. Julien Rovère, *Les Survivances françaises*, p. 86.

procité, il déliait tous les princes, ses vassaux et tous les membres de l'Empire, de leurs obligations constitutionnelles. Ainsi prit fin le Saint-Empire, fondé par les barons féodaux d'Allemagne avec l'appui et la sanction de l'Église, en l'an 962, au bénéfice du roi de Germanie, le Saxon Otton le Grand.

Ce grand événement est consacré par l'Arc de Triomphe de la place du Carrousel, ce joyau architectural de Paris, dont les bas-reliefs sculpturaux et les inscriptions françaises célèbrent, en style héroïque, les résultats des victoires d'Ulm et d'Austerlitz :

A LA VOIX DU VAINQUEUR D'AUSTERLITZ
L'EMPIRE D'ALLEMAGNE TOMBE;
LA CONFÉDÉRATION DU RHIN COMMENCE;
LES ROYAUMES DE BAVIÈRE ET DE WURTEMBERG SONT CRÉÉS, etc.

. . . .

Ainsi fut réduit en poussière ce Saint-Empire romain germanique qui, né cent cinquante ans après Charlemagne, prétendit si longtemps, au nom de la fiction théologique qui l'inventa, rattacher son origine à Charlemagne lui-même et étendre ses droits de suzeraineté jusque sur les bords de la Meuse et du Rhône. Sa chute ne surprit personne; il n'avait été qu'un long mensonge historique. La cour de Vienne relégua dans un musée la défroque fripée et le sceptre vermoulu des Empereurs. On créa pour François II l'Empire d'Autriche qui se prolonge encore aujourd'hui, dans une aire plus restreinte : il n'est, lui aussi, qu'un mensonge politique, ethnique et social.

Un autre Empire plus cohérent, plus fort, s'est créé en 1871, au bénéfice de la Prusse. Une loi inéluctable le rend, à jamais, le rival de l'autre; Berlin ne peut être que l'ennemie de Vienne et, cependant, par un mensonge politique insensé, nous les voyons aujourd'hui accouplées pour une guerre monstrueuse ! Par quelle audace dans le mensonge (*Germani, natum mendacio genus*), le maître d'école prussien a-t-il osé enseigner aux masses populaires allemandes que l'Empire des Hohenzollern est le prolongement et le légitime héritier du Saint-Empire romain germanique ? Lui aussi, on le présente comme le continuateur de l'Empire de Charlemagne, ce qui lui donne des prétentions à la

domination sur les anciennes « Terres d'Empire » des bords de la Moselle, de la Sarre, de la Meuse, de l'Escaut, de la Somme et même du Rhône! De quelle épithète stigmatiser les érudits allemands, ces austères chevaliers de la critique historique qui, au nom de cette tradition, aussi apocryphe que des titres de noblesse falsifiés, parlent aujourd'hui « d'en revenir au traité de Verdun de 843 » pour établir les nouvelles limites de l'Empire allemand! De telles impostures déshonorent ceux qui les signent, déconcertent ceux qui les lisent; ces cyniques reptiles de la politique prussienne, chargés du travestissement de l'histoire, dégoûtent *usque ad nauseam*.

Après la suppression du Saint-Empire, diplomatiquement consommée en 1806, quel fut le sort des petits princes allemands de notre région lorraine, ceux de Sarrebrück et de La Leyen en particulier? Les héritiers collatéraux du prince Henri de Nassau-Sarrebrück ayant officiellement renoncé aux comtés de Sarwerden, Sarrebrück, Ottweiler, Kirckheim-Bolanden et Lahr, avaient obtenu, dès 1803, comme indemnité, un certain nombre de territoires ecclésiastiques sécularisés sur la rive droite du Rhin : les bailliages mayençais de Hœchst, Hochheim, Castel, Rudesheim et Oberlahnstein, les petites villes de Deutz et de Königswinter qui avaient dépendu de l'archevêché de Cologne; d'autres, qui avaient appartenu à l'archevêché de Trèves, plusieurs abbayes, les seigneuries de Caub, d'Eppstein, le comté de Sayn-Altenkirchen et quelques autres. Napoléon fut très généreux à leur égard et l'on remarqua que le dédommagement dépassait de beaucoup les pertes, sans compter que les possessions de Nassau, jadis très disséminées, devenaient contigües et compactes, merveilleusement situées en bordure du Rhin romantique.

A la suite du traité de Presbourg, Napoléon admit le petit prince de La Leyen et les deux branches de Nassau-Usingen et Nassau-Weilbourg dans la Confédération du Rhin, dès sa première constitution à Paris, le 12 juillet 1806. Peu après, le duc de Nassau-Usingen qui ne pouvait plus avoir d'héritiers directs assura ses possessions à son cousin, le prince de Nassau-Weilbourg, de sorte que celui-ci devint le seul duc de Nassau.

Tous ces arrangements impliquaient, en principe, la reconnais-

sance de la limite du Rhin pour le territoire français, et du protectorat de Napoléon sur la Confédération germanique installée exclusivement sur la rive droite du fleuve.

Demeurant ainsi « souverains », mais sur un autre domaine, les princes allemands s'obligent, chacun, à fournir à Napoléon, un contingent de soldats en rapport avec la population de leurs territoires respectifs. Tandis que le roi de Bavière doit armer 30.000 hommes, le prince de La Leyen est tenu à en mettre sur pied seulement 29 ; son ancien comté de Bliescastel comprenait 35 villages et sept fermes.

Courtisans de Napoléon comme ils l'avaient été de Louis XIV ou du roi de Prusse, on voit ces princes prendre rang dans les armées de l'Empire, combattre en Espagne, en Autriche, en Russie. Ce sont eux que Daru, chef du Cabinet de l'Empereur et interprète de sa pensée, qualifie : « un tas de princes allemands, aussi faibles qu'ignorants et dont aucun ne laissera de mémoire parmi les hommes ». Joignant la servilité à la servitude, ils ne récoltaient que le mépris.

1. E. Babelon, *Les Médailles historiques de Napoléon le Grand, empereur et roi*, Introduction, p. XLIII. Sous le premier Empire, les comtes de La Leyen, proches parents de l'archevêque baron de Dalberg, prince primat de la Confédération germanique, contractèrent une alliance matrimoniale avec les Tascher de la Pagerie et devinrent ainsi parents de l'impératrice Joséphine.

François-Charles, comte de La Leyen,
né en 1736, mort en 1775,
épouse en 1765 Marie-Anne-Josèphe, fille de François-Henri, baron de Dalberg,
morte le 10 juillet 1804.

Philippe-François, prince de La Leyen (depuis 1806),
né le 1er août 1766,
mort à Cologne le 23 novembre 1819,
épouse le 15 mai 1788 Sophie-Thérèse, comtesse de Schœnborn,
morte à Paris le 4 juillet 1810.

Amélie-Thérèse-Marie-
Antoinette-Charlotte,
née le 2 septembre 1789,
mariée en août 1810
au comte Charles Tascher de la Pagerie,
premier chambellan
de l'impératrice Joséphine.
Devenu veuf, celui-ci se remaria en 1838
à Caroline,
baronne Pergler de Perglas
et mourut le 3 février 1869.
Il est inhumé à Waal.

Erwin-Charles-Damien-Eugène,
né le 3 avril 1798,
mort le 17 mai 1879 et inhumé à Waal,
épouse le 18 août 1818 Sophie,
comtesse de Schœnborn-Buelheim
(née en 1798 et morte en 1876).

Philippe-François-Erwin-Théodore,
né le 14 juin 1819,
épouse en 1853 Adélaïde-Charlotte,
fille du prince Charles-Théodore
de Thurn et Taxis.

Les libéralités de Napoléon n'empêchèrent point le duc Guillaume de Nassau d'accéder, des premiers, à la coalition contre l'Empereur, à Francfort, le 23 novembre 1813. Il devait à Napoléon, c'est-à-dire à la France, son trône ducal et sa souveraineté : il fit défection et trahit, comme faisaient jadis, quotidiennement, les chefs germains. On sait le reste.

Guillaume de Nassau régna et, après lui son fils Adolphe, sur son magnifique duché, célèbre par ses vignobles du Rheingau, ses eaux d'Ems et de sa capitale, Wiesbade. Mais voici venir la Prusse, l'ancienne alliée des Nassau. Ce fut sans doute pour les récompenser suivant leur mérite, qu'elle les spolia, sans façon, en 1866, et mit fin à leur indépendance : le duché de Nassau fut englobé dans le royaume des Hohenzollern, ces vautours de l'Allemagne. Le duc Adolphe de Nassau eut pourtant, plus tard, la chance de retrouver un trône : il hérita du grand-duché de Luxembourg à la mort de son arrière-petit-cousin, le roi des Pays-Bas, Guillaume III, de la branche d'Orange-Nassau. Il en hérita comme notre Henri IV, de la couronne de France, car son cousinage remontait au XIII[e] siècle ; mais s'il put avoir ainsi le Luxembourg, le trône de Hollande lui fut interdit, parce que les femmes pouvaient y avoir accès. Ce fut la fille de Guillaume III, Wilhelmine, qui devint reine des Pays-Bas.

Adolphe de Nassau, grand-duc de Luxembourg, allemand d'éducation et de tendances, eut pour successeur son fils Guillaume, qui régna sur le Luxembourg de 1905 à 1912. A sa mort, une modification à la constitution du grand-duché permit de proclamer grande-duchesse de Luxembourg, sa fille Marie-Adélaïde, duchesse de Nassau. Nul n'ignore que cette princesse à tout osé, jusqu'au scandale, pour germaniser ses sujets. Elle n'a protesté que pour la forme contre la violation de la neutralité du Luxembourg par les Allemands, au mois d'août 1914 : trahissant, par tradition de famille, elle a fait le meilleur accueil à l'empereur Guillaume II et à ses armées. Patience ! les Luxembourgeois, fidèles à leurs traditions welches, et à la constitution qui était la sauvegarde de l'indépendance de leur pays, sauront s'en souvenir.

Napoléon séjourna plusieurs fois à Sarrebrück. La première

fois, ce fut le 27 septembre 1806, avant Iéna : il déjeuna à l'hôtel du Cerf, puis se dirigea sur Mayence, précédant son armée. La seconde fois, ce fut le 25 juillet 1807, à son retour d'Allemagne, six semaines après Friedland et la paix de Tilsitt. Il passa, dans toute sa gloire, sous des arcs de triomphe, au milieu des applaudissements unanimes et frénétiques de la foule. Il venait de faire restaurer l'ancien château, incendié, comme nous l'avons vu, en 1793 : on apposa sur la façade l'inscription



Frédéric Firmond, de Saint-Jean,
des gardes d'honneur de Napoléon Ier.

suivante : « Palais des anciens princes de Nassau, dévasté par la guerre et restauré par Napoléon Ier, empereur des Français. » Des familles de marchands et d'industriels, les Röchling, les Stumm, les Vopélius, les Kraemer, les Bruch, les Schmidtborn, les Korn, tinrent à honneur d'exercer des fonctions municipales, développèrent leurs entreprises qui furent protégées par l'administration et s'enrichirent considérablement[1].

Le 24 septembre 1808, Napoléon traversa Sarrebrück avec son

1. Ruppersberg, *Gesch. der Stadt Saarbrücken*, t. I, p. 397.

escorte de maréchaux et d'ambassadeurs, se rendant à Erfurt où il allait tenir une « cour de rois ».

Le 9 juin 1811, Sarrebrück célébra la naissance du Roi de Rome avec une magnificence extraordinaire.

Le 11 mai 1812, Napoléon allant à Dresde, s'arrêta à Sarrebrück pour s'occuper de la question des mines.

Le 17 décembre 1812, revenant de Moscou, Napoléon traversa Sarrebrück, cette fois *incognito*, pour gagner Paris au plus vite.

Le 16 avril 1813, passage de l'Empereur allant en Allemagne, pour sa campagne de Saxe. Le 25 juillet de la même année, Sarrebrück eut la visite officielle de l'impératrice Marie-Louise, régente.

Une garde d'honneur de l'Empereur avait été créée par un décret du 5 avril précédent; elle se composait de 10.000 cavaliers choisis parmi les fils de familles distinguées de la bourgeoisie. Plusieurs Sarrebrückois s'engagèrent comme volontaires dans cette troupe d'élite que l'auteur allemand de nos jours, auquel nous empruntons ces détails, appelle spirituellement « la Garde de malheur » (*Unglücksgarde*). Parmi ces jeunes gens il y avait : Frédéric Firmond qui mourut en 1865; Schmidtborn qui fut blessé et fait prisonnier par un cosaque, auprès de Mayence, en 1814, et devint bourgmestre de Sarrebrück, de 1862 à 1871; Lautz, blessé au siège de Mayence en 1814, plus tard président de la Chambre de commerce de Trèves; Charles Wagner et Hæfner, tous deux faits prisonniers à la bataille de Leipzig; Georges Bruch, blessé à Leipzig. Le cosaque qui le transperça de sa lance le laissa pour mort et le dépouilla de son manteau; ayant eu l'année suivante l'occasion de séjourner à Saint-Jean-Sarrebrück, le cosaque rechercha la femme de Bruch et lui rendit le manteau en lui annonçant la mort de son mari : mais celui-ci revint quelques mois plus tard, guéri de sa terrible blessure et retrouva ainsi le manteau dont son adversaire l'avait dépouillé.

Au lendemain du désastre de Leipzig, le 21 octobre 1813, la ville de Sarrebrück, plus noble que les princes féodaux asservis, crut de son devoir de protester avec plus d'énergie que jamais, de sa fidélité à l'Empereur. Elle fit parvenir par son

Conseil municipal à l'impératrice Marie-Louise, l'adresse suivante :

« Le Conseil municipal de la ville de Sarrebrück, pénétré des paroles touchantes et mémorables de Sa Majesté l'Impératrice Reine et Régente, s'empresse de déposer aux pieds de son trône l'assurance que sa voix a porté dans les âmes de ses fidèles sujets de la Sarre la plus vive émotion, et les a disposés à tous les sacrifices que la gloire de sa Couronne doit attendre de leur amour et de leur inaltérable fidélité. »

Cette adresse fut signée par l'unanimité des membres du Conseil municipal et par ceux des localités voisines. Une adresse non moins chaleureuse fut envoyée à l'impératrice Marie-Louise par la ville de Trèves [1].

Napoléon passa pour la dernière fois à Sarrebrück, le 6 novembre 1813, rentrant en France.

1. Le texte est dans le *Journal du département de la Sarre*, 30 novembre 1813 ; cf. *Trierische Chronik* d'avril-mai 1914, p. 97.

CHAPITRE VI

1814 ET 1815
COMBATS ET NÉGOCIATIONS

SOMMAIRE

I. *Sarrelouis en 1814 et 1815.* — Attitude énergique des Sarrelouisiens en 1814. — Les Cent-Jours. — Le général Thomas, gouverneur de Sarrelouis. — Sa conduite héroïque. — Les défenseurs de Sarrelouis jusqu'au 27 novembre 1815.

II. *Les traités de Paris (30 mai 1814) et de Vienne (20 novembre 1815).* — Fourberie des déclarations des Alliés contre la France. — Frontières nouvelles de la France dans la région de la Sarre. — Sarrebrück et Sarrelouis laissés à la France en 1814, donnés à la Prusse par le traité du 20 novembre 1815.

III. *Sarrebrück en 1814. L'École française de Geislautern. Henri Böcking.* — Le rôle d'Henri Böcking, représentant de la maison Stumm. — Fondation et travaux de l'École française des mines de Geislautern. — Intérêt que Napoléon porte à ces travaux. — Böcking et Justus Grüner en 1814. — Fuite de Böcking à Cologne, après le traité du 30 mai 1814.

IV. *Sarrebrück pendant les Cent-Jours. Henri Bocking à Paris.* — Les Sarrebrückois, comme les Sarrelouisiens, acclament le retour de Napoléon. — Böcking et l'administration prussienne de Sarrebrück après Waterloo. — Böcking s'entend avec Hardenberg. — Il organise une pétition à Sarrebrück pour demander l'incorporation de cette ville à la Prusse rhénane. — Il apporte la pétition à Paris. — Protestation des Sarrebrückois. — Les intrigues de Böcking auprès des négociateurs de la paix. — Il réussit à arracher Sarrebrück à la France. — L'*Atlas* minier de l'École de Geislautern. — Le pillage des usines françaises du Nord, durant la guerre actuelle. Rôle qu'y jouent un Röckling et un Böcking.

I

SARRELOUIS EN 1814 ET 1815.

Dans la matinée du 4 janvier 1814 et les jours suivants, les Sarrelouisiens, qui avaient assisté, dans les mois de novembre

et décembre précédents, au passage de nos armées refluant d'Allemagne vers l'intérieur de la France, virent tout à coup arriver dans leurs murs, par la route de Trèves, des files innombrables de familles du pays rhénan qui fuyaient devant l'invasion, en emportant sur leur dos, sur leurs chevaux, sur leurs chariots tout ce qu'elles avaient pu, en hâte, rassembler de leur avoir. Cet exode lamentable rappelait celui que Gœthe a dépeint en des pages saisissantes et qui s'était opéré dans le sens inverse, lorsqu'en 1794 ces mêmes populations alarmées avaient pris la fuite à l'approche de l'armée française. Dès le 6 janvier, on signala, dans les environs de la ville, les premières avant-gardes de l'ennemi. Les régiments du général Lacoste et la cavalerie du général Dommergue s'étant retirés sur Metz, la place de Sarrelouis, confiée par le duc de Raguse à la garde du colonel Laurin de Mirel, se trouvait presque démunie de défenseurs. A la date du 8 janvier, le maire, général Reneauld, fit part de ses inquiétudes au préfet de la Moselle :

« Notre garnison, lui écrit-il, est très faible et composée de jeunes conscrits. La garde nationale est organisée provisoirement ainsi qu'il suit : une compagnie d'artillerie de 32 hommes ; une compagnie de pompiers de 50 hommes ; le surplus des hommes forme quatre compagnies de fusiliers de 400 hommes, ce qui fait, avec les canonniers et pompiers, environ 500 hommes. Nous sommes donc livrés et abandonnés à nous-mêmes, avec très peu de moyens : nonobstant, nous ferons, tous, notre devoir.

Un fort détachement d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ainsi que la gendarmerie du canton furent envoyés en hâte dans la place, qui se trouva, de ce fait, à peu près en état de soutenir un siège. L'armée ennemie qui s'avançait était sous les ordres du général von Biberstein. Sarrelouis fut investie et bombardée ; la garnison, commandée par le général Thierry, se défendit courageusement, fit des sorties nombreuses, surprenant les postes, harcelant l'ennemi qui occupait les faubourgs, lui enlevant des convois de vivres et de munitions.

Le courrier de Metz ayant suivi la retraite de la colonne du général Durutte, avait quitté Sarrelouis pour la dernière fois le 10 janvier. Quel ne fut pas l'étonnement de la population assié-

gée, lorsque, le matin du 12 avril, elle apprit que le courrier avait fait sa réapparition, et qu'avec l'autorisation des Prussiens il venait, dans la nuit, de rentrer dans la ville ! Il apportait la nouvelle que Napoléon avait abdiqué à Fontainebleau et que la paix était signée entre les Alliés et le roi de France Louis XVIII. Le vendredi, 15 avril, le commandant de la place, ayant reçu de Paris des ordres formels du ministre de la Guerre, eut, hors les murs, une entrevue avec le général von Biberstein.

Les Sarrelouisiens, frémissant d'émotion au récit d'événements qu'ils connaissaient mal, qu'ils apprenaient tardivement et mêlés de légendes souvent absurdes, se demandaient quel allait être leur sort et s'ils ne seraient point livrés à la Prusse.

Le samedi 16 avril, la garnison rassemblée sur la place, à 10 heures du matin, reçut des cocardes blanches ; le drapeau blanc fleurdelisé fut hissé à la pointe du clocher de l'église, à la place du drapeau tricolore, et salué de 101 coups de canon. Le lendemain et jours suivants, les troupes du général Durutte, qui s'étaient concentrées à Metz, revinrent dans leurs anciens cantonnements, tandis que la garnison de Mayence, forte de 12.000 hommes et 1.400 chevaux, passait par Sarrelouis pour se retirer sur Metz.

Enfin, les Sarrelouisiens furent informés que le traité signé à Paris, le 30 mai 1814, laissait leur ville à la France ; ils conservaient, ainsi que les Sarrebruckois, leur qualité de Français.

Puis, un calme apparent succéda, dans la foule, à l'ahurissement et à l'émotion à la fois douloureuse et impuissante. On vécut ainsi, commentant les événements qui s'étaient précipités si rapidement, chacun demeurant inquiet, mal à l'aise et dans le mécontentement, tandis qu'on dépeçait nos départements rhénans et que les bourgs et villages qui touchaient presque à la banlieue de Sarrelouis se trouvaient, contre leur gré et sous une forme encore mal définie, incorporés à l'Allemagne, bien que personne ne songeât à reconstituer l'ancien Électorat de Trèves dont ces pays avaient jadis fait partie. Ils furent administrés, tout d'abord, par une commission austro-bavaroise qui alla siéger à Spire. Tout cela fut présenté comme provisoire ; il n'était encore nullement question de donner ce pays à la Prusse.

Soudain, le 10 mars 1815, on apprit par le courrier de Metz que Napoléon avait quitté l'île d'Elbe et qu'il organisait ses forces à Cannes. Ce fut comme un coup de tonnerre dans une atmosphère lourde et chargée d'électricité. L'enthousiasme fut indescriptible; il n'y eut pas un dissident. Ce jour même, bien que Louis XVIII fût encore à Paris qu'il ne devait quitter que dans la nuit du 19 au 20 mars, le pavillon tricolore fut arboré sur le clocher de l'église de Sarrelouis. Seulement, il fallut bientôt songer à se préparer de nouveau à la guerre : les Sarrelouisiens, qui ne rêvaient que l'expulsion des Prussiens de leur voisinage, accueillirent sans broncher cette éventualité fatale : n'était-ce pas l'occasion d'une revanche? Dès que Napoléon fut arrivé à Paris, l'ordre fut envoyé aux autorités de Sarrelouis d'armer la forteresse et de la mettre en état de défense; d'y emmagasiner, pour 2.000 hommes, trois mois de vivres prélevés dans la contrée; chaque habitant dut aussi se pourvoir de nourriture pour le même laps de temps. On réorganisa la garde nationale; sous l'impulsion du général Jean Thomas, on prépara tout avec ordre et une patriotique ardeur comme pour un siège imminent. Les troupes qui allaient défendre la place se composaient de deux régiments d'infanterie, les 55e et 68e de ligne, de deux régiments de cuirassiers, des pompiers, gendarmes et douaniers, de 1.500 à 1.600 hommes des gardes nationales des départements des Vosges et de la Moselle.

On était prêt à recevoir l'ennemi de pied ferme, lorsque, le 23 juin, parvint à Sarrelouis la nouvelle du désastre de Waterloo survenu cinq jours auparavant. Dès le lendemain, 24 juin, les premières troupes alliées se présentèrent pour menacer la ville. A leur grande stupéfaction, elles trouvèrent les Sarrelouisiens, dont le courage n'était nullement ébranlé par les nouvelles alarmantes qu'on répandait, décidés plus que jamais à défendre énergiquement la place. Ils tinrent bon, envers et contre tous, même après le départ de Napoléon pour Rochefort et la seconde restauration de Louis XVIII.

Le lieutenant général baron de Diebitsch, chef d'état-major de l'armée russe, écrit, à la date du 1er juillet 1815, « à M. le maréchal de camp, baron de Thomas, commandant la forteresse de

Sarrelouis, » pour l'assurer, dit-il, « que les intentions de l'empereur Alexandre, son auguste maître, n'ont rien d'hostile ni contre la France, ni contre les Français », et pour l'inviter à rendre la place. On l'appelle *de* Thomas, comme dans La Fontaine le renard dit : « Monsieur *du* Corbeau ».

Le général Thomas répond :

« Général, je ne puis dissimuler que le contenu de la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire m'afflige. En officier général qui connaît les devoirs que lui imposent les lois de l'honneur, vous devez penser que je n'ai d'autre réponse à vous faire que de vous assurer que je défendrai la place qui m'est confiée jusqu'à la dernière extrémité. »

Un ancien émigré français, le comte de Langeron, « général en chef au service russe, » écrit de Sarrebrück, le 5 juillet 1815, au général Thomas :

« Monsieur le commandant, Vous êtes sans doute instruit des événements qui se sont passés depuis peu... Votre devoir et votre intérêt futur vous engagent à arborer ce drapeau blanc si cher aux bons Français. Rappelez-vous, monsieur le commandant, que Louis XVIII, qui n'a que trop pardonné, n'a point étendu sa clémence sur le maréchal Davoust, qui a fait tirer sur le pavillon blanc. C'est au nom de Louis XVIII que je vous engage à remettre votre forteresse... »

Cette lettre attira à Langeron une sévère leçon de patriotisme ; le général Thomas lui répond dédaigneusement : « Je n'ai de réponse à vous faire que de vous assurer que les malheurs de ma Patrie n'ébranleront jamais ma fidélité, et que la place que je commande ne sera remise qu'au gouvernement qu'elle se sera librement choisi... »

Le lendemain, 6 juillet 1815, c'est le prince Charles de Mecklembourg qui écrit à son tour au général Thomas, l'informant qu'il vient d'arriver avec son corps d'armée pour assiéger Sarrelouis, si le général ne capitule pas : « Je me flatte que votre réponse, que j'attendrai jusqu'à midi, me mettra à même de ne pas agir offensivement. »

Thomas répond stoïquement :

« ... L'empereur Napoléon n'étant plus le chef de l'État, et les

hautes Puissances ayant formellement déclaré qu'elles ne prétendaient pas gêner la Nation dans le choix de la forme de son gouvernement, la guerre qu'on nous fait n'a plus d'objet. Permettez-moi d'être étonné qu'on parle encore d'hostilités. Je commande cette forteresse au nom de ma Patrie et je la lui conserverai jusqu'à la dernière extrémité, dût-elle être réduite en cendres. La population et la garnison partagent ma détermination. » Les habitants venaient de délibérer sur la question de savoir si l'on ne ferait pas sortir les femmes et les enfants et, ensuite, sauter les fortifications et incendier les maisons, plutôt que de rendre la place.

Le même jour, le duc de Mecklembourg faisait passer un billet secret au général Thomas pour essayer de le corrompre ; il lui disait : « Je suis prêt à vous accorder, pour votre personne, les conditions les plus honorables et les plus avantageuses en tous sens, et qu'il me sera un véritable plaisir de prévenir tous vos désirs... »

Au bas de cette lettre, on lit, écrit de la main du général Thomas : « L'aide de camp, porteur de la présente, était chargé de m'offrir un soi-disant cadeau de 500.000 francs et le grade de lieutenant général en Prusse, s'il me convenait. »

Réponse : « Prince, rien ne me serait plus agréable que de correspondre avec Votre Altesse sur tout autre point que celui qui fait l'objet de ces lettres. Ma résolution étant inébranlable, ma réponse à sa lettre particulière ne peut être que conforme à celle faite à sa lettre officielle. J'ai la confiance que Votre Altesse l'approuvera, comme étant celle qu'elle prendrait dans une pareille circonstance. »

Tandis qu'avaient lieu ces pourparlers où se révèle le caractère indomptable et chevaleresque des guerriers français de cette période héroïque de notre histoire, des combats sanglants continuaient à se livrer aux alentours de la place, de plus en plus étroitement investie. C'est en vain que l'ennemi trouve moyen de faire pénétrer dans Sarrelouis des lettres et des paquets de journaux destinés à démoraliser la population et à lui faire connaître les événements qui avaient bouleversé la France et restauré la royauté. Les Sarrelouisiens demeurent inébranlables

dans leur résolution de combattre pour garder la place jusqu'à ce qu'un ordre formel du Gouvernement français vienne leur enjoindre d'ouvrir leurs portes : ils se refusent à négocier avec l'ennemi.

Cet ordre fut enfin, hélas ! envoyé de Paris par le ministre de la Guerre, le 27 novembre : ce fut comme un arrêt de mort pour les défenseurs de la place. En même temps, le maire de Sarrelouis recevait, consterné, du ministre de l'Intérieur, la lettre suivante :

Paris, le 26 novembre 1815.

« Monsieur le maire, Vous connaissez sans doute le traité de paix conclu à Paris entre le Roi et les Puissances alliées... Par ce traité, la France cède quatre places aux Alliés : votre ville est une de ces places. Je remplis, Monsieur, un devoir bien douloureux, en vous priant de préparer vos concitoyens au triste sacrifice qu'ils sont forcés de faire. Le Roi m'ordonne de vous dire quelle a été sa profonde affliction quand il a vu qu'une impérieuse nécessité le contraignait à vous séparer de sa grande famille... De tous les maux dont la trahison vient d'accabler Sa Majesté, il n'en est pas de plus dur pour Elle que l'ordre qu'Elle me donne aujourd'hui. Le lien qui vous unissait à la France est rompu; l'affection de Sa Majesté pour vous subsistera toujours... Soyez son interprète auprès de vos concitoyens, et dites-leur que Sa Majesté leur offre, au nom de la Patrie et en son nom, les tristes et dernières assurances de ses regrets et de son amour... »

Le ministre, secrétaire d'État de l'Intérieur,

VAUBLANC.

En récompense de leur bravoure et de leur fidélité stoïque, les Sarrelouisiens étaient livrés à l'ennemi qu'ils avaient refusé de laisser entrer dans leurs murs ! le général Thomas, type de vertu guerrière, autre Bayard inflexible dans son devoir, qui avait si intrépidement voulu conserver Sarrelouis à la France, finit là sa carrière militaire et brisa douloureusement son épée. Né à Cheminot (Moselle), le 7 juin 1770, il se retira à Ars-Laque-

nexy, auprès de Metz où, comme Cincinnatus, il s'occupa obscurément d'agriculture jusqu'à sa mort.

Disciplinés autant qu'admirablement courageux, ses soldats, comme les habitants de la ville sacrifiée, se soumirent aux ordres reçus, la mort dans l'âme et en versant des larmes de colère. Une convention fut conclue, le 30 novembre, entre le commissaire royal prussien, général-major von Steinmetz, et les commissaires français dont le chef délégué fut le colonel d'artillerie Marion. Les troupes françaises, soldats et douaniers, sortirent de la place, en rangs silencieux, et se dirigèrent sur Metz, sous le contrôle humiliant d'un officier prussien qui les escorta jusqu'au bout de leur calvaire. Elles obtinrent toutefois les honneurs de la guerre; les derniers preux de Napoléon se retirèrent avec armes et bagages. Le 2 décembre 1815, le commissaire prussien Mathias Simon s'installa au gouvernement de la place qu'on dénomma *Preussich-Saarlouis*.

L'exposé pur et simple des événements est plus éloquent que tout commentaire. Quand ce drame poignant, qui reste dans l'histoire l'épilogue d'une infamie diplomatique, s'accomplit, il y avait près de cinq mois que Napoléon était prisonnier des Anglais et un mois et demi qu'il était arrivé à Sainte-Hélène. On ne peut donc, pour justifier le crime prussien et le manque de parole des Alliés, prétexter les précautions à prendre contre Napoléon. En 1871, les petits-fils de ces Prussiens n'osèrent point insister pour qu'on leur livrât Belfort qui fut conservé à la France à cause de son héroïque défense. Sarrelouis ne méritait-elle pas, pour la même raison, d'être laissée à la France? Est-ce que les habitants de la petite ville lorraine n'avaient pas magnifiquement témoigné de leur attachement à la France, leur patrie héréditaire, avec une énergie que leur sang versé pendant la guerre n'avait fait que cimenter? La France d'aujourd'hui peut-elle renoncer à ses droits séculaires parce qu'en un jour de malédiction ils ont été méconnus? Et parce que ces événements se sont passés il y a cent trois ans, les Prussiens ont-ils donc cessé d'être des oppresseurs étrangers dans une ville française?

II

LES TRAITÉS DE PARIS (30 MAI 1814) ET DE VIENNE (20 NOVEMBRE 1815).

Tandis que se déroulaient les tragiques événements que nous venons de raconter, que se passait-il au sein du Conseil des gouvernements alliés qui discutaient du sort de l'héroïque et malheureuse forteresse? Quels mobiles poussèrent les négociateurs de 1815 à modifier au détriment de la France la frontière tracée, l'année précédente, à travers le pays de la Sarre? Quels sont les agents responsables de la forfaiture qui fut consommée et dont les conséquences se font sentir encore aujourd'hui?

Vers la fin de l'année 1813, les Coalisés contre la France, renouvelant les propositions qu'ils avaient faites à Napoléon, à Dresde, quelques mois auparavant, déclaraient que leur but de guerre était de renfermer la France dans ses limites naturelles, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin[1]. Ils protestèrent, en outre, dans un manifeste solennel adressé à la Nation française, qu'ils ne faisaient point la guerre à la France, mais à un homme dont l'ambition démesurée avait fait le malheur de l'Europe, à l'empereur Napoléon. Cette déclaration hypocrite et perfide, qui respectait implicitement nos frontières, n'avait qu'un but : séparer la cause de Napoléon de celle de la Nation : la France, lasse de

1. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 407.

vingt-cinq ans de guerres et de révolutions ne vit pas le piège qui lui était tendu.

Une fois nos frontières franchies de toutes parts par les armées ennemies, dès le mois de janvier 1814, les Alliés jetant le masque, estimant désormais qu'il était superflu de cacher leurs véritables projets, annoncèrent que leur intention était de ramener la France aux limites qu'elle avait avant les conquêtes de la Révolution. Napoléon, qui luttait pied à pied, déclara qu'il ne consentirait jamais au démembrement de la France ; il préféra abdiquer plutôt que de sauver son trône par l'abandon de la limite du Rhin. Dès lors, ce fut la France, et non plus l'Empereur, qui fut mise au ban de l'Europe coalisée. Les Alliés, maîtres de son sort, décidèrent de la ramener aux limites qu'elle avait au 1er janvier 1792, afin d'effacer toute l'œuvre territoriale de la Révolution et de l'Empire. Ce projet, qui nous enlevait nos départements du Rhin et mutilait, une première fois, notre frontière de l'Est, fut réalisé par le traité de Paris du 30 mai 1814. L'article 2 contient les stipulations suivantes :

« Le Royaume de France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existaient à l'époque du 1er janvier 1792...

« ... 3° Dans le département de la Moselle, la nouvelle démarcation, là où elle s'écarte de l'ancienne, sera formée par une ligne à tirer depuis Perle jusqu'à Fremerstrof, et par celle qui sépare le canton de Tholey du reste du département de la Moselle ;

4° Dans le département de la Sarre, les cantons de Sarrebrück et d'Arneval (Saint-Arnual) resteront à la France, ainsi qu'une partie de celui de Lebach ;

5° La forteresse de Landau ayant formé, avant l'année 1792, un point isolé dans l'Allemagne, la France conserve, au-delà de ses frontières, une partie des départements du Mont-Tonnerre et du Bas-Rhin, pour joindre la forteresse de Landau et son rayon au reste du royaume. »

Dans la région de la Sarre qui nous occupe particulièrement, le traité du 30 mai 1814 laissait à la France les cantons de Relling, de Sarrelouis, de Puttelange, de Völkling, de Sarrebrück, de Saint-Arnual, c'est-à-dire, d'une part, toute la rive gauche

de la Sarre, jusqu'à Fremerstrof, au bas de l'embouchure de la Nied, et, sur la rive droite de la Sarre, à partir de Sarreguemines, Rilching, Klein-Blitterstrof, Feching, Biehmichlein, Scheidt, Dudweiler, Quierschied, Guichenbach, Sellerbach, Hülzweiler, Roden, Dilling, Becking, Haustadt, Merching près Merzig, et tout le pays compris en deçà de la ligne de villages que nous venons de tracer à vol d'oiseau. Mais la nouvelle frontière nous enlevait, sans les incorporer, d'abord, à aucun État : Saint-Ingbert, Neunkirch, Ottweiler, Saint-Wendel, Tholey, Lebach, Labach, Limbach, Betting, Körprich, Sarwelling, Nalbach, Bietzen, Merzig et les deux rives de la basse Sarre dequis Feching et Fremerstrof.

Si les négociateurs des Puissances alliées nous laissèrent Sarrebrück, Sarrelouis et leurs environs, ce ne fut nullement par esprit d'équité et pour atténuer politiquement dans quelque mesure la douloureuse amputation qu'on faisait subir à la France; leur jalousie envers la France de Louis XIV, de la Révolution et de Napoléon était trop invétérée en eux pour qu'elle put laisser place, dans leur esprit, à un pareil mobile; ce fut surtout parce que les populations de cette région de la Sarre étaient en étroite communion de vie économique et sociale avec celles de nos départements de la Meurthe et de la Moselle. Elles vivaient étroitement mêlées, même par les liens de famille : elles prospéraient par les mêmes industries; elles se complétaient, se pénétraient en échangeant leurs produits naturels ou manufacturés. Elles ne pouvaient, semblait-il, se passer les unes des autres; le charbon de Sarrebrück alimentait les salines de Dieuze, de Château-Salins et de tout le Saulnois, et réciproquement. Vidal de La Blache cite un rapport de l'époque révolutionnaire adressé par des notables du pays de Sarrebrück aux représentants du peuple, où ils attestent que « le commerce, l'échange de nos fers, disent-ils, de nos bois et de nos houilles contre les produits des manufactures françaises, ont cimenté et entretenu l'attachement des Nassauviens pour les Français[1] ». Ainsi, nul ne saurait le contester, en quotidiennes relations d'affaires, ces popula-

1. Cité par Vidal de La Blache, dans les *Travaux du Comité d'Études. L'Alsace Lorraine*, t. 1, p. 87.

tions lorraines, de même origine ethnique, — les Médiomatrices, — et implantées séculairement sur le même terroir, étaient solidaires les unes des autres, à tel point que personne ne songeait à les séparer. Metz était leur centre commun d'attraction ; elles avaient toutes des sentiments français hautement affirmés, quelle que fut leur langue usuelle et populaire et l'ancienneté relative de leur incorporation politique à la France[1].

Sarrelouis n'était-elle pas une ville purement française ? Quant à Sarrebrück, ses comtes, nous l'avons vu, avaient vécu de la vie de la France ; son commerce et ses industries prospéraient exclusivement par la France ; pendant des siècles, les Sarrebruckois avaient servi dans les armées françaises et ils venaient, durant vingt-cinq ans, comme les Sarrelouisiens, de verser héroïquement leur sang pour la France, sur tous les champs de bataille de l'Europe.

« La solidarité était si manifeste, remarque encore Vidal de La Blache, que le premier traité de Paris jugea nécessaire d'en tenir compte. Il stipula en effet que les cantons de Sarrebrück et d'Arneval (Saint-Arnual), ainsi qu'une partie de celui de Lebach seraient détachés du département de la Sarre, qui nous était enlevé, pour être attribués, moyennant un échange de cantons, à celui de la Moselle[2]. »

L'état de choses consacré par le traité du 30 mai 1814, en ce qui concerne Sarrelouis, Sarrebrück et aussi Landau, était donc en conformité avec la tradition et les usages de la vie courante et il donnait satisfaction aux vœux des populations. Sarrebrück fut rattaché à l'arrondissement de Sarreguemines dans le département de la Moselle. Le sage et dévoué Rupied qui avait exercé les fonctions de maire sous l'Empire, un instant chassé par l'invasion, les reprit sous la première Restauration.

A l'exception de quelques agités que le gouverneur prussien de nos départements rhénans envahis, Justus Gruner, avait réussi à grouper, les Sarrebrückois s'estimèrent, comme tous les Français, heureux, à la fois, de voir close enfin l'ère des guerres, et d'être débarrassés de l'invasion austro-prussienne et russe.

1. P. Vidal de La Blache, *La France de l'Est*, p. 218.
2. P. Vidal de La Blache, *loc. cit.*

En vertu d'une stipulation particulière du traité de Paris, les plénipotentiaires des Prussiens devaient se réunir à Vienne pour régler les détails des conventions consenties par les Gouvernements : ce fut le Congrès de Vienne. Il s'ouvrit en août 1814 et dura jusqu'au 20 novembre 1815. Talleyrand y admit sans mot dire la déchéance de la France et la réduction de ses frontières telles que le traité de Paris les avait faites. Que dis-je! cet homme, habile pour lui-même, paraît s'en féliciter; il trouve toute naturelle la reprise de la rive gauche du Rhin par les Alliés : « La France, dit-il dans son Rapport au roi Louis XVIII, n'a perdu que ce qu'elle a conquis, et pas même tout ce qu'elle a conquis. On ne lui a rien ôté qui fût essentiel à sa sûreté : elle perd des moyens de domination qui n'étaient point pour elle des moyens de prospérité et de bonheur et qu'elle ne pouvait conserver avec les avantages d'une paix durable. Il était de l'intérêt de la France, il était de la gloire des principaux officiers de son armée de renoncer volontairement à l'idée de recouvrer la Belgique et la rive gauche du Rhin. Replacée dans ses anciennes limites, la France ne songe plus à les étendre, semblable à la mer qui ne franchit ses rivages que quand elle a été soulevée par les tempêtes. »

Mais la France qui se sentait jouée et trahie, et qui avait versé le plus pur de son sang, ne fit point aussi bon marché de son abaissement et des mutilations que lui imposaient la déloyauté et la perfidie. Une sourde colère grondait partout, surtout dans les rangs de l'armée. Le mécontentement fut encore aggravé par les fautes et les maladresses du gouvernement intérieur de Louis XVIII ; l'Exilé de l'île d'Elbe envers lequel aussi, on affectait de ne respecter aucun engagement, résolut de tirer parti du malaise général par un coup d'audace désespéré qui vint, hélas! mettre le comble à sa propre infortune et aux malheurs de la France. Peu avant de quitter l'île d'Elbe, Napoléon disait à Fleury de Chaboulon :

« La France reprendra tôt ou tard ses limites naturelles, celles du Rhin, qui sont un décret de Dieu, comme les Alpes et les Pyrénées. » Tel fut le programme des Cent-Jours, comme il avait été celui de la Révolution.

Malgré ce néfaste retour de l'île d'Elbe, et en dépit des mécontentements que soulevait le traité du 30 mai 1814, l'arrangement territorial qui avait été consenti par le Gouvernement de la France, eût, sans doute, été toujours respecté si, après s'être transportés de Paris à Vienne, les plénipotentiaires de la Sainte-Alliance qui remaniaient la carte de l'Europe et distribuaient si allègrement aux « principions » allemands, les peuples frappés d'hébétude par la plus violente des secousses, n'eussent eu la malencontreuse idée d'installer les Prussiens sur la rive gauche du Rhin. On sait qu'après avoir un instant songé à constituer la province rhénane en royaume pour le roi de Saxe, le Congrès de Vienne, sur la proposition de Talleyrand et de lord Castlereagh, implanta la Prusse à notre place dans nos départements rhénans [1].

C'étaient les anciens Électorats ecclésiastiques, — la rue des curés, comme on l'appelait, — qu'il ne pouvait plus être question de rétablir, tant la Révolution, en les supprimant, avait répondu au vœu universel. Mais du moment qu'on les enlevait à la France, on ne savait plus qu'en faire. La Prusse, en nation de proie, se trouva là pour profiter de l'aubaine ; elle reçut en cadeau de ses compagnons de curée, pour apaiser son appétit universel, ce vaste morceau de territoire devenu, comme on dit en droit, *res nullius*.

Ce fut le 9 juin 1815, neuf jours avant Waterloo, que les plénipotentiaires de Vienne signèrent l'article 25 du traité qui donnait à la Prusse la province rhénane, où les Prussiens étaient ignorés ou plutôt exécrés et redoutés de loin, sur leur mauvaise réputation. Talleyrand avait pourtant écrit dans ses *Instructions* pour le Congrès de Vienne :

« En Allemagne, la domination à combattre est celle de la Prusse : la constitution physique de sa monarchie lui fait de l'ambition une sorte de nécessité ; tout prétexte lui est bon, nul scrupule ne l'arrête, la convenance est son droit. Il est donc nécessaire de mettre un terme à son ambition… en paralysant son influence par l'organisation fédérale. »

1. Voir surtout sur ce point, outre ALBERT SOREL, en dernier lieu : JULIEN ROVÈRE, *Les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne*, p. 8.

Mais en donnant à la Prusse les anciens Électorats ecclésiastiques qui comprenaient alors près de deux millions d'habitants, ni Talleyrand, ni Castlereagh, ni les autres diplomates n'avaient prévu que les deux tronçons, si éloignés l'un de l'autre, de la monarchie prussienne, se rejoindraient quelque jour et imposeraient leur domination au corps germanique tout entier. « L'unité de l'Allemagne, — écrira plus tard le pacifiste Lamartine, avant Sadowa, en constatant les envahissements de la Prusse, — serait la mort de la France, la perspective la plus antifrançaise qu'ait put offrir à nos ennemis le génie de l'absurde. »

C'est le génie de l'absurde qui s'est imposé à l'Europe le jour où l'Assemblée de ses diplomates a fait de la Prusse notre âpre et dangereuse voisine, la mettant en posture de prendre toujours et de tous les côtés. La Prusse se trouva toute prête, dès le 20 novembre suivant, pour réclamer Sarrebrück et Sarrelouis qui étaient restés à la France. Les événements allaient favoriser son astucieuse ambition.

En mars 1815, lorsque les souverains et les ambassadeurs réunis à Vienne, apprenant le retour de l'île d'Elbe, eurent résolu « de ne pas poser les armes tant que Bonaparte ne serait pas mis absolument hors de possibilité d'exécuter des troubles », ils prirent en même temps, l'engagement de maintenir le traité de Paris, en ce qui concernait les limites de la France.

On ne saurait trop, aujourd'hui, répéter et rappeler ces faits bien connus : ils ont été mis en pleine lumière, avec tous les documents à l'appui, par Albert Sorel, longtemps avant la guerre actuelle. En adhérant au pacte d'alliance, au nom du roi Louis XVIII, Talleyrand, bien inspiré, cette fois, eut soin d'y faire mentionner « le maintien de l'ordre de choses établi par le traité du 30 mai 1814 ». Ce n'est qu'à cette condition expresse que Louis XVIII entra dans la coalition contre Napoléon, et cette déclaration du plénipotentiaire français fut agréée par toutes les Puissances.

C'est aussi ce que le Gouvernement provisoire installé à Paris après la seconde abdication de Napoléon, s'empressa de rappeler aux souverains étrangers, lorsqu'ils étaient encore à Haguenau [1].

1. Albert Sorel, *Le Traité de Paris du 20 novembre 1815*, p. 57.

Mais ceci ne faisait point l'affaire des Prussiens qui, suivant les habitudes séculaires de leur diplomatie, n'avaient cure de tenir leurs engagements, du moment que le sort des armes leur donnait les moyens d'y manquer impunément. Dominés par eux, cédant à la violence de langage et d'attitude de leur soldatesque, dont la conduite, pourtant, les scandalise jusqu'a l'écœurement, les plénipotentiaires reprennent leurs travaux, sur la base d'un nouveau démembrement de la France. Ce fut une crise prolongée dans les négociations. Seuls, l'Empereur de Russie et les représentants de l'Angleterre se montrent animés, vis-à-vis de la France, d'un sentiment d'équité et ont le souci de respecter leurs engagements et de ne pas créer à nos dépens une rupture de l'équilibre européen qu'on venait d'échafauder si péniblement. Leurs declarations, rapportées par Albert Sorel, sont formelles. Capo d'Istria, le plénipotentiaire russe, écrit, le 28 juillet 1815 :

« Les Puissances alliées, en prenant les armes contre Bonaparte, n'ont point considéré la France comme un pays ennemi (*Déclaration* du 13 mars : *Traité* du 25 mars ; *Déclaration* du 12 mai). Maintenant qu'elles occupent le royaume de France, elles ne peuvent donc y exercer le droit de conquête. Le motif de la guerre a été *le maintien du traité de Paris*, comme base des stipulations du Congrès de Vienne. »

Mais les plénipotentiaires prussiens, Hardenberg et Guillaume de Humboldt, poussés par Blücher, Gneisenau, Justus Grüner, sont sourds à la voix de l'équité. Ils veulent un nouveau partage de la France et ils entraînent dans leurs vues les représentants des Pays-Bas et de l'Autriche. Ce qu'ils réclament pour l'Allemagne est fantastique : Thionville, Sarrelouis, Sarrebrück, Bitche, Landau, toute l'Alsace, toute la Lorraine. Et comme ils savent les Alsaciens et les Lorrains très attachés à la France, le Prussien Gagern, représentant de la Hollande, suggère à Metternich le recours à la contrainte brutale. « L'archiduc Charles me paraît, dit-il, le 16 juillet, le plus propre à venir à bout des Alsaciens et des Lorrains. »

Guillaume de Humboldt, pris, tout de même, de quelque scrupule, répond à Gagern : « Pour l'Alsace, c'est contre les engagements pris à Vienne. La nation anglaise y verra un manque

de bonne foi. On a dit qu'on ne faisait la guerre que contre Bonaparte, et qu'on ne voulait pas faire une guerre de conquête. »

Bref, quand le parti de dépouiller et de démembrer la France l'eut emporté dans les délibérations du Congrès, Talleyrand protesta, au nom de Louis XVIII, dans les termes suivants :

« Les Puissances alliées n'ont pas un instant cessé de reconnaître Sa Majesté très Chrétienne comme roi de France. Elles n'ont pas cessé d'être avec Elle dans des relations de paix et d'amitié, ce qui seul emporterait avec soi l'engagement de respecter ses droits. Elles ont pris cet engagement d'une manière formelle, bien qu'implicite, dans leur traité du 25. Elles l'ont rendu plus étroit en faisant entrer le Roi, par son accession à ce traité, dans leur alliance contre l'ennemi commun ; car si l'on ne peut conquérir sur un ami, à plus forte raison ne le peut-on pas sur un allié… »

On sait avec quelle autorité irréductible l'empereur de Russie Alexandre s'opposa au projet de démembrement dressé par l'État-major prussien. Quelques Allemands raisonnables reconnurent que les prétentions de leurs diplomates et de leurs hommes de guerre étaient excessives et injustifiées. Albert Sorel cite le témoignage de l'historien allemand Schaumann qui écrit, plus tard : « Chaque Français aurait senti la honte d'une cession de territoire au plus profond de l'âme, comme une atteinte à l'honneur national ; car l'aménagement intérieur de la France est tel que le Béarnais tient de plus près à l'Alsacien que, chez nous, le Poméranien au Souabe et, en général, l'Allemand du Nord à celui du Midi. » Mais, ajoute Schaumann, « on avait la force de triompher de tous les obstacles ».

Pour éviter une nouvelle guerre que nous n'étions plus en situation de soutenir, il fallut renoncer à amener les Prussiens au respect intégral du traité de Paris du 30 mai 1814. A la fin des discussions et des protestations vaines, faites au nom de la bonne foi, le duc de Richelieu dut, le 20 novembre 1815, la mort dans l'âme, apposer sa signature au bas du nouveau traité qui, déchirant davantage encore notre frontière de l'Est, nous amputa, sur la Sarre, de toute la vallée inférieure de la rivière depuis Sarre-

guemines. Forbach resta français, mais Fremerstrof, Hargarten, Merching, Haustadt, Becking, Relling, Sarrelouis, Vaudrevange, Frauloutre, Hostenbach, Völkling, Geislautern, Sarrebrück, Saint-Arnual, Bischmischlein, Feching, nous furent enlevés pour être donnés à la Prusse.

Ce traité de Vienne du 20 novembre 1815, consécration de l'abus de la force et du mépris des engagements réitérés les plus formels, n'a jamais cessé de soulever les protestations de la France. Il ouvrait aux Prussiens le chemin de Paris, en nous privant de nos forteresses protectrices bâties par Vauban. Notre frontière était désormais, suivant la forte image de Victor Hugo, jetée comme un haillon sur la carte de l'Europe.

Nous sommes loin, comme on le voit, de partager l'opinion d'Albert Sorel qui, en un temps où les terribles événements d'aujourd'hui ne pouvaient être prévus, a cru pouvoir écrire que les traités de Vienne, en 1815, « ont procuré à l'Europe la plus féconde période de paix dont elle ait jamais joui », ajoutant que « les diplomates n'ont, en aucun temps, construit sur des fondements plus solides, un édifice mieux ordonné, ni accompli d'œuvre plus bienfaisante pour la civilisation[1] ».

Le recul du temps, nécessaire à la saine appréciation des événements de l'histoire, démontre l'erreur de jugement d'Albert Sorel : le grand historien se frapperait aujourd'hui la poitrine, comme Gœthe, sous la Terreur. Le système de l' « équilibre européen » imaginé par les diplomates de la Sainte-Alliance, — cette Société des nations, — en 1815, était vicié dans son principe, parce qu'il était manifestement et injustement dirigé contre la France, c'est-à-dire créé au détriment de l'un des contrepoids qu'on mettait en équilibre. La suppression de nos frontières, la reprise de Landau, Sarrebrück, Sarrelouis, l'établissement des forteresses fédérales chargées de surveiller la France, toutes ces mesures plaçaient notre pays dans un tel état d'humiliation, d'impuissance et d'infériorité, que le mot « équilibre européen » devenait vide de sens. Les avantages donnés à la Prusse facilitèrent son expansion, aussi redoutable que déme-

1. Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. I, p. 10, note.

surée. L'insécurité à laquelle la France fut condamnée créa le malaise d'où sortirent les secousses de 1830, de 1840, de 1848, de 1866 et, finalement, la désastreuse guerre de 1870 : la guerre actuelle en est encore la conséquence directe, d'autant plus terrible qu'elle s'est fait plus longtemps attendre.

III

SARREBRÜCK EN 1814.
L'ÉCOLE FRANÇAISE DE GEISLAUTERN. — HENRI BÖCKING.

Cependant les Prussiens, en nous arrachant Landau, Sarrelouis, Sarrebrück et le Bliesgau, ne se placèrent pas seulement, comme la Sainte-Alliance, au point de vue militaire et stratégique : ce fut aussi pour eux une affaire d'intérêt commercial et économique. Ils savaient d'avance, — sans en rien dire au cours des négociations, — le parti qu'ils pourraient tirer du bassin houiller et industriel de la Sarre.

Le traité du 30 mai 1814 nous avait laissé, avec ces villes, la plus grande partie du bassin minier des deux rives de la Sarre. Notre situation économique ainsi garantie, nous étions assurés de pouvoir répondre aux besoins d'approvisionnement des salines et des industries diverses qui s'étaient singulièrement développées depuis le commencement du siècle dans nos départements de la Moselle et de la Meurthe. Par le traité du 20 novembre 1815, les conditions économiques nouvelles faites à la France furent modifiées et perfidement établies dans le dessein de ruiner nos industries de l'Est, en tarissant pour elles la source de la houille, ou en nous forçant d'être, pour leur approvisionnement, les tributaires de l'étranger.

On a constaté bien souvent qu'à côté de la diplomatie officielle, des conseillers occultes et sans mandat apparent opèrent dans

l'ombre et guident les personnages de chancellerie, qui ne sont que les interprètes et les exécuteurs de plans tramés dans la coulisse. L'historien ne rencontre pas leurs noms dans les documents de chancellerie. C'est à d'autres sources qu'il faut puiser pour définir leur rôle et mesurer la portée de leur action, parfois déterminante.

En 1815, il y eut, à côté des plénipotentiaires du roi de Prusse, un de ces meneurs clandestins qui forma le projet d'enlever Sarrebrück et Sarrelouis à la France, et de se faire octroyer, en récompense, des concessions de mines, dès que le pays appartiendrait à la Prusse. Ce personnage, cause efficiente de la forfaiture diplomatique qui fut accomplie au détriment de la France, s'appelait Henri Böcking, et dans ce complot, il représentait la maison « Stumm *Gebrüder* ».

Fut-il, durant le premier Empire, avant les événements de 1814, un agent secret au service de la Prusse, dans le pays rhénan ? Certains indices nous portent à le croire. Marchand et industriel à Sarrebrück, membre du Conseil municipal, s'occupant de politique, il avait embrassé le parti français avec une tapageuse ardeur. Il était né le 1er juin 1785, à Trarbach sur la Moselle, à mi-chemin entre Trèves et Coblence, au pied de la montagne où Louis XIV avait, jadis, fait bâtir la forteresse de Mont-Royal.

Il était le quatrième des quatorze enfants d'un marchand de cette localité, Adolphe Böcking. Après ses années d'enfance passées dans sa famille et chez des parents, à Eupen et à Mülheim-sur-Rhin, on le voit, dès la prime jeunesse, remuant, agité, séjournant successivement à Trèves, à Coblence, à Hanau, à Hagen, à Sarrebrück, dans l'administration des mines d'Iserlohn au comté de La Mark, et jusqu'à Amsterdam, faisant divers apprentissages, se formant à l'intrigue, s'occupant d'affaires de toutes sortes. En 1809, il vint finalement se fixer à Sarrebrück, où il paraît avoir eu des parents, puisqu'un Böcking figure parmi les signataires de la pétition des Sarrebrückois demandant, en 1792, l'incorporation de leur ville à la France. Il entra dans la maison « Stumm frères » qui possédait un haut fourneau et des mines de houille : les Stumm avaient acquis un « bien na-

tional », le château que les princes de Nassau-Sarrebrück possédaient à Neunkirch. Ils faisaient montre de sentiments français. Henri Böcking ne tarda pas à épouser une fille du chef de la maison, Charlotte-Henriette Stumm, dont il n'est pas indifférent de signaler, en passant, les prénoms bien français. Böcking avait alors vingt-quatre ans. Aussitôt après son mariage il fut mis par son beau-père à la tête de ses affaires industrielles, et c'est ainsi qu'il entra en relations suivies avec les ingénieurs français de l'École de Geislautern.

Qu'était-ce que l'École française des mines de Geislautern? M. Fernand Engerand l'a rappelé récemment dans un livre qui est, pour les Français d'aujourd'hui, un éloquent avertissement au sujet de la question, vitale pour la France de demain, des mines de houille de la Sarre et du bassin ferrifère de Briey.

Par un décret du 23 pluviôse an X (12 février 1802), le Premier Consul, dont on rencontre partout, alors, la féconde initiative, avait créé deux Ecoles d'ingénieurs des mines, l'une à Geislautern, entre Forbach et Sarrebrück, l'autre à Pesey, dans les Alpes (département du Mont-Blanc); ces créations furent jugées assez importantes pour que des médailles fussent frappées dans le dessein d'en consacrer le souvenir. Une École de commerce fut aussi installée à Mulhouse. Il s'était développé dans la région moyenne du bassin de la Sarre, surtout sur sa rive droite, terrain si ingrat au point de vue agricole, des industries que la nature même de ce sol avait fait naître, carrières de sable et de pierre, tanneries, briqueteries, verreries, fabriques de porcelaine et de faïence. Il y avait aussi non seulement des houillères, mais des richesses minérales de toute nature, minerai de fer, cinabre, mercure, etc., dont l'exploitation n'attendait, pour se développer, qu'une impulsion vigoureuse et des débouchés pour ses produits.

M. Fernand Engerand signale dès l'an VI (1797), d'après un rapport inédit de Guillaume Knverzer, 22 petites mines de houille en activité dans le bassin de la Sarre; 13 d'entre elles appartenaient au prince de Nassau-Sarrebrück [1].

L'École française de Geislautern eut pour but de former des

1. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, pp. 66 et suiv.

ingénieurs chargés de la prospection géologique de toutes ces richesses souterraines. Leur existence était connue ou soupçonnée, à la vérité, de longue date, voire dès l'époque romaine, mais on n'en avait tiré parti, au moyen âge et à l'époque moderne, que d'une manière empirique et superficielle.

La découverte de la vapeur, en nécessitant l'emploi de la houille comme combustible, provoqua l'extension de l'exploitation des mines. Mais avant de décider s'il convenait de charger l'État de l'exploitation directe du sous-sol minier et de constituer ce qu'on appelle des *mines fiscales*, ou bien s'il était préférable d'adopter le système des concessions à des Compagnies ou aux particuliers, une mission préalable incombait au Gouvernement, c'était l'exploration scientifique et le sondage du bassin minier, tâche de longue haleine et dispendieuse : tel fut le rôle confié à l'École de Geislautern. Elle devait aussi étendre son champ de recherches au bassin ferrugineux du Luxembourg et de Longwy, et jusqu'aux mines de la région d'Aix-la-Chapelle et de la Westphalie.

Nos ingénieurs se mirent à l'œuvre avec le zèle le plus louable et une ardeur de néophytes. Ils firent la reconnaissance et l'exploration souterraine de toute la région de Sarrebrück, opérèrent les sondages nécessaires pour fixer les cotes de nivellement, les inclinaisons et l'épaisseur des couches, la direction des filons, les nappes d'eau et la nature des terrains à traverser. Ils créèrent des méthodes nouvelles pour le traitement du minerai de fer et la fabrication de l'acier. Grâce à eux, déjà au début du premier Empire, on pouvait prévoir le développement que ne tarderait pas à prendre l'industrie houillère et sidérurgique de la contrée.

L'École de Geislautern fut véritablement, suivant l'expression de M. F. Engerand, « le Conservatoire minier de la région ». Elle fut dirigée par des ingénieurs de haute valeur, comme Duhamel, Beaunier, Calmelet ; elle forma des élèves tels que Th. de Gargan qui devait devenir l'un des chefs associés des forges de Wendel.

Les résultats graphiques de leurs travaux méthodiques de prospection dans le seul bassin de Sarrebrück, portant sur

367 kilomètres carrés de superficie, furent rassemblés dans un grand atlas de 66 cartes que dressèrent Duhamel et Calmelet. M. L. Aguillon, dans le *Livre du Centenaire de l'École polytechnique*, et M. F. Engerand dans son récent ouvrage, ont rendu à nos infatigables et savants ingénieurs de Geislautern, le juste tribut d'hommages dû à leurs travaux qui, malheureusement, comme on le verra par la suite, s'ils furent perdus pour la France, ne le furent pas pour les Prussiens.

Napoléon s'intéressa particulièrement à l'exploitation des mines et à la législation qu'il convenait de leur donner. Dès le 13 frimaire an XIII (4 décembre 1804), il posait en principe — ce qu'il n'est peut-être pas superflu de rappeler aujourd'hui, — que la houille « doit demeurer toujours au meilleur marché possible, parce que c'est une matière première nécessaire à l'exploitation et à la mise en valeur des richesses du sol : ce principe vivifiera l'industrie[1] ».

C'était mettre la houille, dans l'économie de la vie moderne, au même rang que le pain et le sel. En 1808, un décret impérial qui partageait les houillères de la Sarre en 60 arrondissements de concessions, est précédé d'un exposé des motifs du ministre de l'Intérieur Montalivet. Le décret, y est-il dit, a pour but « de prévenir à jamais le monopole des mines de la Sarre; de faire baisser autant que possible le prix de ce combustible précieux; d'en multiplier l'emploi; d'offrir à un grand nombre de particuliers, même dans la classe non fortunée, la faculté de prendre part à la propriété souterraine et de favoriser l'agriculture, le commerce et l'industrie[2] ».

Cette mesure, on le conçoit sans peine, fut accueillie avec enthousiasme par les habitants du pays, et le Conseil général du département de la Sarre vota, le 14 janvier 1809, de chaleureux remerciements à l'Empereur. Napoléon pressait d'autant plus les travaux qu'il trouvait, dans le développement de l'exploitation des mines et des industries sidérurgiques, un moyen de remplacer le marché anglais fermé par le blocus continental. En 1812, Montalivet lui signale « les dépenses considérables que le Gou-

1. Cité par F. ENGERAND, *Les Frontières lorraines*, p. 73.
2. Cité par F. ENGERAND, *op. cit.*, p. 78.

vernement a faites dans les mines de Sarrebrück où il a exécuté des travaux d'art qui, non seulement ont facilité l'exploitation jusqu'à ce jour, mais qui seront encore longtemps utiles aux concessionnaires à venir[1] ».

Déjà les mines en exploitation, concédées à des particuliers, fournissaient, pour le seul département de la Sarre, 1.500.000 quintaux de houille, rapportant annuellement au Trésor 124.973 fr. par an, au lieu de 550.456 quintaux extraits en l'an III, au moment de la dépossession du prince de Nassau-Sarrebrück.

L'Empereur voulut se rendre compte personnellement et sur place, du travail de ses ingénieurs. « Le 11 mai 1812, raconte M. F. Engerand, Napoléon passant par Sarrebrück pour rejoindre son armée qui partait pour la Russie, convoqua les ingénieurs à l'Hôtel du Rhin ; il se fit montrer les plans exécutés, discuta sur la façon dont il conviendrait d'exploiter le bassin, par entreprises fiscales ou concessions privées, et il pressa son administration de faire aboutir cette affaire... Le Conseil d'État et le Conseil des Mines se mirent aussitôt à l'étude, et, en ce même mois de mai 1812, le Rapport et le Projet de décret étaient prêts pour la signature impériale[2]. »

Il y a peu d'années, dans cet Hôtel du Rhin (*Rheinischer Hof*) de Sarrebrück, on montrait encore, non sans orgueil, la chambre de Napoléon et la table sur laquelle avaient été étalés sous ses yeux et où il avait discuté les plans de prospection du bassin minier de la Sarre. Or, tels étaient les services qu'Henri Böcking parut avoir rendus à la cause française, qu'il fut nommé officier de la Légion d'honneur et que Napoléon lui fit cadeau d'une réplique de son buste en marbre par Canova.

Après les désastres de Russie et au lendemain de la bataille de Leipzig, Böcking, dont l'ardeur pour la cause française ne parut point se ralentir, signa le 21 octobre 1813, comme membre du Conseil municipal de Sarrebrück, l'adresse à l'impératrice Marie-Louise régente, où le Conseil proteste avec une énergie grandie par les circonstances, de son dévouement à l'Empereur et de son inaltérable fidélité. Mais dans le même temps, Böcking

1. Cité par F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, p. 71.
2. F. Engerand, *op. cit.*, p. 84.

trahissait ; il était probablement affilié au *Tugendbund*. Toujours est-il que les événements de 1814 vont nous le montrer en relations suivies avec Blücher, Gneisenau, Muffling, de Wrede, Stägemann, Justus Grüner et les autres chefs prussiens [1].

C'est chez Böcking, dans la maison Stumm, place du Château, que Blücher descendit, le 11 janvier 1814, lorsqu'après avoir franchi le Rhin à Caub, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, il arriva à Sarrebrück. Peu après, Justus Grüner, d'Osnabrück, nommé gouverneur provisoire de nos départements rhénans envahis, se trouvant à Coblence, y reçoit la visite de Böcking et, à dater de ce jour, ce dernier ne cessera d'entretenir des relations suivies, presque quotidiennes, avec ce violent ennemi de tout ce qui rappelait la France.

Pour établir le rôle de Böcking dans ces deux années 1814 et 1815, il suffit de classer dans l'ordre chronologique son active correspondance.

De Worms, Grüner écrit au « conseiller municipal de Sarrebrück, Henri Böcking », le 17 mars 1814, pour lui annoncer qu'il l'a nommé à la place du maire français Rupied, bourgmestre de Sarrebrück, « en récompense de son patriotisme », et qu'il recevra incessamment l'investiture officielle de ces fonctions. Ainsi, dès cette date, Böcking méritait de la part des Prussiens une insigne récompense. Le lendemain 18 mars, on constitue une commission générale des mines, sous la présidence de Böcking, représentant de la maison Stumm et nommé commissaire des mines de la Sarre, pour le Gouvernement prussien. Le 19, Grüner écrit de nouveau à Böcking pour le remercier des renseignements précieux que celui-ci lui a fournis sur la marche des armées dans la région lorraine et il l'informe à son tour que le général

1. La plupart des renseignements qu'on trouvera ici sont donnés d'après l'ouvrage suivant de WILHELM SCHMITZ : *Politische Zustände und Personen in Saarbrücken in den Iahren 1813, 1814 und 1815*, ouvrage écrit en 1865 et publié par August Krohn, dans les *Mitteilungen des historischen Vereins für die Saargegend*, Heft VIII : *Beiträge Zur Geschichte der Saargegend*. Sarrebrück, 1901, in-8. Nous avons aussi utilisé d'autres notices publiées dans le même Recueil, la biographie nécrologique de Böcking, par le professeur Nöggerath, l'histoire toute récente de Sarrebrück, par RUPPERSBERG, et enfin le rapport de VIDAL DE LA BLACHE, dans les *Travaux du Comité d'Études*, t. I, p. 90.

Bianchi vient d'infliger une défaite au maréchal Augereau dans les environs de Genève.

Le 24, lettre de Grüner à Böcking pour lui accuser réception d'une nouvelle communication du 18, et l'informer qu'il a nommé l'un de leurs affidés, le commissaire spécial du Sarrebrück Bleibtreu, à une haute fonction dans les mines du Siebengebirge. Le même jour, autre lettre de Grüner à Haupt nommé « Kreisdirector » à Trèves : « Je vous requiers, lui mande-t-il, de former un comité à Sarrebrück et Saint-Arnual, composé du *marchand Böcking*, du pasteur Zimmermann, de l'avocat Rebmann, de l'habitant Lucas et du pasteur Gottlieb, de Saint-Jean. » Et Grüner réclame de ce modeste groupe la plus extrême célérité et le plus grand zèle : c'est cette association de cinq membres qui va être le noyau du parti prussien à Sarrebrück.

En conséquence, le 3 avril 1814, le « Kreisdirector » Haupt prescrit à Böcking, « président de l'assemblée du cercle de Sarrebrück », de considérer comme ennemis tous les Français de Sarrebrück et de la région, et de les traiter comme tels, ainsi que tous leurs partisans.

Puis Grüner arrive lui-même à Sarrebrück. Tout aussitôt, guidé et renseigné par Böcking, il se rend à l'École des Mines de Geislautern où il trouve à son poste le directeur français Beaunier : l'École avait été respectée par Blücher et mise sous une sorte de sauvegarde provisoire. Grüner ne s'en soucie, malgré les protestations de Beaunier. Celui-ci, dans un rapport daté du 25 avril 1814, adressé au Gouvernement français, dénonce et flétrit les procédés astucieux et indélicats de Grüner qui est venu, — tel un forban à main armée, — fouiller l'établissement, faisant main basse sur toute choses, papiers, documents, études, projets d'exploitation minière, instruments, échantillons de toute sorte, paraissant chercher quelque trésor qu'il ne trouve point, et s'en retournant sans cacher sa déconvenue. Il fut guidé dans cette perquisition par un traître, employé subalterne contre lequel Beaunier dut sévir, dès que la paix qui laissait Sarrebrück à la France fut signée.

Quant à Böcking, qui s'était montré, naguère encore, si chaud partisan de la France, sa volte-face politique, si brusque en

P. 224-225



Henri Böcking.

apparence, et le rôle qu'il joua auprès de Grüner et des chefs militaires prussiens qu'il renseignait, indignèrent si fort la population sarrebrückoise, qu'il ne put garder les fonctions de bourgmestre que lui avaient values son « patriotisme ». Au bout de cinq semaines il démissionna, prétextant, lui qui s'occupait si ardemment de propagande prussienne, qu'il voulait se consacrer exclusivement à l'administration des mines et à la gestion des affaires de son beau-père. Il était resté bourgmestre du 6 avril au 19 mai. Les Prussiens le remplacèrent par le notaire Lauckhard.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 laissa, comme nous l'avons vu, Sarrebrück à la France. Les efforts de Grüner, les agissements de Böcking et de ses amis, Zimmermann, Lauckhard, Fauth, Bleibtreu et quelques autres, demeurèrent vains, bien qu'ils se fussent prolongés jusqu'au 9 juin. Vaines également furent les excitations du fameux *Mercure rhénan* de Görres, le « gallophage ». Il suffit de la présence du général Durutte, envoyé de Metz par le gouvernement de la Restauration, pour que cet essai d'agitation prussienne cessat de lui-même.

Les Sarrebrückois, en constatant que les projets français d'exploitation des mines avaient été entravés par l'invasion, ne cachaient pas leur aversion pour les Prussiens, détestés d'ailleurs dans tout le pays rhénan. En dépit des événements et malgré les efforts de Böcking, tout à fait discrédité et impopulaire, ils avaient conservé pour Napoléon les sentiments d'attachement et de reconnaissance dont ils avaient donné spontanément maintes preuves sous l'Empire, même dans la période des mauvais jours. Alors Böcking quitta Sarrebrück pour aller à Cologne, et ce départ inopiné a tout l'air d'une fuite ou d'un voyage de conspirateur ; il fut sans doute l'un et l'autre. Il paraît, d'ailleurs, qu'il avait poussé l'audace jusqu'à mettre hâtivement en vente les matières ouvrées ou non ouvrées qui furent confisquées à l'École de Geislautern [1]. A Cologne, Böcking rejoignit, à l'hôtel *Zum Kaiserlichen Hofe*, Stägemann, l'ardent patriote prussien, l'un des promoteurs du *Tugendbund*, devenu conseiller

1. VIDAL DE LA BLACHE, *loc. cit.*, p. 90-91.

d'État et le principal collaborateur du chancelier Hardenberg. Poète à ses heures, Stägemann composa alors un morceau patriotique qu'il dédia à Böcking.

Cette pièce de vers fut publiée plus tard, dans ses *Souvenirs historiques*, avec une annotation qui rappelle les rapports et les entrevues des deux personnages à Cologne, après la conclusion du traité du 30 mai. La dédicace est datée du 30 juillet 1814, c'est-à-dire lorsqu'il n'y avait plus d'espoir apparent que le rêve des deux conspirateurs de faire annexer Sarrebrück à la Prusse pût être réalisé.

IV

SARREBRÜCK PENDANT LES CENT-JOURS. HENRI BÖCKING A PARIS.

Dès le jour où parvint à Sarrebrück la nouvelle du débarquement de Napoléon au golfe Juan, le 1er mars 1815, les habitants s'empressèrent, comme ceux de Sarrelouis, d'arborer le drapeau tricolore sur tous les monuments publics. Les jeunes filles se mirent en hâte à confectionner des cocardes tricolores. Dans toutes les églises catholiques et protestantes, on chanta le *Te Deum* et des cantiques d'allégresse : ce fut comme l'écho lointain de la clameur immense qui avait escorté, à son retour, le vainqueur d'Iéna et de Friedland.

L'ancien maire Rupied fut appelé à reprendre ses fonctions. Le Conseil municipal se réunit à l'hôtel de ville ; après avoir reçu le serment d'obéissance et de fidélité à l'Empereur prêté par tous les fonctionnaires et employés de la municipalité, il rédigea l'adresse suivante :

« SIRE !

« Le maire, adjoints et membres du Conseil municipal de la ville de Sarrebrück supplient Votre Majesté d'accueillir de nouveau l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement. Ils unissent leurs vœux à ceux de toute la France, pour que de longues années sur le trône où l'amour de la Nation vient de Vous repla-

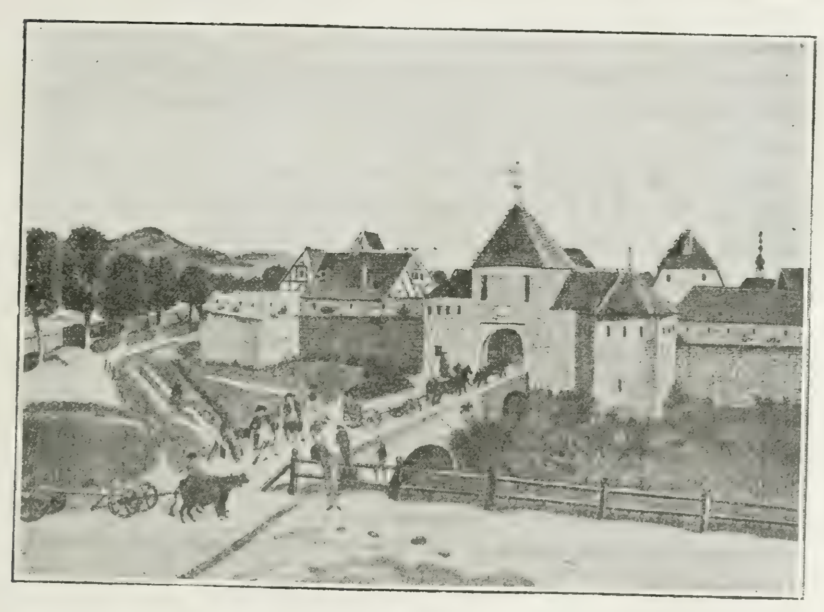
cer Vous donnent le temps d'en consolider le bonheur, d'affermir votre Dynastie et de jouir, avec votre auguste Famille, du fruit de vos immortels travaux. »

Cet enthousiasme spontané qui rappela, pour un instant, les beaux jours de l'Empire, ne devait pas tarder à recevoir son châtiment. Quelques jours après le désastre de Waterloo, l'armée bavaroise, sous les ordres du feld-maréchal de Wrede, puis des troupes russes, furent signalées aux approches de Sarrebrück, ville ouverte qui n'était défendue que par la garde nationale, à laquelle vint se joindre un petit corps franc d'une centaine de volontaires commandés par l'intrépide Jung, de Forbach. Sans mesurer sa faiblesse et l'écrasante supériorité numérique de l'ennemi, la petite garnison eut la prétention de défendre le passage de la Sarre, sur le grand pont en pierre qui fait communiquer Sarrebrück avec son faubourg de Saint-Jean. Un violent combat fut livré ; puis, après la défaite de la garde nationale, la ville fut mise au pillage : on ne songeait guère, alors, à la considérer comme délivrée du joug français et réincorporée dans la patrie allemande. Elle était bel et bien traitée en ville française. Les vainqueurs nommèrent, pour l'administrer, des commissaires, en tête desquels figure Henri Böcking. Sarrebrück fut rudement punie de son zèle napoléonien et français : une énorme contribution de guerre lui fut infligée.

Puis, lorsqu'on apprend que Napoléon est prisonnier des Anglais, le parti prussien, jusque-là timide, presque occulte, peu nombreux, lève la tête et s'agite au grand jour. On le voit se grouper dans des conciliabules autour de Böcking, sur qui il fondait toutes ses espérances, en raison de ses relations personnelles avec Grüner et les généraux prussiens. Böcking sut habilement exploiter la surprise et le découragement, l'universelle lassitude de la guerre.

Le 5 juillet 1815, le général russe Alopeus, gouverneur général de la Lorraine, déclara rompus les liens qui unissaient Sarrebrück à la France. Zimmermann fut nommé bourgmestre et Böcking premier adjoint. On offrit à ce dernier un fusil d'honneur, en récompense des services qu'il avait rendus aux armées alliées.

Böcking exulte; il entrevoit le triomphe. Il écrit tout de suite à Görres pour réclamer son appui, lui affirmant que les neuf dixièmes de la population sont avec lui. « Si l'on ne vient pas à nous promptement, lui dit-il, 20.000 Allemands vont être sacrifiés. Les misérables triomphent déjà, parce que le châtiment a tardé jusqu'ici. Le Français change d'attitude politique comme de vêtement (allusion aux partisans des Bourbons) : ce n'est que



L'ancienne entrée de Saint-Jean [1].

dans la haine de l'ennemi (c'est-à-dire des Allemands) qu'il reste constant. Les partisans des Bourbons prétendent déjà que la France ne doit subir aucune diminution de territoire, sinon la guerre recommencera et la victoire française est certaine. »

Sur ces entrefaites, le chancelier d'État prussien Hardenberg et le ministre Guillaume de Humboldt, se rendant à Paris pour les négociations de la paix, passèrent par Sarrebrück. Arrivés le

1. RUPPERSBERG, *Stadt Saarbrucken*, t. I, p. 125.

10 juillet, ils descendirent à l'hôtel de la Poste. Böcking leur présenta le nouveau Conseil municipal qui, formé à la prussienne, exprima aux ambassadeurs le désir que la ville fût déchargée de la contribution de guerre dont elle avait été frappée en raison de son attitude napoléonienne durant les Cent-Jours ; en retour de quoi, ils seraient heureux d'être annexés à la Prusse. Hardenberg promit de s'employer de tout son pouvoir à la réalisation de leurs vœux. « Il n'est pas douteux, déclare le chroniqueur sarrebrückois dont nous suivons le récit, que c'est cette entrevue des bourgeois et de Hardenberg qui a décidé du sort de Sarrebrück et de sa nationalité future. » Hardenberg séjourna à Sarrebrück jusqu'au 15 juillet.

Mais Böcking ne se contente pas des promesses de Hardenberg; il connaît les sentiments vrais des Sarrebrückois; il sait que les Alliés se sont engagés à respecter les limites territoriales fixées à la France par le traité du 30 mai 1814; il faut donc lever tous les scrupules et forcer la main aux plénipotentiaires et à Hardenberg lui-même.

Après le départ des ambassadeurs pour Paris, Böcking organise tout de suite à Sarrebrück, parmi les habitants, une pétition pour demander deux choses habilement mélangées et confondues : que la ville soit déchargée de la contribution de guerre et qu'elle soit réunie à la couronne de Prusse. Nous connaissons les noms des Sarrebrückois qui signèrent cette pétition, datée du 11 juillet 1815 et placée sous le patronage de Böcking, Lauckhard, Eichacher, Ch. Köhl, Zimmermann et Ph. Karcher. Il y a 343 signataires, sur une population qui dépassait 20.000 âmes. L'examen de cette liste suggère des réflexions singulières : on remarque que bien des noms de famille sont les mêmes et ne sont différenciés que par les prénoms. Il y a, par exemple : 7 Becker, 11 Bruch, 7 Korn, 8 Köhl, 7 Krämer, 7 Pflug, etc. De sorte que ces signataires paraissent recrutés dans un assez petit nombre de familles : celles du nouveau Conseil municipal et celles des employés de la maison Stumm, dont le chef était Böcking lui-même. Quel contraste avec la pétition enflammée signée par les Sarrebrückois en 1792, pour réclamer leur incorporation à la France! Les historiens allemands d'aujourd'hui

sont, d'ailleurs, forcés de reconnaître qu'en 1815, parmi les membres du *casino*, c'est-à-dire du Cercle où se réunissaient les principaux commerçants de Sarrebrück, la plupart refusèrent leur signature. Si l'on songe, d'autre part, qu'à cette époque, partout en France on était déconcerté, las de la guerre, une chose étonnera : c'est le petit nombre des signatures recueillies à Sarrebrück par Böcking. Manifestement, les habitants, en grande majorité, ne voulaient pas être incorporés à une nationalité allemande quelconque, mais surtout recevoir la nationalité prussienne.

Bien qu'en fait et vu le cours des événements, le parti prussien s'imposât et fût maître de la situation, il était loin de se montrer arrogant et dominateur, suivant son tempérament. Au contraire, il se sent obligé de ménager ses adversaires qui sont la foule. Il est insinuant, solliciteur, prometteur. Il n'y eut ni manifestations bruyantes, ni bagarres, ni réunions publiques pour discuter, délibérer et voter. On paraissait aller au parti prussien comme à une cérémonie funèbre, subir une fatalité.

L'ancien maire français Rupied s'étant retiré à Nancy, le nouveau conseil municipal prussien lui envoie une députation de deux membres, H. Dern et Schmidtborn, pour le remercier des services qu'il avait rendus à la ville de Sarrebrück et lui donner l'assurance que personne de ses partisans ne sera molesté.

Cependant, Böcking se plaint au conseiller d'État prussien Schnetzler, chargé d'organiser à la prussienne tous les services de la ville, qu'on l'accuse en toute cette affaire de travailler en vue d'enrichir la *Compagnie Stumm* et de tout mettre à sa dévotion, dit textuellement le document que nous avons sous les yeux. « Je donne à Votre Excellence ma parole d'honneur la plus sacrée, proteste Böcking, que MM. Stumm ne recherchent en ceci aucun avantage ni directement ni indirectement, et que je n'ai personnellement en vue que le bien public. » Puis, il fait allusion à l'École des mines de Geislautern, affectant de ne pas connaître le directeur français, l'ingénieur en chef, Beaunier : « On a envoyé à Metz, dit-il, l'ingénieur.... (*nom illisible*, à dessein), qui s'intitule scandaleusement Ingénieur en chef et

Directeur de Geislautern, pour se concerter avec l'intrigant M. N. sur les mesures à prendre. Vraisemblablement ce dernier va partir pour Nancy dans des intentions perfides... » Observons que Böcking connaissait d'autant mieux les ingénieurs de l'École de Geislautern que jusqu'après 1810, en attendant l'achèvement de certaines constructions, deux d'entre eux, Guillot-Duhamel et Calmelet, résidaient à Sarrebrück même et y dirigeaient une partie des services de l'École.

Dans une autre lettre à Grüner, Böcking, qui extérieurement rendait hommage à Rupied, confie au gouverneur prussien que « c'est de Rupied que vient tout le mal ». Or, il faut savoir que Rupied, dont les Prussiens eux-mêmes louent la courtoisie, le dévouement et la compétence, avait tout fait pour aider nos ingénieurs de Geislautern dans l'exploration du bassin houiller et que la maison Stumm voyait en lui un gêneur dans le développement de ses appétits et de ses ambitions. Bref, en voulant réfuter tous les bruits fâcheux qui circulent sur son rôle, Böcking ne fait que démasquer sa perfidie et nous révéler la fâcheuse opinion qu'on avait de lui et de ses intrigues intéressées.

Enfin, il imagine de se faire déléguer, avec le notaire Lauckhard, par le Conseil municipal, pour aller porter à Paris la pauvre pétition du 11 juillet et la faire valoir auprès des négociateurs de la paix comme étant l'expression des vœux de toute la ville. Böcking et son compagnon quittèrent Sarrebrück le 28 juillet. Ils s'arrêtèrent à Nancy pour saluer le général Alopeus et recevoir ses instructions; dans les premiers jours d'août, ils étaient à Paris.

Mais à peine les deux délégués s'étaient-ils éloignés de Sarrebrück, qu'un mouvement de protestation se manifesta dans la population de la ville contre eux et le rôle qu'ils s'attribuaient. Nous en trouvons un écho bien net dans la *Gazette de France* du jeudi 21 septembre 1815 (p. 1054) : la *Gazette* était alors l'organe principal des royalistes français. On y lit l'entrefilet suivant :

« Tous les gens honnêtes de la ville de Sarrebrück, et principalement toute la classe commerçante, désavoue formellement une soi-disant députation dont les démarches auprès des Puis-

sances alliées tendraient à la réunion de cette ville à l'Allemagne. Cette députation est composée de deux individus, dont l'un d'eux, tout à fait étranger à cette ville, a constamment été grand partisan du tyran Buonaparte, et ce n'est que par l'amour qu'il lui portait, qu'il obtint, lors de sa toute-puissance, des lettres de naturalisation. Ces deux individus, du reste, sont des imposteurs ; leur mission n'avait pour but que d'obtenir une diminution sur les contributions imposées à la ville. »

Malgré les circonstances tragiques qu'ils traversent, le malheur des temps, leurs espérances déçues, l'angoisse qui les étreint, les Sarrebrückois restent fidèles en masse : ne dirait-on pas, en vérité, que les survivances gauloises, gallo-romaines, franques, austrasiennes, lotharingiennes sont dans le fond des âmes et les dominent à leur insu ? Telle la liqueur la plus pure, endormie au tréfonds du vase, remonte à la surface dès que le liquide est violemment agité : ces Lorrains de 1815 n'avaient-ils pas été façonnés dans le même moule physique et moral que leurs ancêtres les plus lointains ?

Ce furent là, bien entendu, des protestations vaines et sans écho. A Paris, Böcking, racontent les historiens sarrebrückois d'aujourd'hui, dans l'intention de lui en faire gloire, Böcking s'occupa avec une infatigable activité, de négocier l'annexion de Sarrebrück à la Prusse. Soutenu par l'administrateur Justus Grüner qui l'avait rejoint, et qui fut chargé de la police en France, appuyé sur la force brutale des armées et sur la force morale des négociateurs prussiens, il pouvait, cette fois sans crainte, poursuivre son œuvre de renégat et dédaigner l'opinion commune des habitants de Sarrebrück. Il apportait, en particulier, à Gneisenau et à Stägemann, les renseignements les plus abondants sur les richesses du bassin minier et son importance pour la Prusse. Parmi ses perfidies, nous trouvons un étrange argument : les Français, prétend-il, connaissent si mal le bassin minier de Sarrebrück et ils s'en sont si peu occupés, qu'ils avaient formé le projet de vendre cette immense source de richesse nationale pour la somme d'un million. Si ce n'est pas là une pure invention de Böcking, à quoi peut bien faire allusion cette assertion absurde, venant après les grands travaux de

l'école de Geislautern ? Nous ne pouvons le savoir. Peut-être, après tout, s'agit-il d'un projet de vente remontant à l'époque de désordre où les biens nationaux étaient adjugés à vil prix ; en tout cas, Böcking démasque une fois de plus la préoccupation d'intérêts privés qui était au fond de tous ses agissements.

Encouragé, il élargit tout de suite son appétit et il excite les convoitises territoriales de la Prusse. Le mémoire qu'il remet à Hardenberg, en août 1815, porte : « La ville de Sarrebrück a beaucoup d'importance, comme étape de commerce, pour les pays prussiens situés en aval, et elle en aurait davantage encore si, par la possession des petites forteresses de Thionville et de Sarrelouis, la Moselle et la Sarre étaient assurées au commerce prussien[1]. »

Très habilement, Böcking attire la convoitise des Prussiens sur le pays de Sarrebrück au point de vue financier et économique et montre le parti commercial qu'ils en pourraient tirer. « Les provinces allemandes, remarque-t-il, sont tributaires de la France pour le sel... L'Allemagne paie ainsi des sommes énormes qui lui seraient épargnées si, par la possession des mines de houille elle était en mesure de régler le prix du sel... Les aciéries établies à Sarrebrück doivent être aussi prises en considération... Il est actuellement impossible aux métallurgistes prussiens de leur faire concurrence, car le Gouvernement a établi un impôt de 49 fr. 50 pour 100 kilos d'acier importé. Si Sarrebrück est donné à la Prusse, la France sera forcée de tirer son acier des États prussiens et de diminuer les droits d'entrée, au grand avantage des fabriques du pays de La Mark et du Bas-Rhin... »

Puis, Böcking énumère avec l'âpreté d'un avare, toutes les choses bonnes à prendre ou susceptibles d'un bon revenu pour l'État : Une très importante forge ou fonderie, reliée à une mine et à l'école de Geislautern ; des mines de houille, de belles et vastes forêts. En outre, comme établissements particuliers, il y a, à Sarrebrück, dit-il, deux forges importantes, deux aciéries, une fabrique de faulx, de serpes et de couteaux, une fabrique de

1. Vidal de La Blache, *La France de l'Est*, p. 20.

limes, plusieurs fabriques de clous ; une saline ; deux fabriques de draps, des carrières de pierre à bâtir, des briqueteries ; une fabrique de papier, des brasseries, etc.

Les historiens locaux d'aujourd'hui ne tarissent pas d'éloges sur le zèle passionné et l'habileté que Böcking déploie dans ces circonstances pour entraîner les représentants des Puissances à renier leur promesse de respecter la frontière imposée à la France en 1814.

Il va visiter tout le personnel diplomatique, tous les princes, remet des notes documentées à tous les ambassadeurs. Le 13 août, il est reçu par le prince royal de Wurtemberg qu'il supplie d'intervenir pour faire rentrer dans la patrie allemande les 20.000 Sarrebrückois laissés à la France par le traité de Paris. Le 14, il écrit de nouveau à Hardenberg et, le même jour, il adresse en français au ministre représentant de la Russie, la letrre suivante :

Paris, 14 Aug.

Monseigneur ! Les habitants de la ville de Sarrebrück et de ses dépendances, qui forment les cantons de Sarrebrück et de St-Jean, departement de la Moselle, enlevés à l'Allemagne et cédés à la France par le traité de Paris, ont le malheur d'être confondus avec la nation française et d'expier des forfaits auxquels ils n'ont pas participé. — Soumis à la domination française depuis 1794, ces malheureux Allemands ont éprouvé toutes les vexations des frénétiques révolutionnaires et les mauvais traitements des spoliateurs des nations. Ils ont payé à la France des millions de contributions extraordinaires et ils ont perdu leurs biens et ressources communaux par l'effet des lois destructrices sous l'usurpation de Bonaparte. Séparés de la France par le traité avec Monsieur, frère du Roi, ils n'ont pas eu le bonheur de partager le traitement doux et magnanime que la nation française dut à la grandeur des sentiments de ses vainqueurs. Appartenant au Gouvernement du Moyen-Rhin, ils ont payé des contributions énormes de guerre, tandis que leurs cousins de la Lorraine, sous le gouvernement de Nancy, n'ont presque rien senti des événements. Cédés ensuite à la France, ils ont été écartés des bienfaits du Roi. La ville de Sarrebrück a même perdu ses établissements publics, son tribunal et sa sous-préfecture.

Dans la présente campagne, la ville de Sarrebrück a nourri, depuis le 23 juin jusqu'au 15 juillet, au delà de 200.000 hommes et 50.000 chevaux. La dette contractée pour l'entretien des chevaux, seulement dans l'espace de trois semaines, se monte au-dessus de trois fois la totalité des contributions de l'année. Néanmoins, ces deux cantons opprimés, pillés et ravagés

pendant vingt et un ans, et maintenant entièrement abandonnés par l'arrondissement de Sarreguemines, auquel ils ont été réunis et qui, nonobstant la situation pénible et l'extrême besoin dans lequel ils se trouvent, leur refuse les moindres secours, sont compris dans la répartition d'une réquisition considérable en draps et objets d'habillement imposée à la Lorraine.

Quoique Son Excellence, Monseigneur le gouverneur général Alopeus, connaisse les deux cantons et qu'il leur ait donné des preuves de ses hauts égards pour la situation malheureuse de leurs habitants, il ne veut cependant prendre sur lui de leur accorder l'exemption si justement réclamée de ces impositions extraordinaires. C'est à la France à payer les charges et frais que la répression de la trahison et de la révolte a nécessités. Les pauvres habitants de Sarrebrück et de St-Jean, qui par le traité de paix de Paris sont devenus les victimes des démarches spéculatives de Monseigneur le Ministre Talleyrand sur les houilles de leur pays, ne devraient pas partager le sort d'une nation ingrate, dont ils n'ont jamais approuvé les forfaits.

Les soussignés, Députés des villes et cantons de Sarrebrück et de St-Jean, ont l'honneur de supplier très respectueusement Votre Excellence de présenter à Sa Majesté l'Empereur de Russie le mémoire qu'ils prennent la liberté de joindre aux présentes et d'intervenir auprès de ce Monarque juste et magnanime, afin d'obtenir de ses bonnes grâces en faveur de ces deux cantons, l'exemption des réquisitions extraordinaires de guerre et des charges imposées ou à imposer à l'avenir à la France.

Signé : Böcking et Laukhard.

Le 16 août, Böcking écrit au plénipotentiaire autrichien Metternich ; le 19, il attire de nouveau l'attention du ministre prussien Stein, sur l'importance des mines de houille. Le 25, il adresse trois lettres directement au roi de Prusse, à l'empereur d'Autriche, à l'empereur de Russie. Dans sa correspondance journalière avec Hardenberg, il le tient au courant de ses démarches et il accuse, à plusieurs reprises, le plénipotentiaire français Talleyrand, de spéculations financières sur les mines de Sarrebrück.

Fait important à noter : en s'adressant aux ministres ou négociateurs prussiens, Böcking insiste sur l'importance des mines de houille du pays de Sarrebrück et de ses établissements métallurgiques ; on sent que c'est là, pour lui et pour la maison Stumm qu'il représente, le nœud essentiel de la question ; il y revient sans cesse. Au contraire, quand il s'adresse aux pléni-

potentiaires des autres Puissances, il passe avec soin sous silence l'intérêt économique des mines ; il ne parle que du désir prétendu des Sarrebrückois d'être débarrassés du joug français et rattachés à la grande famille allemande. « Ils sont, dit-il, semblables aux Prussiens par les mœurs, la langue, la religion, les sentiments. » Les plénipotentiaires prussiens eux-mêmes évitent de soulever la question des mines dans les débats et les arrangements diplomatiques.

Malgré les encouragements et les assurances mille fois répétées des ministres prussiens, Böcking craint toujours de voir ses projets échouer au dernier moment, à cause des engagements diplomatiques pris envers la France, et aussi parce qu'il sait les Prussiens détestés dans tout le pays rhénan.

Il n'ignore rien des véritables sentiments de ces populations allemandes cisrhénanes qui, bien que déconcertées par les événements, ne cachent pas leur aversion pour les Prussiens, ces barbares nouveaux, venus du fond de l'Allemagne, et leur sympathie pour les Français qui, malgré les malheurs de guerres prolongées dont on les rendait responsables, s'étaient fait aimer par la douceur et l'équité de leur administration, les avaient délivrées de la servitude féodale et éclairées de l'éclatant génie de la culture latine.

Et puis, Böcking redoute l'intervention des ingénieurs français de l'école de Geislautern. A l'époque où il trame sa félonie, ce ne sont pas seulement, en effet, les habitants de Sarrelouis qui, en masse, se montrent inquiets de leur avenir, atterrés à la nouvelle qu'on médite de leur imposer la domination prussienne. Les ingénieurs de Geislautern unissent leurs protestations aux leurs. « Ces ingénieurs, dit M. Engerand, qui avaient tout fait pour la mise en valeur du bassin houiller et s'étaient attachés à leur œuvre, la voyaient passer à l'ennemi, au moment de donner ses résultats ; leurs efforts pour augmenter la puissance de la France profiteraient à un État qui la haïssait. Ils ne se résignaient pas[1]. »

Tandis que les diplomates discutent et que Böcking s'agite,

1. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, p. 126.

ils avertissent notre Gouvernement. Ils l'adjurent de ne pas céder. Le 25 octobre 1815, c'est l'ingénieur de Bonnard qui écrit dans ce sens à notre ministre des Affaires étrangères : « Les mines de houille de la Sarre, dit-il, sont nécessaires aux habitants des départements de la Moselle et de la Meurthe... Que deviendra le canal creusé de Dieuze à Sarrebrück pour le transport de la houille, des mines aux salines ? » Et le malheureux ingénieur s'évertue à démontrer qu'en toute équité, on ne peut enlever à la France Sarrelouis, Sarrebrück, l'établissement de Geislautern, les mines de Hostenbach, la manufacture de faïences des Villeroy à Vaudrevange, les importantes usines métallurgiques de Dilling[1].

De son côté, le 30 octobre 1815, le directeur général des mines adresse un suprême appel au duc de Richelieu : « Les produits des houillères du pays de Sarrebrück sont nécessaires à l'alimentation des usines que renferme le département de la Moselle et surtout à celles des salines du département de la Meurthe. Cette nécessité est beaucoup plus grande aujourd'hui qu'autrefois, parce que l'usage de la houille s'est considérablement répandu depuis vingt ans[2]. »

Mais Böcking veillait : tout fut inutile. Les négociateurs prussiens arrachèrent Sarrebrück et Sarrelouis à la faiblesse des autres plénipotentiaires. Ignorant la question des mines, ceux-ci n'attachèrent pas grande importance à ce larcin fait à la France, à ce cadeau fait à la Prusse dont il fallait bien assouvir le grossier et formidable appétit.

L'historien de l'Allemagne moderne le plus à la mode, Henri von Treitschke, n'a point la conscience troublée par cet acte de piraterie diplomatique; il y applaudit sans réserve et il l'apprécie en ces termes : On prenait la forteresse de Sarrelouis; or, « pour arrondir la contrée de Sarrelouis, Sarrebrück, avec ses inépuisables mines de charbon, ainsi que le puits de Saint-Arnual aux anciens princes de Nassau, étaient des acquisitions indispensables. La fidèle ville, la vieille cité protestante, avait été plongée dans le désespoir (par le traité du 30 mai 1814), elle,

1. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, p. 126.
2. Cité par Vidal de La Blache, *La France de l'Est*, p. 217.

qui avait si absolument compté sur l'assurance du gouverneur général Grüner : *Qui parle allemand doit rester Allemand*[1] ». C'est par de tels mensonges, et au nom de cette morale historique, — prendre à sa convenance, — que l'âme allemande contemporaine a été façonnée.

Mais se faire adjuger, au mépris des engagements les plus formels, contre tout droit, par dol et tromperies, des terres lorraines et des populations attachées à la France, ne suffit point encore au gouvernement prussien. Après la ratification, à Vienne, du traité du 20 novembre 1815, il eut l'incroyable impudence de réclamer du Gouvernement français la remise des travaux graphiques exécutés par les ingénieurs de notre École de Geislautern, et en particulier de l'*Atlas de prospection* dressé de 1807 à 1812 par Duhamel et Calmelet. M. Engerand retrace l'émouvant récit des précautions que prirent nos ingénieurs pour soustraire ce précieux Atlas aux recherches de Justus Grüner, puis à celles des autres agents prussiens. L'ingénieur Th. de Gargan l'emporte la nuit chez Villeroy, à Vaudrevange, et tous deux, au risque d'être emprisonnés, peut-être passés par les armes, cachent, comme un trésor, ce recueil précieux qui contient le secret des richesses minières de la contrée.

Ils informèrent le Gouvernement français qui fit longtemps la sourde oreille aux réclamations des Prussiens. Ce fut seulement deux ans plus tard, en juin 1817, que le ministre français envoya Th. de Gargan reprendre, chez Villeroy, l'Atlas qui fut enfin, moyennant certaines concessions dans les règlements de la frontière, livré à la Prusse.

La lettre-décharge de cette remise des plans des mines de Sarrebrück au commissaire prussien Weiskirch, datée du 30 juillet 1817, est signalée par M. Engerand aux Archives nationales où elle est encore conservée[2]. Elle énumère en détail les pièces et les registres cédés, et cette nomenclature suffit à faire appré-

1. H. von Treitschke, *Deutsche Geschichte*, t. I, p. 559. Le dernier chapitre de l'histoire de Sarrebrück par Ruppersberg (t. I, p. 406 et suiv.) raconte au point de vue allemand les faits que nous venons de résumer. Il est intitulé : « Französich oder Deutsch ». Après l'avoir lu, on ferme le livre, l'âme pleine de dégoût et en faisant cette réflexion : ces gens là ne savent pas ce que c'est que l'Honneur.

2. F. Engerand, *Les Frontières lorraines*, pp. 136-137.

cier l'importance de l'œuvre ; elle comprend aussi les travaux de prospection exécutés dans le bassin minier d'Eschweiler (Aix-la-Chapelle). Les Prussiens possédaient donc ce qu'ils avaient convoité pendant si longtemps et cherché à dérober. Ils pouvaient désormais, en se servant du travail de l'École française de Geislautern, se mettre en toute sûreté et sans délai, — ceci au profit de la maison Stumm, — à l'exploitation du terrain exploré. Ils étaient assurés, enfin, que des concessionnaires français, bien informés techniquement par l'Atlas, ne viendraient pas faire concurrence à Stumm, à Böcking et aux nouveaux concessionnaires allemands. Nos ingénieurs, comme le remarque M. Engerand, avaient travaillé pour le roi de Prusse. Ils pouvaient répéter tristement le vieil adage virgilien : *Sic vos, non vobis...*

Henri Böcking obtint, sans tarder, sa récompense. Le traité de Vienne est du 20 novembre 1815 : dès le 1er décembre il fut nommé entrepreneur général des mines de l'État, dans le bassin de Sarrebrück. Le gouvernement prussien le combla d'honneurs, en même temps qu'il parvenait, comme les Stumm, à une grande fortune, dans cette ville de Sarrebrück dont ces gens-là — c'est vrai — inaugurèrent la prospérité économique. Mais n'avons-nous pas le droit de dire que nous l'avions préparée ? Dans ce domaine comme dans bien d'autres, les Allemands se sont substitués à nous, par ruse, trahison et violence : nous nous sommes laissés duper et dépouiller.

Henri Böcking mourut à Bonn, le 6 mai 1862, à l'âge de soixante-dix-sept ans, entouré de la vénération de tous les Prussiens. Il avait le titre prussien d'Inspecteur général royal des mines (*Königliche Ober-Bergrat*). Mais bien des Allemands n'étaient guère satisfaits de l'œuvre qu'il avait accomplie : les Bavarois, entre autres, avaient espéré, en 1815, une plus large part dans le Palatinat. Un jour, le roi Louis Ier de Bavière, rencontrant Böcking, l'aborda par ces mots : « Ah ! vous êtes l'homme qui a été la cause que Sarrebrück n'a pas été annexée à la Bavière »[1]. Quant aux Stumm, ce n'est un secret pour personne que leur fortune est devenue colossale en peu d'années :

1. Ruppersberg, *Gesch. Saarbrucken*, t. I, p. 427.

en l'an XI (1802-03) ils payaient seulement 626 fr. 60 de contributions !

L'immense établissement de Neunkirch, installé dans l'ancien château des comtes de Sarrebrück, est devenu leur maison centrale, le siège de la *Firma von Stumm, Gebrüder.* Ils furent honorés du titre de *baron* et de l'amitié particulière des Hohenzollern. Avant la guerre actuelle, plusieurs de leurs descendants — l'un d'eux était amateur de médailles anciennes — goûtaient fort les plaisirs de Paris. Ils étaient officiers prussiens et venaient, à chaque printemps, promener sur nos boulevards leur morgue de parvenus.

La vilenie est héréditaire dans la famille Böcking, comme on va le voir. De nouveaux liens matrimoniaux et « d'affaires » l'ont rapprochée encore davantage de la famille Stumm au cours du XIXe siècle ; un Böcking est à la tête de l'établissement métallurgique de Brebach, près Sarrebrück ; un autre est, pour leurs affaires communes, installé à Cologne. Or, on sait que le gouvernement allemand, portant atteinte à la propriété privée, au mépris de toutes les lois de la guerre et de tous les usages observés jusqu'ici entre nations civilisées, a fait enlever méthodiquement tout l'outillage et le matériel des usines métallurgiques ou autres, dans la France du Nord envahie, pour les faire transporter en Allemagne (voir à ce sujet G. CADOUX, ancien président de la Société de statistique, dans *l'Économiste français* du 23 juin 1917). Dans son rapport du 31 janvier 1915 à la Société qui a eu l'incroyable impudeur de se constituer pour l'exploitation de ces usines volées et transférées en Allemagne, le docteur Schrödter déclare : « Les usines françaises que la guerre avait jusqu'ici ménagées seront, après ces réquisitions, désorganisées pour de longues années. » Au Reichstag, le docteur Stresseman a prononcé ces mots cyniques : « Le *pillage*, comme disent les Français, effectué dans les usines textiles et mécaniques, a imposé, dès maintenant, à la France, une perte de plusieurs milliards. Il faut féliciter l'industrie allemande, ainsi débarrassée d'un adversaire redoutable... »

Bien que nous nous soyons fait une règle, dans cet ouvrage, d'écarter tout ce qui a trait aux faits de la guerre actuelle,

nous ne pouvons cependant nous dispenser de remarquer ici que, parmi les agents principaux du gouvernement allemand chargés du « pillage » systématique des usines françaises, figure un Böcking, celui de Cologne ; il fut aidé dans sa besogne par un Röckling, membre de la puissante famille des Röckling de Sarrebrück et chef des usines de Völkling. Ayant publié dans la *Revue des Deux Mondes* un article sur le rôle d'Henri Böcking en 1815, je reçus la lettre suivante, bien digne d'être méditée par les illusionnistes qui seraient encore partisans d'une paix sans annexion, sans indemnité, sans garantie :

Paris, 8 juillet 1918.

Monsieur,

Après avoir lu l'article si intéressant que vous avez publié dans la *Revue des Deux Mondes* sur les anciens territoires français avoisinant la Sarre et mettant en lumière le rôle de la famille Böcking, je me suis souvenu que l'officier, chef du bureau du *Beauftragte des Kriegsministeriums*, à Valenciennes, en 1917, portait précisément le même nom.

J'ai relu les notes d'un de nos ingénieurs, emmené en captivité en Allemagne, puis rapatrié à Valenciennes, dans lesquelles il relate le rôle de ce Böcking, industriel à Cologne, capitaine de réserve, dirigeant le bureau en question et exerçant ses déprédations dans tout le Nord de la France, y compris la région de nos usines sises entre Arras et Douai.

Dès 1915, un officier de réserve, Röckling, de la maison Röckling frères, de Sarrebrück, avait visité nos usines pour se rendre compte du matériel qui pouvait être utilisé en Allemagne et il avait montré à notre Directeur la liste des usines qu'il devait visiter dans tout le nord de la France, depuis Lille jusqu'à Jeumont. C'était le fourrier du Böcking !

Je vous transmets ces détails, pensant que l'atavisme de la vilenie, attaché au nom que vous avez révelé, sera de nature à vous intéresser.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

Je regrette de ne pouvoir livrer à la publicité le nom de l'auteur de cette lettre, signature qui lui eût donné toute son autorité. Quoi qu'il en soit, ces renseignements authentiques et ces agissements déshonorants des Röckling, des Böcking ou des Stumm, nous expliquent clairement pour quels motifs ces princes de l'industrie allemande à Sarrebrück se sont jetés si ardemment dans le pangermanisme et s'en sont montrés les plus fermes

appuis. Ils ont poussé à la guerre, ils en ont longuement préparé les matériaux et ils l'ont soutenue et la soutiennent encore, en se donnant pour objectif immédiat de supprimer pour l'avenir la concurrence française à leurs affaires, sur le marché mondial, et ce but de guerre, ils le poursuivent par le « pillage » et le vol organisé, avec l'appui du gouvernement allemand.

CHAPITRE VII

LE PAYS DE LA SARRE DE 1815 A 1880

SOMMAIRE

I. *De 1815 à 1840.* — Stupeur des habitants de Sarrelouis, Sarrebrück et Trèves, en apprenant qu'ils étaient livrés à la Prusse. — Suicide désespéré de Pierre Gouvy. — Victor Cousin à Sarrebrück. — Le livre de M. Julien Rovère sur les survivances françaises en pays rhénan. — Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et les Sarrelouisiens. — Le code Napoléon en Prusse rhénane jusqu'en 1900. — Les traditions françaises à Sarrelouis.

II. *Sarrelouis, de 1840 à 1866.* — Edgar Quinet dans le pays rhénan. — Le père Steuer, savetier. — La révolution de 1848. — Guillaume de Prusse, le « prince Mitraille ». — Le maréchal de Saint-Arnaud à Sarrelouis, en 1854. — Les événements de 1866 et la bataille de Sadowa.

III. *En 1870.* — Le rapport du général Ducrot sur l'état des esprits dans le pays rhénan. — Le témoignage d'Edmond About. — Sarrelouis, au moment de la déclaration de guerre, en juillet 1870. — Le combat de Sarrebrück. — Accueil fait aux prisonniers français, dans le pays rhénan. — La reddition de Metz.

IV. *Le deuxième centenaire de la fondation de Sarrelouis, en 1880.* — Organisation de la fête ; l'administration prussienne veut en avoir la direction. — Incendie de l'église. — Le banquet officiel.

I

DE 1815 A 1840.

Comment les populations du pays de la Sarre acceptèrent-elles le sacrifice de leur nationalité française ? Quel accueil firent-elles aux autorités prussiennes ? Quelle forme donnèrent-elles à

leurs protestations, passé le premier moment de stupeur et de docile inertie qui, d'ordinaire, est le contre-coup des violentes commotions sociales ?

De prime abord, la masse de la population cis-rhénane ne se rendit point un compte exact de la situation politique qui allait lui être faite. Sans doute, le gouverneur du Rhin moyen, Justus Grüner, installé à Coblence, puis à Trèves, débuta sans transition par cette brutalité et l'implacable rigueur à l'égard de tout ce qui était français, qui ont rendu son nom célèbre. Il s'appuyait sur l'armée de Blücher ; il n'y avait qu'à courber la tête. N'était-on pas averti que toute velléité de résistance serait punie de mort ? Mais c'était là, semblait-il, la conséquence momentanée des opérations de la guerre.

Les habitants, détachés de la France et devenus, de ce fait, des « sans patrie », ne savaient point encore quelle nationalité allait être la leur : seraient-ils Bavarois, Saxons, Autrichiens, Prussiens, autonomes ? Personne ne pouvait le leur dire. Las de la guerre, étourdis par la chute de Napoléon, apeurés par le typhus qui, à Trèves comme à Mayence et à Sarrebrück, fit de si nombreuses victimes après avoir décimé l'armée française en retraite, les peuples attendaient dans l'anxiété la fixation de leur sort, résignés d'avance à l'accepter, quel qu'il dût être.

En souvenir de l'ancien état de choses qui, si longtemps, les avait rattachés théoriquement au Saint-Empire, les Trévirois, désorientés, célébrèrent à tout hasard, le 14 octobre 1814, par une solennité religieuse, la fête de l'empereur d'Autriche ; la garnison prussienne n'y mit point d'obstacle.

Et puis, il faut bien l'avouer, n'y avait-il pas en France un parti nombreux qui accueillait en sauveur l'ennemi victorieux ? Les salons de Paris ne faisaient-ils pas fête, honteusement, aux rois alliés et à leurs généraux ? Les Rhénans pouvaient-ils être plus français que la bourgeoisie parisienne ? Au milieu du désarroi général des esprits et des gouvernements, le bruit se répandit que les diplomates de la Sainte-Alliance allaient faire de la Cisrhénanie un royaume pour le roi de Saxe, dépossédé sur la rive droite du Rhin à seule fin d'agrandir la Prusse. Enfin, le 28 mai 1815, les Trévirois se réveillèrent, interdits, en apprenant que

le Congrès de Vienne venait de faire d'eux des Prussiens : oui, des sujets de la Prusse ! Personne ne voulait le croire. Ce jour-là, Trèves, l'ancienne capitale de l'Empire gaulois, la sentinelle de la civilisation gallo-romaine dressée contre la barbarie germanique, la vieille cité libre des archevêques-Électeurs, le chef-lieu de notre département de la Sarre, vit des soldats du général Henckel clouer, au-dessus de la porte de son hôtel de ville, l'aigle noire à deux têtes, symbole de sa servitude [1].

Peu de gens, aussi bien à Trèves qu'à Sarrelouis ou à Sarrebrück, comprirent tout de suite la portée de cet arrêt inique des diplomates de la Sainte-Alliance. Une grande partie de la France de l'Est et du Nord ayant continué, après 1815, à être occupée par les armées ennemies comme garantie du traité de paix, le sort des territoires cédés ne sembla pas différent de celui des départements qui devaient être évacués seulement en 1818. On laissa les habitants de Sarrelouis, notamment, espérer dans une rectification de frontière analogue à celles qui furent consenties à l'amiable pour un certain nombre de villages ; on crut à la possibilité d'un échange de territoires. Mais lorsque la réalité et la pérennité de la situation apparurent évidentes, irrémédiables, et que la condition d'otages fut muée en esclavage définitif, l'impression générale fut celle du désespoir et de la colère. On sait que c'est seulement par l'acte qu'on appelle, dans le langage diplomatique, « le recès territorial de Francfort », parafé le 20 juillet 1819, que les frontières de la France et des divers États de l'Allemagne, furent définitivement régularisées dans tous leurs détails topographiques et douaniers.

A Sarrelouis, que de larmes, que de serments de vengeance de la part des petits-fils de ces paysans lorrains dont Vauban avait fait des citadins et qui étaient si fiers de leurs remparts ! Il y eut des actes de désespoir, des scènes tragiques.

Nous avons rappelé plus haut l'origine de ce Pierre Gouvy qui était venu s'établir à Sarrelouis comme maître de forges, sous Louis XV, et fut longtemps maire de la ville. Son second fils,

1. Kentenich, *Wie das Moselland an Preussen kam*, dans la *Trierische Chronik*, avril-mai 1914. Cet auteur, de tendances prussiennes, a publié en 1915 une volumineuse histoire de Trèves, que je n'ai pu consulter.

qui portait le même prénom, fut comme lui maître de forges et



Sarralbe. — Ancienne porte [1].

métallurgiste. A la première Exposition française organisée à

1. D'après N. Box, *Notice sur les pays de Sarre et en particulier sur Sarreguemines*, t. I.

Paris, en 1801, sur l'ordre du Premier Consul, l'excellente qualité des aciers Gouvy fut consacrée par une médaille d'or, suivie d'une seconde en 1806.

Berryer raconte, au tome II de ses *Souvenirs*, qu'en 1814, il eut à plaider pour son ami de collège, Pierre Gouvy, qui avait intenté une action contre l'État, pour obtenir le paiement d'armes et de munitions qu'il avait fournies au ministère de la Guerre, pendant le dernier siège de Mayence. Gouvy vint à Paris au mois de mars 1814, « un peu, dit Berryer, pour causer de son procès, beaucoup dans l'espoir de récolter des « tuyaux » sur la nouvelle frontière, car l'angoisse patriotique dominait en lui la préoccupation industrielle ou commerciale ». Paris venait d'être livré aux Alliés et les représentants des diverses Puissances qui avaient envahi la France, discutaient alors les articles du traité qui fut signé le 30 mai.

« En quittant Paris, poursuit Berryer, avant que la démarcation du territoire fût connue, Gouvy me dit, en me serrant la main : « Mon ami, songe bien que si la fatalité me fait Prussien, je suis un homme mort. Adieu ! »

Les appréhensions du patriote sarrelouisien ne se réalisèrent pas, du moins immédiatement, puisque le traité du 30 mai 1814 laissa Sarrelouis à la France. Mais l'année suivante, après Waterloo, le traité du 20 novembre 1815 installa la Prusse sur la rive gauche du Rhin ; Sarrelouis devint prussien. Gouvy l'apprend avec frémissement ; il n'y veut pas croire : il faut qu'on lui confirme la triste nouvelle. Alors, sans mot dire à qui que ce soit, d'un air sombre et résolu, il va s'enfermer dans son cabinet de travail. « Là, raconte Berryer, il écrit avec la plus grande lucidité son testament en faveur de ses deux neveux et de sa femme ; il adresse à celle-ci une lettre d'adieu touchante qu'il signe : GOUVY, *mort Français*. Tout ainsi réglé, il prend un pistolet et accomplit le fatal serment qu'il m'avait fait l'année précédente. »

Gouvy ne fut point, comme on pourrait être tenté de le croire, un exalté, un déséquilibré. Sa résolution, longuement réfléchie, ne fut que l'explosion outrée du sentiment de tous ses compatriotes. Maître de forges, ayant sous ses ordres un nombreux

personnel, il crut de son devoir de donner l'exemple du patriotisme exacerbé et impuissant, comme tant d'autres Sarrelouisiens l'avaient donné sur le champ de bataille. Son acte de désespoir patriotique n'est qu'un épisode des scènes tragiques et douloureuses dont Sarrelouis et ses environs furent le théâtre lorsque la population apprit qu'elle était prisonnière et livrée à l'ennemi héréditaire. Il eut des descendants dignes de lui. L'un d'eux vint créer en France, en 1827, l'aciérie de Sarralbe; d'autres installèrent de nouvelles usines à Hombourg-Haut, près de Saint-Avold, et à Dieulouard, sur la route de Metz à Nancy. Le musicien Théodore Gouvy appartient à la même famille; il naquit à Goffontaine, en 1822. Deux Gouvy servaient dans l'armée française en 1870; l'un, capitaine d'infanterie de marine et officier d'ordonnance du général de Vassoigne, fut tué à Bazeilles, le 2 septembre 1870, en entraînant ses soldats à l'assaut d'une position.

La famille Gouvy n'est qu'un exemple entre beaucoup d'autres, de l'irréductible fidélité à la France de la plupart de ces Lorrains du pays de la Sarre, appelé, à cause de la langue qui y prédomine, « Lorraine allemande ».

Pour ne pas précipiter la ruine de leurs établissements industriels sous le régime prussien, tout en gardant leur nationalité française, ils durent s'ingénier, recourir à des subterfuges légaux, vivre en étrangers, parfois en *parias*, tour à tour subir des persécutions ou repousser de flatteuses et perfides avances. Les Gouvy, les Peaucellier, les Villeroy, les Quinchez, les Wagner, les Collong, les Raynaud, les Marliave, les Lang, les Jubécourt, sont au nombre de ces vieilles familles du terroir, « la noblesse de forges », comme on les a appelées, pour lesquelles les frontières politiques imposées par la brutalité prussienne n'ont pas de sens. Qu'ils soient parqués d'un côté ou de l'autre de la barrière, ils restent Lorrains et Français. On le vit bien, le 1er août 1914, lorsque, vers 4 heures du soir, sonna lugubrement le tocsin de la guerre : ceux d'entre eux qui se trouvaient en Lorraine annexée, abandonnant tout sans hésiter, sont accourus, en fils de France, pour défendre la patrie en danger : neuf Gouvy figurent dans les rangs de l'armée française.

A la suite des événements de 1815, bien rares furent les habitants de Sarrelouis qui s'abandonnèrent aux Prussiens. Des centaines, dans la classe bourgeoise comme dans les rangs du peuple, s'expatrièrent : ils sont nombreux, aujourd'hui encore, à Paris, à Nancy ou ailleurs, les Sarrelouisiens dont les familles prirent le dur chemin de l'exil ; les lettrés s'en allaient, répétant tristement les paroles du poète latin :

Nos patriæ fines et dulcia linquimus arva;
Nos patriam fugimus !...

Les gens du peuple chantaient la *Marseillaise*. D'aucuns, qui s'étaient réfugiés à Metz et à Strasbourg, en furent réduits, poursuivis par la Destinée, à un second exil, en 1871. Il en est qui partirent pour l'Amérique et s'installèrent au Canada. Le plus grand nombre, confiants dans la « Justice immanente », demeurèrent, dans l'attente de jours meilleurs, espérant que l'iniquité dont ils étaient victimes ne serait que passagère.

Pour protester contre l'installation des Prussiens dans la forteresse qu'ils n'avaient pu prendre, un certain abbé Jager composa sur sa ville natale, « demeurée pucelle, » un fort médiocre poème, en langage sarreloaisien, où il traduit les sentiments de tous ses compatriotes :

... Saarlouis es en belle forteresse
On sûrement en hibsch maîtresse
Car se hat noch ihr pucelage...
Aux Prussiens, die sen jamais satt,
So es Saarlouis doch une Pucelle
On leit sur la Saar vie'n citadelle,
Couronnet vie en Könnigin[1]...

Ce mélange de mots français et de mots allemands, comme dans le dialecte luxembourgeois, est bien l'image de la population sarrelouisienne, bilingue de langage, et tout entière française de cœur.

Quelques vieux soldats, hypnotisés par leurs souvenirs de gloire, comptaient follement sur un second retour de Napoléon :

1. Voir plus loin le texte complet.

il y en eut qui, longtemps après 1821, refusèrent de croire à la mort de l'Empereur. En général, on persistait à penser que le nouvel état de choses créé dans le pays rhénan n'était que passager, tant était grande l'aversion non dissimulée de toute la population cis-rhénane pour les Prussiens.

Bien longtemps après 1815, dans ce pays de la Sarre et des anciens Électorats qu'on ne savait comment dénommer depuis qu'il n'était plus français, — « la nouvelle Prusse », disaient quelques-uns, tandis que d'autres persistaient à employer l'expression de « France rhénane », — on vécut en attendant, dans l'idée que la domination prussienne, qui mit une dizaine d'années à s'organiser administrativement, n'était que provisoire. On allait répétant que la France, sous peine de déchéance, ne pouvait manquer à sa tradition historique qui était de revendiquer ses limites naturelles. Personne ne doutait qu'elle voulut, choisissant son heure, reprendre les forteresses qui gardaient sa frontière, lamentablement déchirée, et, dans cet état, indéfendable.

Dans toutes les villes, à Sarrelouis et à Trèves, à Coblence et à Bonn, à Mayence et à Cologne, ce furent des protestations quotidiennes contre l'administration prussienne; les plus impatients du joug, provoquaient des manifestations, des querelles avec les soldats prussiens; il y eut des échauffourrées, presque des émeutes, à Cologne, à Mayence : toute la cis-Rhénanie demeurait en masse francophile, régie par nos lois que les Prussiens n'osaient modifier pour ne pas provoquer une révolution. Comment les Rhénans, élevés dans les principes français de la Révolution, eussent-ils pu accepter, en effet, la législation prussienne qui, en plein XIX[e] siècle, était demeurée assez barbare pour admettre les punitions corporelles, même pour la femme, et pour appliquer encore, par exemple, le supplice de la roue? En 1842, le nommé Kuhnapfel, assassin de l'évêque d'Ermeland, fut roué vif, en commençant par en bas : « Le supplice, dit avec une froide férocité, la *Gazette officielle* de Berlin, *ne dura que* dix minutes ! »

Les provinces rhénanes voulurent donc garder le Code Napoléon qui resta en vigueur chez elles, — qu'on le remarque bien, — jusqu'au 1[er] janvier 1900; l'on fut même obligé de rendre des

jugements conformément à la loi française, postérieurement à cette date, c'est-à-dire presque jusqu'à la veille de la présente guerre [1].

Au mois de juillet 1817, Victor Cousin qui allait étudier la philosophie dans cette Allemagne idéale et imaginaire que le livre perfide de Mme de Staël avait mise à la mode dans le monde intellectuel, passa par Sarrebrück. « Voyage douloureux pour un cœur français, remarque un récent et judicieux critique : la France de l'Est (encore occupée par les armées des Alliés) offrait un spectacle analogue à celui qu'elle a offert de nos jours. Dès La Ferté-sous-Jouarre, les Bavarois et les Prussiens : l'ennemi foulant notre sol ; les habitants mornes, silencieux ; la terreur et la violence. Aux relais de poste, on échange de rares paroles : « On nous laisse crever de faim ! s'écrie un postillon, et si nous disons un mot, autant de pris, autant de fusillés ! »

« Quel début pour un pèlerinage de paix et d'amour ! Mais rien n'arrête notre voyageur : les classes intellectuelles ne comprenaient plus le sens de ce mot : la défaite. Ne l'avaient-elles pas saluée en 1814, en 1815, comme la délivrance [2] ? »

La France expie aujourd'hui, hélas ! l'aveuglement et l'attitude de ses idéologues et de ses doctrinaires politiques. Cousin raconte qu'il arriva à Sarrebrück vers la fin du mois de juillet. Il y avait deux ans que la région de la Sarre était officiellement incorporée à la Prusse. « A mon langage, dit-il, on me reconnait, on m'entoure : « Que dit-on en France ? Pense-t-on à nous ? Nous avons le corps prussien et le cœur français. »

On nous attendait toujours : c'est qu'avant 1815, il n'y avait point de relations, d'aucune sorte, entre Berlin et Aix-la-Chapelle, Trèves, Coblence, Mayence, Sarrebrück ou Sarrelouis. La domination prussienne infligée à ces villes était donc une domination

1. Sur la persistance du Code Napoléon en Rhénanie et les efforts du gouvernement prussien pour l'abolir, consulter surtout les deux ouvrages suivants : *Anonyme* (Gustave de Failly), *De la Prusse et de sa domination sous les rapports politiques et religieux, spécialement dans les nouvelles provinces*, par un inconnu (Paris, Guilbert, 1842, in-8) ; Julien Rovère, *les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne*, p. 45 et suiv.

2. Paul Gautier, *Edgard Quinet*, p. 12.

étrangère, odieuse, intolérable et que rien ne pouvait justifier. La raideur du système administratif prussien ne faisait qu'aggraver l'aversion que tous les Rhénans éprouvaient pour les maîtres inattendus qu'on leur avait imposés.

Bien des Allemands l'ont reconnu : la Prusse a toujours été la tare de l'Allemagne et le Prussien, ce métissé de finnois, de slave et de germain, son mauvais génie. Les témoignages surabondent de l'hostilité des Rhénans, les *Musspreussen* « Prussiens par force », contre les Prussiens de race, accourus des bords de la Sprée ou des plaines désertiques et marécageuses de la Poméranie. Ils sont accumulés dans l'enquête historique, bourrée de faits, que vient de conduire et de publier M. Julien Rovère ; il faut lire et faire lire ce beau livre, si suggestif et si opportun à cette heure décisive où la grande question d'Occident, celle de nos nouvelles frontières, va être soulevée[1].

En août 1816, Hardenberg écrit de Coblence : « Il n'y a pas ici une seule personne qui ne remercierait Dieu à deux genoux si les Français redevenaient les maîtres du pays. » En 1817, le ministre prussien Altenstein avoue que les habitants de la rive gauche du Rhin sont à peine Allemands. En 1819, c'est Genz qui, voyageant sur les bords du Rhin, écrit que « les Prussiens sont universellement haïs par les populations ». Et l'ardent polémiste anti-français, Joseph Görres, fait la même confession.

L'historien allemand Paul Flathe écrit : « Depuis que la domination ecclésiastique avait disparu, les Rhénans s'étaient trop fortement ancrés dans la conviction qu'ils appartenaient à la France[2]. »

Le soldat prussien surtout, cet automate sanglé dans un uniforme, est détesté de « ces misérables Rhénans qui ne veulent pas apprendre le pas de parade et ne voient nul honneur à porter la tunique de Sa Majesté[3] ».

1. Julien Rovère, *Les Survivances françaises dans l'Allemagne napoléonienne depuis 1815* (chez Alcan, 1918, in-8).

2. Cité par Julien Rovère, *op. cit.*, p. 60.

3. Clara Viebig, *Die Wacht am Rhin*, trad. par Béatrix Rodès. Cf. Julien Rovère, *op. cit.*, p. 36. Il faut lire ce roman-feuilleton, très vulgaire d'ailleurs, si l'on veut se rendre compte de la mentalité du sous-officier prussien, de sa brutalité grossière, de ses mœurs répugnantes, de son rôle dans la prussification de la province rhénane.

Ces témoignages que nous choisissons, parmi cent autres, dans le livre de M. Rovère, pourraient passer pour des boutades littéraires ou des accès passagers de mécontentements locaux s'ils n'avaient été, pendant cinquante ans, l'accompagnement universel et sans répit, des conflits, parfois sanglants, qui s'élevèrent entre les garnisons prussiennes et les habitants des villes rhénanes : l'incident de Saverne, en 1913, fut le dernier acte de ce long drame social[1].

Le 28 octobre 1830, sous le coup de la crise provoquée par la répercussion de notre Révolution de Juillet, le gouvernement prussien envoya comme inspecteur dans la province rhénane le général Rochus von Rochow ; or, celui-ci résume ainsi sa mission dans ses *Lettres confidentielles* : « J'ai fait remarquer qu'aucun Rhénan ne devait être commis à la garde des forteresses. Car si notre armée, un jour à venir, devait avancer vers la frontière ou vers les Pays-Bas, les citadelles du Rhin seraient exposées aux plus grands dangers, tant qu'elles seraient occupées par des troupes rhénanes[2]. »

On a trop oublié, en France, par exemple, qu'en 1859 encore, une partie de la garnison prussienne de Landau, composée de Rhénans, déserta pour passer en Alsace et venir s'enrôler dans notre Légion étrangère.

Cherchant à expliquer cette persistante antipathie du « Rheinland » pour les Prussiens, le fameux historien L. von Sybel qui, professeur à Bonn, avait fait de sa chaire une tribune anti-française, est forcé de reconnaître que les Rhénans, sous la Révolution et l'Empire, avaient bénéficié d'avantages considérables. « La Révolution, dit-il, les avait libérés dans leur travail et leur industrie ; elle leur avait apporté l'indépendance sociale ; elle avait jeté dans le domaine public les biens de main-morte et les propriétés féodales ; le pays tout entier avait prospéré[3]. » Il y a loin de cette franche déclaration de l'historien allemand aux diatribes haineuses du petit chroniqueur Sarrebruckois de 1901 sur

1. Sur l'incident de Saverne (*Ich bin ein Wakes*), provoqué par le fameux lieutenant baron von Forster, voir ARTHUR CHERVIN, *L'Allemagne de demain*, p. 31.

2. Cité par JULIEN ROVÈRE, *op. cit.*, p. 33.

3. SYBEL, résumé par JULIEN ROVÈRE, *op. cit.*, p. 34.

« les 21 ans de tyrannie française ». Mais si juste qu'elle soit, la raison historique donnée par Sybel ne suffit pas à rendre compte de l'attitude irréductiblement hostile des Rhénans. L'œil pénétrant du sociologue reconnaîtra dans cette profonde antipathie pour les Prussiens, les naturels effets de la dissemblance de race, d'habitat, de mœurs, de religion, de mentalité. Il y démêlera aussi, par contraste, les manifestations instinctives de l'affinité originaire de la race lorraine et rhénane avec la race française : jusqu'au Rhin, c'est toujours la vieille Gaule et le pays des Francs, en dépit des infiltrations germaniques. C'est cette affinité ethnique qui, au fond, donne la clef de l'accueil si spontané fait en pays rhénan à la Révolution et à Napoléon, et de la merveilleuse et complète adaptation de l'esprit des habitants de cette contrée à notre législation et à nos mœurs. C'est ce que reconnaît, en 1847, un savant allemand, K.-A. Schaab, dans sa grande histoire de Mayence. Après avoir fait un éloge enthousiaste du Code Napoléon et de nos institutions qui continuaient encore à régir le pays rhénan, il ajoute que ces institutions et ces lois « établies par suite de l'union de la rive gauche du Rhin avec la France..., ont été une compensation bienfaisante, un riche dédommagement pour les énormes pertes en hommes et en biens, pour tous les coups du sort auxquels la rive gauche du Rhin a été exposée pendant les guerres de la Révolution et leurs suites terribles ». Et comme le Gouvernement prussien renouvelait, en 1847, ses tentatives pour remplacer la législation française, Schaab déclare : « Le Code civil paru en 1804 se signale par sa dignité juridique et par de saines idées... Il n'admet ni tribunaux spéciaux pour des citoyens privilégiés, ni classes sociales non soumises à la loi. Qui voudrait faire adopter ce qu'il rejette commettrait un crime contre l'époque à laquelle nous vivons[1]. » Ainsi, après 1815, le pays rhénan, dans sa constitution sociale, dans ses mœurs, dans sa religion catholique, dans la législation de son choix, répudie la Prusse féodale et luthérienne; il veut continuer à vivre de la vie nouvelle que la France lui a donnée.

1. Nous empruntons cette citation à Julien Rovère, *op. cit.*, pp. 55-56.

En 1818, les Prussiens, que la gloire et les souvenirs de Louis XIV à Sarrelouis importunaient, eurent l'idée — d'ailleurs habituelle chez eux, — d'un pastiche : ils firent frapper, eux aussi, une médaille commémorative ; elle fut destinée à rappeler l'incorporation de Sarrelouis à la Prusse. Un exemplaire unique en or, fut pour le roi de Prusse ; on distribua, en outre, 30 exemplaires en argent et 68 en bronze.

D'un côté, figure le buste lauré du roi Frédéric-Guillaume III, avec la légende : *Fridericus Guillelmus III Borussorum rex ;* et à l'exergue : *Nobis quoque pater.*



La médaille prussienne de Sarrelouis.

Au revers, la ville de Sarrelouis personnifiée, s'appuyant sur un bouclier orné des armoiries de la ville, et la vieille devise : *Dissipat atque fovet ;* puis, sur le bouclier, en lettres ténues : *Hinc hostes depello.* Sous cette figure symbolique, on voit le génie de la Sarre, comme sur la médaille de Louis XIV et l'inscription :

Sarloisium additum Borussiæ
Germaniæ propugnaculum.

Le roi de Prusse s'intitulant « le Père des Sarrelouisiens » et plaçant ce mot sur leurs lèvres : *Nobis quoque pater !* n'est-ce pas ineffable d'ironie fine et délicate ? D'ailleurs, c'est à Trèves que la médaille fut offerte solennellement à Frédéric-Guillaume, ce n'est pas à Sarrelouis, où il n'osa jamais mettre le pied.

En 1823, à la suite de l'intervention française en Espagne, le

bruit courut que notre Gouvernement, sous l'impulsion de Chateaubriand, alors ministre, allait négocier la rétrocession de la rive gauche du Rhin. Aussitôt, notre ambassadeur à Berlin, le duc de Rovigo, écrit que « les provinces rhénanes étouffent leur joie en silence, » et qu'à Mayence, « tout vit là en attendant. » Le maréchal de Gouvion-Saint-Cyr, interprète de toute l'armée, déclarait la ligne du Rhin nécessaire à la sécurité de la France. Mais Chateaubriand dut quitter le pouvoir et le projet de revendication du Rhin par voie diplomatique fut, pour l'instant, abandonné.

Les Prussiens, avertis, se crurent obligés de faire sentir plus vigoureusement encore que par le passé, la main de fer de leur tyrannique administration aux populations de la Sarre obstinément francophiles. Le 23 octobre 1829 est la date de la dernière convention avec la France et de l'organisation prussienne définitive du pays ; il fut rattaché à la régence de Trèves.

Ce fut un lugubre son de cloche pour ceux qui, jusque-là, avaient escompté ce que la situation politique semblait avoir de précaire. Les Sarrelouisiens qui recherchaient sans relâche toutes les occasions de témoigner de leur inébranlable attachement à leur passé français, firent entre eux une souscription pour placer une plaque de marbre commémorative sur la façade de la maison où était né le maréchal Ney. La pose de cette plaque, au mois de novembre 1829, fut l'occasion d'une émouvante et patriotique cérémonie.

Survint la Révolution de 1830 qui parut, enfin, aux Sarrelouisiens sonner l'heure de la délivrance. Il se produisit alors, spontanément, un fait dont la signification n'échappa point aux Prussiens : sur 79 jeunes gens de Sarrelouis qui s'étaient résignés à accomplir leur service militaire en Prusse et se trouvaient répartis dans les régiments en garnison à Sarrebrück, Sarrelouis, Trèves, Luxembourg et Aix-la-Chapelle, 59 désertèrent, isolément, sans avoir pu se concerter, et gagnèrent la frontière. Notre Gouvernement les envoya en Algérie.

A cette époque critique et dans l'attente des événements, peut-être de la guerre, les esprits étaient très surexcités. Un jour, un jeune homme qui s'était engagé dans l'armée française,

étant allé en congé de convalescence dans sa famille, eut la témérité de paraître en public, à Sarrelouis, en uniforme. « La vue d'un uniforme français, raconte un Sarrelouisien, fit sur les Prussiens l'effet du drap rouge sur le taureau. » L'imprudent militaire fut contraint de se cacher pour n'être pas massacré par une bande de sauvages. Ce fut, en un clin d'œil, le signal d'une échauffourée générale. « Partout les habitants, fermant à la hâte leurs volets, se barricadèrent... ; le gouverneur, les officiers et toute la soldatesque parcoururent les rues, le sabre à la main, frappant retardataires et étrangers et remplissant l'air de cris féroces : *A mort les Français! A mort l'ennemi héréditaire!* » Voilà ce qui se passait après quinze ans de domination, dans une petite ville française qu'on affectait d'appeler officiellement *Preussich-Saarlouis*. »

Aussi, dans le voyage officiel qu'il fit au pays rhénan, en 1833, le roi Frédéric-Guillaume III ne fut pas tout à fait accueilli comme l'avait été Napoléon. Partout, une froideur glaciale que n'arrivait point à pallier l'appareil maigre et guindé des réceptions officielles. Le roi dut se hâter, pour en finir au plus vite. Parti de Trèves le 10 novembre, il était déjà à Sarrebrück le lendemain, après avoir parcouru Sarrebourg, Mettlach et Merzig; il fit un détour pour éviter Sarrelouis. Il ne passa que la nuit à Sarrebrück ; il en partit dès le 12 pour Ottweiler, Kirn, et enfin Creusnach où il arriva le 14. Il ne séjourna nulle part, bien que les Stumm et les Böcking se fussent empressés à son service[1].

Des scènes de violence pareilles à celles que nous venons de signaler se reproduisirent en 1840, lorsqu'à propos des affaires d'Orient on crut que la guerre générale allait embraser l'Europe. Furieux de l'effervescence qui se développa dans le pays de la Sarre comme une traînée de poudre, les Prussiens appelaient Sarrelouis *Rackernest*, « un nid de brigands ». Perdant toute mesure, on vit leurs policiers et gendarmes s'agiter comme des possédés, parcourant la ville et les campagnes, menaçant du poing le ciel et la terre, en constatant qu'il y avait encore de

1. Voir une lettre écrite à Böcking par le Kronprinz (plus tard Frédéric-Guillaume IV), le 11 janvier 1834, publiée dans la *Saarbrücker Zeitung*, 1888, n° 97.

nombreux partisans des Français dans le Palatinat et la Province rhénane et même dans l'Allemagne du Sud.

Aussi, la crise passée et tout danger de guerre momentanément écarté, à partir de ce moment, la germanisation va aller bon train et recourir à tous les moyens. En 1843, il est ordonné que, sur les jetons du conseil municipal de Sarrelouis, les mots *Ville de Sarrelouis* seront désormais remplacés par leur traduction en allemand.

Ces petites mesures, ces mesquineries maladroites, ces taquineries quotidiennes où la lourde main du *feldwebel* prussien s'appesantit si maladroitement, ne pouvaient qu'exaspérer la population subjuguée. Un Sarrelouisien anonyme, qui est probablement Georges Baltzer, auteur d'une *Histoire de Sarrelouis*, qui parut en 1865 en allemand, — et ceci montre bien, une fois de plus, que la question de langue n'était point en jeu, — a raconté, dans une brochure publiée au Canada, en exil, quelle était la vie des Sarrelouisiens sous la domination prussienne, encore au milieu du XIX[e] siècle. Nous reproduisons son récit, mille fois plus éloquent que tout commentaire.

« Tant que la nécessité fut maîtresse, écrit notre Sarrelouisien anonyme, nous, les opprimés, nous fûmes des résignés durant les besognes de la vie quotidienne. Mais une fois la journée terminée, chaque famille se rassemblant pour la veillée, nous reprenions nos droits, et là, autour de l'âtre et à la lueur de la lampe fumeuse, nous redevenions NOUS, et pour la millième fois peut-être, étaient récapitulés en commun les hauts faits du passé et les tenaces espérances de l'avenir. C'est dans ces réunions patriarcales, dignes des agapes des premiers temps du christianisme, que nous, les bambins de 1830 et 1840, fîmes notre apprentissage.

« Et lorsqu'alors nous voyions arriver, de leur pas lent et mesuré, les oncles Pierre, Jean, Michel ou Mathieu, tous ces débris des légions républicaines, ces soldats des armées d'Italie ou d'Égypte, de Russie ou de Waterloo, leurs grands corps tout ratatinés, enveloppés dans de grands manteaux de cavalerie, nous nous faisions bien petits, nous nous serrions bien fort pour ne pas prendre trop de place, pour pouvoir assister à cette explosion

de douleur patriotique qu'aucun peuple frappé d'injustes calamités ne saurait oublier jamais.

« Et toutes ces histoires du passé, toute cette épopée homérique, relatant en lettres d'or la part glorieuse des enfants de Sarrelouis, toutes ces aventures d'humbles fils du peuple racontées par les survivants de cet affreux cataclysme, s'incrustèrent dans notre mémoire, et ces êtres efflanqués et momifiés prenaient pour nous des proportions gigantesques et de simples mortels se changeaient à nos yeux en demi-dieux.

« Suspendus à leurs lèvres, nous humions à grands traits cet amour profond pour la France, et avant même de savoir lire, nous connaissions déjà tout ce que la Patrie avait souffert, tout ce que Sarrelouis souffrait encore et tout ce que le sort avait de cruel pour nous.

« Lorsqu'un de ces Anciens, nous posant la main sur la tête, nous lançait, en guise de bonsoir, le *souviens-toi*, *petit !* nous ouvrions les yeux démesurément grands et promettions au Ciel de ne jamais faillir. Quand la mère, la prière terminée, nous donnait le baiser du soir, tout notre être se pénétrait du fluide divin du patriotisme, de cette vertu magique qui ne s'efface plus et qui, de père en fils, se transmet de génération en génération.

« Et dans nos rêves d'enfant, lorsque le vaste panorama de l'histoire de toute une génération de géants se déroulait devant nos esprits engourdis, une image toute radieuse, celle de la France, prenant les traits de cette même mère, planait tout haut dans les cieux et avec un sourire doux et triste à la fois, semblait nous dire : *Enfant, espère, et ne te décourage pas !*

« Plus tard, lorsqu'on nous menait, pour la première fois, à Sainte-Oranne et, de là, aux Trois-Maisons ou à Berviller, c'est-à-dire *en France*, nous éprouvions une émotion des plus étranges, et jamais fervent allant à La Mecque ne sentit son cœur envahi d'une ardeur plus sainte, d'un respect ou d'un amour plus profond. »

L'auteur raconte aussi les émotions patriotiques de son premier voyage à Metz ; la fête de Sarrelouis, à laquelle venaient prendre part des parents de France ou des amis qu'on allait recevoir à l'arrivée de la diligence de Baptiste Meunier ; et puis,

de temps à autre, c'étaient des officiers ou des soldats de Sarrelouis, engagés dans l'armée française qui venaient en congé, qu'on écoutait raconter les choses de France, dont on avait une envie folle de baiser l'uniforme.

« Où, et dans quelle partie du globe était donc situé le royaume de Prusse, pendant ces moments-là ? » s'écrie notre auteur, et il ajoute : « Voilà Sarrelouis jusqu'en 1848. »

II

SARRELOUIS, DE 1840 A 1866.

Cependant, Edgar Quinet qui vécut longtemps au pays rhénan, après son mariage avec une Rhénane, Mina Moré, en 1834, assistait, péniblement impressionné, au recul graduel de l'influence française, à l'effacement des amis et des partisans de la France. Comment eût-il pu en être autrement? Le gouvernement français lui-même ne pratiquait-il pas la politique de l'abandon et de l'oubli? Quinet s'en afflige; en même temps, d'un accent prophétique, il signale dès 1839 le terrible danger que la Prusse, à l'âme de fiel, au regard convoiteux, ne tardera pas à faire courir à la France « pacifiste » et trop confiante. « Les Provinces rhénanes qui avaient si bien donné leur foi à la France, écrit-il, commencent à s'étonner. Malgré elles, elles retombent sous l'attraction formidable de tout le monde germanique, qui n'attend plus qu'une occasion. Or, quelle est la nation placée par l'Allemagne pour épier et chercher cette occasion? C'est celle qui porte à sa ceinture les clefs de notre territoire et qui garde dans sa geôle la fortune de la France. »

Mais la voix de Quinet ne trouvait d'écho, en France, que dans l'opposition républicaine et bonapartiste : la question du Rhin dégénérait en question politique, au lieu de demeurer nationale.

Parmi les habitants du pays de la Sarre, les uns, déjà guidés

par l'instinct utilitaire ou même la puérile ambition des honneurs officiels, trouvent des sophismes pour justifier à leurs propres yeux leur défection ; ils font scandale plus qu'envie, en étalant leurs décorations, leur casquette galonnée, leur blason tout neuf, les avantages qu'ils retirent de l'amitié prussienne. D'autres, écœurés, n'y tenant plus, s'engagent sur la trace de leurs aînés et prennent, un à un, la route de France. De ce nombre fut celui qu'on devait nommer plus tard « le père Steuer », savetier de son métier. Né à Hilbring, près de Mettlach, il était venu s'établir à Sarrelouis, et tout en besognant avec la manique et le tire-pied, il chantait des refrains de marche de nos soldats et des chansons de Béranger. La police prussienne lui en sut mauvais gré. N'était-il pas Français, répétait-il, puisqu'il était né au temps du grand Napoléon ? Il se décida à fuir, comme les camarades. Mais comment partir ? pas de chemin de fer, à cette époque ; pas d'argent pour payer la diligence ! Steuer mit sur une charrette ses hardes, ses outils et ses trois enfants — toute sa fortune, — et traînant la voiture, aidé de sa femme, il vint à petites journées jusqu'à Paris. Il s'installa comme savetier, dans la banlieue, à La Chapelle, près Saint-Denis. Ses petites affaires prospérèrent ; il confia ses enfants à une école de Frères, voisine de son échoppe. Son fils aîné Mathias, qui avait alors huit ans et vint pieds nus, n'oublia jamais son pays natal ; devenu vieux, il aimait à raconter l'aventure de son enfance. Il se maria à une jeune fille qui appartenait, elle aussi, à une famille de pauvres émigrés ; intelligent, laborieux et « débrouillard », il devint archiviste de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Paris. De ses trois enfants, sa fille Élisa épousa Justin Goron : ils eurent un fils, Édouard, qui à la première bataille de la Marne, était lieutenant de la 5e compagnie d'un bataillon du 51e régiment d'infanterie. Édouard Goron fut tué en combattant glorieusement pour la France, le 22 février 1915, à Beauséjour (Marne) ; il avait vingt-huit ans.

L'orage de 1840 s'étant dissipé en fumée, les populations rhénanes se résignaient chaque jour davantage à leur sort ; d'aucuns même prêtaient l'oreille aux conseils de faux amis, comme Venedey, de Cologne, l'hôte parisien d'Arago, qui pré-

chait une étroite alliance entre les peuples allemands unifiés et la France, sacrifiée à cette duperie.

La Révolution de 1848 vint, comme celle de 1830, relever les cœurs et raviver les espérances. L'effervescence de Paris, qui eut son contre-coup dans toute l'Europe, mit particulièrement en émoi le pays rhénan : il suffit de rappeler ici l'histoire du Parlement de Francfort, qui se réunit pour sa première séance le 18 mai 1848. A Sarrelouis et à Sarrebrück, comme à Trèves, Mayence, Bonn, Cologne, Aix-la-Chapelle, Landau et tout le Palatinat, le mouvement, — M. Julien Rovère en fournit les preuves abondantes, — fut nettement républicain, francophile, antiprussien : « Catholiques et démocrates s'entendent merveilleusement pour l'œuvre de libération » que préconisent tous les chefs, notamment, à Trèves et dans tout l'ancien département de la Sarre, l'agitateur Grün et le petit-fils de l'ancien maire français Recking. Chacun avait la conviction que la liberté allait être rendue à tous les peuples opprimés, aux Rhénans aussi bien qu'aux Polonais et aux Italiens. La révolution de 1830 n'avait-elle pas eu pour conséquence l'émancipation de la Belgique ?

Notre abstention, sous l'inspiration de Lamartine, venant après celle de Louis-Philippe en 1840, devait bientôt susciter chez les Rhénans la plus amère déception. Il y eut, observe M. Julien Rovère, quelque rancune contre nous, pour ne pas dire un sentiment de mépris à notre égard. A la suite de la fameuse circulaire de Lamartine, du 2 mars 1848, des Rhénans avisés et défiants se rendirent compte, dès ce moment, qu'ils allaient être, encore une fois, abandonnés à eux-mêmes et sacrifiés à la vengeance prussienne.

Néanmoins, l'enthousiasme populaire l'emporta ; le mouvement fut universel et l'on espéra quand même dans la France qui, déjà, en 1792, avait apporté la liberté. Un historien allemand, O. Hartmann, le reconnaît formellement : « Dans le pays rhénan, écrit-il, dont les habitants se sentaient Prussiens par obligation (*Musspreussen*), les nouvelles de Paris eurent un effet foudroyant... On menaça de se réunir à la France[1]. »

1. Cité par Julien Rovère, *op. cit.*, p. 161.

D'aucuns songèrent à constituer plutôt une République rhénane, — le rêve de Hoche autrefois, — à l'ombre protectrice de la nôtre. La jeunesse sarrelouisienne, caressant ces chimériques espérances, donna tête baissée dans l'agitation antiprussienne et révolutionnaire. On attendit comme un événement, cette fois immanquable, l'intervention de la France : tout le parti républicain, sous la monarchie de Juillet, ne l'avait-il pas assez prônée et réclamée ?

Alors, partout, les Prussiens sont attaqués, maltraités, outragés. On leur jette à la face les épithètes d' « étrangers », de « Borusses », voire de *Sau-Preussen*, « cochons de Prussiens » ou de *hungrige Preussen*, « Prussiens crève-la-faim », aménités colorées, qui distinguaient les Prussiens « bon teint » des *Muss-Preussen*. Sur le passage des régiments, la foule s'enhardit jusqu'à crier : « Mort aux Prussiens ! » On compta jusqu'à 30.000 insurgés. Il y eut des échauffourées sanglantes et des barricades à Trèves, à Mayence, à Aix-la-Chapelle, à Bonn, à Cologne, dans toutes les villes. A Sarrebrück, à Sarrelouis comme à Mayence, on portait la cocarde française, on chantait *la Marseillaise* dans les brasseries et dans les rues ; on forma des bataillons de garde civique pour lesquels on demanda à la France des armes et des officiers.

Dans une lettre qu'il écrit au duc de Saxe-Meiningen, le 23 juin 1848, Theodor Perthes dénonce les Provinces rhénanes comme étant « le mauvais génie qui conduit la Prusse à l'abîme », infestées de « clubs cléricaux-démocrates et démocrates-communistes » dont « l'hostilité stupide et fanatique contre la Prusse » peut amener « la sécession possible de la Province rhénane »... « Beaucoup de gens, ajoute-t-il, rêvent maintenant d'un archevêché souverain ; beaucoup d'une république démocratique rhénane ; beaucoup, d'un État rhénan conçu sur le modèle de la Belgique ; bien peu nombreux sont ceux qui sympathisent vraiment avec la Prusse. » En 1849, les révolutionnaires badois, alliés aux Rhénans, appellent les Français à grands cris : « Frères de France, dit leur appel, nous vous crions : Au Rhin ! au Rhin ! [1] »

1. *Karlsruher Zeitung*, 30 mai 1849. On trouvera ces citations et plusieurs autres réunies dans un opuscule de propagande très documenté, de M. Edmond Laskine, *La Démocratie française et le Rhin* (Floury, 1917).

Mais la France fait la sourde oreille; elle interdit le passage et l'exportation des armes, même par la Suisse. En vain, les sollicitations deviennent plus pressantes; en vain, le protectorat de la France sur la Rhénanie est envisagé et admis par un bon nombre. Nous ne répondîmes, remarque M. Julien Rovère, que par un refus à un dernier appel : « La tentative du gouvernement provisoire, écrit Paul Flathe, de placer le Palatinat sous le protectorat de la France, fut repoussée à Paris[1]. »

Le gouvernement de Berlin, profitant de tous ces atermoiements, ainsi que du manque de préparation et d'entente des insurgés, se trouva enfin en mesure d'enrayer le mouvement révolutionnaire et séparatiste. En mars 1849, il nomma gouverneur de la « Prusse rhénane » celui que les Rhénans appelèrent alors « le prince Mitraille » et qui n'était autre que le futur empereur Guillaume Ier : il vint s'installer à Coblence et la dure répression commença[2].

Dès la nouvelle de la révolution de Paris, l'état de siège avait été proclamé à Sarrelouis par le gouvernement prussien ; les arbres qui entouraient la ville furent abattus comme à la veille d'un siège; puis, une cour martiale condamna à la prison ou à l'exil tous ceux qui s'étaient mis si imprudemment, mais si généreusement, à la tête du mouvement; pour terroriser la ville, le 14 octobre 1849, trois des révolutionnaires rhénans qui avaient pris part, avec Grün, à l'enlèvement de la citadelle de Prum, furent passés par les armes dans les fossés de Sarrelouis. La persécution s'étendit à tout le pays. Les jeunes gens, pourchassés, s'enfuirent et vinrent en masse se réfugier en France.

Les détails de cette crise insurrectionnelle, qui dura de 1848 à 1850, sont mal connus. Les historiens allemands n'aiment point à en parler et les documents en sont encore en grande partie enfouis dans les Archives. En voici un, toutefois, qui suffira pour révéler la gravité du mouvement et son extension. C'est une lettre adressée par le ministre de l'Intérieur français au préfet de la Moselle, à Metz, pour régulariser la situation de ces malheureux réfugiés qui, après avoir mis tout leur espoir

1. Julien Rovère, *Les Survivances françaises*, p. 162.
2. Julien Rovère, *op. cit.*, p. 152.

dans l'intervention de la France, lui demandaient maintenant un asile.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — 2e DIVISION

Sûreté générale — 1er Bureau

Paris, le 2 juin 1849.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Je réponds à la dépêche que vous m'avez adressée le 31 mai, relativement aux sujets des Provinces rhénanes qui cherchent un asile en France.

Ceux de ces étrangers qui fuient pour se soustraire au despotisme de la multitude, doivent être autorisés à pénétrer sur notre territoire : vous voudrez bien les interner, en évitant de les diriger sur Paris.

Quant aux autres, s'ils se présentent les armes à la main, il faudra d'abord les désarmer. Vous vous concerterez ensuite avec l'autorité militaire pour qu'ils soient provisoirement répartis dans votre département, en plusieurs petits dépôts où ils devront attendre que le Gouvernement ait pris des mesures définitives à leur égard, ou qu'il ait réussi à leur faciliter les moyens de rentrer en pleine sécurité dans leur patrie.

Les étrangers de cette catégorie qui seraient dénués de ressources, devront recevoir un subside de 40 centimes par jour.

Je vous recommande la plus grande vigilance.

Le ministre de l'Intérieur par intérim,

T. LACROSSE.

Renfermé dans sa politique abstentionniste, notre gouvernement tenait, par-dessus tout, à éviter toute cause de conflit, toute affaire susceptible de dégénérer en *casus belli*. Il ne voulut pas se compromettre en accueillant trop ouvertement ces populations francophiles qui, décidément, ne pouvaient prendre leur parti de la domination prussienne : on les dispersa habilement en les dirigeant, par petits groupes indépendants, sur différents points du territoire français.

Le mouvement de 1848, maîtrisé par la force, laissa les esprits dans une extrême surexcitation. Aussi, accueillit-on, à Sarrelouis, à Sarrebrück et dans tout le pays cisrhénan, avec un frémissement de joie, la nouvelle de la proclamation de l'Empire, avec le nom magique de Napoléon. On crut que l'Empire réaliserait enfin ce que n'avaient osé faire ni la Monarchie de Juillet, ni la

République, c'est-à-dire l'expulsion des Prussiens et l'affranchissement de la rive gauche du Rhin.

Dans certaines villes comme Sarrelouis, Sarrebrück, Mayence, on était en masse partisan du retour direct à la France ; dans d'autres parties de la Rhénanie on eût préféré la constitution d'un État indépendant, sous le Protectorat français. Toutefois, la main de fer qui continuait à s'appesantir sur le pays, rendait l'agitation et les discussions prudentes : on attendit les événements, dans l'anxiété. Chacun saisissait toutes les occasions d'affirmer ses sentiments français sans encourir les vengeances de l'administration. C'est ainsi que presque tous les Sarrelouisiens souscrivirent, en 1853, aux frais de l'érection, à Paris, d'une statue du maréchal Ney. C'est la statue de bronze, œuvre de Rude, qui se dresse devant l'Observatoire, à l'endroit où le maréchal avait été fusillé. Une délégation de Sarrelouisiens fut envoyée pour assister à la cérémonie d'inauguration, le 7 décembre de la même année.

Un incident non moins caractéristique se produisit en 1854, à Sarrelouis même, à l'occasion des préparatifs de l'expédition de Crimée. Il s'agissait, pour Napoléon III, de savoir quelle serait l'attitude de la Prusse. Des négociations diplomatiques furent engagées entre Paris et Berlin. Sarrelouis fut choisie pour être le lieu de l'entrevue du prince royal de Prusse — le futur empereur Guillaume Ier — avec un envoyé de l'empereur Napoléon III qui fut le maréchal de Saint-Arnaud. On vit alors entrer, dans les murs de Sarrelouis, pour la première fois depuis 1815, un État-major français, à dessein particulièrement brillant, dont la présence remua les cœurs et souleva l'enthousiasme de la population. A la suite de l'entrevue, 56 volontaires sarrelouisiens s'enrôlèrent dans l'armée française pour prendre part à l'expédition projetée contre la Russie. Trèves elle-même fournit plusieurs volontaires.

Il y eut des Sarrelouisiens plus nombreux encore dans nos armées, lors des expéditions d'Italie, de Chine et du Mexique. Napoléon III était très populaire dans tout le pays rhénan et dans l'Allemagne du Sud ; on aimait à rappeler qu'il parlait couramment l'allemand et qu'il avait fait son éducation au gymnase d'Augsbourg. En septembre 1857, en revenant de Stuttgart où



Forbach.

il avait reçu un accueil triomphal, Napoléon III s'arrêta à Sarrebrück, où il fut acclamé par la population [1].

Chaque année, des groupes de jeunes gens de Sarrelouis et des environs, se refusant à faire leur service en Prusse, viennent s'engager dans notre Légion étrangère dont ils devaient continuer à former, avec les Alsaciens, après 1871, le plus solide noyau. Ils espéraient opiniâtrement que leur ville serait réintégrée dans le giron de la France et qu'ainsi ils pourraient rentrer, le front haut, dans leur foyer, après un glorieux exil volontaire. Les temps paraissaient proches; lorsqu'en 1865, le gouvernement prussien fit célébrer le cinquantenaire de la réunion de la Province rhénane à la Prusse, les Rhénans, en masse, s'abstinrent de participer à la manifestation [2]. Les vétérans de Napoléon, en revanche, se rassemblaient partout, chaque année, pour célébrer la Saint-Napoléon, le 15 août. Ils étaient accourus en foule à Metz, le 15 août 1860, pour assister à l'inauguration, par Napoléon III, d'une nouvelle statue du maréchal Ney.

Un voyageur français qui, en 1865, était parti de Metz pour aller visiter les bords du Rhin, raconte qu'à la gare mixte de Forbach, il fut tout de suite frappé par l'attitude rogue et désagréable des fonctionnaires prussiens; il alla coucher à Sarrebrück, et là, au contraire, il ne fut pas peu surpris, en revanche, de trouver chez les habitants le culte des souvenirs napoléoniens : « Les murs de ma chambre, écrit-il, m'offraient une galerie de compatriotes et non des moins illustres. Napoléon et ses douze maréchaux, montés sur des chevaux fabuleux, des chevauxde ballade allemande efflanqués et frénétiques. Le vestibule, le salon, l'escalier contenaient la suite de cette postérité de braves [3]. »

A la veille de la guerre de 1866, un rapport du Préfet de la Moselle fait connaître que la masse de la population de Sarrelouis, de Sarrebrück et des environs « fait des vœux pour que les événements ou les négociations permettent la reprise ou la restitution du territoire perdu [4] ».

1. Julien Rovère, *op. cit.* p. 209.
2. J. Rovère, *op. cit.*, p. 178.
3. Hippolyte Durand, *Le Rhin allemand et l'Allemagne du Nord*, p. 8 (in-8, 1865).
4. Cité par Vidal de La Blache, *La France de l'Est*, p. 221.

Quelle ne fut pas l'émotion de la population de cette contrée de la Sarre, lorsque le bruit se répandit qu'en échange de notre neutralité dans la guerre entre la Prusse et l'Autriche qui aboutit à Sadowa (3 juillet 1866), la Prusse consentait à rétrocéder à la France le bassin de la Sarre et le Luxembourg !

Ce fut une nouvelle illusion que la fourberie de Bismarck fit évanouir comme elle avait su opportunément la faire naître et l'entretenir. Berné par le cauteleux ministre prussien, hésitant entre l'Autriche et la Prusse, Napoléon III pratiqua l'abstention, comme l'avaient observée, en d'autres occasions, Louis-Philippe et la République. Il se leurra de l'espoir que les deux grandes Puissances aux prises seraient affaiblies l'une par l'autre et qu'épuisées par une longue guerre, elles auraient recours à sa médiation, en échange de laquelle il se ferait donner, par arrangement diplomatique, la rive gauche du Rhin, et cela sans tirer l'épée, sans verser une goutte de sang. Voilà tout le secret de la politique rhénane et « pacifiste » de Napoléon III. Les événements la déjouèrent ; aussi l'année 1866 a-t-elle été justement appelée l'année néfaste.

Soit ! cependant, Napoléon III dont la suprême ambition, — nul ne saurait le contester, — a toujours été de réunir à la France la rive gauche du Rhin, pouvait-il le faire en jetant une armée à Mayence et en violant ainsi brusquement la charte de l'Europe, c'est-à-dire les articles essentiels des traités de 1815 ? L'Europe tout entière qui les avait dictés et signés, n'eut-elle pas envisagé notre agression comme un défi ? comme un nouveau rêve d'hégémonie napoléonienne ?

Sans doute, les populations rhénanes nous eussent accueillis à bras ouverts, ceci n'est point douteux. Lorsqu'à Leipzig, les Allemands trahirent Napoléon, au cri de « Vive l'Allemagne », les Rhénans ne s'étaient point associés à ce mouvement des peuples de la Germanie ; ils demeurèrent fidèles à Napoléon vaincu ; ils ne se considérèrent pas comme faisant partie de l'Allemagne. Les traités de 1814 et 1815 les arrachèrent à la France malgré eux : rien de moins contestable. Mais en 1866, l'irruption de nos troupes sur le Rhin n'eut-elle pas risqué de provoquer, malgré Sadowa, un soulèvement contre nous, ana-

logue à celui de Leipzig, dans l'Allemagne de la rive droite? La Prusse et l'Autriche ne se sont-elles pas alliées, dès le lendemain de Sadowa, sans même avoir à redouter une provocation de la France? L'Italie était alors l'alliée de la Prusse; l'Angleterre avait montré, en 1814, en 1815, en 1830 et dans d'autres circonstances, qu'elle ne consentirait pas à un large agrandissement de la France sur le Rhin. Quelle eut été l'attitude de la Belgique et de la Hollande? de la Russie qui venait d'être battue par nous? L'intervention armée de la France sur le Rhin, au moment de Sadowa, n'eut-elle pas risqué — en dépit de la guerre austro-prussienne — de renouveler contre nous la coalition de tous les États allemands et peut-être de soulever l'Europe toute entière?

Après la prise de Metz, en 1552, le roi Henri II n'avait point osé pousser plus loin sa conquête, bien qu'il le put militairement. Après la prise de possession de l'Alsace, Louis XIV avait constitué la province de la Sarre: mais il en résulta la Ligue d'Augsbourg qui le conduisit aux désastreux traités de Ryswick et d'Utrecht et à l'abandon de la plupart de ses conquêtes.

En un mot, ces considérations semblent démontrer que Napoléon III craignit de soulever une coalition générale contre la France et de déchaîner une guerre européenne. Ce n'est que par la voie diplomatique et par un abandon consenti par la Prusse et l'Autriche et aussi avec l'assentiment des autres Puissances signataires des traités de 1815, qu'il pouvait espérer la réalisation de sa pensée de tous les jours: la réunion à l'Empire français de la rive gauche du Rhin, comme il avait réuni si heureusement le comté de Nice et la Savoie.

Tel fut le mobile de sa conduite. Mais il faut reconnaître que son abstention fut pour les Rhénans, pour les Sarrelouisiens surtout, la plus cruelle des déceptions. Attendre encore une autre occasion, n'était-ce pas reculer l'échéance de leurs espoirs au-delà des limites de l'existence des générations qui avaient servi Napoléon, qui avaient vécu de la vie de la France et s'en souvenaient? Et puis, les meilleurs patriotes et les plus ardents n'avaient-ils pas pris le chemin de l'exil: comme l'ombre du soir, l'oubli s'étendait petit à petit jusqu'à leur nom et à leur mémoire.

III

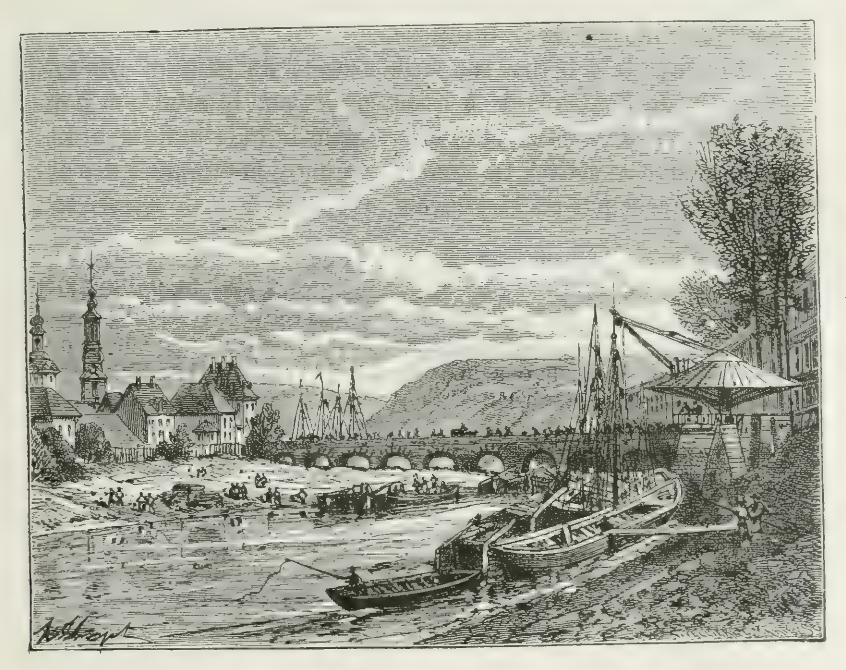
EN 1870.

Après 1866, la victoire inattendue et éclatante de la Prusse, le brusque effondrement de l'Autriche, la ruine des espérances françaises et le lamentable échec de notre politique, eurent le plus funeste contre-coup sur les esprits, dans le pays rhénan, toujours si inquiet de son sort. De la part des Prussiens, le travail de la germanisation reprit avec une audace grandie par le succès, favorisée par leur prestige militaire : l'école, l'administration, la presse, l'armée, l'érudition, tous les organes sociaux, les immigrés, les fonctionnaires originaires de la Poméranie ou du Brandebourg envoyés dans le pays rhénan à titre de *kulturtræger*, tous concourent à cette œuvre de propagande avec l'âpreté du fanatisme, mais aussi avec la brutalité barbare et l'insolence maladroite qui devaient en retarder longtemps encore le plein succès, du moins au fond des cœurs.

Dans la population, les vieux souvenirs s'effacent chaque jour davantage ; les immigrés débordaient ; les jeunes gens ne savaient plus et chez les vieillards, si fiers pourtant de porter la médaille de Sainte-Hélène, l'inquiétude et le doute remplaçaient goutte à goutte les illusions trop souvent déçues. Les gens qui nous restaient fidèles craignaient de caresser une chimère désormais irréalisable.

Faut-il s'en étonner ? N'en eut-il pas été de même dans toute

autre région de la France? Nos relations, celles de Metz, Nancy ou Strasbourg avec les habitants de la province rhénane et le Palatinat bavarois, avec Sarrelouis et Sarrebrück, s'espaçaient, se raréfiaient ; dans les familles même, les liens de parenté s'oubliaient : « loin des yeux, loin du cœur », dit le proverbe. Y a-t-il rien de plus funeste que ce mot prêté à je ne sais quel grand



Vue de Sarrebrück, en 1870.

homme : « Il faut y penser toujours et n'en parler jamais ! » N'est-ce pas là le mot d'ordre de l'oubli ?

Chaque fois, pourtant, qu'un Français de Sarreguemines, de Boulay ou de Sarrebourg, franchissant la frontière, entrait en conversation avec les gens de Sarrebrück ou de Sarrelouis, il sentait les cœurs battre à l'unisson du sien et s'établir, dans une poignée de main discrète, un courant d'attraction et de sympathie ; l'indigène éprouvait comme un besoin de rappeler et de réveiller ses sentiments francophiles. Témoin ce jeune officier qui, dans

l'été de 1869, était allé en civil, à cheval, de Saint-Avold à Sarrebrück. A l'entrée de la ville, il fut aisément reconnu comme officier français, à sa tournure et à la marque imprimée sur la robe de son cheval; tout de suite gaiement apostrophé : « On vous voit trop rarement chez nous, vous autres Français! Quand reviendrez-vous pour tout de bon? » De tels propos étaient la monnaie courante des conversations dans les villes du Rhin et dans les villages de la frontière.

Tout le monde a lu les rapports secrets du général Ducrot, gouverneur de Strasbourg, à l'Empereur, sur la situation politique et l'état des esprits à Mayence et dans le Palatinat bavarois, avant la guerre de 1870[1]. Le général rapporte notamment des paroles prononcées par un Mayençais, avocat de grande notoriété :

En France, m'a-t-il dit, on juge très mal les populations de la rive gauche du Rhin; on a dit et répété que nous préférerions être Français plutôt que Prussiens, mais qu'avant tout nous voulions rester Hessois et Bavarois. C'est le contraire qui est vrai; nous ne partageons nullement les sentiments allemands; nous ne nous marions pas de l'autre côté du Rhin, nous n'y envoyons pas nos enfants. Bref, nous sommes complètement en dehors des intérêts et du mouvement allemands. Mais nous sommes fatigués d'appartenir à de petits États qui nous exploitent et sont incapables de nous protéger dans les moments de crise, qui ne nous donnent ni satisfactions morales ni sécurité matérielle.

Tous les gens éclairés aspirent à faire partie d'un grand peuple, et, puisque le sort nous a placés sur la rive gauche du Rhin, nous voulons partager les destinées de la grande nation de cette rive. D'ailleurs, notre réunion momentanée à la France n'a-t-elle pas laissé parmi nous des traces impérissables? C'est à elle que nous devons notre émancipation morale et matérielle. C'est de la Révolution française que datent notre organisation sociale, notre prospérité commerciale, notre Code civil, en un mot, tous les bienfaits qui ont fait de nous une société libre et florissante.

Notre plus cher désir a toujours été de rentrer dans le sein de la grande nation française, par les voies pacifiques. Depuis 1830, nous l'avons espéré plusieurs fois, mais jamais nous ne nous en sommes trouvés aussi près qu'en 1866. A ce moment, si les populations avaient été appelées à disposer d'elles-mêmes et à se prononcer par la voie du suffrage universel, le mouvement en faveur de la France eût été unanime : il n'y aurait pas eu 1 pour 100 d'opposants! Depuis, les choses se sont un peu modifiées, les déceptions

1. *La Vie militaire du général Ducrot, d'après sa correspondance* (1839-1871), publiée par ses enfants, t. II, p. 230 à 237.

ont été cruelles pendant ces deux dernières années ; le parti prussien en a profité, et aujourd'hui l'on peut, sans exagération, l'évaluer à 40 ou 50 pour 100 de la population. Mais pourquoi ? Parce que partout, ici, comme en Allemagne, comme en France, on répète sans cesse : « Il n'y a plus rien à espérer de l'empereur Napoléon ; il n'a pas su profiter de l'occasion ; aujourd'hui, il est trop vieux pour oser tenter quelque chose de grand, il n'aspire qu'au repos ; comme Louis-Philippe dans ses dernières années, il veut avant tout assurer sa dynastie, et il espère atteindre ce but en vivant en bonne intelligence avec tous les souverains de l'Europe. Napoléon nous abandonne, il n'y a plus rien à espérer du côté de la France ! » Malheureusement, les faits, chaque jour, viennent confirmer ces tristes théories, et les plus ardents partisans de la France sont réduits au silence. Dernièrement encore nous avons eu un instant d'espoir ; lorsque nous avons vu passer le prince Napoléon se rendant à Berlin, le bruit a couru qu'il allait s'entendre avec la Prusse pour la cession de la rive gauche. La joie a été grande, mais de courte durée ; il n'y a plus d'illusions possibles ; on comprend très bien aujourd'hui que la guerre seule peut amener cette solution tant désirée. Et telle est la lassitude de cet état précaire, de cet éternel qui-vive, de l'incertitude, du malaise dans lequel nous vivons depuis trop longtemps, que les gens comme moi, pacifistes par caractère, par position, nous désirons ardemment cette guerre tant redoutée il y a quelques mois encore ! Je vous le répète : si vous devez faire quelque chose, hâtez-vous. La vérité est que toutes ces fractions de petits États réunis par la nature sur la rive gauche du Rhin et séparés violemment par des conventions politiques, ont des intérêts et des sentiments communs, qu'ils aspirent à se réunir et repoussent toute combinaison nouvelle qui les séparerait encore. Les sympathies prussiennes dominent peut-être sur les rives de la Moselle, mais c'est le contraire qui existe ici à Mayence, à Landau et dans tout le Palatinat. Sujets de la Prusse, de la Hesse ou de la Bavière, nous voulons avant tout nous unifier, et nous comprenons que notre sort ne sera complètement assuré, nos véritables intérêts sauvegardés, qu'à la condition de faire partie d'une grande nation. Si la France n'est pas assez forte, assez résolue pour nous prendre sous son patronage, pour nous ouvrir ses bras, nous nous jetterons dans ceux de la Prusse, de cette nation jeune et pleine de sève, à laquelle semble appartenir l'avenir ! Mais que la France fasse preuve de force et de volonté, et c'est vers elle que nous entraînera tout naturellement le courant de nos sympathies et de nos intérêts.

L'évêque de Mayence, personnellement, est hostile à la France, parce que c'est un ultramontain exalté et qu'il ne pardonne pas à l'empereur Napoléon ses luttes avec Rome ; mais son clergé et les vingt-cinq mille catholiques de Mayence ne partagent pas ses idées exagérées ; c'est un élément considérable dont les sympathies sont assurées à la France.

Les idées que je vous ai exprimées dominent tellement aujourd'hui que, malgré le mécontentement qui règne dans les villes et les campagnes, par

suite de l'aggravation des charges militaires et des impôts, les dernières élections ont été favorables au parti prussien sur la rive gauche. C'était bien plus une manifestation contre le gouvernement des petits États, contre l'état actuel des choses, qu'une preuve de nos sympathies pour la Prusse.

Cette manière de voir et de penser ne m'est pas personnelle, croyez-le bien ; elle est partagée par les médecins, les avocats, les notaires, les négociants, par tous les gens éclairés des villes et des campagnes ; c'est ce qui se dit tous les jours dans les cercles, les brasseries, sur les places publiques comme dans les réunions intimes. Si vous le désirez, je vous remettrai la liste de tous les notables du pays, de tous ceux qui, par leur caractère, leur position, leur fortune, jouissent de quelque influence : vous pourrez les interroger, les faire interroger, et vous verrez qu'il n'y a qu'une manière de voir et de penser parmi nous...

Telle est, ajoute le général Ducrot, l'opinion qui domine parmi les classes éclairées. Quant au peuple, c'est-à-dire aux ouvriers et aux paysans, ils affichent avec une extrême violence leurs sentiments de haine contre les Prussiens. « Ces gens, disent-ils en parlant d'eux, ne sont pas à leur place, ici ; ils n'ont rien à faire de ce côté du Rhin ; nous espérons bien que les Français viendront nous aider à nous en débarrasser un jour ou l'autre. »

Le capitaine S... étant entré en conversation, près du village de Weissenau, avec des paysans qui travaillaient dans les vignes, leur demanda :

« Eh bien ! comment vivez-vous avec vos nouveaux hôtes ?

— Comme on vit avec le diable quand on ne peut pas s'en débarrasser !

— Ils ne sont donc pas aimables tous les jours ? reprit S...

— Aimables ! Ils ne savent qu'imaginer pour nous tracasser. Tenez, vous voyez bien ces vignes, ces vergers, ces champs cultivés : avant-hier, ils s'amusaient à manœuvrer là-dedans, piétinant tout, cassant les échalas, les jeunes pousses, détruisant les clôtures ; nous en avons pour huit jours à réparer les dégâts qu'ils ont faits.

— Mais ils vous donneront sans doute une indemnité pour cela ?

— Des indemnités ! les Prussiens, donner des indemnités ! Ils prennent tout et ne rendent jamais rien. Ah ! si les Français voulaient nous aider à nous en débarrasser, ils nous rendraient un fameux service ! »

Ces propos nous ont été répétés par de petits marchands, des employés de chemin de fer, des cochers de fiacre, et cela spontanément, sans aucune provocation, sans aucune ouverture de notre part ; aussitôt que l'on reconnaissait en nous des Français, les visages s'épanouissaient, les langues se déliaient et les gens semblaient trop heureux de pouvoir exposer leurs griefs.

En résumé, dans la partie de l'Allemagne que nous avons visitée, le mécontentement est général, personne ne considère comme possible le maintien prolongé du *statu quo*.

Ou la Prusse doit achever son œuvre, c'est-à-dire s'étendre de la mer du

Nord aux Alpes et reconstituer ainsi, à son profit, l'Empire germanique, ou elle doit être refoulée violemment derrière les lignes du Rhin et du Mein, et tout le monde est convaincu que l'une de ces deux solutions ne peut être obtenue que par une guerre terrible entre la France et la Prusse !

Ce témoignage du vigilant général se trouve confirmé par les rapports des préfets des départements-frontières et par les manifestations qui, à diverses reprises se produisirent sur le passage en pays rhénan de l'empereur des Français et de l'impératrice, se rendant à Bade ou aux eaux d'Ems.

En 1872, un habitant notable du Palatinat, parlant de la guerre de 1870, disait à Edmond About : « Quant à nous, nous étions tout prêts à devenir Français dans le Palatinat ; c'était une affaire arrêtée. Nous ne le désirions pas, mais on se serait résigné : c'est la guerre. Est-ce que nous nous sommes fait prier sous le Premier Empire ? Avons-nous fait des simagrées ? Napoléon nous avait battus et conquis : nous sommes devenus Français, très bons Français ; et même le goût de la France nous est resté assez longtemps encore, après 1815[1]. »

On le sait clairement aujourd'hui : Napoléon III fut acculé à la nécessité de déclarer la guerre par les manœuvres et les provocations de Bismarck, de même qu'en 1917, le Président Wilson, « pacifiste » lui aussi, fut, à son tour, amené par les provocations de l'Allemagne à déclarer la guerre et à jeter les États-Unis dans la grande mêlée européenne. En 1870, la déclaration de guerre faite par notre Gouvernement étant présentée à l'Allemagne comme un acte arbitraire d'agression de notre part, les populations du fond de la Prusse et de Berlin l'accueillirent par des transports frénétiques ; les Rhénans, au contraire, demeurèrent dans un silence anxieux, sachant bien que la moindre manifestation francophile serait réprimée avec la dernière rigueur. Même à Mayence où le roi Guillaume vint établir son quartier général, M. Julien Rovère note que « le souverain et son état-major furent reçus avec une froideur glaciale qui contrastait désagréablement avec les ovations dont la vieille Prusse et la ville de Berlin avaient été si prodigues ».

1. Edmond About, *L'Alsace*, p. 140.

Comme au temps de la Révolution où l'on confectionnait des cocardes, de nombreux habitants de Mayence et de Trèves s'étaient fabriqué d'avance des drapeaux tricolores avec lesquels ils espéraient pavoiser leurs maisons. Quelques mois plus tard, ils les montraient aux prisonniers de guerre ; les Mayençais firent même graver et frapper une médaille à l'effigie de l'empereur Napoléon III[1]. Dans certains villages on alla jusqu'à préparer des magasins de vivres pour les Français, et des catholiques firent dire des messes pour le succès de nos armées. « Les villages allemands-bavarois de la frontière montrent des sympathies françaises », telle est la sèche mention que porte le journal des officiers de la 6e division de cavalerie allemande, à la date du 5 août 1870.

S'il en était ainsi de Mayence et du Palatinat, que penser des populations lorraines qui étaient en bordure de notre département de la Moselle ?

Comment dépeindre les anxiétés, les angoisses de cette population sarrelouisienne dont les jeunes gens étaient pour la plupart enrôlés de force dans l'armée prussienne, tandis que d'autres étaient volontaires dans l'armée française ? N'était-ce pas, déjà, la situation horrible qui est celle des Alsaciens-Lorrains d'à présent : l'attente atroce de la lutte fratricide ?

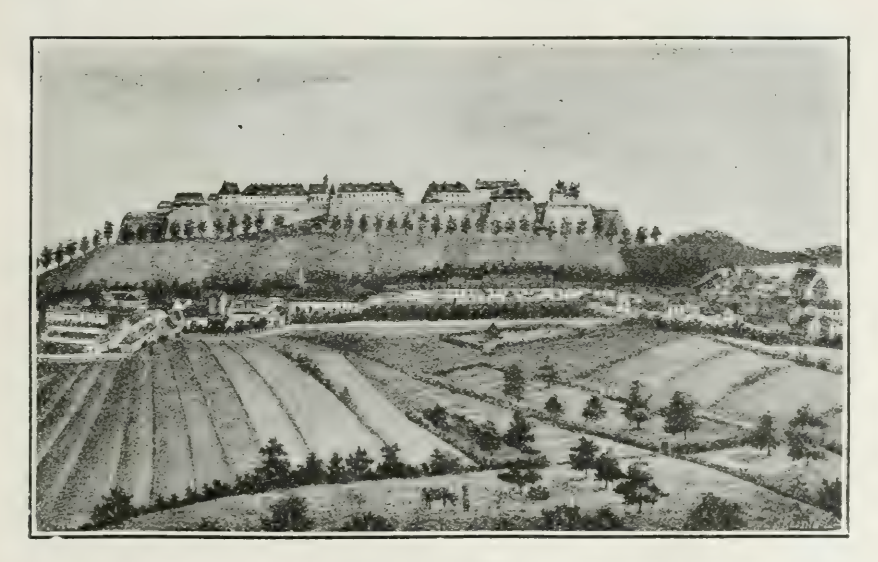
La veille des premières hostilités, le général prussien, gouverneur de Sarrelouis, réunit le conseil municipal et, sans plus de forme, d'une voix brève et tranchante, il avertit que toute relation avec la France était désormais interdite et que quiconque aurait la velléité de transgresser cet ordre serait immédiatement fusillé. Les familles alliées à des officiers français eurent un délai de vingt-quatre heures pour passer la frontière. Ces mesures préventives du Gouvernement prussien montrent bien, à elles seules, jusqu'à quel point, à cette époque, on considérait encore en Allemagne, au moins la ville de Preussich-Saarlouis comme demeurée française de cœur, « un nid de Français » : nous en avons l'aveu des autorités prussiennes elles mêmes.

C'est à Sarrebrück qu'eût lieu le premier combat. A la suite

1. E. Babelon, *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 475.

d'une fusillade assez vive, le commandant prussien, major Pestel, évacua la ville. Sur l'ordre du général Bataille, une batterie de douze canons bombarda vigoureusement la gare, mais, contrairement aux bruits répandus par les Prussiens, qui feignirent de se scandaliser de notre barbarie, la ville même ne reçut pas un obus.

Après le canon de Sarrebrück, ce fut la voix lugubre de celui de Metz qui résonna, de longs et tristes mois, aux oreilles et dans



Bitche, avant 1870[1].

le cœur des Sarrelouisiens. Un jour, on vit se présenter à la porte de la ville, la longue théorie des prisonniers de Metz, toute l'armée française qui défila dans les rues de Sarrelouis, consternée, en haillons, minée par l'humiliation, la douleur, les privations et les maladies, escortée par les cris de triomphe des Prussiens, doublement ivres de vin et de leurs succès inespérés.

« Quelle plume, s'écrie un Sarrelouisien, témoin oculaire, pourra décrire l'affreux supplice d'une population française

1. D'après N. Box, *Notice sur les pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines*, t. I.

courbée sous la domination prussienne, impitoyablement honnie, maintenue par la terreur, paralysée par la douleur. Étions-nous donc à la veille du Jugement dernier ? Ces farouches cris de triomphe étaient-ils poussés par l'Ange destructeur ? De la Gaule était-ce vraiment le dernier jour ! »

Le premier moment d'émotion passé, la population s'empresse autour des malheureux prisonniers ; on leur donne des vivres, des vêtements, des couvertures. Le capitaine Mége a raconté son court séjour dans la ville : « A Sarrelouis, écrit-il, nos soldats ont été conduits dans une immense fabrique; les femmes sont venues au cantonnement en procession, chargées de tabac, de chocolat, de foulards qu'elles distribuaient aux captifs[1]. »

Partout, dans le pays rhénan comme à Sarrelouis, les populations se montrèrent pleines de sympathie et de prévenances pour les soldats français. Il y eut à Landau, à Trèves, à Mayence, des manifestations non équivoques sur leur passage; à Trèves, on alla jusqu'à favoriser l'évasion d'un certain nombre d'entre eux par le Luxembourg. Un train stoppe dans une petite gare; le colonel Biottot interpelle par la portière de son wagon un individu qui stationnait en curieux sur le quai : « Où sommes-nous, ici ? demande-t-il. — Dans le département du Mont-Tonnerre ! » lui est-il répondu[2].

A Trèves, sur le passage de nos prisonniers, un bourgeois s'est glissé jusque dans les rangs de la colonne; il dit à un soldat, en français : « Pourquoi n'avez-vous pas été vainqueurs ? Nous avions préparé nos drapeaux[3]. »

Un prisonnier de Metz, Georges Masson, raconte comment ses camarades et lui, entassés dans un wagon à bestiaux, traversèrent le pays rhénan, de Metz à Coblence : « Nous avancions avec une lenteur calculée. On avait soin, à la moindre station, de faire arrêter le train, afin de donner aux populations des provinces rhénanes, le spectacle de soldats français prisonniers. Ces populations pouvaient, en effet, avoir gardé une vague espérance de redevenir françaises; on voulait leur montrer que cet

1. Cité par Julien Rovère, *op. cit.*, p. 327.
2. C.-M. Savarit, *La Frontière du Rhin* (1915).
3. J. Rovère, *op. cit.*, p. 320.

espoir était vain, que l'Allemagne était venue à bout de ces ennemis si terribles. Nous étions exposés, pendant plusieurs minutes d'arrêt, à la curiosité de tous ces gens accourus là pour nous voir passer. On les laissait envahir la voie, s'approcher de nos wagons, nous parler et regarder de près ces Français réduits à l'impuissance. Nous en profitions, car nous rencontrions dans ces provinces une sympathie à laquelle je ne m'attendais pas. Nous recevions des petits pains et des gâteaux; on nous tendait des cigares et du tabac. Parmi ces hommes et ces femmes, il s'en trouvait même qui nous faisaient part, en s'exprimant en français, des vœux secrets qu'ils formaient pour le succès de nos armes. Nous trouvâmes sur notre parcours ce témoignage de bienveillance jusqu'à Coblence. Arrivés devant cette ville, nous vîmes les choses changer de face : nous entrions en Prusse. Au lieu des cigares et des gâteaux qu'on nous avait offerts jusque-là, ce furent de grossières invectives, ou même des cailloux que nous lancèrent les curieux accourus dans les gares[1]... »

La façon aimable et prévenante avec laquelle les prisonniers français à Spandau furent traités par un jeune lieutenant, originaire de Sarrebrück, qui était en garnison dans cette forteresse, était la marque d'une sympathie d'autant plus significative qu'elle contrastait avec l'accueil rude et hostile fait à ces mêmes soldats par les autres officiers et toute la population prussienne[2].

Ainsi, partout, de ce côté-ci du Rhin, au spectacle de nos malheurs, la sympathie française reprenait le dessus, l'instinct atavique parlait dans les cœurs.

A Sarrelouis surtout, un soubresaut de colère muette se mêla à la douleur; les habitants comprirent que les démonstrations officielles faites dans les rues de leur ville, avec le manque de tact habituel aux Prussiens, étaient un outrage intentionnel à leur passé, une insulte pour eux-mêmes. On sentit, ce jour-là, que dans le fond des âmes, la germanisation n'avait pas avancé d'un pas, malgré tous les efforts antérieurs, la promiscuité et les alliances de famille avec les immigrés, les défaillances intéres-

1. Georges Masson, *Souvenirs de captivité*, p. 16 (Alençon, 1890, in-8).
2. J. Rovère, *op. cit.*, p. 321.

sées, les fluctuations de l'opinion populaire sous la poussée des événements et la pression officielle.

Puis, — il faut bien le reconnaître, — après la conclusion de la paix, lorsque par le traité de Francfort, Metz elle-même eut été cédée à la Prusse, le parti prussien, plus que jamais triomphant, s'imposa en maître et domina toute la Rhénanie; il devint nettement la majorité. Sarrelouis elle-même s'inclina devant la fatalité, capitula moralement; sa municipalité fut livrée, par les élections, aux immigrés, aux néo-Sarrelouisiens. L'historien sarrelouisien qui nous sert de guide, le constate avec douleur et amertume. La foule se disait : Comment, au milieu des nécessités de la vie sociale, continuer à vivre dans l'isolement, poursuivre l'éternelle et vaine chimère, restaurer un passé lointain d'un siècle, culbuter une frontière reportée à présent jusqu'à l'ouest de Metz ? La France elle-même songe-t-elle donc encore à Sarrelouis ?

Pourtant, la France se releva et, par contre-coup, les vieux Sarrelouisiens qui guettaient, en sentinelles jamais relevées, et conservaient au fond de leur cœur, *per fas et nefas*, comme le feu sacré des Vestales, le culte du souvenir français, se dressèrent et raffermirent encore une fois leurs espérances indéfectibles. On le constata à l'occasion de la célébration du deuxième centenaire de la fondation de Sarrelouis, en juillet 1880.

IV

LE DEUXIÈME CENTENAIRE DE LA FONDATION DE SARRELOUIS (1880).

En 1880, la ville de Sarrelouis, sous l'inspiration des vieux Sarrelouisiens, conçut le projet de célébrer le deuxième centenaire de sa fondation. A cette occasion, un habitant, probablement encore Georges Baltzer, publia, sous le voile de l'anonymat et sans indication de lieu ni d'éditeur, un opuscule intitulé : *Notes et Réminiscences historiques sur la ville de Sarrelouis, 1680-1880.* C'est de ce petit livre de 150 pages[1] que nous avons extrait le récit qui va suivre et qui nous éclaire sur l'état d'esprit et les sentiments intimes de la population sarrelouisienne contemporaine de notre génération.

L'auteur, qui est de sentiments français très ardents, a donné à sa publication, pour épigraphe, les vers suivants de Victor Hugo :

> Si l'on n'est plus que mille, eh bien ! j'en suis. Si même
> Ils ne sont plus que cent, je brave encore Sylla !
> S'il en demeure dix, je serai le dixième,
> Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !

1. Il y eut deux tirages différents de cette brochure; tous deux furent répandus à un petit nombre d'exemplaires. Le texte que nous analysons ci-après diffère, en de nombreux passages, de celui qui est au Dépt des Imprimés de la Bibliothèque Nationale (8° M. 8200). M. Aulard vient de faire réimprimer les parties essentielles du texte de la Bibliothèque, dans les *Travaux du Comité d'études*, t. I. *Alsace-Lorraine*, pp. 141-149.

Le choix de cette épigraphe, mélancolique sous son air de bravade, dénote évidemment chez l'auteur le regret de voir chaque jour diminuer, à Sarrelouis, le nombre des amis de la France. Les vieux souvenirs s'estompent comme le crépuscule, s'en vont lentement comme les ombres, et chaque vieillard qui meurt en emporte un lambeau dans la tombe. Les nouvelles générations façonnées à la prussienne s'habituaient, avant la guerre actuelle, à l'idée que rêver un retour à la France était une chimère aussi superflue que dangereuse. On prenait à la longue son parti d'un état de choses qu'on présumait irrévocable: on accusait la Fatalité. D'aucuns pourtant ne se résignaient pas et notre auteur est de ce nombre.

« Les quelques pages qui suivent, écrit-il en forme d'avant-propos, sont dédiées par une des nombreuses victimes de la conquête, aux mânes de nos ancêtres qui, du haut des cieux, veillent religieusement sur notre cité en deuil; à nos compagnons d'enfance qui, témoins des efforts de nos pères, ont été nourris par leur mère dans le culte de la Patrie; à nos frères d'Alsace-Lorraine qui partagent aujourd'hui le triste sort de Sarrelouis, et à toi, chère France, si souvent éprouvée, mais toujours adorée. »

L'autorité prussienne, la garnison et les immigrés ne virent pas sans déplaisir organiser cette fête qui, par les souvenirs qu'elle devait rappeler, ne pouvait être qu'une manifestation francophile. Les sentiments bien connus de ceux qui en furent les promoteurs, ne laissaient subsister aucun doute sur cette tendance. Mais, n'ayant aucun moyen légal de l'empêcher, en en constatant la popularité, le gouvernement prit le parti de se mettre lui-même à la tête du mouvement, de lui donner un caractère officiel, afin de le faire tourner à son profit et d'en recueillir tout le bénéfice.

On nomma un comité d'organisation. Les anciens tombèrent d'accord que la cérémonie devait avoir un cachet familial, réservé et de recueillement, comme il convenait à une population d'annexés, plutôt que l'allure d'une manifestation bruyante.

Mais le parti allemand composé des immigrés, c'est-à-dire des néo-Sarrelouisiens, intervint et réclama une grande fête sous le

patronage et la présidence des autorités officielles. Ce groupe, soutenu par l'Administration, l'entraîna et emporta la masse populaire et ouvrière, toujours prête aux manifestations bruyantes, aux festins, aux réjouissances.

Cela n'empêcha pas le parti des sages d'organiser une fête de charité et d'inviter à y prendre part les colonies de Sarrelouisiens fixées à Metz, à Nancy, à Paris. La colonie de Paris, sous l'impulsion du colonel Samuel, répondit généreusement à cet appel de la mère-patrie.

Le maire — (en Prusse, ce magistrat est un agent du Gouvernement), — sous l'inspiration du sous-préfet (*Landrath*), prit en main l'organisation de la fête, en arrêta le programme officiel et en fixa la date au dimanche 8 août 1880.

Laissons à présent notre Sarrelouisien raconter les événements; nous abrégerons seulement quelques parties de son récit.

« Le soir du samedi 7 août, une foule considérable se rassembla sur la place de la Tête du pont (*Brückenkopf*) de la Sarre, et à 8 heures et demie, une immense procession aux flambeaux fit son entrée en ville, au son des cloches, en parcourant les rues, musique en tête.

« Après une promenade d'une heure, les porte-flambeaux se trouvant sur la place d'armes entourèrent l'estrade officielle sur laquelle M. le maire, le Conseil municipal, les membres du Comité d'organisation, ainsi que les sociétés orphéoniques et chorales avaient pris place. »

Le maire souhaita la bienvenue à la foule et félicita les Sarrelouisiens de vouloir fêter par une manifestation grandiose le deuxième centenaire de la fondation de leur ville. Il se dit fier et heureux d'avoir été choisi par le Gouvernement pour être son interprète, dans cette circonstance où s'affirme la cordiale et bonne entente de ses administrés « et leur attachement sincère à leur nouvelle patrie ». Puis, après l'exécution de quelques morceaux de musique, la foule s'écoula lentement en discutant le programme du lendemain.

Mais la Providence avait décrété que les Prussiens usurpateurs et oppresseurs ne fêteraient pas impunément le centenaire de la ville française de Sarrelouis.

« Soudain, vers 11 heures et demie, une lueur sinistre, éclairant l'horizon, s'élança de dessous la toiture du clocher de l'église et, en un clin d'œil, une flamme immense enveloppa l'édifice, depuis la galerie jusqu'au pavillon qui garnissait le sommet. La tour de la vieille église paroissiale était en feu !

« De tous les côtés à la fois on donna l'alarme, et la population, se réveillant en sursaut, accourut en toute hâte sur le lieu du sinistre. » Les spectateurs, impuissants à rien préserver, demeurèrent frappés de stupeur et consternés. « Alimentée par une énorme charpente de bois vieille de deux siècles, la conflagration prit bientôt des proportions énormes, et, à la hauteur où il se trouvait, il était impossible d'atteindre le foyer de l'incendie. »

Il fallut se borner à mettre en sûreté les objets précieux de l'église et chercher à préserver les maisons d'alentour. « L'énorme spirale de feu, projetant au loin, jusqu'à la dernière limite de l'horizon, son reflet sinistre, au lieu de porter aux campagnes environnantes le témoignage d'une allégresse civique, ne fut plus que le lugubre messager d'une immense calamité. Tandis que les poutres tombaient une à une avec fracas, soulevant dans leur chute un tourbillon de flammèches, une des cloches fut précipitée dans la rue ; les autres fondaient et le bronze liquide s'écoulait comme un torrent de feu à travers la charpente ; l'antique horloge et les vieilles orgues furent également consumées. Une des maisons voisines devint la proie des flammes, et les autres n'échappèrent au fléau que grâce aux efforts combinés de la population, de la garnison et des secours venus du dehors.

« Tout à coup, un craquement épouvantable se fit entendre, et au milieu d'un silence de mort, où chacun ressentait un effroyable serrement de cœur, la vieille tour s'écroula, lançant de monstrueuses gerbes de flammes dans les nues, en rougissant l'horizon des lueurs les plus sinistres.

« Et ce fut tout !... »

La fête du lendemain était compromise par cette catastrophe : elle n'eut pas lieu, ou plutôt, pour être exact, nous devons dire que si l'on retrancha du programme tout ce qui se rapportait

aux démonstrations publiques, on maintint le banquet. Par un manque de tact absolu et qui froissa au plus haut point les Sarrelouisiens, l'Administration prussienne tint au festin qui avait été commandé d'avance. Inutile d'ajouter qu'il n'y eut à peu près que des fonctionnaires ; les Sarrelouisiens s'abstinrent d'y paraître. Le gouverneur de la place, colonel Cramer, porta un toast « à Sa Majesté l'Empereur » ; le préfet promit de faire bientôt reconstruire l'église qui sera, dit-il, « un édifice bien plus joli que l'ancien et plus approprié au goût de l'époque » ; le colonel von Tschirschwitz but à l'entente cordiale des citoyens et des militaires.

Un autre colonel — celui-ci passé maître en galanterie — porta la santé « des dames et des demoiselles » de Sarrelouis. Quant au maire, il eut l'aplomb de boire à la santé « des invités absents » ; puis il proposa d'envoyer un télégramme à l'empereur Guillaume pour protester de l'inaltérable attachement et du profond dévouement des Sarrelouisiens à Sa Majesté. Ce qui fut fait, et l'Empereur remercia.

Et l'auteur du récit que nous venons de lire, spectateur indigné de cette lugubre comédie, termine sa philippique par cette déclaration au nom de ses concitoyens :

« Pour nous, nous acceptons les arrêts du Destin et nous nous inclinons devant la Fatalité. Mais, Français nous sommes, et Français nous resterons, attendant avec confiance le jour tant désiré où les couleurs de la Patrie reflotteront sur Sarrelouis, le jour béni où nous serons rendus à notre mère chérie, la France ! »

CHAPITRE VIII

LE PAYS DE LA SARRE
A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE

SOMMAIRE

I. *Sarrelouis actuel.* — Statistique. — Survivances françaises. — Les immigrés. — La garnison.

II. *Le Kulturkampf. — L'appel aux Sarrelouisiens de 1892. — Le baron de Stuum-Halberg.* — Le clergé catholique dans la période du Kulturkampf. — Georges Baltzer et sa lettre aux Sarrelouisiens, en 1892. — Le baron de Stumm et le socialisme d'État dans le pays de la Sarre.

III. *Quelques observations linguistiques et onomastiques.* — Le français et l'allemand dans le pays de la Sarre. — Frontière des deux langues. — Recul du français pourchassé par le gouvernement prussien. — Les noms de lieux germanisés.— Poème de l'abbé Jager en vieux langage sarrelouisien.

IV. *Les Sarrelouisiens illustres.* — La maison du maréchal Ney. — Les généraux et officiers supérieurs français nés à Sarrelouis. — Sentiments de la population. — La mobilisation allemande dans le pays de la Sarre, au début de la guerre de 1914.

I

SARRELOUIS ACTUEL

La région de Sarrelouis, bien qu'arrachée à la France depuis plus de cent ans, a gardé, autant que celles qui nous furent enlevées par un autre abus de la force en 1871, sa physionomie lorraine, et, au sein des anciennes familles du terroir, son caractère français, ses aspirations françaises irréductibles. La cité proprement dite de Sarrelouis, à demi encerclée dans une boucle de la rivière et demeurée une modeste station du chemin de fer de Trèves à Sarrebrück, n'a subi que dans une mesure restreinte l'envahissement du cosmopolitisme et participé au mouvement de transformation sociale qui emporte les



Vue de Vaudrevange.

grandes villes et les centres industriels. Elle avait 6.000 habitants en 1870 ; elle n'en comptait encore que 6.788 en 1885, et 7.368 en 1910. C'est là un très médiocre accroissement par rapport à celui des bourgs environnants et surtout par comparaison avec Sarrebrück, Bouzonville, Boulay, Forbach, Saint-Avold, Sarreguemines. La régence de Trèves, dans son ensemble, a passé de 591.000 habitants en 1871, à 1.009.000 en 1910[1] ; la régence de Coblence, dans la même période, a passé de 555.000 à 753.000. Nous savons déjà que Sarrebrück, en cinquante ans, a monté de 20.000 habitants à plus de 105.000 ; on a annexé à la commune ses faubourgs et ses écarts qu'aucun espace inhabité ne séparait plus du centre urbain.

Devenus sièges de grands établissements industriels et manufacturiers, les quatre faubourgs de Sarrelouis, — Roden, Frauloutre, Listrof et Beaumarais — ont vu le nombre de leurs habitants se quintupler depuis cinquante ans. Alors qu'avant la guerre de 1870, ils étaient encore de pauvres hameaux agricoles, on y compte aujourd'hui plus de 15.000 ouvriers. De même, à une courte distance de Sarrelouis, Dilling, Vaudrevange, Sarwelling, Enstrof sont devenus de véritables villes. La statistique de 1910 donne au district de Sarrelouis une population globale de 73.384 individus. On conçoit donc aisément que la dépopulation des campagnes agricoles et le surpeuplement des villes et des centres d'industries, qui, dans tous les pays d'Europe, sont la caractéristique du mouvement social des quarante dernières années, aient eu pour corollaire et pour conséquence fatale, dans toute la contrée cisrhénane, et dans le pays de la Sarre en particulier, le recul, voire l'anéantissement apparent de la tradition et des souvenirs français. Avant la guerre présente, on constatait que le vieil élément lorrain se diluait de plus en plus dans le flot corrupteur des immigrés et des cosmopolites. Pourtant il ne disparaissait pas volontairement ; il luttait d'instinct, pied à pied, *pro aris et focis*, et il a continué de s'imposer en maître partout où l'élément étranger n'est pas encore numériquement prépondérant.

Il est curieux d'observer, par exemple, avec quel soin les

1. Arthur Chervin, *l'Allemagne de demain*, p. 71.

Sarrelouisiens tiennent à donner à leurs enfants des prénoms français, sous leur forme française, bien que leur langue courante soit aujourd'hui l'allemand. Ainsi, ils disent *Louis* et non pas « Ludwig », *Charles* et non « Karl », *Jean* et non « Johann », *Pierre* et non « Peter » ; on y rencontre aussi, de préférence, les prénoms français Jules, Hippolyte, Anatole, Roger, accolés à des noms propres de forme germanique aussi bien qu'à des noms propres de forme française.

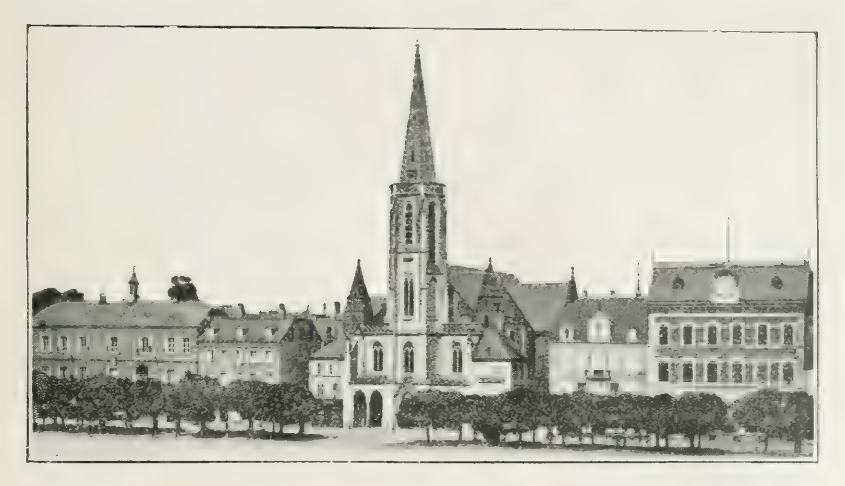
Sur les registres de l'état civil actuel, la liste des noms de famille de forme française est indéfinie : Girard, Thirion, Martin, Duroy, Fissabre, Brunet, Serrière, Jeannin, Leroy, Viardot, Marion, Souty, André, Augustin, Robert, Beauchamp, Cordier, Beaumont, Masson, Dauret, Samson, Dève, Léonard, Landry, du Sart, de Laguépiene, Barra, Subtil, Isambert, Clément, Royer, Domé, Lapointe, Defrance, Charpentier, Hamentienne, Étienne, Robinet, Bourgeois, Levacher, Moreau, Palier, Comte, Domevert, Bertinchamp, Regnier, Simon, Mathieu, Motte, Vervins, Bastien, Laville, Marquis, Marchand, Richard, Bosquet, Méquin, Husson, Paquet, Pasquier, Troispied (et non Dreyfus), etc.

Le vieux Sarrelouis a donc conservé son originalité locale, ses rues anciennes et la plupart de ses maisons de la fin du XVIIe siècle, avec la fierté de son éclat guerrier d'autrefois. Il n'a point chassé la bonne fée française qui a protégé son berceau et qui voltige encore mystérieusement, comme les génies des cités antiques, autour du clocher de son église rebâtie et de ce qui reste de ses imposants bastions.

Sarrelouis est bourgeois et commerçant. Son marché agricole est demeuré ce qu'il était autrefois, le plus important de toute la contrée ; les usines et les établissements industriels sont dans les agglomérations extérieures. La gare est loin, dans le faubourg de Frauloutre, appelé jadis « Loutre-les-Dames », à cause de son chapitre de chanoinesses. L'abbaye a été détruite, mais les belles boiseries Louis XV du chœur de la chapelle ont été pieusement recueillies par un Français, châtelain des environs.

Les rues de France et d'Allemagne conduisent des anciennes portes à la Place d'armes ; de chaque angle de cette place partent,

en équerre, deux autres rues. Les unes et les autres sont reliées entre elles en damier régulier. Des boutiques de marchands s'alignent tout le long des artères principales; les autres sont demeurées telles qu'autrefois, habitées par de petits bourgeois, discrètes et silencieuses; l'une d'elles conduit au magnifique hôpital qui fut inauguré sous Louis XIV, en 1692. Toutefois, Vauban ne reconnaîtrait guère son imposante place d'armes, en partie défigurée qu'elle est par des bâtisses dans le goût allemand, qui remplacent les belles et sobres maisons



Sarrelouis.
Place du Marché (côté de l'est), avec la nouvelle église catholique.

françaises du XVII[e] siècle. Les grands tilleuls à la majestueuse frondaison qui l'encadraient ont fait place à de maigres acacias.

A l'Hôtel de ville, les archives ont été systématiquement dilapidées et vendues en grande partie aux chiffonniers, mais les tapisseries des Gobelins sont intactes, de même que les fauteuils des échevins et celui de l'intendant Thomas de Choisy. En 1912, le conseil municipal, de tendances prussiennes, voulut les vendre et en fixa la mise à prix à 240.000 marks : aucun acheteur n'osa se rendre complice de cette nouvelle trahison envers le passé de la petite ville.

Jusqu'au moment de la déclaration de guerre de 1914, Sarre-

louis est restée avant tout une place d'armes, une ville de garnison. Les Prussiens transformèrent les anciennes casemates en quartiers militaires. Une affreuse et gigantesque caserne fut construite pour le train des équipages, dans le quartier Choisy, au nord-est de l'enceinte; une autre, non moins vaste, et d'immenses magasins s'alignent sur la route de Vaudrevange, presque jusqu'aux premières maisons de Beaumarais. Entre cette route et celle de Metz, s'est édifié le faubourg des « cottages » ou « villas » pour les officiers de la garnison; ils se tiennent dédaigneusement à l'écart de la population civile qui est bien loin de le regretter.

Les remparts de Vauban, la robuste ceinture de la cité, ont, en grande partie, été démolis, il y a quelque quinze ans; des promenades publiques et de nouveaux quartiers se sont établis sur leur emplacement. Démolies, les portes d'Allemagne et de France, celle-ci si curieuse avec sa poterne dont l'entrée en couloir était coudée deux fois; démoli également et comblé le lourd pont-levis au tablier sonore, retenu par d'énormes chaînes de fer et à l'entrée duquel s'allongeait, les jours de marchés, la file pittoresque, interminable et bruyante des carrioles des paysans de la contrée.

Un jour de l'été de 1869, deux hommes pénétraient par cette « Porte de France », dans Sarrelouis. C'étaient deux officiers, l'un Français, tout jeune encore, de la garnison de Saint-Avold: il est devenu plus tard le général Le Menessier de la Lance: l'autre était un officier prussien de la garnison de Sarrebrück. Les officiers des villes frontières croyaient, en ce temps-là, pouvoir entretenir quelques discrètes relations de courtoisie militaire, comme jadis des duellistes avant d'aller sur le pré. Les deux jeunes gens s'engagèrent dans le couloir étroit de la poterne, et là, tout à coup, le Prussien bouscula brutalement d'un coup d'épaule, comme d'un coup de bélier, un passant inoffensif qui ne s'était pas rangé assez vite pour lui faire place. Le Français ne put maîtriser un mouvement d'étonnement, presque d'indignation : « Cela vous étonne, lui dit le Prussien : cela ne se passe pas comme cela chez vous; l'officier prussien, lui, écrase tout ce qui le gêne. »

Seuls, le front de la Sarre et le pont sur la rivière sont restés ce que Vauban les a faits, ainsi que les bastions qui flanquent les murs. Au delà de la rivière, la tête de pont avec son chemin de ronde, ses barbacanes et ses lacets ont disparu ; elle est remplacée par un parc banal.

Parmi les chefs d'industrie de la région, ceux qui sont originaires du pays évitent, autant qu'ils le peuvent, le contact avec les autorités prussiennes, tour à tour tracassières ou perfidement prévenantes, arrogantes ou d'une politesse affectée. Depuis 1815, leurs alliances matrimoniales sont restées presque toutes locales ou françaises, ou luxembourgeoises. Une mésalliance est une défection ; elle fait scandale dans toute la population, entraîne une brouille de famille irremédiable : s'allier à une famille prussienne, c'est toujours, comme autrefois, passer à l'ennemi.

Ce sont ces patrons, « la noblesse de forges », qui entretiennent le culte du souvenir français. A Vaudrevange, par exemple, grâce surtout à l'influence de la famille Villeroy, telle était la persistance des sentiments français dans la population qu'il n'y a pas vingt ans, l'administration prussienne ne désignait cette ville que par le surnom de *Franzosen Nest*, « nid de Français ». Voyez la photographie de la fanfare de la ville, avant 1870, tous ces musiciens, jeunes et vétérans, si fiers de conserver le képi français ; voyez le pantalon français du chef, à large bande rouge !

Cependant, reconnaissons-le, malgré ces admirables traits, les jeunes générations, oublieuses et façonnées dans la promiscuité de l'école prussienne, tendaient sans défiance la main aux fils des familles d'immigrés, s'abandonnaient chaque jour davantage aux suçoires de la pieuvre germanique. Sans la guerre présente, vingt ans, trente ans au plus, eussent probablement suffi pour anéantir les derniers vestiges de la tradition française ; loin de notre frontière, la lutte était devenue trop inégale contre la triple coalition de l'Administration qui dispose des places et des faveurs, du maître d'école qui façonne les intelligences et les cœurs et de la prospérité économique qui fixe la direction des intérêts.

Dans laquelle de nos provinces françaises n'en eût-il pas été de même, au milieu de circonstances analogues ? Ainsi vont les

choses en tous lieux, dans les temps paisibles, pétris de jouissance, de résignation et d'oubli apparent. Mais, survienne le moindre incident qui fasse vibrer la fibre patriotique, une dispute entre voisins, une querelle d'auberge, une maladresse de fonctionnaire, ou toute autre cause provocatrice de l'amour-propre des familles : oh ! alors, les instincts ataviques de la race, qui paraissaient bien engourdis, se réveillent soudain. Les voix ancestrales, — comme celles de Jeanne la Lorraine, — parlent au fond des âmes, font bouillonner le sang et jettent dans des camps opposés ceux qui paraissaient avoir accepté un joug commun. Rappelez-vous cette scène d'*Hamlet*, où de petites flammes jaillissent de toutes les fissures du sol, indiquant la présence de l'esprit du père d'Hamlet dans les entrailles de la terre, derrière les murs du palais, dans les airs, partout autour du malheureux prince : Il est là ! — Non, il est ici ! — Il est partout ! Il est en lui, dans toutes ses veines et lui crie : Venge moi !

Ainsi, nous l'avons constaté, le jour du deuxième centenaire de Sarrelouis : « c'est dans le sang », comme disent les bonnes gens. De temps à autre l'on s'aperçoit, à certains incidents de la vie publique, que l'âme de la cité n'est pas encore, en dépit de certaines apparences, aujourd'hui même, après un siècle de domination prussienne, complètement absorbée ou dénaturée par ces bandes rapaces d'exploiteurs allemands qui, accourus des marécages de l'Elbe ou d'au delà, les *Ost-Elbier*, comme on les appelle avec dédain, se sont rués sur le pays mosellan comme sur une proie. C'est donc, comme en Pologne, à peu près en vain que le Gouvernement s'est efforcé, surtout par l'éducation et l'école, d'expulser du foyer familial ce génie français dont ces populations, détestées parce que *welches*, sont encore si justement orgueilleuses. Les ravages causés également à ce point de vue par les afflux d'ouvriers et d'ingénieurs transrhénans, de fonctionnaires toujours choisis en Prusse et d'employés de toute catégorie, ou par les énormes garnisons de soldats entassées dans cette région, n'ont pas été aussi profonds que pourrait le croire un voyageur pressé : comme la rouille, ils n'ont corrodé que la surface et n'ont agi que sur la portion la moins intéressante de la population, celle surtout qui vit et s'enrichit de l'armée et des

cosmopolites, hôteliers, débitants, fournisseurs des soldats, entrepreneurs de l'État.

Qui de nous n'a assisté, dans les rues de Metz, hier encore, à ces petites scènes de pugilats d'enfants, à la sortie des écoles, où à propos d'un rien, d'un cahier égaré, d'une bille perdue, s'engage une bataille générale : toute l'école s'en mêle et, tout de suite, sans mot d'ordre préalable, d'un côté, les enfants des immigrés, des déracinés, des cosmopolites ; de l'autre, la phalange serrée des enfants des gens du pays, ce bloc d'acier qu'aucun marteau ne saurait briser. Un jour que passant par hasard derrière le chevet de la cathédrale, mon *Joanne* à la main, j'assistais, en témoin silencieux, à l'une de ces petites batailles quotidiennes, un sbire prussien s'approchant de moi m'apostropha brutalement : « Ce qui se passe ici ne vous regarde pas ! Allez-vous-en ! »

L'ancien journaliste J.-J. Weiss raconte qu'après nos désastres, en septembre 1871, se trouvant à Trèves, dans une « restauration », il fut pris à partie par un petit homme, tout courbé et tout cassé, qui, sur un ton de mépris, lui demanda : « Que sont donc devenus les Français, pour s'être laissé battre par *des Prussiens* ? — Mais, lui répliqua le brillant écrivain, estimez-vous donc si peu les Prussiens ? ne l'êtes-vous pas vous-même ? — Oui, dit-il, sujet prussien (*Müsspreussen*) ; mais Trévirois, fils de Trévirois... Et puis, mon père a été soldat du grand Napoléon. » — « Le père, remarque J.-J. Weiss, avait repassé à son fils la molécule de France, et vous voyez par cet exemple, que la molécule a la vie dure [1] ». A chaque occasion, on sentait la France toujours palpipante au fond des cœurs.

Avant la guerre présente, il n'y avait plus que de rares citoyens français à Sarrelouis et à Sarrebrück, c'est vrai ; mais comme tous les descendants des anciennes familles étaient fiers que leurs grands-pères l'eussent été ! Comme ils aimaient à le rappeler aux voyageurs français qui s'arrêtaient chez eux ! Quand un touriste descendait à l'hôtel ou à l'auberge du village, parcourait les rues, s'arrêtait aux boutiques, interrogeait les gens du pays, tout de suite sa qualité de Français lui attirait les

1. J.-J. Weiss, *Au Pays du Rhin*, p. 234.

sympathies. On était heureux de converser avec lui, de lui dire : Mon père, mon grand-père était Français ; il a servi dans la Légion ; il a été décoré à telle bataille, blessé, tué peut-être pour la France. Et si le voyageur pénétrait dans la maison, il apercevait à la place d'honneur, un cadre modeste où étaient placées, comme en un précieux reliquaire, les décorations du père et de l'aïeul : la médaille de Sainte-Hélène, la croix de la Légion d'honneur, les médailles de Crimée, d'Italie, du Mexique.

Et puis, pour peu que vous fussiez « engageant », cet homme devenu « Prussien par nécessité » et qui venait de faire son service militaire dans un régiment prussien, en arrivait aux épanchements, aux confidences ; il exprimait des regrets, comme un remords pour une mauvaise action, s'en prenait à la fatalité. Et, le voyageur se retirait songeur, en se répétant : « Ces gens-là, des Prussiens ? allons donc, jamais ! Que l'Allemagne soit battue, et vous verrez ! »

Un jour de l'été de 1905, j'étais descendu à la gare d'un village de cette contrée et j'adressais une réclamation banale au chef de gare qui, pour se soustraire à mon importunité, rentra dans son bureau sans me répondre. Je fus alors immédiatement accosté par un employé qui avait assisté à la scène ; il me dit à mi-voix, en français : « Vous devriez, monsieur, adresser votre réclamation par écrit, et l'on ne pourra se dispenser de vous donner satisfaction. Je vous dis cela, moi, parce que, si je suis employé de la gare, c'est qu'il faut bien que je gagne ma vie, mais je ne suis pas avec ces gens-là ! *Je suis Lorrain, je ne suis pas Prussien !* »

Toute la Lorraine annexée en 1815 et en 1871, est dans ce mot, aujourd'hui comme il y a quarante-sept ans, comme il y a cent ans. Nul ne s'y trompe, d'ailleurs, et les Allemands moins que quiconque : « c'est dans le sang. »

Ainsi, bien que ce malheureux pays lorrain de la Sarre ait vu, à ces deux dates fatales, une partie de ses habitants préférer l'exil à la domination prussienne ; bien qu'il soit aujourd'hui germanisé administrativement, défiguré, balafré affreusement par un inextricable réseau de chemins de fer et de canaux, de lignes télégraphiques ou autres, et que les immigrés y forment,

par endroits, comme à Metz elle-même, jusqu'aux deux tiers de la population; bien qu'il soit devenu, malgré lui, un formidable arsenal de guerre et un foyer permanent d'agression contre la France, il conserve toujours dans la bourgeoisie de ses villes et dans ses campagnes agricoles, un noyau irréductible de familles qui se sont, en véritable aristocratie terrienne, attachées à leur tradition ancestrale et au culte du souvenir français.

On connaît la réponse de l'empereur Guillaume I[er] à l'un de ses conseillers qui s'étonnait de la lenteur de la germanisation en Alsace-Lorraine : « Les Français n'ont occupé la province rhénane que pendant vingt ans, et après soixante-dix ans, leurs traces n'y sont pas effacées. »

C'est que rien, ni le temps ni le maître d'école, ni l'histoire travestie, ni la coercition administrative qui persécute dans tous les actes de la vie extérieure, ne saurait prévaloir contre cette vérité historique : cette contrée est d'origine gauloise, gallo-romaine, franque et française : bourgeois et paysans y sont demeurés ces Lorrains au caractère sévère, à la volonté de fer, façonnés par leur habitat et les occupations que la nature de leur sol leur impose, fiers jusqu'à l'orgueil de leur passé familial et provincial. Les Allemands ne sont jamais venus d'outre-Rhin dans ce pays qu'en envahisseurs étrangers, jadis en seigneurs féodaux et en hordes de pillards : à présent, en fournisseurs des garnisons, en exploiteurs du soldat, en fonctionnaires arrogants, en ouvriers d'usines, en entrepreneurs avides. La garnison se comporte toujours comme en pays conquis. Les vieux Lorrains le savent, s'en aperçoivent, et s'en irritent : comment ne regretteraient-ils pas le passé ? Que peut valoir pour eux la gloire de la maison de Hohenzollern, les privilèges des « principions » allemands, la domination insolente des *Junckers* prussiens ? Rien donc qui solidarise l'habitant autochtone de la Sarre avec le Thuringien, le Brandebourgeois ou le Poméranien, avec tous ces déracinés qui les ont envahis : ni le sang, ni les traditions, ni l'histoire, ni les habitudes et les mœurs, en dépit du nom de *Prusse rhénane* qui, par une impudente métathèse géographique, fut imposé à leur pays comme un odieux sobriquet, après les traités de 1815.

II

LE KULTURKAMPF — L'APPEL AUX SARRELOUISIENS, DE 1892. LE BARON DE STUMM-HALBERG.

A maintes reprises, le lecteur a pu constater, dans les pages qui précèdent, que c'est lorsque le sentiment français parmi les populations de la Prusse rhénane et dans le Palatinat paraissait le plus amorti et oublié, que soudain, sous l'action d'un incident fortuit, on l'a vu rebondir et s'affirmer avec une énergie nouvelle, comme un feu mal éteint qu'une bouffée de vent suffit à ranimer et vivifier. Nous avons été, naguère encore, les témoins d'un événement provocateur de ce genre : c'est la guerre violente faite au catholicisme par Bismarck, à partir de 1872 ; elle s'étendit à toute l'Allemagne, mais elle affecta particulièrement le pays rhénan, en grande majorité catholique. Il serait hors de propos d'entrer ici dans l'histoire du *Kulturkampf*, si admirablement racontée pour les lecteurs français, dans ses causes, son développement et ses conséquences, par M. Georges Goyau.

Nous nous contenterons d'observer, avec M. Julien Rovère, que dans le pays rhénan le mouvement de résistance à Bismarck ne fut pas seulement confessionnel; il fut aussi antiprussien et francophile. C'est même ce dernier caractère que relèvent avec le plus d'âpreté, pour en faire un grief aux prêtres incriminés, tous les juges au service du Gouvernement prussien et domesti-

qués par le chancelier allemand ; devant les tribunaux on leur reproche avec insistance leur sympathie pour la France.

N'est-ce pas sous l'impulsion du clergé catholique, répétaient « les reptiles » de la presse, que dès 1872, les populations rhénanes ont manifesté contre la fête commémorative de la victoire de Sedan? Le clergé n'est-il pas allé jusqu'à organiser des processions pour protester contre ces réjouissances prussiennes? Les journaux catholiques appelaient le Jour de Sedan un « Jour de deuil », comme en Alsace[1]. Aussi, la colère de Bismarck fut-elle portée à son comble ; les prêtres furent arrêtés et jetés en prison; en 1874, au moment le plus aigu de la crise, on crut que « le chancelier de fer », allait ordonner la fermeture de toutes les églises catholiques; le fougueux professeur de l'Université de Bonn, L. von Sybel, l'annonça du haut de la tribune du Reichstag; mais, remarque M. Julien Rovère, « dans le Cercle de Sarrebrück, l'opinion se consola, car on savait, de source certaine, que, quinze jours après, les Français arriveraient et rétabliraient la religion dans ses droits[2] ». Qu'on se rappelle qu'il eût suffi, en 1875, au moment du vote de la loi des cadres de notre armée, du plus léger incident pour rallumer la guerre.

Puis, par un revirement politique dont nous n'avons point à nous occuper ici, il arriva que la colère de Bismarck s'apaisa et que l'Allemagne entra résolument dans la voie de la pacification religieuse. Ce fut, au contraire, le gouvernement français qui, bientôt, s'engagea à son tour, dans une politique anti-catholique. Les Rhénans ne manquèrent pas de le remarquer : elle les fit réfléchir et nous les aliéna. Ils se désaffectionnèrent de la France pour se rallier sans arrière-pensée, sinon à la Prusse, du moins à l'Empire, à la grande Allemagne dont on peut dire aujourd'hui que le clergé catholique allemand et l'Église évangélique protestante, sont les plus fermes appuis moraux. Ainsi, c'est seulement de nos jours que, dans le pays de la Sarre, l'élément bourgeois et conservateur fut poussé, par le courant de notre déplorable politique, à se rallier à l'Empire allemand[3]. Les Sarrelouisiens

1. Julien Rovère, *Les Survivances françaises*, p. 361 et suiv.
2. Julien Rovère, *op. cit.*, p. 361.
3. Voyez à ce sujet la conclusion de l'étude de M. Ernest Denis sur l'*Opinion*

sont les premiers à s'en attrister ; ils se lamentent désespérément ; ils essayent de se grouper, de serrer leurs rangs pour célébrer le passé de leur ville, dans des associations confraternelles ; mais, malgré eux, elles prennent le caractère vieux bourgeois, inoffensif et rétrospectif de Sociétés savantes ou philanthropiques.

Georges Baltzer qui, lui aussi, avait fini par préférer l'exil à l'intolérable régime prussien, est du petit nombre de ceux qui veulent résister quand même à l'entraînement général. En 1892, du fond de son exil, il adresse un appel émouvant à ses compatriotes pour raviver encore une fois chez eux les sentiments français et les exhorter à ne pas désespérer de la France, leur patrie.

Sa brochure (28 pages) est intitulée : *Lettre aux Sarre-Louisiens, 1892*, et datée de *Trois-Rivières* (*Canada*), où Baltzer remplissait alors les fonctions de vice-consul de France. Voici ce qu'il écrit à ses compatriotes (nous respectons le style) :

« J'aime à croire que ces feuilles parviendront à l'adresse d'un Sarre-Louisien, d'un enfant du terroir qui, descendant de cette vieille race gauloise, — qui pendant des siècles eut l'honneur d'être la sentinelle avancée de la Patrie, — a su conserver intactes les traditions de nos pères et ne pas perdre l'espoir de voir, un jour, la terre natale faire retour à la France.

« Si vous faites partie du contingent privilégié qui a su trouver, au milieu des « Nôtres », sinon l'oubli des angoisses patriotiques de ceux qui sont demeurés à la garde des Pénates, du moins *le légitime orgueil d'avoir conservé votre qualité de Français*, — je m'adresse à l'Équité, à l'esprit de Justice.

« Si vous êtes de ceux qui, moins heureux que les autres, ont dû fuir devant la marée montante du germanisme et chercher aux quatre coins de l'Univers d'autres cieux et une autre patrie, — j'en appelle au cœur, — sachant fort bien que les entrailles tressailliront au souvenir de la vieille Patrie absente, à la voix qui évoque les bouffées de chaleur du jeune âge, la mémoire de ceux qui ne sont plus, les croyances tenaces de glorieux trépas-

publique dans les pays rhénans après 1815, dans les *Travaux du Comité d'Études*, t. I. *L'Alsace-Lorraine*, p. 414.

sés, l'ambition légitime et les espérances indélébiles, de plus en plus sacrées, des vivants.

« ... Je sens que mon appel ne sera pas vain, car ceux-là surtout qui ont connu les douleurs de l'exil savent apprécier ce que contient de magique ce mot de *Patrie!*

« A tous, me faisant l'écho du berceau, s'adresse la prière de rappeler le passé, d'examiner le présent, de songer à l'avenir.

« Le *Passé* de Sarrelouis, c'est notre patrimoine, à nous : un souvenir de gloire et d'attachement inébranlable.

« Le *Présent*, c'est la lutte contre l'étranger, l'opiniâtre résistance contre l'envahisseur.

« *Demain* sera la résurrection, le grand jour de la délivrance. Car, en vérité je vous le dis : l'heure de la justice immanente, dont parlait le grand patriote Gambetta[1], va sonner. Les temps sont proches !

« ... Sarrelouis, en 1815, pas plus que l'Alsace-Lorraine en 1871, n'a accepté la mutilation, et la clause du Traité de Paris, relative à la cession du territoire, comme le paragraphe XI du Traité de Francfort, imposé par un odieux abus de la force, n'a de valeur ni légale ni morale pour le principal intéressé, les populations n'ayant pas été consultées et n'ayant jamais montré la moindre velléité de sanctionner semblable spoliation... »

Après avoir rappelé qu'un très grand nombre de jeunes gens sarrelouisiens, pour ne pas servir l'Allemagne, se sont engagés dans la Légion étrangère et ont fait bravement leur devoir dans toutes les guerres qu'entreprit la France depuis 1815 jusqu'en 1892, Georges Baltzer ajoute : « Les malheurs de 1870 nous ayant de plus en plus rapprochés de nos frères d'Alsace-Lorraine, notre cause est, de nouveau, devenue leur cause ; leurs intérêts, nos intérêts. »

L'auteur se demande ensuite « comment soulever l'opinion publique » en faveur des revendications des amis de la France, alors que la France elle-même semble assez indifférente à leur sort et que « l'esprit d'une partie de la jeunesse sarrelouisienne d'aujourd'hui, faussé par des années de machiavélique culture, reste assez indifférent à une intervention effective, à une action

de vigueur; lorsque, à Sarrelouis même, l'élément étranger est devenu, depuis 1870 surtout, pas encore la majorité, Dieu merci! mais la partie la plus bruyante de la population, ennemi déclaré de nos aspirations, hostile au plus haut degré à toute idée de rétrocession. »

Tout cela n'est point pour décourager Baltzer qui proclame que « le pays de la Sarre étant territoire lorrain, ce fait rend tout commentaire superflu; » les Allemands eux-mêmes l'ont reconnu en offrant, à Dresde, en 1813, la ligne du Rhin, comme limite de la France. Les confiscations de 1814 et de 1815 ne furent que la préparation de celle de 1871, et celle-ci, ajoute notre auteur, — il écrit en 1892, — « n'est que la seconde étape pour arriver lentement, mais sûrement, à ce démembrement final qui ne s'arrêtera que lorsque la Lorraine tout entière, la Franche-Comté et probablement l'ancien royaume d'Arles, la Provence et la Flandre auront fait retour à l'Allemagne. Car, alors seulement, pourra se réaliser le grand rêve tant choyé par des générations d'illuminés, de voir renaître de ses cendres le glorieux Saint-Empire romain germanique du Moyen âge... »

« Il y a une suite logique, de la part de la Prusse, entre les visées du traité de 1815 et celui de 1871, et la tentative avortée en 1875 [1], de recommencer la guerre pour écraser définitivement la France. Mais en nous arrachant l'Alsace et la Lorraine, la Prusse a semé le vent dont l'avenir lui réservera la tempête... » Baltzer espère qu'une solution pacifique interviendra pour faire triompher la cause de la justice. Cependant, déclare-t-il, « nous, Alsaciens-Lorrains, otages directement intéressés et premiers affectés, nous n'hésitons pas, — le cas contraire advenant, — à accepter la guerre avec toutes ses conséquences. »

L'auteur fustige d'une ironie amère la jactance prussienne et le mépris qu'après 1870 les Allemands affectaient pour la France, vouée à une fin prochaine :

« Pauvres prophètes de malheur qui prédisiez la fin de la Gaule, cette pourriture des siècles, plaie suppurante si fatalement collée au flanc de la vertueuse Allemagne! Pauvres rap-

1. Allusion à l'alerte provoquée par Bismarck, lors du vote de la loi française sur les cadres.

sodes qui entonniez ces orgueilleux chants de triomphe prédestinés à venger l'humanité des iniquités de l'infâme Babylone... Où en êtes-vous, avec votre germanisation de l'Alsace-Lorraine, ces provinces malheureuses, si miraculeusement délivrées du joug de ce maudit « Welche? » Où en est la conquête de ces cœurs qui devaient bondir d'aise à la seule pensée d'être de nouveau réunis à la grande patrie allemande? »

La forteresse de Sarrelouis fut démantelée en 1889; l'œuvre de Vauban avait vécu : elle était sans doute devenue inutile. Mais, en la démolissant, les Prussiens n'étaient point fâchés de faire disparaître des souvenirs français, et dans ce dessein ils poussèrent l'impudeur jusqu'à détruire les archives de la ville, qui remontaient à la période française. Georges Baltzer le raconte et s'en indigne : « Tout récemment, dit-il, le fisc militaire vient de vendre près de 1.000 kilos de vieux papiers : registres, recueils de comptes, correspondances, etc., couvrant la période de la création première de la ville, passant par l'époque de la construction, embrassant les événements politiques et militaires de la monarchie des trois Louis, de la République et de l'Empire. Et des parchemins portant signatures de rois; des notes de la main de Vauban, des rapports de Choisy; toute la correspondance des autorités militaires avec le gouvernement; des lettres et instructions du grand Carnot, etc.; bref, tout l'héritage glorieux dont s'enorgueillit à juste titre un peuple, dont le plus pauvre hameau ne se dessaisit jamais, pas même à prix d'or : tout cela gisait pêle-mêle parmi un tas de vieille ferraille et de vieux chiffons, sur le plancher immonde d'une remise de brocanteur!

« Ceci est infâme, n'est-ce pas? C'est lâche, plus que lâche : c'est cruellement bête! Le passé gêne, on l'escamote; toute trace disparaît. A quand, messieurs, la vente des Gobelins du salon de l'hôtel de ville? C'est le dernier vestige qui rappelle le fondateur de Sarrelouis!... »

Comme conclusion à sa brochure, Georges Baltzer écrit ces mots qu'on croirait dictés aujourd'hui :

« La revision du traité de 1815, comme de celui de 1871, doit faire la base de toute tentative de conciliation et de paix durable.

Nous croyons donc fermement que, d'une façon ou d'une autre, la solution de la question de Sarrelouis est non seulement dans les limites du possible, mais dans la nature même de tout arrangement définitif entre l'Allemagne et la France. »

L'auteur ajoute prophétiquement :

« En vue d'événements dont la portée affectera à un si haut degré l'avenir du pays natal, la réunion de toutes les bonnes volontés, de tous les courages est nécessaire... Le triste privilège d'être les aînés dans le malheur nous assure le concours de nos frères d'Alsace-Lorraine...; il nous incombe, à nous Sarrelouisiens, d'être les premiers sur la brèche. Et si nous sonnons le réveil et faisons appel au ban et à l'arrière-ban des nôtres; si nous réclamons dans une large mesure l'aide effective de tous ceux dont les parents ont, depuis 1815, transféré leurs pénates en « terre de France; » si nous comptons surtout sur les descendants et alliés de cette valeureuse pléiade de soldats qui, de tout temps, a été et sera toujours l'orgueil de Sarrelouis; si nous faisons appel direct à ces noms dont la « noblesse oblige; » si nous nous adressons à tous ceux qui ont la mémoire du cœur et qui, de près ou de loin, tiennent à la vaillante petite cité, c'est qu'à l'instant suprême où va se jouer la fortune d'un peuple, il n'y a pas trop de tous les dévouements. Pour assurer le succès et hâter l'œuvre de réparation, une organisation sérieuse s'impose. Pour faire face au nombre et à la formidable opposition qui ne manquera pas de surgir dans le camp des immigrés, — et cela sur tout le territoire du pays annexé, — il faut serrer les rangs. Pour contrecarrer les intrigues et déjouer les menées de rudes adversaires, une puissante ligue des nôtres est devenue de rigueur... »

L'auteur insiste énergiquement sur la nécessité de créer cette ligue française qui, dans sa pensée, doit comprendre tous les Sarrelouisiens qui partagent ses convictions, soit ceux qui résident encore à Sarrelouis, soit ceux qui sont allés s'établir dans le département de la Moselle, fuyant la domination prussienne, soit enfin ceux qui, comme lui, se sont transportés bien loin, jusque dans l'autre hémisphère, pour trouver une patrie d'adoption momentanée. Il veut que cette ligue des Sarrelouisiens ait



La fanfare de Vaudrevange, avant 1870 (costumes français).

P. 304-305

son comité d'action à Paris, « où nos compatriotes, dit-il, sont de beaucoup les plus nombreux; où les membres seront à même de suivre avec célérité et profit les événements du jour et de prendre telle mesure que les circonstances réclameront ». Il termine par ces mots :

« Puisse du sein d'un avenir prochain, au lieu de la tempête destructive et des horreurs de la guerre, se dégager une entente mutuelle, signe de la réconciliation entre les peuples, et nous apporter ce que nos pères, ce que, de tout temps, le Sarrelouisien n'a cessé de réclamer du Destin : LA RÉUNION DU SOL NATAL A LA PATRIE BIEN-AIMÉE, LA FRANCE. »

Georges Baltzer qui publia son histoire de Sarrelouis dès 1865, était déjà un vieillard en 1892 lorsqu'il lança, de son exil lointain, cet appel si plein d'une douloureuse émotion, à ses compatriotes. On me dit qu'il est mort au Canada quelques mois avant la déclaration de guerre. Comme Moïse, il n'aura pas vu, hélas ! la Terre promise, c'est-à-dire la réalisation de ses espérances les plus chères.

S'il fut fidèle et confiant jusqu'à son dernier soupir, on sent, malgré tout, que sa protestation se raidit contre le sentiment du désespoir : les Sarrelouisiens français, avant la guerre actuelle, font songer tristement aux Naufragés de *la Méduse*. L'exemple contagieux de Sarrebrück n'est-il pas là, entièrement prussifiée, submergée par l'élément allemand et cosmopolite, devenue féeriquement prospère par la Prusse ? Comment, au moins dans la vie extérieure, ne pas se laisser emporter par le courant irrésistible qui, entraînant toute l'Allemagne à la remorque de Berlin, paraissait en voie de déborder sur la France elle-même, sur l'Europe, sur le monde entier ?

Un Allemand, Holzhausen, historien du napoléonisme en Allemagne, fait durer jusque vers 1902 la survivance des sentiments francophiles en pays rhénan. Il écrit à cette date : « Les sympathies françaises et spécialement napoléoniennes, dont la force, vers 1840, remplissait d'étonnement le Berlinois Gutzkow, ont duré dans les provinces rhénanes bien au delà de 1870 et leurs restes sont encore visibles aujourd'hui pour un œil pénétrant[1]. »

1. Cité par JULIEN ROVÈRE, *Les Survivances françaises*, p. 400.

Sarrebrück fut entièrement prussifiée après 1871 par deux éléments sociaux : les capitalistes, patrons, chefs d'industries qui, tous, sont des ralliés par intérêt, partisans avérés du pangermanisme, dévoués au Gouvernement prussien et soutenus par lui : et en second lieu, par l'immense cohue des employés et ouvriers allemands.

Au premier rang des grands chefs des sociétés minières et industrielles figurait, avant la guerre actuelle, le baron Charles-Ferdinand de Stumm. Nous connaissons son origine : l'œuvre diplomatique de 1815 avait porté ses fruits. Les établissements Stumm, comme ceux des Rœchling, des Mannesmann, sont devenus des entreprises colossales : les rois de Prusse considèrent les chefs de ces *firmes* comme leurs grands feudataires industriels, les dignes émules des Krupp et des Tyschen. Aussi, à partir de 1815, voit-on, à maintes reprises, les Hohenzollern venir de Berlin visiter les Stumm à Neunkirch ou à leur château de Halberg. La chronique locale, inspirée par la vanité des Stumm, a célébré celles de ces visites qui revêtirent un caractère particulier de solennité. On publia des dithyrambes, des morceaux poétiques, imprimés sur papier de luxe et enjolivés à l'allemande, pour conserver le souvenir des fêtes somptueuses données à Neunkirch en l'honneur de Frédéric-Guillaume IV, de Guillaume Ier, roi de Prusse, puis empereur, de l'empereur Frédéric III. Le 25 avril 1892, Guillaume II vint à Neunkirch, avec l'impératrice, et plusieurs fois dans les années suivantes. Aussi, les Stumm, grands manieurs d'hommes, furent-ils les plus actifs et les plus dévoués auxiliaires de Guillaume II dans sa politique auprès de la « Sozial Democratie » qu'ils contribuèrent à domestiquer.

Dans le grand conflit entre le capital et le travail qui est aujourd'hui tout le problème social, le baron Charles-Ferdinand de Stumm-Halberg, interprète officieux de la pensée de Guillaume II, personnifie le type répugnant de la Ploutocratie philanthropique. Né le 30 mars 1836, à Sarrebrück, il épousa, le 8 mai 1859, sa parente, Ida Böcking. Son gendre est le général von Schubert, prussien d'origine, qui était, avant la guerre, président du Conseil d'administration des aciéries de Dilling.

Le baron de Stumm, instaurateur du socialisme d'État parmi les mineurs et ouvriers métallurgistes du bassin de la Sarre, afficha la prétention de donner une solution décisive à la question ouvrière et d'imposer cette solution. N'avait-il pas réussi à prussifier tout le pays ? Ne pouvait-il pas, de même, assouplir et plier aux exigences de la féodalité industrielle tout le peuple de ses mines ou de ses usines, en se chargeant de leur bien-être, en assignant à chacun sa place dans la hiérarchie sociale dont il prenait la tête ? Charles-Ferdinand mettait son orgueil de parvenu à s'entendre appeler « le roi de la Sarre ». Il créa, à coups de millions, des œuvres sociales bien assises et durables qu'il tenait au service du roi de Prusse, empereur d'Allemagne.

C'est ainsi que vers 1895, le fier baron était réputé le personnage le plus puissant de l'Allemagne, et l'on disait couramment, eu égard à la situation des anciennes familles royales de l'Allemagne fédérale, devenues races de valets de cour : « Il ne reste plus que deux rois en Allemagne, le roi de Prusse et le roi de la Sarre, et les deux n'en font qu'un [1]. »

Mais ce roi philanthrope est un terrible despote ; il applique jusque dans l'atelier et l'usine le dressage à la prussienne qui soumet l'individu à une discipline de fer, prenant l'enfant au berceau pour le conduire à l'école prussienne et, méthodiquement, à la caserne prussienne. C'est le « pas de l'oie » pour l'ouvrier comme pour le soldat, devenus l'un et l'autre des automates muets.

Stumm entend bien gérer à sa convenance et sans leur laisser la moindre initiative, les institutions qui lui doivent l'existence et qu'il subventionne. Elles avaient un caractère confessionnel ; son protestantisme était intransigeant au point qu'il prétendait s'immiscer dans les discussions théologiques et imposer sa doctrine qui était toujours celle de l'Empereur. Quand on lit le récit des polémiques parfois violentes des pasteurs, auxquelles se mêlent ce potentat de l'industrie, les ministres, l'Empereur lui-même, on se croit reporté aux temps où les derniers Césars romains et les rois barbares prenaient part aux querelles des

1. G. Goyau, *L'Allemagne religieuse. Le Protestantisme*, p. 243.

conciles et travaillaient, sans s'en douter, à l'effondrement irrémédiable du monde ancien.

Tel était le despotisme bienfaisant du baron de Stumm qu'il n'admettait pas qu'on eût une autre opinion que la sienne, même sur des questions aussi théoriques que celle du duel. En 1874, il avait contribué à fonder à Sarrebrück une petite Semaine religieuse protestante, l'*Evangelisches Wochenblatt*, dont il dirigeait l'esprit et les tendances. En 1895, un rédacteur s'étant permis, au nom de la morale religieuse, de blamer le duel, le baron qui, en sa qualité de « féodal », était partisan du duel, vit dans cet article, une offense à sa propre doctrine, presque une injure à sa haute personnalité. Le rédacteur, vertement semoncé, n'ayant pas voulu céder, défense fut faite aux imprimeurs d'imprimer, aux aubergistes de vendre, aux ouvriers de lire une feuille susceptible de propager des théories aussi contraires aux siennes.

« M. de Stumm, dit *le roi de la Sarre*, gère à la façon d'un fief l'opulente vallée dont Sarrebrück est le centre, raconte M. Georges Goyau ; il a toujours fait effort pour être un bon patron, et longtemps il en a eu la réputation. Il a multiplié dans ses terres, les cités modèles, écoles, caisses de mutualité, caisses d'assurance surtout, dont il fut l'un des premiers instigateurs. Lui et ses représentants en ont l'absolue gérance, et les travailleurs n'ont qu'a subir le bien qu'il leur veut, au même titre que les ordres qu'il leur donne [1]. »

Nous n'avons point en entrer ici, à la suite de M. Georges Goyau, dans le récit des luttes engagées entre le « Secrétariat du peuple pour les ouvriers protestants » et l' « Union de la grande Industrie » dont le baron de Stumm était le maître redouté. Celui-ci, dispensateur du bien-être des ouvriers, veut qu'ils s'en rapportent à lui seul de leur situation ; il est philanthrope ; il est magnanime ; il sème le bien autour de lui ; il se charge de tout ; il est dévoué à tous, il est le bon tyran. En conséquence, il considère comme inutile ou dangereuse toute association ouvrière, quelle qu'elle soit et de quelque esprit qu'elle s'inspire. Voilà pourquoi il déclare la guerre à la puissante association

1. G. Goyau, *op. cit.*, p. 243.

des « chrétiens-sociaux », des « cercles évangéliques de travailleurs ». Il porte la lutte à la tribune du Reichstag. Représentant de la féodalité industrielle, il a même la prétention de faire supprimer, par mesure législative, les chaires de Science sociale et économique dans les Universités allemandes, parce qu'elles ne font qu'entretenir « des professeurs présomptueux » et dangereux [1].

M. de Stumm ne put avoir raison contre les professeurs qui revendiquèrent les droits de la science et de la recherche scientifique, même dans le domaine économique ; mais l'Église évan-



Sarrebrück.
Vue actuelle du château.
(Bureau central des Mines de l'État).

gélique dut céder et s'incliner. N'est-elle pas dans la main de l'Empereur, et l'Empereur n'est-il pas l'ami du « roi de la Sarre » ?

Par le rescrit impérial du 16 décembre 1895, il fut interdit aux pasteurs d'assister aux réunions socialistes. Le professeur Martin de Nathusius, de Greiswald, remontant à l'instigateur de ces mesures a osé écrire : « L'influence de M. de Stumm est un malheur national » ; le pasteur wurtembergeois Schäfer, exaspéré, fonda en 1896 une revue, l'*Anti-Stumm*, et les pasteurs de la Sarre eux-mêmes protestèrent contre « leur Roi » dans une déclaration collective.

1. G. Goyau, *op. cit.*, p. 247.

Le comte Charles-Ferdinand von Stumm-Halberg mourut dans son château du Halberg, auprès de Saint-Arnual, le 8 mars 1901.

Le ministre Delbrück a caractérisé d'un mot l'œuvre du baron de Stumm quand il a écrit : « Le féodalisme de fabrique qui ne repose que sur l'or, conduit à l'esclavage[1]. »

C'étaient, en effet, pour l'immense armée des employés et ouvriers des mines et des ateliers de la *Firma Stumm Gebrüder*, les chaînes dorées de l'esclavage, et les esclaves de la Sarre sont aujourd'hui conduits à la boucherie par leur Empereur.

1. Cité par G. Goyau, *op. cit.*, p. 244, note.

III

QUELQUES OBSERVATIONS LINGUISTIQUES ET ONOMASTIQUES.

Dans tout ce pays du bassin de la Sarre et du plateau lorrain, si rempli de l'histoire de la France, notre langue se rencontre avec la langue allemande : les deux idiomes se côtoient ou s'amalgament. Dans l'antiquité, on parlait gaulois jusque sur le bord du Rhin et aux bouches de la Meuse : c'est ce que prouvent tous les noms de lieux les plus anciens de cette région d'entre Meuse et Rhin, ceux des divinités locales, enfin les noms de personnes, tels qu'Ambiorix, Cingétorix, Indutiomar, etc. Plus tard, les Romains introduisirent dans cette partie de la Gaule-Belgique comme dans tout le reste de la Gaule, le latin qui fut la langue noble et administrative ; le gaulois descendit peu à peu au rang de parler populaire, ainsi que nous l'atteste, pour le pays de Trèves, en particulier, un passage célèbre de saint Jérôme, au IVe siècle. Il disparut devant les grandes invasions.

Au moyen-âge, les Francs d'entre Meuse et Rhin parlaient deux langues ; dans l'ouest et le sud-ouest de l'Austrasie ou Lotharingie, c'était le roman qui, dérivé directement du bas latin, évoluait dès l'époque mérovingienne pour devenir le français : dans l'Est, c'est-à-dire en bordure du Rhin et de la mer du Nord, c'étaient des dialectes germaniques, très différents les uns des autres ; deux d'entre eux, mélangés d'éléments scandinaves et autres, formèrent le hollandais et le flamand : ceux

d'entre la Sarre et le Rhin s'éparpillèrent en une foule de patois allemands qui restèrent des jargons populaires et ne s'élevèrent pas à l'état de langue écrite. Guillaume le Breton, au XIIIe siècle, remarque que les Lorrains parlent deux langues, ce pourquoi ils sont appelés *Lotharingii bilingues*. Godefroi, duc de Bouillon, fut choisi pour chef de la première croisade parce qu'il se faisait entendre dans les deux idiomes. Le roman, langue parlée et écrite, était prépondérant ; c'était la langue des cantilènes, des chansons de geste, même des épitaphes funéraires, comme nous l'a montré l'inscription de Marguerite de Sarrebrück, à l'abbaye de Wadgasse. Mais jusqu'à la fin du XIIIe siècle, le latin fut la langue officielle des chancelleries et des actes publics. A cette époque, les notaires et autres officiers ministériels commencent à rédiger leurs actes en français : le latin reste la langue savante et ecclésiastique.

En Lorraine, dans le Luxembourg, la principauté de Liége, et plus loin encore dans le Nord jusqu'à Stavelot et Malmédy, le populaire lui même parle le français ou le wallon qui n'est qu'un dialecte français. Lorsque ces cantons furent annexés à la Prusse en 1815, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III s'engagea formellement à y respecter la langue française ; ce qui n'empêcha point le Gouvernement prussien d'installer à Malmédy, dès 1824, une école allemande, et en 1863 d'y supprimer l'usage du français pour les actes administratifs.

Les efforts opiniâtres des Allemands pour expulser le français en Wallonie comme en Lorraine et en Alsace, furent de tous les instants, soit depuis 1815, soit depuis 1871. On était attentif à ne placer dans ces pays que des fonctionnaires, des officiers et des garnisons allemandes, des maîtres d'école ne sachant pas le français. L'école surtout fut le principal instrument de cette propagande acharnée. Parlant de la Wallonie, un auteur allemand écrit impudemment en 1892 : « L'école allemande réussira à faire disparaître le français ; le wallon restera encore des années le langage populaire, mais lui aussi devra céder la place à l'idiome allemand, et alors s'évanouiront enfin les us et coutumes des Wallons[1]. »

1. Zéliqzon, *Aus der Wallonie* (Metz, 1893). Cité par Julien Rovère, *Les Survivances françaises*, p. 396, note ; cf. p. 349 et suiv.

Autrefois, le long de la Sarre et à l'est de cette rivière, le bas peuple seul se servait de dialectes germaniques qui occupaient la même place que les patois actuels dans nos campagnes; ces jargons étaient dédaignés, sinon méprisés comme étant à l'usage des serfs, des gens vulgaires et sans éducation. Ainsi, même dans le pays où l'idiome populaire est germanique, le français est la langue noble et distinguée, celle des cours et de la bonne société. Dans le Sarregau, la distribution des langues est plutôt sociale que géographique. Le français et l'allemand, ou leurs dialectes, se superposaient, comme s'étaient superposés le latin et le gaulois, à l'époque romaine. Cette observation vient à l'appui de ce que nous avons dit ailleurs [1], de la théorie qui voudrait prendre partout les frontières linguistiques comme base générale des frontières d'États. Cette frontière linguistique est, d'ailleurs, historiquement impossible à préciser dans la région qui nous occupe, parce que, pour le moyen âge, nous n'avons guère pour points de repère que les noms propres de lieux; or, la forme de ces noms a été souvent imposée occasionnellement par des conquérants dominateurs : voyez ce qu'ont fait, sous ce rapport, les Allemands dans les pays français qu'ils nous ont arrachés en 1871 : ces cantons sont présentement émaillés de noms allemands.

Jamais, dans l'histoire moderne, pas plus que dans l'antiquité ou au moyen âge, par exemple dans les traités de Westphalie ou ceux de 1814, 1815 et 1871, les frontières linguistiques n'ont servi de base essentielle à la délimitation des frontières de la France de l'Est, non point qu'on les eût systématiquement repoussées, mais parce qu'elles se sont trouvées contrarier les vœux des populations, heurter des nécessités de défense militaire, des considérations d'intérêt économique ou commercial, de géographie physique ou toutes autres. Elles ne sont point fixes, d'ailleurs, et elles ont souvent varié avec les dominateurs du pays. N'a-t-on pas des exemples nombreux où ceux-ci même ont réussi, avec le temps, à faire disparaître des langues nationales ? On ne parle plus guère polonais dans le duché de Posen,

1. *Le Rhin dans l'histoire*, t. II, p. 507 et suiv.

ni danois dans le Slesvig. L'allemand a été imposé à ces provinces; et combien d'autres exemples nous pourrions citer! Il est facile à l'administration qui le veut fermement, de faire disparaître à la longue ou de restreindre l'usage d'une langue; une ou deux générations suffisent : les actes publics, l'école, la garnison, les journaux, les tribunaux, les faveurs, l'immigration, cent autres moyens sont à la disposition de l'État, et quand il lui plaît d'en user, les effets s'en font rapidement sentir.

Au milieu du XIXe siècle, à un signal venu d'en haut, les maîtres d'école français ont fait disparaître la plupart des patois de nos villages. L'administration française, en revanche, a toujours respecté, même à l'école et dans les actes publics jusqu'en 1870, le dialecte alsacien, de même que le breton, le basque, le flamand, le picard, le provençal et d'autres. Le Gouvernement allemand n'a point agi avec le même libéralisme, aussi bien en Lorraine qu'en Pologne, ou dans le Slesvig. Aussi, aujourd'hui, à Metz même, qui fut l'un des foyers les plus féconds de la littérature française et où, jusqu'en 1871, le peuple même n'a jamais parlé que le français ou un patois français, l'allemand est devenu la langue courante, presque universelle dans les couches populaires.

Les campagnes sont, sous ce rapport, moins accessibles, plus réfractaires que les villes; là, les vieux usages, quand il n'y a pas trop d'immigrés, persistent plus longtemps, en dépit des efforts d'une administration même tracassière. C'est le contact quotidien, l'auberge, l'usine, le marché qui, surtout, sont opérants. Dans tous les villages des cantons de Metz, de Pange, de Verny, de Vigny, de Delme, de Château-Salins, de Dieuze, les habitants ne parlent encore aujourd'hui que le français, bien que les Allemands aient germanisé les noms de lieux comme Les Étangs qui s'appellent officiellement *Tennchen;* Hadonganges, *Hagendingen;* Marange, *Maringen;* Talange, *Talingen;* Ancerville, *Anserweiler;* Mussy, *Mitchen;* Aube, *Alben;* Courcelles, *Kurzel*, etc., villages qui sont à la porte de Metz et de tradition purement française.

Dans l'état actuel des choses créé par la domination prussienne, géographiquement on ne commence à parler les deux

P. 314-315



Saint-Avold. — Place du Marché.

langues que dans les cantons de Boulay, de Bouzonville, de Faulquemont, de Saint-Avold, de Forbach, de Gros-Tenquin et d'Albestrof et, encore, dans bien des communes de ces cantons, les habitants ne se servent entre eux que du français. Le long de la haute Sarre, en dépit de la marée montante de l'élément germanique dans la population, les cantons de Lorquin (*Lorchingen*) et de Réchicourt (*Rixingen*) ne parlent guère que le français. Mais dans les cantons de Sarrebourg, de Fénétrange, de Sarralbe, de Phalsbourg et dans presque tout l'arrondissement de Sarreguemines les statistiques indiquent que la population parle « français-allemand ».

Au point où la route de Metz à Saint-Avold traverse la Nied allemande, se trouve le village qui, dans le patois des gens du pays s'appelle *Folni;* en français, *Fouligny*; en allemand, *Füllingen*. La rivière coupe le village en deux parties : sur la rive gauche on parle français ; sur la rive droite, on parle allemand. On cite d'autres villages où les deux langues sont ainsi confinées nettement dans deux quartiers distincts. La Nied allemande forme la séparation des deux langues, depuis Faulquemont jusqu'au confluent des deux Nied, à Condé-Northen [1].

Dans l'arrondissement de Thionville, il y a des communes où le français était exclusif avant 1871 et où l'on ne parle à présent qu'allemand : c'est que, dans cette région du fer, les immigrés allemands si nombreux ont fait sentir leur action, imposé leur langage.

Autrefois Vaudrevange et Sarrelouis parlaient français ou un patois français-allemand ; maintenant, l'allemand est seul en usage.

Ainsi pourchassé, le français n'est plus guère resté dans le pays que dans un certain nombre de familles qui, pour l'usage intérieur de la maison, ont pris le parti de ne pas délaisser la langue traditionnelle. Dans leur vie extérieure elles sont bien obligées de parler l'allemand, qui est la langue des ouvriers

1. M. Box a donné la liste des villages où l'on parle *les deux langues*, ceux où l'on ne parle qu'*allemand* et ceux où l'on parle exclusivement le *français* et qui sont limitrophes des autres. (*Notice sur les pays de la Sarre*, t. I, p. 418.)

et des affaires. Le français a donc singulièrement reculé depuis que le pays est prussien.

En fructidor, an III (1795), le représentant Roberjot, en mission dans le pays rhénan qui venait d'être conquis par nos armées, écrit ce qui suit, au point de vue de la langue : « On y parle assez ordinairement la langue française, elle y est devenue plus connue depuis l'entrée des troupes de la République. » Il ajoute : « Il n'y a pas plus de différence entre ces deux provinces et notre nation qu'il y en a des départements du Midi à ceux du Nord[1]. »

Zégowitz, secrétaire général du département de la Sarre, écrit en l'an XI : « L'idiome du pays est l'allemand, néanmoins dans les villes de Trèves, Sarrebrück et dans les lieux avoisinants l'ancienne France et le pays de Luxembourg, la classe aisée des habitants parle français. Cette langue a même commencé à s'introduire dans les petites villes de l'intérieur du département. »

En 1827, un statisticien de Metz écrit ce qui suit, à propos des parlers de la région de la Sarre et de la basse Moselle : « La langue allemande est la langue maternelle de toute cette contrée du Hunsrück ; mais à mesure que l'on se rapproche des Ardennes, le français y est mêlé et compréhensible. En général, chaque localité, chaque commune même a un idiome différent. L'habitant du duché de Luxembourg n'est pas compris de celui de l'Eifel ; celui des rives de la Moselle et du Rhin a des termes propres et un accent distinct, inintelligibles pour une partie du Hunsrück, de la Bavière rhénane et surtout pour la contrée de Sarrelouis, nouvellement acquise à la Prusse et où l'allemand, altéré par un tiers de mots français, est à peine reconnaissable[2]. »

Comment, dans de telles conditions de pénétration, établir géographiquement une frontière linguistique qui tienne compte de la tradition historique, qui n'ait pas un caractère théorique et plus ou moins arbitraire, ou purement actuel ? Les noms de lieux sont trompeurs ; aujourd'hui ils ont une forme allemande.

1. Cité par F. Engerand, *Les Frontières lorraines et la force allemande*, p. 51.
2. J. Audanelle, *Essai statistique sur les frontières nord-est de la France*, p. 162 (1827).

mais lorsque l'influence française prédominait, ils avaient une forme française. Citons un certain nombre d'exemples :

Thionville (*Theudonis villa*)	est appelé	*Diedenhofen.*
Boulay	est appelée	*Bolchen.*
Bouzonville	—	*Busendorf.*
Vaudrevange	—	*Wallerfangen,*
La Petite-Pierre	—	*Lutzelstein.*
Sarrebourg	—	*Saarburg.*
Fénétrange	—	*Finstingen.*
Morhange	—	*Morchingen.*
Gros-Tenquin	—	*Gross-Tänchen.*
Dilling	—	*Dillingen.*
Frauloutre	—	*Fraulautern.*
Condé	—	*Kontchen.*
Varize	—	*Waibelskirchen.*
Bionville	—	*Bingen.*
Faulquemont	—	*Falkenburg.*
Longeville	—	*Lubeln.*
Volkling	—	*Völklingen.*
Deux-Ponts	—	*Zweibrücken.*
Sarreguemines	—	*Saargemund.*
Puttlange	—	*Puttlingen.*
Lachambre	—	*Kammern.*
Becking	—	*Beckingen.*
Ottonville	—	*Ottendorf.*
Bannay	—	*Bisingen.*
Vaudoncourt	—	*Wieblingen.*
Narbéfontaine	—	*Memersbronn.*
Servigny	—	*Silbernachen.*
Pontigny	—	*Niedbrücken.*
Elvange	—	*Elwingen.*
Roville	—	*Rollingen.*
Bottoncourt	—	*Buttendorf.*
Aboncourt	—	*Endorf.*
Picard	—	*Pikart.*
Château-Rouge	—	*Rothendorf.*

Nous pourrions allonger cette liste indéfiniment, en portant notre enquête sur tous les villages. Qu'on se garde donc bien, en parcourant des yeux une carte géographique allemande, ou même certaines cartes françaises, de considérer comme pays de

population allemande, tous les cantons dont les villages sont affublés de noms allemands.

L'administration allemande a poussé dans cette voie le souci de la germanisation, jusqu'à transformer et défigurer les appellations traditionnelles des moindres lieux-dits dans les villages. Cette manie du « démarcage » restera dans l'histoire la caractéristique de l'Allemand, aussi bien dans la toponymie rhénane que dans l'industrie, le commerce et l'érudition dans tous les genres. Mais l'usage populaire a été, jusqu'ici, plus fort que les règlements administratifs et il a conservé, malgré tout, dans les villages de la Sarre, un certain nombre des appellations qui rappellent la France. On retrouve, par exemple, le français dans le nom du ruisseau le *Paturalbach*. Nous citerons de même « les Trois-Maisons » (*Dreihaüser*) sur le territoire de Villing (*Willingen*); la cense « Le Brulé » sur le territoire de Creuzwald, et une foule de lieux-dits qui continuent, dans l'usage traditionnel, à être désignés sous leurs noms français : Pont-Cassé, Quart-de-Réserve, la Forge, les Vannes, la Croix, Bellevue, le bois de Porcelette, Maisonneuve, Moulin-Haut, la Motte, la Guinguette, la Barraque, le Fourneau, la Maladrerie, Grange-au-Bois, Quatre-Vents (les Allemands disent drôlement *Katerwann*). Les gens du pays disent encore « cense Marie » plutôt que *Marienhof;* « cense Souty » plutôt que *Soutyhof;* la « Tuilerie » plutôt que *Ziegelhof;* « l'Arbre-Vert » plutôt que *Grüner Baum »;* le Cheval-Blanc » plutôt que *Weisses-Ross*. Quand à la langue du pays, elle est encore parsemée de mots français. Dans une étude spéciale qu'il lui a récemment consacrée, M. le comte Begouen relève des mots tels que « Bawer » pour *le Pavé du Roi*, désignant la chaussée de la route royale; on dit « Maeri » et non *Rathaus;* on emploie couramment les mots « Parkett » (parquet); « soos » (sauce), « hussje » (huissier), « deffos » (défaut), « kundoar » (comptoir), « schmisett (chemisette), « budons » (boutons), et d'autres mots français plus ou moins défigurés.

Le petit poème suivant, très médiocre comme poésie, offre cependant l'avantage de nous faire saisir sur le vif, mieux que toutes les théories, quelle était la langue « franco-allemande »

parlée à Sarrelouis dans la première moitié du XIXe siècle. Il a été composé quelque temps après les événements de 1815, par l'abbé Jager qui, fier de sa petite patrie, la décrit complaisamment et se montre heureux surtout de proclamer que si les Prussiens l'occupent ils n'ont pu la conquérir et qu'elle est demeurée « Pucelle ».

POÈME

in Saarlouiser Mundart.

par l'abbé Jager.

Nanzig, Mannheim et Saarlouis
Sen drei Städt, qui sont très jolies.
Nanzig, Mannheim et Saarlouis
Die schönscht Städt dans tout le pays.
Nanzig and d'Meurthe, Mannheim *an* d'Rhein
Saarlouis an d'Saar, dat es fein !
Nanzig hat en département
En Bischof tout généralement;
Mannheim es en belle résidence
Do mach mer beaucoup de révérences
En stadt qui est si bien bâtie !
La plus jolie ville *an de Saare*
Es Saarlouis met sein remparts,
Saarlouis *es net kleen net gross*,
D'es fortifié' et *vie en Roos.*

LA VILLE

En entrant *durch de französcn Poort*
Dann avancé't une grandeur
Van Häusern de la même hauteur
Die all gebaut solidement,
Net van geschter on haut sûrement
Partout *gesieht mer* des marchands,
Will boutique'n *van* de commerçants,
All de *Gassen senn* comme il faut,
*Schnurgrad ge*tiré't au cordeau.
De *daitsch Gass* et la rue de France,
Die han emohl de préférence.
D'Aschtiner-Gass (*Augustiner*) et du soleil
Sen de *längscht Gassen* et les plus belles.
Et sen noch Gassen zu Saarlouis,

Die sen fréquenté't en partie.
De *Soppengass on* de *Schirbelgass*
Machen figure de la première classe
Près de la prison es d'*Aulnergass*
Die es malpropre *on* toujours *nass;*
De *drei Treppengass* sèche et nette
Macht gross commerce même en lunettes,
Percale, mousseline, toutes sortes de draps
Leder, Papier et cætera.
Rue de Thionville et de l'Arsenal,
Do es Danz, bastringue et grand bal
Bal d'invitation, bal d'hospise
Met pâtisserie *van* Madame Knisse
Limonade, orgeade de Madame Marque
Met vin étranger, *der es stark.*
Trenken en de salle de buvette
Mossié'n, Mamsellen et fillettes,
Se machen sofort la causette,
Van Leyer, savoyard, marmottes,
En un mot van *all Loschbarkett*,
Wobei so gross Anhänglichkett.
Mossié'n, Mamsellen et fillettes,
Der Her Paschtor et son vicaire
Em Kloster seul entendent bien clair.
Ganz entouré' et *van* d'sanctuaire,
Militaires et plaisirs divers
*Es mer oft ge*troublé't par tentation
Wie saint Antoine et son cochon.

LA PLACE

Endlich au bout de la *Brenngass*
Decouvre't *mer* de face en face
All Freed d'un petit paradis,
Es de *Marktplatz van* Saarlouis,
Der es *viereckig* et bien carré
Entouré't *met Bäm* bien taillés,
Wo all de *Leit* vont se promener,
*So sen ge*rangé't en belles allées.
An jeden Ecken es en Borm,
Der es commode et de belle forme.
All de *vier Bormen* fournissent l'eau
En ihr quartier par un tuyau
Wann't net grad es promptement

So es et *doch wenischt* lentement.
De *Parrkerch* avec son clocher.
All de *Häuser* comme des palais,
Et *Rothhaus* et l'gouvernement
Embellir'*n* de *Mark* joliment.

LE MARCHÉ

Deux fois de *Woch* on tient marché,
Hat mer brav *Geld* on peut acheter
Hie trouvé't *mer alles* à désir,
Rencontré't *wat nur macht* plaisir ;
Gäns, Enten, cochon de lait,
Botter, Eier, Käs bien passé,
Enfin *grad alles* pour le ménage,
C'est bon *on* en *gross* avantage.
Wan all Gassen et tout l'quartier
Laaft Alt on Jong sur le marché,
On weass schon par cœur *wat er kaaft*
Chacun est *pressirt on laaft.*
All gekleed selon la saison ;
En hiver *traan* se capuchons,
Em Summer senn's en casaquins,
Aach en Blousen *schon* de bon matin,
Enfin, Madammen en mantelets,
On Mamsellen en négligés.

HENNER DE BAU (*Hinter dem Bau*)

Tous près du collège es de *Bau*
Gewess recht ancien *gar net nau*,
Des sehr renommé't dans la ville,
Do han gemoschtert plus de mille.
Gifles, Dachteln, Ohrfeigen et coups de pied,
Geheit mer em do à volonté,
Dau Grendkopp, viens donc *henner* de *Bau*
Do verschlan mer ons, eich on dau.

CABARET PERDU

Jetzt kommt de cabaret perdu,
Van all de Leit fort bien connu :
Hie woor recevé't *jedermann*,
On getraité't *dat mer saan kann*,
De *gröscht* plaisir *hot mer van* de *Welt*,
On vill douceurn *vor sein Geld.*

Militair, *Börger* ou Mamsellen,
Han gevidé't vill boutellen.
Bei Dag on Nuat war rendez-vous.
Loschtig allegro toute la nuit
Bei de musique *vom* bleu Louis.
Gepeff, *gesong* du haut en bas
On han gemacht et cetera.
Mais de *gutt* cabaret perdu
Bei all de Freed qu'est-il devenu ?
Har gerende't so vill services.
Entretenet *gutt* police,
Awer *doch* à la fin des fins.
Ohne fortune *on* presque rien.
*Es er gero*ulé't et disparu,
Dau armer cabaret perdu !

DE GRINE BAM (*grune Baum*)

Un petit mot *vam grine Bam*.
Wat eich raconté'n es *Ken Dram*.
Bei Derdinger à l'arbre vert
On trouve les paysans d'*iwerall her* ;
Se placir'n *sich recht* à leur aise,
Essen en hareng *oder en Käs*,
Boivent du *Schnaps* on *en Schoppen Wein*,
On chantent ensemble *hibsch on fein*.
Der Heeden-Schmitt accompagnirt
Met sein violin *on* reçevirt
Van de Bauren Geld et à boire.
Alles es loschtig et drôle à voir.
Ganz nekscht est la rue des Traiteurs
Do macht mer fricot à toute heure,
Paschtelen, feuilletés ou ragoût,
*Mer es get*raité't selon son goût.
Bei Lebrun, Martinon on Durant,
Do left mer, comme des bons vivants,
Allerhand Leit de bonne humeur
Rassemblé'n *sich do* de bon cœur.

LES ENVIRONS

Sein Geent (*Gegend*) es très agréable,
Er hat schen Wiesen et beaucoup de sable.
Entroué't *met Berg*, mais fort sain
On Leit charmanten *en* de bassin,

De Lemberg avec le Hanselberg,
L'four à choux d'Altschloss, d'Geissberg,
Es gefft ach plusieurs gros villages
Do macht mer ach beaucoup de tappage.
Besonnerscht de fêtes et les dimanches
Dann gesitt mer Mamsellen sans manches,
Die fibren de buwen au bastringue,
On spillen per sloquit per berlinque.
De *Dörfer han vill* industrie,
On dat es get for Saarlouis.
En de Parr van Monsieur Gorby
Es en all capucinerie;
Mais le feu a pris, *dat es schad*,
Do hat mer gebrennt bei a Daa on Naat
Beaucoup d'*Schnips* pour l'infanterie
On de *Schnaps for* de cavallerie.
En de Parc *van* Monsieur Pontry
Es net nur en imprimerie
Mais en *Eisenschmelz* on papetrie,
Vis-à-vis *iwer* de Saar
Es en fayencerie *ganz* à part,
Do macht mer fayence à la mode,
Antique, moderne on *ganz* commode,
Dobei es en raffinerie
Mais *net* sucre de Canarie.
Ietzt de *Derfer* des environs
Die enen sen lang die annern ronds
De *Ower-on* de Onnerstai.
Berus, Forwiller, *sen ach zwei*,
Wadgassen, Bous *on* Wellingen,
Roden *on* Paten *on* Dillingen,
Loutre, Kerchhofen, Vaudrevange
Do drenkt mer oft une bonne revanche.
Beaumarais ainsi que Lisstroff,
Et juste vis-à-vis *leit* Enstroff.
Bourgdaufin, Nauhof et Picard,
De Holzmill, Lohmill on Hussard,
Ach de *senen van* Souty-Beaumont,
Dat senn Promenade*n* tout au long,
Gerfhaüser, Wëaschhaus, Quatre-vents,
Of de capucinerie seulement
Dat es de *Geent* van Saarlouis,
Der se *mohl gesiltt* en est ravi.

LES JARDINS

Ietzt komme mer plus proche *an de Stadt*
Des alles uni *on ganz glatt.*
Hie gesitt mer de beaux jardins
An de Stadt les plus proches voisins.
Gutt gearrange't, gutt geplanté't
Met dick Hecken bien entouré't,
Des plates-bandes, banquettes et carreaux
*Alles ge*tiré't au cordeau.
De Wegen sen hibsch on comme il faut
*Sen ge*raclé't *met en* rateau;
Of ener Seit sen espaliers,
Wie en eventail bien taillés.
Of dat anner Seit sont des fleurs
Van allerhand Sorten et couleurs;
Of de *Bäm*, dans les haies à l'ombre,
Sengen de *Viglen* en grand nombre,
Spatzen, Linotten on rouges-gorges,
De Mäncher rufen ti-ti-ci-ci,
De Weibcher saan pi, pi-ci, ci.
Ils chantent, *peifen* de haut en bas
On weesen neischt du célibat,
Hie han de Mamsellen rendez-vous
Souvent *met hibsch* Mossien surtout,
Essen abricots *on* reine claudes,
Roussaletten, *Drauwen*, reinettes à côte,
Prunes de Mossié on cuisse-madame,
Dat gouté'n se sans feu, sans flamme,
Enfin *heescht et :* Allons-nous en,
Messieurs, Mamsellen, il est temps
Dann retourné'n se *recht schen* en ville
On essen ze Naat en famille

LES FORTIFICATIONS. LEUR PUCELAGE

Saarlouis es en belle forteresse
On sûrement *en hibsch* maîtresse
Car se *hat noch ihr* pucelage,
Dat macht honneur on avantage,
On *wenn se sich gerendé't hat*
Aux Prussiens, *die sen* jamais *satt*,
So es Saarlouis *doch* une Pucelle
On leit sur la Saar *vie'n* citadelle,
Couronné't *wie en* Kinnigin

Met batterien, Bäm on Magasin.
Et *hat zwei* Poorten en symétrie,
Die gesitt mer grad vis-à-vis.
De *französch* Poort et des Allemands
So nennt mer se communement.

LA POSTE

Van Metz *kommt* seul la Dilligence
On *geht ren* par la poste de France,
En enzig Poscht traverse la ville,
Se *kommt* doucement on *saht net vill*,
Voulez-vous savoir, *wer die sei*?
De *Meerziger Poscht on sen ihr drei*;
Porte-manteau, *Peert, on* Poschtillon,
Der macht en Gesicht wie en capon.

LASSALS MESCHT

Macht mer en demie tour à droite
So fennt mer sich comme dans une boite
En de *Brenngass bei* Lassals *Mescht*,
Où il fait sombre, *wie* en *e Kescht*.
Do macht mer sans peine *sein* fortune,
Der recht sucht au clair de lune
Onner *all de Meschten* de la ville
Es Lassals *Mescht, die stenkt net vill*,
Keen Dreckt, Keen M... *ken* ordure
Kann mer hie trouvé'n *en* figure
C'est « *Dreck* dimanche » que le saurait bien
Mais *des mausdot* et ne dit plus rien [1].

1. Reproduit ici d'après HEINRICH NIESSEN, *Geschichte des Kreises Saarlouis*, (t. II, 1897, in-8).

IV

LES SARRELOUISIENS ILLUSTRES.

L'ardeur des sentiments français et la foi patriotique des Sarrelouisiens trouvent leur écho dans le nombre vraiment extraordinaire d'hommes de guerre que leur petite cité fournit à la France et dont plusieurs parvinrent à la célébrité.

Le maréchal Ney était un enfant de Sarrelouis où il naquit le 10 janvier 1769; il était fils d'un maître tonnelier, et dans sa jeunesse il fut employé, durant quelques années, aux forges de Dilling, avant de s'engager à 17 ans, comme volontaire dans l'armée. Une modeste maison de la *Biergasse* porte une plaque commémorative, posée par la municipalité en 1829, et plus émouvante dans sa simplicité que l'énumération des étapes d'une éclatante carrière : « *Ici est né le maréchal Ney.* »

Le général comte Paul Grenier, plus âgé que Ney d'un an, était fils d'un huissier de Sarrelouis. Il s'était engagé en 1784 dans le régiment de Nassau au service de la France. Après avoir servi avec éclat dans les armées de Sambre-et-Meuse (1794-1797), d'Italie (1799) et du Rhin, Grenier fut longtemps le principal lieutenant du prince Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie et il prit part avec lui aux campagnes de Wagram et de Russie. Il joua un rôle politique après la seconde abdication de Napoléon.

Le général Michel Reneauld, né à Sarrelouis le 5 juin 1760,

était lieutenant porte-drapeau dans le régiment de Nassau-infanterie au début de la Révolution : après une brillante carrière militaire, il se retira dans sa ville natale dont il fut maire durant les dernières années du Premier Empire ; il y mourut en 1826.

Le général François Muller, fils d'un coiffeur, né à Sarrelouis le 30 janvier 1764, commandait le 5 septembre 1792, à Paris, le



Maison natale du maréchal Ney.

fameux bataillon de la Butte-des-Moulins ; il partit avec sa troupe pour l'armée du Nord, d'où il revint avec le grade de général. Il mourut en 1817, âgé seulement de cinquante-trois ans.

Énumérons encore : le général baron Louis Salabert (1768-1820) ; le général de brigade François Jeannet, né en 1769 ; — le général Antoine Grenier, né en 1772, frère du général Paul Grenier ; il fut gouverneur de Brest ; — le général inspecteur de l'infanterie Jean-François Toussaint (1772-1827), fils d'un phar-

macien ; en 1814, il était gouverneur de Dunkerque ; — le général de Favart, gouverneur de Lille, puis de Metz, sous la Restauration ; il était fils d'un officier ingénieur qui créa la « cense Favart », à la porte de Sarrelouis ; — le général de brigade chevalier Thierry, né le 16 mars 1755, fils de Toussaint Thierry, fabricant d'armes ; — le général de division Beltramin, né vers 1784, fils d'un notaire ; il était colonel en 1815.

Adolphe Collinet de Lasalle, né à Sarrelouis en 1762, lieutenant-général, habitait Sarreguemines lorsqu'il fut élu député du Tiers-État aux États généraux, par Sarrelouis et Metz, en 1789. Le fameux général de cavalerie, comte de Lasalle, qui naquit à Metz, était un membre de la même famille. Son père, né à Sarrelouis, remplit la charge de commissaire ordonnateur des guerres, dans la province des Trois-Évêchés. Épisode curieux dans la carrière de ce brillant lieutenant de Napoléon : en 1808, il demanda pour lui-même la concession pour cinquante ans, d'un groupe de mines de la Sarre. L'affaire n'eut pas de suite, sans doute parce que le général fut tué à Wagram, le 6 juillet 1809.

Le baron Jacques-Antoine Redeler, colonel d'artillerie de marine, naquit à Sarrelouis le 16 septembre 1760 ; son père était maçon. Après 1815, il parvint au grade de général de brigade.

L'intendant militaire de première classe Louis Regnier, né à Sarrelouis, vivait encore en 1830.

Le colonel de la vieille Garde Mathias Leistenschneider, né à Sarrelouis le 12 août 1762, était le fils du créateur de la première imprimerie de Sarrelouis. Il mourut en 1813, à Mayence, du typhus, à la suite de la campagne de Russie ; le chevalier Raindre, né en 1784, général de brigade ; l'intendant militaire Worms de Rumilly ; les commissaires des guerres Hautz, Henriet, de Salverte, et Michel Wagner, ce dernier d'une famille originaire de Vaudrevange, administrateur de la Moselle en 1792 ; il fut guillotiné en juin 1793, laissant quatre enfants en bas-âge, ce qui n'empêcha point que sa propriété fut vendue comme bien national ; le chirurgien en chef des armées, Capremont ; les colonels Chartener, Flosse, Héguy, Mathis, baron Richard, Denis, Winter, Jung, étaient Sarrelouisiens ; de même, le chef d'es-

cadron Léon Souty, mort en Crimée, et le général Noblet de Chermont qui fut gouverneur de la Martinique; son père avait été directeur du corps du génie à Sarrelouis, de 1719 à 1758.

On cite des familles entières de héros : par exemple, les frères Sellier; ils étaient sept. Tous s'engagèrent dans l'armée et devinrent officiers de cuirassiers; tous furent décorés de la Légion d'Honneur sous le Premier Empire, pour leur intrépidité et leurs exploits guerriers; trois d'entre eux reçurent des sabres d'honneur. Tous les sept furent tués sur les champ de bataille.

Un historien royaliste qui écrivait en 1827, c'est-à-dire en un temps où il était de mauvais ton — il le laisse voir, — de prononcer le nom de Napoléon, caractérise comme il suit les Lorrains de la région qui nous occupe : « Les rives de la Moselle, de la Sarre, de la Meurthe et de la Meuse, ont vu naître une foule de braves que *le chef d'alors* signala comme les meilleurs soldats de l'Europe ; beaucoup l'approchèrent, beaucoup sont morts au champ d'honneur et l'armée en compte encore beaucoup parmi ses capitaines les plus distingués[1]. »

Le maréchal Bosquet, un des héros de nos armées d'Algérie et de Crimée, était d'une famille de Schekling, entre Sarrelouis et Bouzonville.

Citons encore, plus près de nous, le général de division Étienne, qui prit part à la conquête de la Tunisie : il fut inhumé à Beaumarais, près Sarrelouis, en 1912; les colonels Auguste Samuel, Jules Moch et Schinkler; le lieutenant-colonel A. Heitz; le chef de bataillon du génie Eckendorf; le chef de bataillon Auguste Grégoire; les chefs d'escadrons d'artillerie ou de cavalerie Nicolas Frantz, Metzinger, Ch. Scharf. A cette héroïque phalange des Sarrelouisiens qui ont figuré dans les rangs supérieurs de nos anciennes armées, les fastes locaux ajoutent 81 capitaines et plus de 100 lieutenants; et combien de sous-officiers, et de soldats sarrelouisiens dans notre Légion étrangère jusqu'en 1914! Combien d'entre eux combattent aujourd'hui encore dans les rangs de nos armées !

Le général C. N. Peaucellier, fils d'un médecin de Sarrelouis,

1. J. AUDANELLE, *Essai statistique sur les frontières nord-est de la France*, p. 389.

né le 16 juin 1832, est, aujourd'hui, le doyen vénéré d'une nouvelle génération d'officiers français nés à Sarrelouis ou fils de Sarrelouisiens, dont nous avons sous les yeux la liste, bien éclaircie, hélas, par quatre années d'incessants combats.

Y a-t-il en France une autre ville de 6 à 7.000 âmes qui pourrait faire étalage d'une pareille galerie d'illustrations militaires ? Les fastes de Phalsbourg seuls pourraient être mis en parallèle avec ceux de Sarrelouis. Peut-on après cela, s'étonner de l'irréductible fidélité des Sarrelouisiens à la France ? La France a-t-elle aujourd'hui le droit de les abandonner ?

En dehors du monde militaire, Sarrelouis vit naître : le P. Hubert Hager, des Récollets, qui se fit un nom comme théologien et moraliste au XVIIIe siècle ; deux autres religieux du même Ordre, les PP. Poncelet, célèbre physicien, et Christophe Heil (1725-1806) ; Bonaventure de Boquenheimer, évêque d'Apollonie, né à Sarrelouis en 1704, mort en 1781 et inhumé dans l'église Saint-Eustache, à Paris ; Martin de Bervanger, évêque *in partibus*, mort chanoine de Saint-Denis en 1865 ; Comtesse, évêque missionnaire, né à Sarrelouis vers la fin du XVIIIe siècle, mort en Grèce. Le talmudiste Aron Worms, né à Geislautern en 1754, mort à Metz. Le chimiste J.-N. Ganal (1791-1852) ; le savant numismate Eugène Hucher, né à Sarrelouis le 28 mars 1814, mort au Mans le 22 mars 1889 ; l'historien local Georges Baltzer.

Tous ces noms glorieux et bien d'autres, plus humbles, mais non moins héroïques, attestent à la face du monde que sur les bords de la Sarre, les Prussiens sont des étrangers chez nous, aussi bien qu'à Metz ou à Strasbourg. La germanisation que, depuis un siècle, ils ont infligée à cette contrée, ne saurait prévaloir contre nos droits historiques et héréditaires, séculairement affirmés, consacrés par le sang de plusieurs générations de soldats. Si la France et ses Alliés luttent vraiment pour la défense du droit et de la liberté des peuples, leur devoir sera de rendre Sarrelouis, Sarrebrück et tout le bassin de la Sarre, pays lorrain, à la Lorraine, c'est-à-dire à la France. Les immigrés allemands dans ce pays, malgré leur nombre, ne sauraient disposer de lui ; les métèques faisaient-ils donc la loi à Athènes ?

Un siècle d'usurpation tyrannique ne saurait consacrer la forfaiture diplomatique que nous avons racontée et contre laquelle les Lorrains autochtones, des deux langues, n'ont jamais cessé de protester. Et quant aux mines de houille et aux richesses métallurgiques du pays, n'avons-nous pas des droits sur elles ? La France du Nord jusqu'à Reims, Soissons et Amiens, n'est-elle pas, depuis quatre ans, ravagée, ruinée par les Allemands ? Or, comme le déclarait Auguste Blanqui, en 1870, « les ravageurs doivent indemniser les ravagés ».

Telle est la légitime conclusion de ce livre.

Et les populations, au moins les autochtones, m'objectera-t-on, quel compte tenez-vous de leur avis, de leurs tendances ? Ferez-vous comme les Prussiens en 1815 et en 1871 ? Disposerez-vous d'elles sans leur assentiment ? De grâce, bons théoriciens du droit des peuples et des individus, n'ayez aucune inquiétude sous ce rapport : ces populations viendront à nous en masse, à cause de leur tradition, de leur passé, de leur tendance d'esprit et de tout ce que nous avons raconté plus haut : elles préféreront le régime de la liberté française au régime de la barbarie prussienne. Vous n'en douterez plus tout à l'heure : écoutez cette histoire d'hier ; elle sera notre épilogue.

Le commandant français Dincher, du 8e tirailleurs algériens, originaire de Sarrelouis où il a passé toute son enfance et une partie de sa jeunesse, se trouvant à Bizerte au début de la guerre, fut chargé d'interroger les prisonniers allemands qu'on débarquait pour les interner en Tunisie : il y en eut plusieurs milliers. Il sut ainsi qu'un assez bon nombre d'entre eux étaient originaires du pays de la Sarre ; ils étaient ses compatriotes. Poussé par la curiosité autant que par le devoir professionnel, il s'enquit du pays natal, questionna sur le sort de certains habitants, et surtout sur la façon dont s'était faite, dans ce pays, la mobilisation allemande, car il soupçonnait, tant il connaissait bien les sentiments intimes des habitants, que l'opération n'avait pas dû s'exécuter sinon sans résistance, du moins sans murmures et sans larmes. Parmi les épisodes qui lui furent racontés et qu'il put contrôler par le recoupement des témoignages, celui-ci est typique parce qu'il ne peut qu'exacer-

ber l'aversion irréductible des habitants du pays de la Sarre pour leurs barbares oppresseurs.

Dans l'un des centres ouvriers qui se trouvent entre Sarrelouis et Sarrebruck, les hommes appelés dès le premier jour de la mobilisation partirent, pour la plupart, parce qu'ils ne pouvaient faire autrement, prévoyant, en cas de désobéissance, le dur châtiment. L'un d'eux pourtant, un ouvrier, père de famille, resta.

Le quatrième jour de la mobilisation, à 5 heures du matin, on vit arriver un caporal et deux soldats armés de leurs fusils. Le caporal tenait à la main une feuille signalétique établie avec la précision détaillée qu'apportent les Allemands dans cette sorte de papiers : *Un tel*, — *telle rue*, — *tel n°*, — *tel étage*, — *porte* à droite ou à gauche de l'escalier. — Les trois soldats pénètrent dans la maison, montent rapidement sans hésiter et sans rien demander, jusqu'au troisième étage ; le caporal frappe vigoureusement, porte à gauche. On répond de l'intérieur : « Qui est là ? — Ouvrez, au nom de la loi militaire. » L'homme était couché avec sa femme ; les enfants, dans la chambre voisine, sont réveillés en sursaut. « Vous êtes mobilisé : vous deviez vous rendre au dépôt le premier jour. — Oui, caporal. — Pourquoi n'êtes vous pas parti ? — (Pas de réponse). — Nous sommes aujourd'hui au quatrième jour : vous êtes déserteur. Habillez-vous vite et suivez-moi. » L'homme se lève et suit les soldats, sans prendre le temps seulement de jeter un regard sur sa femme et ses enfants apeurés. On descend. Arrivé au seuil de la maison, le caporal prend l'ouvrier par le bras, lui fait traverser la rue et lui dit : « Restez là » ; aussitôt, lui-même, s'éloignant de quelques pas, fait un geste ; ses deux compagnons mettent en joue et le malheureux tombe foudroyé, presque à bout portant... Les trois soldats s'éloignent, abandonnant le cadavre dans la rue, pour servir d'exemple aux habitants du quartier.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

DESCRIPTION DU PAYS SON IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

CHAPITRE II

LA TRADITION FRANÇAISE ET LA DOCTRINE JURIDIQUE DE LA MONARCHIE

CHAPITRE III

SARRELOUIS DE 1680 A 1789

CHAPITRE IV

LES COMTES DE SARREBRÜCK

CHAPITRE V

LE PAYS DE LA SARRE SOUS LA RÉVOLUTION ET L'EMPIRE

Pages.

CHAPITRE VI

1814 ET 1815. COMBATS ET NÉGOCIATIONS

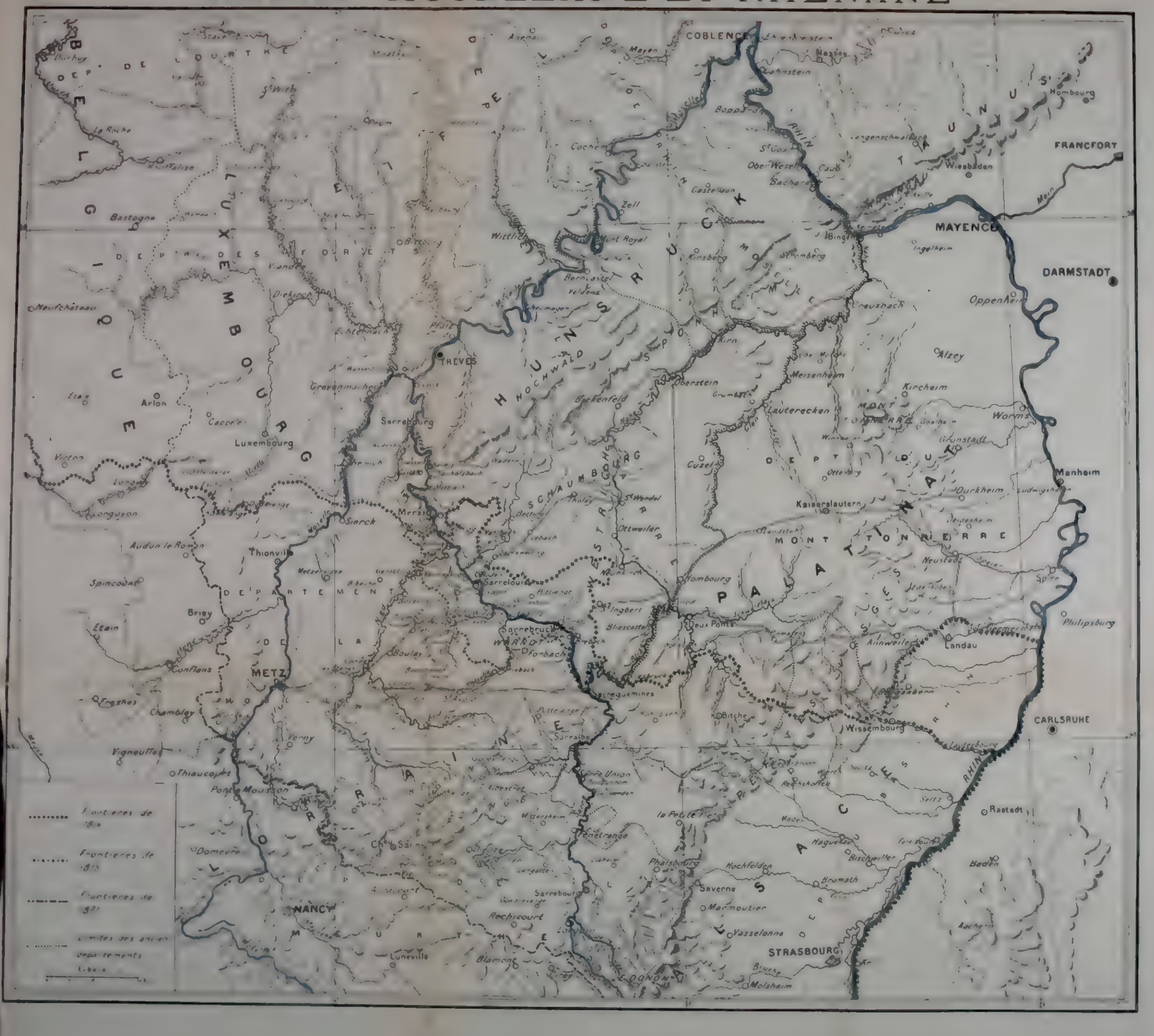
CHAPITRE VII

LE PAYS DE LA SARRE DE 1815 A 1880

CHAPITRE VIII

LE PAYS DE LA SARRE
A LA VEILLE DE LA GRANDE GUERRE

RÉGION MOSELLANE ET RHÉNANE



4151. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie

4451. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie

